BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLIII
B
23
NAPOLI

L. 125. 9.

X.L.III
B.
3.

PARRHASIANA

OU

PENSÉES DIVERSES

SUR DES MATIÉRES

DE CRITIQUE,

D'HISTOIRE,

DE MORALE

ET DE

POLITIQUE.

Par THEODORE PARRHASE.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,

Chez HENRI SCHELTE.

MDCCI.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

AVERTISSEMENT.

SI l'on pouvoit juger de l'utilité d'un Livre, par ſon débit : on auroit ſujet de croire que le premier Tome de ces Penſées Diverſes auroit été utile au Public ; puis que la premiére Edition Françoiſe & la verſion Angloiſe, que l'on en a publié à Londres, ſe ſont aſſez promptement vendues. Mais comme il y a mille raiſons, qui peuvent faire vendre un Ouvrage & qui n'ont aucun rapport avec ſon utilité ; on n'a garde de ſe flatter, à cauſe de cela, d'avoir rendu quelque ſervice au Public. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que la meilleure Piéce

du monde ne ſert de rien, lors qu'elle demeure chez le Libraire; parce qu'un livre n'eſt utile, que lors qu'on le lit. J'avoüe auſſi que c'eſt ce qui m'a fait réſoudre de donner un ſecond Volume de *Parrhaſiana*, où j'ai traité de diverſes matiéres, ſur leſquelles il me ſemble qu'on ne fait pas par tout aſſez de réflexion, quoi qu'elles ſoient de très-grande importance. Si on lit, avec quelque attention, ce que j'en ai dit; peut-être qu'on entrera dans mes penſées, au moins en partie, & alors cet Ouvrage pourra être de quelque fruit. Que ſi l'on eſt d'un ſentiment oppoſé, & que l'on en ait de bonnes raiſons, il ne ſera pas non plus inutile; parce que cela pourra donner occaſion à quelcun de mieux inſtruire le Public, & de me détromper moi-même; car il n'y a perſonne, qui ſe rende plus faci-

facilement à la raiſon, que moi. Quand même il arriveroit que je ne croirois pas m'être trompé, il ſeroit toûjours avantageux aux Lecteurs de voir le pour & le contre, ſur des matiéres de grande conſéquence. Ce n'eſt pas que je veuille m'engager à entrer en diſpute, avec qui que ce ſoit. Il ſuffira, ſi cela arrive, qu'on examine ce que j'ai écrit, & qu'on le compare avec ce qu'on y aura oppoſé.

Je ne dis pas cela, comme ſi je m'attendois à rien de ſemblable, ou comme ſi je croiois avoir donné lieu à qui que ce ſoit de m'attaquer. Je n'ai parlé, dans ce Volume, contre perſonne, ni n'ai repliqué à qui que ce ſoit. Quoi que je croie, comme je l'ai fait voir dans le premier Article, que les Diſputes peuvent être utiles, quand elles ſont bien ménagées,

la plûpart des gens contrediſent les autres, d'une maniére ſi indigne de ceux qui aiment la Verité, qu'il vaut beaucoup mieux ſe taire, que s'engager à leur repliquer. Il ſuffit d'avoir montré en Latin & en François, qu'on ne manque ni de raiſons, ni de courage, pour défendre ce que l'on croit être vrai; & d'avoir par là aquis le droit de ſe taire impunément, lors qu'on ne juge pas qu'il faille parler. Je puis même dire que c'eſt un avertiſſement, qui m'eſt venu de plus d'un endroit, de la part de perſonnes conſiderables, & capables de juger des querelles, que quelques Auteurs m'ont faites, ſans que je me les fuſſe attirées. Il eſt juſte que je faſſe voir, par ma conduite, que je ſuis pour le moins auſſi capable de garder le ſilence, que de faire des livres,

vres, pour me défendre.

J'ai diviſé ce Volume, en cinq Chapitres, ou Traitez, ſi l'on aime mieux les nommer ainſi, & diviſé encore ces Traitez en divers Articles; parce que j'ai reconnu qu'on le trouvoit mieux de la ſorte. Ce n'eſt pas que j'aie entrepris de faire rien de complet, ſur les matiéres dont je parle, comme on le fait dans des Traitez exprès; mais c'eſt que ces diviſions contribuent beaucoup à être mieux entendu. Quoi qu'il n'y ait ici que cinq Traitez, on ne laiſſera pas d'y trouver beaucoup de diverſité, comme on le reconnoîtra par la lecture. On a crû pouvoir prendre plus de liberté dans des penſées de cette ſorte, que dans un ouvrage plus méthodique; & peutêtre même qu'elle étoit néceſſaire, pour le faire lire avec plus de plaiſir; ſi

tant eſt néanmoins que l'on y en trouve, de quoi je me rapporte aux Lecteurs. Je n'ai eu deſſein au reſte que d'être utile, & non de nuire à qui que ce ſoit. Si quelcun prend autrement ce que je dis, il expliquera mes paroles contre mon intention, & contre ma penſée.

PAR-

PARRHASIANA

OU

PENSÉES DIVERSES

I. *Réflexions ſur les Diſputes des Gens de Lettres & particulierement des Théologiens.*

I. L'HISTOIRE & l'Experience nous apprennent que non ſeulement dans les affaires de la vie, mais encore dans les Sciences les plus ſpéculatives, il y a toûjours eu une grande diverſité de ſentimens entre les hommes, & qu'on n'y a jamais pû trouver de remede. La Verité, toute aimable & toute éclattante qu'elle eſt, n'a jamais pû diſſiper entierement les ténebres de l'Erreur, quelques ſoins qu'elle y ait apportez; & tous *Diverſité des ſentimens inévitable.*

les artifices du Menſonge, ſoûtenus quelquefois de la derniére violence, n'ont pû éteindre, par tout, ou pour toûjours, la lumiére de la Verité. Des Opinions également douteuſes, ou même fauſſes, ſe ſont fait la guerre, pendant pluſieurs ſiecles; ſans qu'un Parti ait pû réduire l'autre à avoir les mêmes ſentimens. Les hommes ceſſeront auſſi tôt de penſer, que de juger diverſement des mêmes ſujets; & pour les accorder parfaitement en tout, il faudroit les mettre hors d'état de juger de rien, c'eſt à dire, les priver de la Raiſon, & les rabaiſſer au rang des Bêtes, ou des Plantes. On peut à la verité empêcher quelquefois par la violence, pendant qu'elle dure, qu'on ne témoigne cette diverſité de ſentimens; mais cette violence eſt infiniment plus nuiſible à la Societé, que toutes les diſputes du monde. On peut encore, en tenant les hommes dans une extrême ignorance, comme on le fait parmi pluſieurs peuples barbares, les empêcher de diſputer de queſtions ſubtiles, qui ne leur tombent point alors dans l'eſprit; mais on ne peut pas ſe garentir des ſuites néceſſaires de cette grande ignorance, qui eſt toûjours accompagnée de mille deſordres & des crimes même les plus hor-

horribles, qu'elle fait commettre ſans ſcrupule ; comme on le voit dans les Hiſtoires des Turcs, & des autres peuples de l'Aſie.

Si l'on veut donc jouïr des douceurs, que l'on trouve dans une Societé, compoſée de perſonnes éclairées, ou qui ne ſoient pas indifferentes ſur le Chapitre de la Verité & de l'Erreur ; il faut ſe réſoudre à ſupporter les inconveniens, qui naiſſent de l'envie ou de l'opinion de ſavoir, c'eſt à dire, les diviſions & les diſputes. „ Il y a mille ſortes d'hommes, & „ des uſages bien differens d'une même „ choſe. Chacun a ſa volonté, & tout „ le monde ne fait pas les mêmes ſou- „ haits:

* *Mille hominum ſpecies, & rerum diſcolor uſus,* * Perſe Sat. v. 52.
Velle ſuum cuique eſt, nec voto vivitur uno.

Si l'on demande d'où peut venir cette étrange varieté d'opinions, puiſque les hommes participent tous à la même Raiſon; on répondra qu'elle peut venir ou de la diverſité d'éducation, ou de la differente diſpoſition du cerveau & du temperament, ou des paſſions & des interets

qui ne ſont pas les mêmes, ou de l'ignorance de ceux qui ſont dans l'erreur, ou peutêtre enfin de quelque diverſité qu'il y a dans les Eſprits, & qui ne nous eſt connue que par ſes ſuites. On peut conſulter là deſſus, comme ſur pluſieurs autres Queſtions très-improtantes, un excellent Livre intitulé *Eſſai Philoſophique, concernant l'Entendement Humain*, * qui vient de paroître depuis peu en François. Mais quoi qu'il en ſoit de l'origine des erreurs des hommes, il eſt certain qu'il faut s'attendre à en voir toûjours quantité d'incurables.

* *A Amſterdam chez H. Schelte 1700.*

Qu'il doit être permis d'attaquer & de défendre.

II. Cela étant ainſi, l'Equité naturelle demande qu'il ſoit permis à ceux qui ſe trouvent de differens ſentimens de ſoûtenir ce qu'ils croient veritable, & d'attaquer ce qu'ils regardent comme faux. Si je croi qu'il eſt juſte que l'on m'écoute, quand je dis ma penſée, ou que je réfute celle d'un autre; parce que j'agis de bonne foi, & que je croi avoir la Verité de mon côté; je ne puis pas refuſer la même liberté à un autre, ſans commettre une très-grande injuſtice. On ne peut impoſer ſilence, par pure autorité, à aucuns diſcours, qu'à ceux qui vont à renverſer la Société Civile, non par des conſéquences éloignées, ou

que

que l'on ne reconnoît point, mais directement & par eux mêmes. La raiſon de cela eſt, que de quelque côté que puiſſe être la Verité, à l'égard des Diſputes, touchant les queſtions ſpéculatives; il faut cependant que la Societé Civile ſubſiſte; ſans laquelle, non ſeulement on n'auroit plus les moyens de rechercher la Verité, mais même la vie deviendroit inſupportable à tout le monde. Le mal que l'on reſſent à l'inſtant des Diſcours, qui la renverſent, n'eſt pas une choſe douteuſe, ni qui ſouffre que l'on délibere là deſſus. Néanmoins on doit prendre garde de ne pas juger qu'une Opinion renverſe, par elle même, la Societé, ſeulement à cauſe que la plûpart de ceux qui la compoſent en peuvent être choquez, parce qu'ils ſe trouvent prévenus de penſées contraires. Autrement il faudroit regarder comme perturbateurs du repos public tous ceux, qui apprennent aux autres quelque nouveauté, qui n'eſt pas d'abord bien reçuë; c'eſt à dire, qu'il faudroit condamner tous ceux qui ont tâché d'augmenter les lumieres de leurs temps, ou traiter de brouillons tous les plus grands hommes des ſiecles paſſez & de celui-ci. Il faudroit même enveloper, dans cette con-

damnation, Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres; dont la doctrine, toute utile qu'elle eſt au genre humain, y a excité de très-grandes diſputes On auroit toûjours été obligé de regarder l'état préſent des Sciences, comme le plus avantageux à la Societé, & auquel on ne pouvoit rien changer, ſans hazarder la tranquillité publique. Ainſi les ſentimens de la multitude ſeroient devenus la regle du bien & du mal; ce qui ſeroit la choſe du monde la plus dangereuſe, & qui effaceroit tout à fait les idées du Juſte & de l'Injuſte, de la Vertu & du Vice. Car enfin ce qui plairoit au plus grand nombre paſſeroit pour bon & pour avantageux à la Societé, ſans aucune autre raiſon, que celle-là; & comme toutes les Nations ſont bien éloignées d'être dans les mêmes penſées, chacune d'elles auroit ſa Politique & ſa créance à part; qui quoi que toutes differentes, & même contraires, ſeroient également inviolables, dans les lieux où elles ſe trouveroient établies. On ſeroit obligé d'avouër que ce qui ſeroit bon, dans un Etat, ſeroit mauvais dans un autre.

Si l'on y prend bien garde, ceux là ſont les veritables perturbateurs de la Societé, qui, en quelque nombre qu'ils puiſ-

puiſſent être, prennent occaſion de quelques ſentimens éloignez des leurs, pour en opprimer les membres, & ſouvent même les membres les plus utiles & les plus zelez pour ſon bien, Ces derniers donnent à la verité aux autres occaſion de brouiller; mais ce n'eſt qu'une occaſion innocente, qui n'eſt pas la veritable cauſe des brouilleries. Il la faut chercher dans l'orgueuil & dans la malice de ceux, qui ne veulent rien apprendre, & qui veulent être maîtres des ſentimens des autres. Ainſi les Juifs & les Payens étoient de veritables perturbateurs du repos public, & non Jeſus-Chriſt & ſes Diſciples; quoi que ceux-ci fuſſent le petit nombre, & qu'ils travaillaſſent à introduire des ſentimens nouveaux; ce qui donnoit occaſion à leurs ennemis de troubler la tranquillité des lieux, où ils demeuroient.

Pour traiter donc une Opinion de nuiſible à la Societé, il ne ſuffit pas qu'elle déplaiſe à la multitude, il faut qu'elle ſoit contraire aux Loix géneralement reçuës de tout le Genre humain, ou du moins des nations les plus polies, de ſorte que les mauvaiſes ſuites en ſoient palpables. Si l'on diſoit, par exemple, que la Fornication eſt une choſe honête,

ou que le Larcin n'eſt pas mauvais, & que l'on fait mal de les punir; ces diſcours ne devroient pas être ſoufferts, parce que ces opinions ne pourroient être établies, ſans ruiner entierement la Societé, dans laquelle on les auroit reçuës. Si l'on diſoit encore que l'on ne doit pas obeïr aux Magiſtrats, ou aux Princes établis ſelon les Loix, & qui ne feroient que ce qui y eſt conforme; ce ſentiment ne ſeroit pas tolerable, parce que l'obeïſſance aux Loix civiles, & à ceux qui en ſont les Executeurs & les Miniſtres, eſt abſolument néceſſaire pour la conſervation de quelque Société que ce ſoit.

Mais pour les autres choſes, qui n'ont point de rapport, ou qui n'ont qu'un rapport éloigné avec les fondemens de la tranquillité publique, en ſorte que quoi que l'on ſoûtienne, ces fondemens demeurent inébranlables; il doit être permis à ceux, qui croient pouvoir le faire, de réfuter ce qu'ils jugent être faux, & d'établir ce qu'ils regardent comme veritable. On ne peut diminuer la liberté naturelle des hommes, à cet égard, ſans s'expoſer à de très-grands reproches, & auxquels il n'y a rien à repliquer. Le droit du plus fort n'a point ici de lieu, à moins qu'on ne faſſe, comme je l'ai dit,

dit, de la force le caractere de la Juſtice, ce qui eſt la derniere abſurdité.

Il me ſemble que j'entends ici certains Politiques, qui ne ſe ſoucient de la Verité & de la Juſtice, qu'autant qu'elles ſervent à leurs fins, ſe récrier que quoi que l'on puiſſe dire de l'amour que l'on doit avoir pour elles en géneral, il eſt néanmoins certain que les Diſputes troublent l'Etat, comme l'experience le fait voir. Pour ne pas redire ce que j'ai déja dit, je ſoûtiens qu'il n'y a guere de plus mauvaiſe conſtitution dans un Etat, que lors qu'il ne peut ſouffrir aucun changement d'opinion, même dans des choſes ſpéculatives, ſans ſe brouiller; parce qu'il n'eſt pas poſſible que les hommes ne changent ſouvent. Ceux qui ſouhaitent donc la conſervation de leur patrie, doivent travailler par avance à mettre les choſes ſur un autre pied, & à accoûtumer leurs Concitoyens à ſouffrir qu'on les contrediſe, ſans avoir recours à la violence, pour opprimer le parti oppoſé. Il eſt beaucoup plus facile de les porter à cette moderation, que l'on ne penſe; car le peuple ne s'émeut ordinairement que par l'inſtigation de ceux qui le conduiſent, ou qui l'inſtruiſent de ſes devoirs; & il dépend ſouvent de ces

gens-là de lui inſpirer des ſentimens doux, ou violens. Si l'on faiſoit par tout, pour introduire la moderation, la centiéme partie de ce qu'on fait ordinairement pour augmenter l'autorité des Dignitez ou des Charges que l'on poſſede; il n'y auroit guere de lieux, où les diſputes, ſur des dogmes ſpéculatifs, puſſent troubler le repos public. Mais on hazarde ſouvent tout, pour augmenter ſon pouvoir, & l'on ne veut pas courir la moindre riſque pour rétablir entre les hommes l'Equité, qu'ils auroient naturellement les uns pour les autres, ſi on ne les en détournoit pas.

Que les diſputes ſont utiles.

Si l'on conſidere, avec quelque attention, ces Diſputes, on trouvera qu'elles ne font d'elles mêmes aucun mal, mais qu'au contraire elles ſervent beaucoup. Par exemple, quel mal faiſoient à la Grece, & à l'Empire Romain les Diſputes des Philoſophes diviſez en tant d'opinions differentes? Empêchoient-elles que l'on n'obſervât les loix du Droit Naturel, ou celles du Droit Civil? Les villes de la Grece s'en ſont-elles mal trouvées, & l'Empire Romain, qui les ſoumit, s'eſt-il plaint que les Philoſophes empêchaſſent les particuliers de bien vivre les uns envers les autres, ou les portaſſent à l'Anar-

l'Anarchie ? Je ne me ſouviens pas d'avoir rien lû de ſemblable, & je ne croi pas qu'on le pût dire avec quelque raiſon. Au contraire par le moien de ces Diſputes, les Grecs & les Romains découvrirent mille veritez importantes, & les établirent ſur des fondemens, desquels les plus habiles gens ſe ſervent encore aujourdhui. On peut même dire, qu'après la bénediction du Ciel, qui eſt la cauſe premiere de l'admirable révolution, qui arriva dans l'Empire Romain, lors que la Religion Chrétienne y devint la dominante; les diſputes des Philoſophes, & la liberté, qu'ils prenoient d'examiner tout ne contribuerent pas peu à diſpoſer les hommes à embraſſer l'Evangile. A force de raiſonner & de ſe réfuter même les uns les autres, ils reconnurent la plûpart des défauts du Paganiſme, & découvrirent des Veritez, dont les Chrétiens ſe ſervirent en ſuite très-avantageuſement contre eux. C'eſt ce que l'on peut voir, dans les plus anciens Apologiſtes de la Religion Chrétienne, & particulierement dans *Clement* Alexandrin, & dans *Euſebe*; qui ont ramaſſé une infinité de paſſages des Philoſophes Grecs, par lesquels ils ruinent le Paganiſme, & établiſſent les dogmes de l'Evan-

l'Evangile, d'une maniére à laquelle les Paiens n'avoient rien à repliquer de raiſonnable. *Lactance* a auſſi montré, parmi les Latins, par quantité de paſſages remarquables des plus habiles d'entre les Romains, comme de *Ciceron* & de *Seneque*, que la Religion Payenne étoit ridicule, & qu'il n'y a rien de plus conforme au bon ſens, que le Chriſtianiſme.

Quand ce dernier commença à gagner quelque nombre de perſonnes, dans l'Empire Romain; c'eſt à dire, peu de temps après la mort des Apôtres; il s'éleva quantité de gens, qui ſe trouverent dans des ſentimens fort éloignez les uns des autres, & qui exciterent de très-grandes diſputes dans le Chriſtianiſme. Il y eut encore davantage de diviſions, dans les ſiecles ſuivans; comme ceux, qui ont quelque teinture de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, le ſavent aſſez. Ces diſputes auroient beaucoup pû ſervir à réduire la Théologie Chrétienne, dont il n'y avoit plus alors de Maître inſpiré du Ciel, aux idées de ſes premiers fondateurs, & à les mettre dans leur veritable jour; ſi ceux qui avoient le plus d'autorité, & le plus grand nombre de ſectateurs n'avoient emploié que des raiſons, con-

contre leurs Adverſaires ; car on auroit enfin reconnu le fonds des choſes, & découvert la veritable maniére d'entendre les Ecrits des Apôtres, & des Prophetes. Mais après avoir emploié quelques raiſons, bonnes ou mauvaiſes, le Parti qui ſe trouvoit le plus foible étoit accablé d'excommunications, pendant qu'il réſiſtoit, & de pénitences mêmes ſouvent honteuſes, s'il vouloit rentrer dans le plus fort. Quand les Empereurs furent Chrétiens, les Excommunications furent ſuivies de confiſcations, d'empriſonnemens & d'exils. Des traitemens ſi durs n'éteignirent pas les diſputes, mais ils empêcherent que l'on n'y apportât la liberté néceſſaire pour découvrir, ou pour expliquer la Verité. Ce qui ſe trouvoit autoriſé par le plus grand nombre des Evêques, ou par le pouvoir des Empereurs, avoit le deſſus; & l'on faiſoit d'étranges cabales, pour gagner les uns & les autres. Après quoi, il ne s'agiſſoit plus que de chercher des moiens de défendre les dogmes, qui avoient prévalu, & que l'on n'avoit plus la liberté d'examiner, ſans s'expoſer aux peines que l'on faiſoit ſouffrir à ceux que l'on nommoit *Héretiques ;* c'eſt à dire, à ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à l'autorité

du

du grand nombre. Il falloit avoir beaucoup de fermeté & de conſtance, ou, ſi l'on veut, d'opiniatreté & d'entêtement, pour abandonner le gros Parti. Ceux qui ſe donneront la peine de lire, avec quelque ſoin, l'Hiſtoire des diſputes, concernant le culte des *Images*, y trouveront des exemples remarquables de ce que je viens de dire. L'Hiſtoire même de *Louïs Maimbourg*, quoi que peu fidele & peu exacte, peut ſuffire pour cela, ſi on la lit avec quelque diſcernement. Mais les Proteſtans y peuvent joindre * celle de Mr. *Spanheim*, où il a relevé les fautes du Jeſuite, & établi la verité des faits dont il eſt queſtion.

* *Imprimée in* 8. *à Leide en* 1686.

On ne peut regarder ces ſortes de diſputes, où il ne s'agit pas tant du Vrai & du Faux, que de la réputation, de l'autorité, & des avantages mondains du Parti victorieux, & au contraire de la honte & de la ruine du vaincu; que comme une eſpece de guerre civile, plus propre à cacher ou à opprimer la Verité, qu'à la découvrir, & à lui donner de l'éclat. L'évenement, dans des querelles qui ne ſe terminent que par le nombre des ſuffrages, ou par une autorité qui n'eſt nullement infaillible, eſt auſſi peu propre à nous découvrir qui a raiſon;

ſon ; que le bon ou le mauvais ſuccès d'une guerre civile l'eſt à nous montrer de quel côté étoit la juſtice. Comme perſonne ne peut conclurre que Pompée avoit tort, parce qu'il fut vaincu : on ne peut pas dire non plus que le Parti, par exemple, qui fut le plus foible au ſecond Concile de Nicée, & qui rejettoit le culte des images, ſoûtenoit une fauſſe doctrine. Les déciſions des Aſſemblées Eccleſiaſtiques, conſiderées en elles mêmes, & deſtituées de raiſons, ne ſont pas plus infaillibles, en matiére de Doctrine ; que le ſont celles des armées victorieuſes, en matiére de Juſtice. Ainſi comme il ſeroit ridicule de faire battre des armées, pour ſavoir ce qui eſt juſte ou injuſte: ce ſeroit ſe conduire, avec beaucoup d'imprudence, que de chercher la Verité, en faiſant diſputer deux Partis, pour ſe remettre à la déciſion de celui qui n'auroit que l'autorité & la multitude de ſon côté.

Feignons qu'un peuple voulant ſavoir qui auroit raiſon des Stoïciens, ou des Epicuriens, les fit aſſembler pour ſe remettre à la déciſion des ſuffrages. Ajoûtons à cela que les principaux de l'Etat favoriſaſſent l'un ou l'autre parti. Il ne ſeroit pas difficile de ſavoir qui auroit le

le deſſus. Si les Epicuriens étoient en plus grand nombre, & ſi l'Etat les favoriſoit, qui doute qu'ils ne l'emportaſſent ? Il faut dire la même choſe des Stoïciens. Si l'on joint encore à tout cela, que le Parti le plus fort chaſſera, s'il veut, ceux qui auront ſoûtenu l'autre, qu'il leur ôtera leurs êmplois, qu'il confiſquera leurs biens, & qu'il ſera en ſon pouvoir d'attacher une eſpece d'infamie au Parti vaincu ; bien tôt cet infortuné Parti ſe trouvera réduit à rien, & l'opinion du vainqueur recevra ſeule les honneurs qu'on ne doit qu'à la Verité.

On m'objectera peutêtre, que dans tout le diſcours, que je viens de faire, je ſemble ſuppoſer que ceux, à qui j'entreprends de perſuader que les diſputes ſont utiles, ſont dans l'Erreur ou dans le Doute; au lieu qu'ils ſuppoſent que la Verité eſt établie parmi eux, & qu'il ne s'agit que de la conſerver, en ne permettant pas que l'on attaque les ſentimens reçus. Je répons à cela premierement, que chaque Parti m'accordera au moins, qu'il ſeroit à ſouhaiter que les autres, qu'il croit être dans l'Erreur, fuſſent convaincus de la ſolidité de mes raiſons. Secondement, que s'il veut que

ceux

ceux qui ſe trompent, quoi qu'ils ne le croient pas eux mêmes, aient aſſez de douceur pour s'entendre contredire, ſans ſe fâcher : il n'eſt pas moins juſte que ceux qui poſſedent effectivement la Verité témoignent de la moderation, envers ceux qui ſe trompent ; car ſi l'on veut être traité avec douceur par les autres, il faut les traiter de même. Il ne faut pas dire que la Verité a droit de maltraiter l'Erreur, ſans que cela ſoit reciproque, puis que c'eſt porter toutes les Societez à la violence ; parce que chacune d'entre elles eſt perſuadée qu'elle a la Verité de ſon côté, de ſorte que pendant qu'elle ſera dans cette perſuaſion, on ne pourra pas trouver mauvais qu'elle ſoûtienne ſes opinions par la force. Je répons en troiſiéme lieu, que ſi l'on eſt perſuadé, par de bonnes raiſons, qu'on a la Verité de ſon côté, on ne peut rien craindre pour elle, pourvu qu'il ſoit toûjours permis de la défendre & qu'on ne lui oppoſe que des raiſonnemens. On ne la peut veritablement conſerver dans l'eſprit des hommes, que par les mêmes moiens, par leſquels elle y eſt entrée, c'eſt à dire, par la lumiére, & par le raiſonnement. Si elle n'eſt pas ſi commune, parmi les hommes, qu'elle

le devroit être, ce n'eſt pas qu'il ſoit difficile de détruire l'Erreur, par des raiſons ; mais c'eſt qu'on leur oppoſe la violence. Suppoſé que ces deux Adverſaires n'emploiaſſent que le ſeul raiſonnement, la Verité auroit bien tôt le deſſus. J'avouë que je ne puis m'empêcher de ſoupçonner de peu de ſincerité ceux qui diſent qu'ils ſont perſuadez, par de bonnes raiſons, que la Verité eſt dans leur Parti, & qui croient néanmoins qu'elle a beſoin de toutes les recompenſes & de toutes les peines des Loix Civiles ; pour ſe ſoûtenir contre l'Erreur deſtituée de raiſons ſolides, & qui n'emploie ni recompenſe, ni peine pour gagner perſonne. Il faut avoir, quoi qu'on diſe, bien mauvaiſe opinion de ce qu'on veut nommer la Verité, pour la croire toûjours prête à ſuccomber, ſi on ne la ſoûtient par la force.

Ce qu'il faut obſerver dans les diſputes, à l'égard de ceux qui attaquent.

III. IL paroit par là que les diſputes ſervent à découvrir ce qui eſt veritable, & que l'autorité & la violence ne ſont propres qu'à opprimer ceux qui ſe trouvent les plus foibles, ſoit qu'ils aient tort, ou non. Mais on demandera s'il eſt beau, & s'il eſt utile pour la Societé de voir les Gens de Lettres, & ſur tout les Théologiens, perpetuellement aux

aux priſes, ſe dire tout ce que la paſſion leur ſuggere, ou au moins ſe tourner en ridicule les uns les autres. Si cela eſt nuiſible & honteux, comme on ne peut guere en douter; on demandera encore, ce qu'il faudroit obſerver dans les conteſtations, pour les rendre utiles & honêtes. Je répons qu'il y a deux choſes principalement, à quoi il faut prendre garde, & que ſi l'on obſerve avec ſoin, les diſputes deviendront auſſi avantageuſes, & auſſi honêtes, qu'elles ſont ordinairement nuiſibles & indignes de ceux qui cherchent la Verité.

La premiere eſt, qu'il faut diſtinguer les opinions des perſonnes; & comme il ne s'agit pas des dernieres, mais ſeulement des ſentimens, on doit éviter avec ſoin, en les attaquant, de mêler rien de perſonnel. La haine, ou le mépris, que l'on peut exciter contre les perſonnes, n'ont aucun rapport avec les dogmes; qui peuvent être également vrais ou faux, quelques ſentimens que l'on ait pour ceux qui en font profeſſion. Ceux qui ſoûtenoient la Verité ont été auſſi ſouvent mépriſez, ou haïs, que ceux qui défendoient le Menſonge; & ces derniers ne ſe ſont pas moins ſouvent attiré le reſpect & l'a-

mour des peuples, que ceux qui avoient la Verité de leur côté. Il eſt donc ridicule de parler de la perſonne, lors qu'il s'agit des ſentimens. „ On ne „ peut pas à la verité ſe diſpenſer de dire „ ce que l'on deſapprouve, dans les „ ſentimens dont on eſt éloigné. C'eſt „ pourquoi on ne peut pas blâmer les „ critiques reciproques de ceux qui ſont „ dans des penſées contraires; mais les „ injures, les paroles choquantes, les „ emportemens, les querelles, & les „ combats opiniâtres dans la diſpute me „ paroiſſent indignes de la Philoſophie. „ Si l'on ne peut pas diſputer, ſans ſe „ critiquer les uns les autres; on ne peut „ pas bien diſputer, lors que la colere, „ ou l'opiniâtreté s'en mêlent. Ce ſont „ les ſentimens de * *Ciceron*, dont on aimera peutêtre mieux lire les paroles Latines: *Fieri nullo pacto poteſt ut non dicas quid non probes ejus à quo diſſentias*, — *Quamobrem diſſentientium inter ſe reprehenſiones non ſunt vituperandæ; maledicta, contumelia, tum iracundia, contentiones, concertationéſque in diſputando pertinaces, indigna mihi Philoſophia videri ſolent.* — *Neque diſputari ſine reprehenſione, nec cum iracundia aut pertinacia rectè diſputari poteſt.*

Lib. I. de Fin. numm. 27. & 28.

C'eſt

C'eſt néanmoins ce que l'on fait tous les jours. Au lieu de réfuter les raiſons, on ramaſſe contre les perſonnes tout ce que l'on peut trouver de propre pour leur attirer la haine, ou le mépris de ceux qui ne pénetrent pas le fonds des choſes, & qui n'en jugent que par le dehors. S'il s'agit, par exemple, de réfuter *Epicure*, qui parmi bien des fauſſetez avoit dit mille choſes très-veritables & très utiles; on ſe jette ſur ſa vie, dans laquelle on tâche de trouver à reprendre le plus que l'on peut, pour rendre ſuſpects ſes ſentimens les plus veritables. C'eſt ainſi que faiſoient les anciens Stoïciens, contre leſquels le fameux *Gaſſendi* a ſi bien défendu ce Philoſophe. Il en faut néanmoins excepter *Seneque*, qui ne fait pas difficulté de ſe ſervir des préceptes & des regles d'*Epicure*, lors qu'il les juge conformes à la Verité. Il finit * diverſes de ſes Lettres, par des ſentences de ce Philoſophe, dont les Stoïciens étoient ennemis jurez; & il ne ſe peut rien de plus juſte que ce qu'il répond, à ceux qui lui objectoient „ qu'*Epicure* avoit dit „ ce qu'il donnoit pour d'admirables „ avis, & qu'il ne devoit rien avoir de „ commun avec un Philoſophe d'une au-

* *Lib.* I.

* *Ep.* 12. „ tre Secte * *Epicurus dixit, quid tibi cum alieno?* „ Tout ce qui eſt vrai, diſoit-„ il, eſt à moi, je continuerai de vous „ produire Epicure, afin que ces gens, „ qui ſuivent aveuglément leurs maî-„ tres, & qui n'ont point d'égard à ce que „ l'on dit, mais ſeulement à celui qui „ parle, ſâchent que tout ce qu'il y a „ de meilleur eſt commun. *Perſeve-rabo Epicurum tibi ingerere, ut iſti qui in verba jurant, nec quid dicatur æſtimant, ſed à quo, ſciant quæ optima ſunt eſſe communia.* Bien des gens auroient beſoin aujourdhui d'une ſemblable leçon; puiſ-que ſouvent ce qu'ils objectent de plus fort aux ſentimens qui leur déplaiſent, c'eſt qu'ils viennent de perſonnes qui ne ſuivent pas le plus gros Parti, ou que des gens, diffamez par le titre odieux d'*Héretiques*, ont dit quelque choſe de ſemblable. Les Janſeniſtes accuſent les Jeſuites de *Pelagianiſme*, ou de *Demi-pelagianiſme*, pour le moins; & les Je-ſuites les traitent eux mêmes de *Calvi-niſtes* ou de *Lutheriens*; injures qui ſont également dangereuſes dans l'Egliſe Romaine, mais qui dans le fonds ne peuvent ſervir à décider aucune que-ſtion. Tout ce que *Pelage* & ſes ſecta-teurs ont dit n'eſt pas néceſſairement fau x

&

& tout ce que leurs Adverſaires ont écrit n'eſt pas toûjours veritable, témoin leurs rétractations. Il en eſt de même de *Luther* & de *Calvin*, & de ceux qui ont diſputé contre eux ; auſſi bien que de tous les autres hommes, qui ont écrit les uns contre les autres.

Les Proteſtans ne doivent pas imiter ces reproches, ſur tout faiſant profeſſion de ne rien recevoir, & de ne rien rejetter qu'après un mûr examen ; comme de n'avoir aucun égard à la qualité, ni au nombre des perſonnes. Cependant la coûtume s'établit, parmi pluſieurs d'entre eux, de ſe traiter reciproquement de *Sociniens* ; dès qu'ils croient remarquer quelque choſe dans leurs Adverſaires, qui approche de quelque ſentiment de *Socin* ; comme s'il ne falloit que contredire cet Auteur, pour trouver à coup ſûr la Verité, & ſi avoir quelque choſe de commun avec lui ſuffiſoit pour être indigne d'être écouté. Il faut répondre à ces gens-là, ce que *Seneque* a répondu, dans une * autre Lettre, à une ſemblable objection, en changeant ſeulement les perſonnes : „ Il „ ſe pourra faire que vous me demande- „ derez, pourquoi je rapporte tant de „ belles paroles de *Socin*, & non de nos

* *Ep.* 8.

„ Théologiens. Mais pourquoi les pre-
„ nez-vous pour des penſées de *Socin*,
„ & non pour des paroles qui appar-
„ tiennent à tout le monde ? Combien
„ les *Héterodoxes* ont-ils dit de choſes,
„ que les Théologiens *Orthodoxes* ont
„ dites, ou qu'ils devoient dire ? *Poteſt fieri ut me interroges, quare ab* Epicuro *tam multa bene dicta referam, potius quàm noſtrorum. Quid eſt tamen quare tu iſtas* Epicuri *voces putes eſſe non publicas? Quàm multa Poëta dicunt, quæ à Philoſophis aut dicta ſunt, aut dicenda?*

Sans ſe mettre en peine de qui viennent certaines penſées, ſi on les juge fauſſes, il les faut réfuter en elles mêmes ; premierement en montrant directement que les fondemens, ſur leſquels elles ſont bâties, ne ſont pas ſolides, ou que les raiſons, ſur leſquelles on les appuie, ſont fauſſes ; & en ſecond lieu en prouvant les ſentimens contraires, par des principes inconteſtables. C'eſt là la ſeconde choſe, qu'il faut obſerver dans les Diſputes. Je n'ajoûte pas qu'il faut agir en ceci de bonne foi, & n'attribuer à ſon Adverſaire aucun ſentiment, que ceux qu'il ſoûtient veritablement. C'eſt un principe dont tout le monde convient, & que ceux là même,

qui

qui le violent, prétendent obſerver, tant il eſt conforme à la juſtice!

Cette maniére de réfuter l'Erreur & d'établir la Verité, eſt la ſeule qui éclaire l'eſprit, qui en arrache les Erreurs pour jamais, & qui au contraire y fait entrer ce qui eſt vrai, en ſorte que rien n'eſt capable de l'en faire ſortir. C'eſt la ſeule voie, qui ſoit digne de ceux, qui ſouhaitent que l'on croie que c'eſt l'amour de la Verité qui les porte à écrire, contre ceux dont ils deſapprouvent les ſentimens. Tout le reſte n'eſt propre qu'à deshonorer la Verité, & qu'à donner de l'apparence à ce qui lui eſt contraire. Car enfin l'on ſe perſuade, pour peu que l'on ſâche raiſonner, que ceux qui emploient volontiers cette ſorte d'armes ne ſont pas trop aſſûrez de ce qu'ils diſent, & qu'ils ne ſe ſervent de termes outrageans, que parce qu'il y a plus de paſſion dans leur fait, que de perſuaſion claire & ſolide.

Cela eſt ſi veritable, que l'on remarque clairement dans les controverſes, que les Chrétiens ont les uns avec les autres, que ceux qui croient le plus pouvoir ſe défendre par de bonnes raiſons, & réfuter leurs Adverſaires de même, n'emploient jamais, ou au moins

beaucoup plus rarement que les autres, des conſiderations perſonnelles dans leurs Diſputes. On remarque dans leurs Ecrits une certaine confiance, que l'on ne voit point dans ceux des Partis oppoſez ; & par laquelle ils témoignent être perſuadez, que, ſi l'on écoutoit leurs raiſons ils auroient infailliblement le deſſus ; pourvû qu'il ne s'y mêlât aucune conſideration étrangere, & que l'on permît à la Verité de produire tout l'effet, qu'elle peut avoir, lors que rien de violent n'arrête ſa force. Ces gens-là ſe perſuadent même, que lors que l'on a une fois compris leurs raiſons, on ne les ſauroit jamais mépriſer ; quoi que des interêts mondains obligent ſouvent ceux qui en ſont frappez de diſſimuler ce qu'ils en penſent, ou même de dire le contraire. Ils n'ont nullement peur que ceux, qui les ont une fois goûtées, ne ſoient gagnez par les raiſonnemens de leurs Adverſaires. Ils ne craignent point leur commerce, ni leurs ſophiſmes ; pourvû qu'il ne s'y mêle rien d'autre. Cette génereuſe confiance fait voir, par quels principes ils ſont perſuadez ; & au contraire ceux des Partis, qui ſont dans le fonds plus foibles en raiſon, & qui ſont plûtôt animez par un eſprit de faction,

ou

ou entêtez des préjugez de leur enfance, que convaincus par lumiére, paroiſſent avoir peur que leurs raiſons ne faſſent pas aſſez d'effet; s'ils n'y mêlent mille *perſonalitez*, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi, qui leur donnent, comme ils le croient, une force qu'elles n'auroient pas toutes ſeules. Ils tremblent que le commerce de ceux, qui ſont dans des ſentimens oppoſez, ne leur enleve leurs admirateurs. Ils croient qu'il eſt fort facile d'abandonner leur opinion, pour paſſer à une autre; parce que, quelque mine qu'ils faſſent, ils ſont dans le fonds convaincus qu'elle ne tient dans les eſprits, que par de très-foibles racines, & qu'il eſt facile d'arracher en raiſonnant.

Ceux qui ſe ſentent forts en raiſons conſentent qu'on dépouille les queſtions controverſées de tout ce qui n'a aucun rapport eſſentiel au Vrai & au Faux; qu'on les examine froidement, comme ſi l'on n'y avoit aucun interêt; qu'on raiſonne à la rigueur, & que l'on pouſſe le raiſonnement ſi loin que l'on voudra, pourvû que l'on garde toûjours les regles de la bonne Logique. Rien de tout cela ne leur fait peur, & ils eſperent même d'y trouver infailliblement leur comp-

compte ; prêts à changer de ſentiment, en cas qu'on leur fît voir qu'ils s'étoient trompez, en faiſant quelque ſuppoſition fauſſe, ou en raiſonnant mal. Mais ceux qui n'ont de confiance que dans la grandeur de leur Parti, ou en d'autres choſes ſemblables, qui d'elles mêmes n'ont point de liaiſon avec la Verité, ne veulent pas permettre que l'on dégage les opinions des circonſtances perſonnelles de ceux qui les défendent, ou qui les attaquent. Ils ne peuvent ſouffrir qu'on parle d'examiner les leurs, comme s'il y avoit à craindre pour la Verité dans un examen, quelque rigoureux qu'il ſoit. Ils ſe déchainent contre la Raiſon, comme s'ils craignoient que les lumiéres que le Ciel nous a données, par la nature même de nôtre Ame, & par l'uſage des regles les plus aſſurées du bon raiſonnement, ne ſoient contraires à la Révelation ; ce qui eſt la même choſe, que dire que celui, qui a éclairé d'une maniére extraordinaire les Prophetes, & les Apôtres, peut être oppoſé à celui qui a créé la nature humaine, & qui lui a donné des facultez par leſquelles elle diſcerne le Vrai du Faux, & diſtingue ce qui eſt incertain de ce qui ne l'eſt pas. Ils s'attachent à ce qu'ils font profeſſion

feſſion de croire comme veritable, avec un air auſſi timide, que ceux qui dans un procès ſoûtiennent un Acte douteux, mais qui paſſant pour vrai leur peut faire gagner leur cauſe. Ils voudroient bien qu'on le reçût, ſans l'examiner, & ils tremblent dès qu'ils voient l'Avocat de leur Partie tomber ſur cette matiére. Il n'y a perſonne, qui ſoit un peu éclairé, qui ne s'apperçoive qu'ils ont peur qu'on ne les convainque de s'être trompez.

Cette diſpoſition d'eſprit produit un effet très-nuiſible à la recherche des veritez que l'on ignore, & à la confirmation de celles que l'on ſait déja. C'eſt que ceux, qui ſont dans cette ſituation, imitent les chicaneurs, & ceux qui ſont convaincus de la foibleſſe de leur cauſe. Soit qu'ils attaquent les ſentimens des autres, ou qu'ils défendent les leurs, ils font naître mille queſtions incidentes, qui n'ont que peu ou point de rapport avec le fonds des choſes, comme pour empêcher qu'on ne s'apperçoive de ce qui eſt principalement en queſtion, & pour en retarder le plus qu'ils peuvent le jugement, qu'ils croient leur pouvoir être deſavantageux.

Quoi que l'on n'ait que trop d'exemples

ples modernes de cette étrange maniére de diſputer, & que l'on pourroit facilement produire ; il vaut mieux que le Lecteur les devine, & que ceux qui ſont coupables ſe faſſent juſtice à eux mêmes ; que de les irriter peutêtre inutilement, en les nommant. Je me contenterai donc de faire application de ce que je viens de dire à ceux qui ont eu autrefois des demêlez, avec les premiers Chrétiens. Les Juifs & les Payens n'eurent pas plûtôt ouï les ſentimens des Chrétiens, ſur la Religion, qu'ils ramaſſerent avec ſoin tout ce qu'ils purent trouver de plus propre à rendre les Chrétiens odieux ou mépriſables. * On les traita par tout de *Novateurs*, on ne parla que de leur petit nombre, de la baſſe extraction de ceux qui prêcherent les premiers le Chriſtianiſme, de leur ignorance dans les belles Lettres, ſi on les comparoit avec leurs Adverſaires, des ſupplices honteux qu'ils avoient ſoufferts, de la haine qu'ils s'étoient attirée, & d'autres choſes qui regardoient purement leurs perſonnes. Au contraire on faiſoit beaucoup valoir l'antiquité du Judaïſme & du Paganiſme, la multitude de ceux qui en faiſoient profeſſion, les Puiſſances & les perſonnes de qualité qui

* *On trouvera des exemples de tout cecy dans les Apologies des Chrétiens, & ſur tout dans celles de* Tertullien, & d'Arnobe.

qui les ſoûtenoient, le grand ſavoir des Sacrificateurs Juifs, & des Philoſophes Payens, l'état floriſſant des uns ou des autres, pendant pluſieurs ſiecles, & l'éclat dans lequel ils avoient vécu & dans lequel ils étoient morts, & tout ce qui peut faire eſtimer une doctrine, par rapport à ceux qui l'ont cruë. Jamais il ne vint dans l'eſprit à ces gens là, qu'il en doit être des opinions, comme des mœurs. Comme on ne doit pas haïr les perſonnes, à cauſe de leurs vices: on ne doit pas auſſi aimer les vices, à cauſe des liaiſons que l'on a avec ceux qui y ſont engagez. On ne doit non plus ni embraſſer, ni rejetter les opinions, à cauſe de ceux qui les défendent, ou qui les attaquent; mais à cauſe des opinions mêmes, ſelon que l'on a reconnu qu'elles ſont ou veritables, ou fauſſes. * „ Celui qui vit ſelon Dieu, „ dit S. *Auguſtin*, doit avoir une haine „ parfaite pour le mal, mais en ſorte „ qu'il ne haïſſe pas les hommes, à cauſe du vice; ni qu'il n'aime pas les vices, à cauſe des hommes; mais qu'il „ ait de la haine pour le vice & de l'amour pour les hommes. *Perfectum odium debet malis, qui ſecundùm Deum vivit; ut nec propter vitium oderit hominem,*

* *De civit. Dei Lib XIV. c. 6.*

nem : nec amet vitium , propter hominem. On doit dire de même , que celui qui veut trouver ou défendre la Verité, doit avoir une averſion parfaite pour l'Erreur ; en ſorte qu'il n'embraſſe aucune opinion, parce qu'il aime ou qu'il reſpecte ceux qui la ſoûtiennent ; & qu'il n'en rejette non plus aucune , parce qu'il voit que ceux qui la défendent ſont haïs, ou mépriſez. La Verité eſt toûjours Verité, de quelque bouche qu'elle ſorte ; & l'Erreur n'en eſt pas moins Erreur, pour venir de gens que l'on cherit , ou que l'on honore. Le Vrai & le Faux ſont tout à fait indépendans des perſonnes qui les attaquent, ou qui les défendent.

Les Juifs, ni les Payens ne montrerent jamais, d'une maniere qui pût ſouffrir le moindre examen, que les fondemens du Chriſtianiſme ne ſont pas inébranlables. Jamais ils ne prouverent que leurs ſentimens étoient veritables, par des preuves que l'on pût recevoir en bonne Logique. Ils ne parloient que des traditions de leurs Peres, ou des Loix que les Puiſſances , qu'ils reſpectoient, avoient faites en faveur de leurs opinions, ou contre les Chrétiens; raiſons que toutes les Nations , qui ont été pendant quelques ſiecles dans l'Erreur,

eur, ont pû alleguer, avec autant de ondement qu'eux, à ceux qui ont tâ-hé de les en tirer.

Les Juifs & les Payens ne pouvoient ouffrir que l'on examinât à la rigueur eurs penſées. Ils trembloient que le Ju-laïſme, entant qu'il eſt oppoſé à la Religion Chrétienne, & que le Paga-niſme ne tombaſſent tout d'un coup, ſi 'on donnoit aux Chrétiens une pleine liberté de les examiner & de découvrir leurs défauts. Ils croioient déja voir leurs Temples & leurs Autels abandon-nez devenir le mépris de cette nouvelle ſecte; qui alloit remplir tout l'Univers, ſi l'on ne s'y oppoſoit, par des voies violentes. Le ſentiment interieur de la foibleſſe de leur cauſe, qu'ils ne pou-voient étouffer, quoi qu'ils fiſſent, les porta à tenter les dernieres extremitez, pour opprimer les Chrétiens, avant qu'ils euſſent gagné trop de monde.

Ils crioient les uns & les autres con-tre la Raiſon, comme contre un guide infidele, qui ne pouvoit que conduire dans de grands égarements, en matiére de Religion. Quelques Rabbins, *qui ont ſuivi ſans doute les ſentimens de leurs Peres, nous diſent *qu'en matiére de Théologie, celui qui ſuit ſa Raiſon & ſes pen-*

*Voiez Buxtorf *dans ſon* Florilegium, *au titre de* Ratio humana.

penſées, marche ſans bâton & ſans ſoûtien, & qu'il eſt ſemblable à un homme qui marcheroit ſeul la nuit dans un deſert, ou dans un lieu ténebreux; qu'il va à ſa perte, & qu'il tombe dans des foſſes & dans pluſieurs dangers: Que dans le culte de Dieu l'opinion, la Raiſon & la ſageſſe n'ont aucun lieu, & autres choſes ſemblables. Les Payens avoient leurs Myſteres, * ſur leſquels il étoit ſi peu permis de raiſonner, qu'il y alloit de la vie, ſi l'on en diſoit un mot devant ceux qui n'étoient pas initiez. Un fameux Hiſtorien Grec, avant que de raconter la fable d'Hercule, * „ dit que dans les fables, que l'on „ raconte, il ne faut pas chercher ri„ goureuſement la verité. Car dans les „ Théatres, dit-il, quoi que nous ſoi„ yons perſuadez qu'il n'y a jamais eu „ de centaures compoſez de deux natu„ res differentes, ni de Geryon, qui „ ait eu trois corps; néanmoins nous ne „ laiſſons pas d'approuver ces fables & „ d'y applaudir, en l'honneur de la Di„ vinité. Un Hiſtorien Latin * dit auſſi „ que l'on avoit crû témoigner plus „ de reſpect aux Dieux, en croiant leurs „ actions, qu'en voulant ſavoir ſi elles „ étoient veritables. *Sanctius ac reverentius viſum de actis Deorum credere, quàm*

* *Voiez* J. Meurſii *Eleuſinia.* Ch. XX.

* Diodore de Sicile *Bibl. Lib.* IV.

* Tacite *dans ſa Germanie,* C. 34.

uàm ſcire. En effet, ſi les Juifs s'étoient
is à examiner leurs opinions, oppoſées
celles des Chrétiens, ſur la durée & ſur
'excellence de leur Loi comparée à celle
le Jeſus-Chriſt; il n'auroit pas fallu rai-
onner long-temps, pour voir que la
oi Moſaïque ne contient, comme
parle S. Paul, que *de foibles & de pau-* * *Gal.* IV.
res élemens, ſi on la conſidere par rap- 9.
ort à l'excellence de l'Evangile. Les
ayens auroient encore reconnu beau-
coup plus facilement la fauſſeté de la
Religion, dans laquelle ils avoient été
élevez. Il ne faut donc pas s'étonner ſi
ceux qui avoient un interêt temporel,
dans la conſervation de ces Religions,
crioient tant contre l'examen & la Rai-
ſon. Quand on a attaché des avantages
mondains à certaines opinions, ou que
ces opinions en ſont la ſource; ceux qui
jouiſſent de ces avantages ne peuvent
ſouffrir qu'on les mette en compromis,
en diſputant des opinions ſur leſquelles
ils ſont fondez. C'eſt là ce qui rend cer-
taines gens ſi fort ennemis de l'examen,
& non l'amour de la Verité. Les Miſ-
ſionaires éprouvent encore aujourdhui,
que rien n'eſt ſi contraire à l'établiſſe-
ment, ou à l'avancement de la Religion
Chrétienne, parmi les peuples de l'Aſie,

ſoit Gentils, ſoit Mahometans ; que parce que ces malheureuſes nations ne raiſonnent point, en matiére de Religion, & ne ſont point en état de diſtinguer une ſuppoſition chimerique d'un principe aſſuré, ni une conſéquence bien tirée d'une fauſſe. Il en eſt de même des Juifs, qui ne ſe mettent en peine que d'apprendre par cœur les traditions de leurs Rabbins. Pour reconnoître la verité & l'excellence de la Religion Chrétienne, il faut être homme, c'eſt à dire, raiſonnable ; ſans quoi, on ne ſauroit revenir d'aucune erreur, en matiére de Religion.

Dès que le Chriſtianiſme a eu le deſſus, les Juifs & les Payens opiniâtres, aulieu d'examiner le fonds de la Religion, tel qu'on le trouve dans les Ecrits des Apôtres, qui en ſont l'unique ſource, ſe ſont mis à incidenter ſur mille choſes, qui n'ont point de liaiſon néceſſaire avec l'eſſentiel du Chriſtianiſme. Les Juifs ont objecté aux Chrétiens leurs diviſions, & les erreurs de quelques uns d'entre eux. Ils ont chicané ſur quelques paſſages du Nouveau Teſtament, où il y a de l'obſcurité ; comme ſi le Vieux n'étoit pas plein de ſemblables & de plus grandes difficultez, & comme ſi leur

leur Nation avoit toûjours été d'accord ſur tous les articles de leur créance. Les Payens en ont uſé à peu près de même, comme on le peut voir par les fragmens qui nous reſtent de *Porphyre*, dans les Oeuvres de S. *Jerôme* & ailleurs; & par les objections de *Julien* l'Apoſtat, que l'on trouve dans *S. Cyrille* d'Alexandrie. S'ils avoient cherché la Verité, avec la même application, avec laquelle ils ont cherché à faire des difficultez, il leur auroit été facile de voir que ces menuës objections ne ſauroient rendre ni douteux, ni obſcur le fonds de la Religion Chrétienne. Mais ils ont imité ceux qui font naître le plus d'incidens qu'ils peuvent, dans un procès, afin de retarder le jugement du principal.

Il eſt viſible que des gens, qui diſputent de la ſorte, ne diſputent, que pour diſputer, & nullement pour venir à la connoiſſance de la Verité; qui doit être la fin de toutes les controverſes. Cependant il faut avouër, à la honte de nôtre ſiecle, quelque éclairé qu'il ſoit, que c'eſt là la méthode de la plûpart des controverſiſtes d'aujourdhui.

IV. CE que j'ai dit juſqu'ici regarde principalement ceux qui commencent quelque diſpute, ou qui ſont les ag- *De ceux qui ſe défendent.*

aggreſſeurs. Ceux qui ſe défendent ſont dans une ſituation un peu differente, & on leur peut paſſer bien des choſes, qu'on ne ſauroit pardonner à ceux qui attaquent. Mais il faut voir, un peu plus diſtinctement, les devoirs auſquels ils ſont obligez ; pour rendre fructueuſes les diſputes, dans leſquelles ils ſont contraints d'entrer.

La premiere choſe, qu'ils doivent obſerver, c'eſt qu'ils ne ſe doivent jamais fâcher que l'on attaque leurs ſentimens ; ou en ruinant les preuves, dont ils ſe ſervent pour les établir ; ou en prouvant des opinions, qui leur ſont oppoſées. Puis qu'ils ont crû que la juſtice demandoit qu'on leur permît de dire leurs ſentimens, lors qu'ils l'ont trouvé à propos, ſoit pour prouver leurs penſées, ou pour réſoudre les difficultez qu'on leur peut objecter ; il faut qu'ils ſouffrent, de bonne grace, que les autres prennent la même liberté. Ce ſeroit une tyrannie inſupportable, ſi dès que quelcun auroit écrit quelque choſe, ou feroit profeſſion de certains ſentimens ; il n'étoit permis à perſonne d'en parler, que pour les louër. On n'a pas donc droit de ſe plaindre, ou de ſe fâcher, ſimplement parce que l'on ſe voit réfuté. C'eſt un

avis

avis que *Ciceron* donne, * avec beaucoup de bon ſens: „ ſouffrons, dit-il, qu'on „ nous reprenne & qu'on nous réfute. „ Perſonne ne s'en chagrine, que ceux „ qui ſont comme livrez & conſacrez à „ certains ſentimens fixes, & liez ſi étroi- „ tement qu'il faut qu'ils défendent mê- „ me les choſes qu'ils n'approuvent pas, „ de peur de paroître inconſtans. Mais „ nous, qui ne ſuivons que ce qui eſt „ probable, & qui ne pouvons pas aller „ plus loin que ce qui nous paroît vrai- „ ſemblable, nous pouvons réfuter ſans „ opiniâtreté, & être réfutez ſans nous „ mettre en colere. *Nos ipſos redargui, refellique patiamur; quod ii ferunt iniquo animo, qui certis quibuſdam deſtinatiſque ſententiis quaſi addicti & conſecrati ſunt, eáque neceſſitate conſtricti, ut etiam quæ non probare ſoleant, ea coganiur, conſtantiæ cauſâ, defendere. Nos qui ſequimur probabilia, nec ultra id quod veriſimile occurrit progredi poſſumus, & refellere ſine pertinacia, & refelli ſine iracundia parati ſumus.* Il eſt vrai que, dans ces dernieres paroles, *Ciceron* parle des Academiciens, qui croioient qu'il n'eſt pas poſſible de découvrir la Verité, avec certitude, & qui réduiſoient toutes nos connoiſſances, ou plûtôt nos opinions à plus, ou moins de

* *Tuſcul. Quæſt. Lib. II. c. 5.*

vrai-ſemblance ; mais il ſeroit honteux, à ceux qui ſe croient aſſurez de la Verité, de témoigner moins de modération qu'eux ; puis qu'ils ſont perſuadez que la Verité l'emporte toûjours ſur les ſimples apparences, pourvû qu'elle ait le temps & la liberté de paroître.

On ne peut l'attaquer que par ignorance, ou par malice. Si ce n'eſt que par ignorance, il eſt facile de convaincre ceux qui ſont dans l'erreur, non en ſe fâchant, mais en les inſtruiſant mieux. S'il y a de la malice, il faut bien ſe garder de ſe mettre en colere ; parce que c'eſt faire ce que les perſonnes malicieuſes ſouhaitent ; car elles ne cherchent qu'à chagriner ceux qu'elles attaquent, & qu'à leur arracher quelque expreſſion, peu circonſpecte, telles que ſont ordinairement celles que la colere dicte ; pour leur en faire des affaires & pour les rendre odieux dans le monde. Ainſi, l'on doit ſouffrir patiemment les attaques, auſquelles tous ceux qui contrediſent les ſentimens des autres ſont néceſſairement expoſez.

Mais on doit remarquer, en ſecond lieu, que ceux qui ſe trouvent engagez dans une diſpute, qu'ils n'ont pas recherchée, ne ſont pas toûjours en état

de

de choiſir la maniére dont il faut qu'ils ſe défendent. Quoi qu'ils aient propoſé leurs penſées, ſans y mêler rien de ce qui regarde les perſonnes de ceux qui ſont dans des ſentimens oppoſez, & qu'ils ſe ſoient attachez à la recherche de la Verité en géneral; ceux qui entreprennent de les réfuter attaquent ſouvent bien plus dangereuſement leurs perſonnes que leurs diſcours. Comment ſe défendre contre ces gens-là? ſi l'on ne dit rien des perſonalitez, il ſemble quelquefois que l'on eſt coupable. Si l'on en parle, on pert de vuë le principal ſujet de la diſpute, qui eſt l'éclairciſſement de la Verité. Ce dernier inconvenient eſt ſans doute grand, ſur tout quand les querelles perſonnelles ſont longues; mais il faut ſouvent s'y expoſer, malgré qu'on en ait. Sans cela, on ſeroit en danger de perdre ſa réputation, & en ſuite les moiens de ſubſiſter, & d'être utile à la Societé, dans laquelle on vit. Souvent tout ce que l'on a de douceur & de repos, dans la vie, en dépend; & la vie elle même y eſt quelquefois attachée. Lors qu'on ſe rencontre en de ſemblables conjonctures, il eſt viſible que l'on eſt obligé de repouſſer la calomnie, par des conſiderations perſon-

nelles, dans lesquelles il ne ſeroit pas beſoin d'entrer autrement. Si le Public ſe plaint alors de cette maniére d'écrire, s'il condamne ceux qui l'emploient; ſes plaintes & ſes condamnations doivent s'adreſſer à ceux qui commencent à en uſer de la ſorte, & non à ceux qui n'y entrent que malgré eux.

Suppoſons qu'un Théologien attaque quelcun, non ſeulement en diſputant contre ſes opinions; mais encore en employant tout ce que ceux, qui ſont indignes de ce beau nom, ſavent mettre en œuvre pour rendre odieux ceux qui leur déplaiſent; que peut faire celui qui eſt obligé de repouſſer les traits empoiſonnez d'une ſi dangereuſe calomnie? Il eſt contraint de faire voir que celui, qui l'attaque, eſt un calomniateur, & par conſéquent indigne que l'on ajoûte foi à ſes diſcours; ce qui ne ſe peut faire, ſans bien des perſonalitez. Mais eſt-ce à l'aggreſſeur, ou à celui qui ſe défend, qu'il s'en faut prendre?

En troiſiéme lieu, quoi que l'on ne puiſſe pas aſſez blâmer un aggreſſeur, qui entre dans un combat, par des diſcours où il s'applaudit à lui même, avant que d'avoir vaincu, & où il mépriſe ſon Adverſaire, qu'il prétend terraſſer ou per-

perdre entierement de reputation, par l'air hautain & mépriſant dont il en parle; on ne doit pas trouver étrange que celui, qui répond, diſe de lui même ce qu'autrement il n'en devroit pas dire. J'avouë qu'il n'eſt jamais permis de ſe louër directement; mais pour repouſſer un mépris injuſte, il eſt permis de faire voir que l'on n'eſt point mépriſable; non par de vains diſcours, ou des promeſſes chimeriques de ce que l'on fera, mais par une énumeration modeſte de ce que l'on a déja fait, pour l'utilité publique. Il eſt permis d'en uſer ainſi, non pour s'attirer la loüange des autres, mais pour faire voir l'injuſtice de ceux qui mépriſent ce qu'ils devroient eſtimer.

Plutarque * dans ſon traité *de la maniére de ſe louër, ſans s'attirer de l'envie*, fait voir même qu'en de certaines occaſions, perſonne n'eſt ſurpris que l'on ſe loüe ſoi même. „ On peut ſe louër, „ dit-il, ſans en être blâmé, lors que „ c'eſt pour ſe défendre contre quelque „ calomnie, ou contre quelque accuſa„ tion; comme lors que Periclès diſoit: „ *vous vous mettez en colere contre un hom„ me comme moi, qui ne ſuis inferieur à „ qui que ce ſoit d'entre vous, ni dans la con„ noiſſance*

* *Tom.* II. p. 539.

„ *noiſſance de ce qu'il faut faire, ni dans*
„ *l'art de le faire comprendre aux autres,*
„ *& qui ſuis plein d'amour pour ma patrie,*
„ *& de mépris pour les richeſſes.* Non
„ ſeulement on ne l'accuſa point de ven-
„ terie, de vanité, ou d'ambition, en
„ parlant ſi avantageuſement de lui mê-
„ me; mais il fit paroître l'élevation de
„ ſon eſprit & la grandeur de ſa vertu;
„ qui en ne s'humiliant point, humilia
„ & ſurmonta l'envie. On ne ſauroit
„ condamner après cela des gens de cette
„ ſorte; au contraire on imite avec joie
„ l'élevation de leur eſprit, & l'on eſt
„ extraordinairement touché de leurs
„ loüanges; pourvu qu'elles ſoient ſoli-
„ des & veritables, comme l'évenement
„ l'a fait voir. Les Géneraux des The-
„ bains accuſez, parce que le temps de
„ leur Géneralat étant expiré ils n'étoient
„ pas revénus à Thebes, mais qu'ils
„ avoient mis ordre aux affaires de Meſ-
„ ſene; les Béotiens eurent beaucoup de
„ peine à abſoudre Pelopidas, qui par-
„ loit avec ſoumiſſion & qui imploroit
„ leur miſericorde; mais ils n'oſerent
„ pas même mettre en déliberation l'af-
„ faire d'Epaminondas, qui avoit décrit
„ d'une maniere ſublime ce qu'il avoit
„ fait pour l'Etat, & qui avoit dit,

pour

„ pour concluſion, qu'il étoit prêt de
„ mourir, ſi les Thebains avoüoient
„ qu'on ne le condamnoit à la mort,
„ que pour avoir pillé la Laconie, (*au*
„ *delà du temps de ſa Magiſtrature*) pour
„ avoir mené une colonie à Meſſene,
„ & avoir rétabli l'Arcadie, malgré les
„ Lacedemoniens. Les Thebains ſe re-
„ tirerent en riant & pleins d'admiration
„ pour lui.

Il ajoûte un peu plus bas un autre exemple de la même choſe, qui n'eſt pas moins remarquable : „ Les Ro-
„ mains, dit-il, ne purent ſouffrir que
„ Ciceron fît ſouvent l'éloge de ce qu'il
„ avoit fait contre Catilina ; mais Sci-
„ pion étant accuſé devant eux, & aiant
„ dit qu'il n'étoit pas ſéant que ceux-
„ là jugeaſſent de Scipion, qui lui
„ étoient redevables du pouvoir qu'ils
„ avoient de juger de tous les hommes,
„ ils monterent avec lui couronnez au
„ Capitole, & aſſiſterent au ſacrifice
„ qu'il y fit. C'eſt que Ciceron ſe loüoit
„ lui même, par vanité, ſans que rien
„ l'y obligeât ; & que le danger, où
„ étoit Scipion, le délivroit de l'envie.

C'eſt ainſi que les plus modeſtes mêmes en ont uſé. S. Paul voiant l'honneur de ſon Apoſtolat attaqué chez les Co-

* *Chapp.* XI, & XII.

Corinthiens, ſe crut obligé de dire * la verité de lui même, comme il l'auroit dite d'un autre; c'eſt à dire, d'en parler très-avantageuſement. On ne peut donc pas douter que cela ne ſoit permis en certaines conjonctures, ou lors que cette conduite eſt tout à fait néceſſaire, pour ſoûtenir une réputation, qu'on ne recherche pas, pour elle même, mais ſeulement pour être en état de ſervir plus utilement la République des Lettres. On doit dire de tout le monde ce que *Plutarque* dit de l'homme d'Etat, dans le Traité que j'ai cité : „ L'homme „ d'Etat, dit-il, ne recherche pas la „ gloire, comme une recompenſe, ou „ comme une conſolation de ſa vertu; „ il n'aime pas à cauſe de cela, qu'elle „ accompagne ſes actions; mais parce „ que la confiance que l'on a en lui, „ & la bonne opinion que l'on a de ſa „ probité, lui donnent occaſion de faire „ un plus grand nombre de bonnes actions, & d'en faire même de plus belles. Nous pouvons être utiles, avec „ plaiſir & avec facilité, à ceux qui ont „ de la confiance en nous & qui nous „ aiment; mais ſi les ſoupçons & la calomnie prévalent contre nous, nous „ ne ſaurions emploier par force nôtre „ ver-

„ vertu, envers des gens qui fuient „ nos bienfaits.

En quatriéme lieu, on doit regarder un homme, qui ſe défend, dans une querelle ou litteraire, ou théologique, avec le même œuil que ceux qui repouſſent la guerre que l'on porte dans leur pais. Si l'ennemi n'obſerve pas les loix ordinaires de la guerre, comme s'il manque de parole à ceux qui ſe rendent à lui, s'il fait main baſſe ſur tout ce qu'il rencontre, s'il met en feu tout ce dont il ſe rend maître; l'attaqué eſt contraint de faire la guerre de la même maniére, juſqu'à ce que l'aggreſſeur la faſſe, avec plus d'humanité & de retenue; parce qu'il ne peut arrêter autrement la rage de ſon ennemi. On ne trouve rien à redire dans la conduite de celui qui ſe défend de la ſorte; on en donne tout le tort à celui qui le premier n'a pas vouler faire *bonne guerre*, comme l'on parle, à ceux qu'il eſt allé attaquer. On ſait qu'il y a des gens ſi durs & ſi aveugles, qu'ils ne ſentent pas qu'il font mal; juſqu'à ce que l'on en uſe envers eux, comme ils en uſent envers les autres. Ils commencent ſeulement alors à ſentir, par leur propre experience, l'injuſtice & l'inhumanité de leur premiere conduite.

te. Il faut juger de même de ceux, qui foulant aux pieds toute ſorte d'équité & d'honêteté, vomiſſent des livres pleins de fiel & d'emportement, contre leur prochain ; ſans ſe mettre le moins du monde en peine du tort qu'ils lui font, & ſans ſe demander jamais s'ils voudroient bien qu'on les traitât de la ſorte, s'ils étoient dans la place de ceux qu'ils ont attaquez. On les voit commencer de gaieté de cœur des querelles, qui ne tendent principalement qu'à diffamer, par mille artifices honteux, des gens qu'ils ne connoiſſent quelquefois pas; comme s'il étoit honête de faire, dans des livres imprimez, ce qu'on ne ſouffriroit pas dans la converſation de perſonnes un peu reglées; & qu'on ne pourroit faire, ſans infamie, devant le tribunal d'un Juge, qui demanderoit qu'on prouvât tout ce que l'on avance. Dès qu'on répond à ces gens-là, avec un peu de vigueur, pour les faire rentrer en eux mêmes; il leur ſemble qu'on viole tous les droits humains & divins; ſans penſer qu'ils n'ont aucun droit de ſe plaindre d'être traitez, comme ils ont traité les autres. Cependant ſi on ne le faiſoit pas, ils ne s'appercevroient peutêtre jamais de leur injuſtice, & ils paſſeroient leur vie à diffa-

à diffamer & à perdre leur prochain, en riant, & cet honête amuſement feroit leur unique plaiſir.

Il eſt vrai que les ſpectateurs de cette ſorte de combats, après avoir blamé l'aggreſſeur, blâment auſſi quelquefois celui qui ſe défend, comme on l'a attaqué. On ne peut pas douter qu'ils n'aient raiſon, ſi celui qui ſe défend le fait ſans aucune néceſſité; c'eſt à dire, lors que les injures & les calomnies de l'aggreſſeur ne lui font aucun mal, quoi qu'il y réponde froidement, ou qu'il garde le ſilence. Repouſſer, avec trop de vigueur, ce qui ne fait aucun tort, c'eſt imiter ceux qui tuent un homme, pour en avoir reçu un coup de coude, par accident. Mais lors que la calomnie peut faire beaucoup de mal à celui qui eſt attaqué, s'il ne ſe défend, & s'il ne le fait même avec chaleur; il eſt injuſte de le blâmer. Si on le fait, cela ne vient nullement d'un principe d'équité & de douceur; mais de ce que l'on ne reſſent point les injures, que l'on fait aux autres. On a toûjours mille belles leçons de moderation à leur donner, parce qu'il s'agit de leur honneur & de leur repos, & non de l'interêt de ceux qui leur conſeillent le ſilence. Quand il eſt queſtion de re-

gler la dépenſe d'un autre, on eſt toûjours extrémement généreux, parce qu'il n'en coûte rien; & l'on n'eſt pas moins liberal de la réputation d'autrui.

J'avouë néanmoins, que l'on a raiſon de ſe plaindre de ceux qui non contens de défendre & leur innocence & la verité de leurs ſentimens, s'emportent juſqu'à rendre à leurs Adverſaires les injures qu'ils leur ont dites. Non ſeulement l'Evangile ne le permet pas, mais la Raiſon même le condamne. Il ne faut pas abandonner une bonne cauſe, il la faut défendre comme elle le mérite; mais il faut épargner les perſonnes autant qu'il eſt poſſible, afin de les gagner à la Verité, ſi cela ſe peut, par la moderation & par la douceur; ou au moins de laſſer leurs emportemens, en les laiſſant fâcher tous ſeuls.

Je n'entreprendrai pas de montrer ici, en quel cas il faut repliquer aux calomnies, & en quel cas il vaut mieux ſe taire; cela a été fait dans une Diſſertation Latine, qui eſt à la fin du Troiſiéme Tome de l'*Ars Critica*, & qui eſt intitulée *s'il faut toûjours répondre aux calomnies des Théologiens.* Je remarquerai ſeulement deux choſes; la premiere eſt que toutes les diſputes doivent finir auſſi

prompte-

promptement qu'il eſt poſſible, parce que lors qu'elles ſont longues, elles dégenerent inévitablement en querelles perſonnelles, & en diſcuſſions concernant la bonne & la mauvaiſe foi de ceux qui diſputent, ce qui eſt la choſe du monde la plus ennuieuſe; & parce qu'il faut néceſſairement tomber dans des redites, qui ne fatiguent pas moins les Lecteurs, que les diſcuſſions perſonnelles. On ne ſauroit produire preſque aucun exemple de longue diſpute, d'où l'on n'ait vû naître ces inconveniens. Ainſi on ne doit jamais ſe faire un point d'honneur de parler le dernier, ni une néceſſité de relever toutes les fautes de ſon adverſaire. „ Quand finiroit-on de diſputer & „ de parler, s'il falloit toûjours repli- „ quer à ceux qui répondent? Car ceux „ qui ne peuvent pas entendre ce que „ l'on dit, ou ceux qui, par un eſprit „ de contradiction, ſont ſi durs, que quoi „ qu'ils comprennent qu'ils ont tort, „ ils ne veulent pas ſe rendre, répon- „ dent, comme dit l'Ecriture, diſent „ des choſes injuſtes, & ne ſe laſſent „ point de leur vanité. Si nous vou- „ lions réfuter ce qu'ils diſent contre „ nous, toutes les fois qu'ils ſe réſol- „ vent impudemment de ne ſe mettre

„ pas en peine de ce qu'ils diſent, pour-
„ vû qu'ils contrediſent en quelque ſor-
„ te nos diſcours ; ce ne ſeroit jamais
„ fait, & il faudroit s'engager dans un
„ grand & infructueux travail. * *Quis diſceptandi finis erit, & loquendi modus, ſi reſpondendum eſſe reſpondentibus ſemper exiſtimemus? Nam qui vel non poſſunt intelligere quod dicitur, vel tam duri ſunt adverſitate mentis, ut etiamſi intellexerint, non obediant; reſpondent, ut ſcriptum eſt* (Pſalm. XXXI, 1.) *& loquuntur iniquitatem, atque infatigabiliter vani ſunt. Quorum dicta contraria ſi toties velimus refellere, quoties obnixâ fronte ſtatuerint non curare quid dicant, dum quocumque modo noſtris diſputationibus contradicant, quàm ſit infinitum, & arumnoſum & infructuoſum vides.* Il ſeroit quelquefois à ſouhaiter que ceux, qui diſputent, fuſſent renfermez dans une certaine étendue de paroles qu'il ne leur fût pas permis de paſſer: * de même que l'on regloit la longueur des plaidoyers à Athenes, par des clepſydres. On en donnoit une ou deux à l'accuſateur, & le double au défenſeur, ſelon la gravité & l'étenduë de la cauſe; & dès qu'elles étoient écoulées, il falloit que les Avocats ſe tuſſent, & qu'ils ſouffriſſent qu'on jugeât le procès. Autrement les Grecs

* *Auguſtinus de Civ. Dei Lib.* II. c. I.

Voyez le Threſor de la Langue Greque ſur le mot κλέψυδρα.

Grecs étant auſſi grands parleurs qu'ils l'étoient, on n'auroit pû juger aucune cauſe, qu'après une infinité de plaidoyers, qui auroient fait enfin perdre de vuë les principales queſtions. Il ſeroit ſouvent utile de regler de même le nombre & la grandeur des feuilles, qu'on pourroit remplir pour attaquer & pour défendre, dans les diſputes que les gens de Lettres ont tous les jours les uns avec les autres. On ne verroit pas emploier volumes ſur volumes, à embrouiller, plûtôt qu'à éclaircir les queſtions que l'on entreprend de traiter; ou à dire & à repouſſer des injures, qui n'ont point de rapport avec les doctrines conteſtées. La ſeconde choſe, que j'ai à remarquer, c'eſt que les Savans intentent bien des procès, qui peuvent être jugez, ſans qu'il ſoit beſoin de replique; en comparant ſeulement les endroits des livres, que l'on attaque avec ce que l'on y oppoſe. Il vaut ſouvent mieux que celui, qui eſt attaqué, demande ſimplement au Public qu'il compare l'accuſation, avec l'endroit que l'on accuſe, ſans rien repliquer. Il obtient ſouvent ainſi plus de juſtice, qn'il ne feroit par de longues défenſes; ou s'il n'obtient pas ce que la juſtice de la cauſe demanderoit,

il y a moins à perdre pour lui, qu'il n'y auroit en prenant la peine de repliquer. On louë quelquefois la juſtice des Turcs, qui décident tout dès la premiere inſtance, ou dont les promtes injuſtices valent ſouvent mieux que la lenteur, avec laquelle on rend juſtice en bien des Tribunaux, qui ruinent également par là les deux parties. Pour moi, je croirois ſouvent moins perdre, en étant d'abord condamné, quoi qu'injuſtement, par des Lecteurs ou prévenus, ou iniques; que ſi j'étois obligé de faire des volumes, pour me défendre, & pour gagner un Procès litteraire, qui ne vaut pas la dépenſe du temps, pour ainſi dire, qu'il y faudroit emploier.

II. *Penſées ſur la néceſſité & ſur la maniére d'étudier, pour les perſonnes qui ne ſont pas profeſſion de Lettres.*

Que tout le monde juge néceſſairement d'une infinité de choſes.

I. SI l'on pouvoit paſſer ſa vie dans la ſuſpenſion des Pyrrhoniens, & dans l'inaction des Quietiſtes; c'eſt à dire, en conſidérant ce qui ſe paſſe autour de nous, & ce que nous entendons dire, ſans juger ſi ce que l'on dit eſt vrai ou faux, & ſi ce que l'on fait eſt juſte ou in-

injuſte, & ſans rien faire qui eût aucun rapport à l'un ou à l'autre ; il ne ſeroit pas néceſſaire de s'informer de quoi que ce ſoit, & l'on regarderoit tout, comme une eſpece de Comedie, dans laquelle on ne prendroit aucune part. Tel ſeroit l'état des habitans des autres Planetes (ſuppoſé qu'il y en ait) s'il arrivoit qu'ils puſſent venir voir ce qui ſe paſſe ſur nôtre Terre, entendre tout ce que diſent les differentes nations, entre leſquelles ſa ſurface eſt partagée, & comprendre les motifs de leurs actions. Comme je ſuppoſe qu'ils n'y vinſſent que par pure curioſité, & qu'ils ne s'intereſſaſſent dans rien de ce qui nous regarde; ils verroient avec étonnement nos occupations, nôtre bonne & nôtre mauvaiſe conduite, nos plaiſirs & nos malheurs; ils ſeroient ſurpris de l'étrange varieté de nos opinions & ils auroient de quoi faire à leur retour des rélations très-divertiſſantes aux Citoyens, s'il eſt permis de parler ainſi, de ces Mondes qui ne s'intereſſent point dans ce qui arrive parmi nous. Il en ſeroit de même de nous, à leur égard, ſi nous pouvions quitter ce Séjour, parcourir, ſans en être empêché par la peſanteur ni par les beſoins de nôtre corps, les eſpaces immenſes qui

nous environnent, & voiager dans les Mondes qui nagent dans la matiere fluide, que nous voyons de toutes parts, autour de nôtre Soleil, & autour de ceux qui éclairent les autres Tourbillons. Mais il faut néceſſairement que nous jugions de ce qui ſe dit & de ce qui ſe fait parmi les hommes, & ſur tout parmi ceux qui ſont membres des mêmes Societez Eccleſiaſtiques & Politiques, que nous. Il faut que nous aiyons des principes, ſur leſquels nous reglions nôtre conduite, dans la prodigieuſe varieté des conjonctures, dans leſquelles nous nous trouvons. Nous ne pouvons pas ne nous mêler en aucune ſorte de mille choſes & publiques & particulieres, ſur leſquelles il ne nous eſt pas libre de ne prendre point de parti. C'eſt une néceſſité indiſpenſable, pour tous les habitans de cette Terre, & dont aucun genre de vie ne peut entierement exempter. Dieu nous a faits non ſeulement pour contempler ſes Ouvrages, mais encore pour juger & pour agir; comme nous en ſommes convaincus par la nature même de nôtre Eſprit, & de nôtre Corps: auſſi bien que par celles des Societez, que nous avons formées, pour vivre ici bas, avec quelque tranquillité. Car enfin on

doit

doit regarder, comme une inſtitution de l'Auteur du genre humain, tout ce qui eſt une conſéquence néceſſaire de la nature de l'homme, qui eſt ſon ouvrage.

Il eſt donc viſible qu'il y a une infinité de choſes, dont il faut juger & qu'il faut faire, ſans qu'on puiſſe s'en exemter ; mais on les peut réduire à trois chefs géneraux, auxquels elles ſe rapportent. Les unes concernent la Morale, entant qu'elle regarde la conduite de chaque homme, ou de chaque famille en particulier : les autres regardent la Politique, & renferment tout ce qui appartient à la Societé en géneral ; & les dernieres enfin ſont des queſtions de Théologie, qui ſont ſouvent de la derniére importance, à cauſe de leurs ſuites. On ne peut pas demeurer ſans principes, à l'égard de ces trois choſes ; & de plus il faut, autant qu'il eſt poſſible, ſavoir l'art de ramaſſer ces principes & de diſtinguer le Vrai du Faux, ſans quoi toute l'Experience & toute la Lecture du monde ſeroient ſouvent inutiles, & même nuiſibles.

Il faut premierement que nous jugions de ce qui eſt bon ou mauvais, à l'égard de nôtre conduite envers nous mêmes, & envers les autres ; pour nous regler

ſur ces jugemens. Nous devons être déterminez ſur ce que l'on appelle Vertu & Vice, ſans quoi nous ne ſaurions ce que nous ferions. Il faut ſavoir ſi la Sobrieté, la Chaſteté, l'Application au travail, la Patience dans le mal, l'Amour de la Verité &c. ſont des Vertus, c'eſt à dire, des Habitudes utiles & ſouhaitables; & au contraire ſi l'Excès dans les plaiſirs, l'Oiſiveté, la Molleſſe, le mépris de la Verité ſont des Vices, ou des habitudes nuiſibles, & que l'on doit fuïr. Nous ne pouvons pas non plus demeurer en ſuſpens, ſur la Juſtice, & ſur les devoirs qui en dépendent, ſur la Charité, ſur la Miſericorde, & ſur les autres Vertus qui regardent le prochain.

Comme nous ne vivons pas ſeuls, ou avec nôtre ſeule famille, dans des bois, ou dans des deſerts, où l'on a feint que les premiers hommes avoient vêcu; mais dans des Villes, dans des Républiques, dans des Royaumes, qui renferment de grandes Societez, qui vivent ſous les mêmes Loix, & ſous les mêmes Magiſtrats; il faut prendre parti, ſur l'obſervation de ces Loix & ſur l'obeïſſance, que nous devons à leurs Miniſtres. Il faut même ſavoir ce à quoi nous ſommes obligez à l'égard des So-

cietez

cietez voiſines, ou éloignées, & de ceux d'entre leurs membres, avec qui nous avons à faire.

Le genre humain n'étant pas aſſez heureux pour être tout attaché au culte du vrai Dieu, & pour n'avoir que de droites & de nobles idées de ce qui eſt dû à cette haute Majeſté ; nous ſommes dans la néceſſité de choiſir un parti ; car il n'eſt pas ſûr de demeurer neutre, ni à l'égard de Dieu, ni à l'égard des hommes. Dieu n'approuve pas également toutes ſortes de ſentimens, & les hommes ſont bien éloignez de les ſouffrir.

Il faut donc néceſſairement juger, & pour bien juger des queſtions particulieres, qui ſe préſentent à nôtre eſprit, & que les diſputes ont fait naitre, en ſi grande quantité, il faut s'être déterminé ſur la maniere la plus ſure de ſe conduire dans la recherche de la Verité. Autrement on ne jugera que par routine, comme l'on dit ; ce qui ne differe guere de juger par hazard, & ce qui eſt ſujet à de très-grands inconveniens, comme je le montrerai dans la ſuite. On me dira peut-être, que tout le monde n'eſt pas en état de juger, ni de ſavoir quelles précautions il faut prendre pour n'être pas trompé ; ou plûtôt que la plû-

part

part des hommes ſont hors d'état de juger de rien, par eux mêmes; parce que des néceſſitez indiſpenſables de la vie ont empêché leurs parens de leur donner l'éducation qu'il faut pour cela, & qu'eux mêmes ne ſont nullement en état de réparer les défauts de leur éducation. Je dirai en ſuite ce que le Bon Sens & l'Équité demandent de ces gens-là ; il me ſuffit ici que l'on m'accorde, que l'on engage par tout ces gens-là à juger, en leur perſuadant qu'il faut qu'ils ſuivent les ſentimens de ceux qu'ils croient plus éclairez qu'eux & de la probité de qui ils ont bonne opinion. Croire que le plus ſûr pour eux eſt d'en uſer de la ſorte, & vouloir ſe tenir à ce principe eſt un jugement très-conſiderable & de très-grande importance, puis que de là dépend toute la conduite de leur vie. Un Chinois, qui croit qu'il doit ſuivre les Loix Religieuſes & Civiles du Royaume, dans lequel il eſt né, ſans les examiner, parce qu'il ſent que cela eſt au deſſus de ſa portée, fait un jugement géneral qui eſt en ſuite la regle de toutes ſes actions particulieres. Un Indien, ou un Siamois, qui s'en rapporte aux *Bramines*, ou aux *Talapoins*, juge par là, qu'ils ſont dignes de foi. Un Mahome-

hometan, qui s'en remet aux *Mouftis*; ou aux *Alfaquis*, fait le même raiſonnement. Un Moſcovite, qui ſe ſoumet au jugement du *Czar* & du Clergé de Moſcovie, en uſe de même. Tous ces gens-là, quoi que dans une honteuſe ignorance, pour ne pas parler de la populace de l'Europe plus civiliſée, jugent auſſi déciſivement, & peutêtre plus, que les perſonnes les plus éclairées. Ils livrent, pour ainſi dire, une fois en leur vie leur Raiſon à ceux qui les conduiſent, & ſont prêts de croire & d'executer tout ce qu'ils leur commendent; ſans faire en ſuite aucun uſage de leur Raiſon, que pour obeïr aux ordres qu'on leur donne.

Que tous ceux qui veulent juger doivent s'inſtruire.

II. PUIS qu'il n'eſt au pouvoir de perſonne de demeurer dans la ſuſpenſion ou dans l'inaction, ſur tant de choſes, comme je viens de le montrer; il s'enſuit néceſſairement que tout le monde eſt obligé de s'inſtruire, au moins en quelque ſorte, des matiéres dont il entreprend de juger. Il eſt viſible qu'on ne peut porter aucun jugement ni particulier, ni géneral, d'une choſe, que l'on ne connoit point; ſans s'expoſer à l'erreur, & à toutes ſes conſéquences. Pour conteſter ce principe, il faut renoncer au

au Sens Commun, & ſe jetter dans des extrémitez mille fois pires que le plus outré Pyrrhoniſme.

Le Sens Commun nous convainc que juger déterminément d'une choſe particuliere que l'on ne ſait pas, ou ſe rapporter de tout à l'autorité de quelcun, ſans en avoir aucune raiſon ſolide, c'eſt jetter au ſort la déciſion du Vrai & du Faux, du Juſte & de l'Injuſte; puis que l'on n'a aucune certitude que l'on ne ſe trompe pas. Si ceux qui ſe conduiſent de la ſorte, parmi les Chrétiens, étoient nez Chinois, Indiens, ou Mahometans; par ce même principe, qui les attache aux ſentiments des lieux où ils ſont nez, ils ſeroient dans les opinions des Aſiatiques, parmi leſquels la Providence les auroit fait naître, quelques abſurdes que ſoient ces opinions. Eſt-ce donc que l'on croit que chaque païs a ſa Verité & ſa Morale à part? Nullement. Chacun croit-il que, par un ordre du Ciel, la Verité & la Vertu ſont attachées aux lieux, dans leſquels il eſt né? On n'oſeroit le dire, car on n'en ſauroit produire de raiſon. Que croit-on donc? Que l'on a raiſon, ſans ſavoir pourquoi; ce qui eſt tout à fait hazarder ſa créance. Car s'il eſt arrivé, ſans que je le ſâche, que la Ve-

Verité & la Vertu ſe ſoient établies dans mon païs, ce ſera un bonheur pour moi, qui n'en ſais rien; mais ſi au contraire le Menſonge & le Vice y regnent, ce ſera un malheur, dans lequel je ſerai tombé, ſans le ſavoir. C'eſt là l'état d'un homme, qui juge ſans connoiſſance de cauſe & ſans ſavoir à quoi l'on diſcerne le Vrai du Faux.

Les Pyrrhoniens ſoûtenoient que tout eſt incertain, appuiez ſur des principes qui les embarraſſoient, & dont ils ne décidoient même pas. Ils diſoient ſeulement qu'après avoir tout conſideré, ils trouvoient par tout des ſujets de douter, dont rien ne les pouvoit dégager; de ſorte qu'ils étoient inévitablement tombez dans le doute, ſans en pouvoir ſortir. Ils ne diſoient pas qu'il n'y a point de Verité, mais ſeulement qu'ils ne la pouvoient trouver. Je ne veux pas entreprendre de les réfuter, & il n'eſt pas néceſſaire; parce qu'il n'y a que fort peu, ou point d'eſprits qui ſoient engagez dans le Pyrrhoniſme. Mais il eſt certain que ceux, qui jugent, ſans ſavoir pourquoi, ſont dans un état pire qu'eux. Car enfin on peut amener par degrez un Pyrrhonien, parce qu'il raiſonne, à quelque certitude; mais ceux

qui

qui jugent, ſans raiſon, & qui n'en veulent point entendre, ne peuvent être deſabuſez de rien; parce qu'ils rejettent l'unique moien d'être détrompez, qui eſt la Raiſon. Un Pyrrhonien demeure en ſuſpens, parce qu'il croit ne pouvoir ſe déterminer, pendant qu'il voit des apparences égales de tous les côtez; mais un homme qui juge au hazard, & qui n'en veut pas revenir, décide par ſa conduite que la Verité, & la Vertu ne ſont que des chimeres, pour leſquelles on ne doit avoir aucun égard; & que chacun a droit de jetter au ſort de quelle opinion il ſera, & de quelle maniere il vivra, après quoi il devra ſuivre aveuglément ce que le ſort aura décidé.

Si l'on ne veut admettre ces abſurditez, il faut tomber d'accord de ce principe; qu'il faut être inſtruit de ce dont on entreprend de juger, & avoir quelques Regles, pour diſtinguer le Vrai du Faux.

On ne peut pas dire qu'il ne s'agit pas, en cette occaſion, de choſes de grande importance, & qu'il importe peu de quelque côté que l'on ſe jette. Que peut-il y avoir de plus important, & pour cette vie & pour l'autre, que les veritables principes de la Morale, de la Poli-

Politique & de la Théologie ? Peut-on dire qu'il n'importe pas beaucoup, quelque parti que l'on embraſſe dans ces ſortes de choſes ? Sans parler des funeſtes conſequences, qui naiſſent d'un mauvais choix, à l'égard de l'autre vie ; l'état préſent des hommes ſur cette Terre eſt ſi different, ſelon le parti qu'ils ont ſuivi, qu'on ne peut pas douter qu'il ne ſoit de la derniere importance d'examiner celui que l'on choiſit, & de s'inſtruire avec ſoin ſur les matieres dont il faut néceſſairement juger.

Si les particuliers prennent une mauvaiſe Morale pour bonne, ils ſe jettent dans une conduite ſuivie de deſordres, de crimes, de chagrins, & ſouvent même d'infamies & de peines corporelles. La Volupté, l'Ambition, ou l'Avarice ſe rendant maîtreſſes d'un eſprit aveugle, & qui croit que tout eſt bon, pourvû qu'il parvienne à poſſeder les plaiſirs, les honneurs, ou les richeſſes qu'il ſouhaite, lui font commettre tous les deſordres & toutes les méchancetez imaginables ; dont il eſt rare qu'il ne recueuille enſuite des fruits très-amers, & qui lui font perdre entierement le bonheur, qu'il avoit crû trouver en s'abandonnant à ſes paſſions. Il eſt vrai qu'il y a peu de gens, parmi

les Chrétiens, qui portent les choſes aux derniers excès; mais c'eſt qu'il y a peu de gens, qui ne faſſent quelque réflexion ſur leur devoir, & qui ne s'en inſtruiſent en quelque ſorte. Il paroit par là qu'il eſt néceſſaire d'étudier la Morale, puiſque ceux qui prennent un bon parti là deſſus, ou au moins qui en approchent, évitent mille crimes & mille malheurs, dans leſquels les autres tombent.

Il y a néanmoins des nations entieres, qui ſe mettent ſi peu en peine de ſavoir ſi elles jugent bien ou mal de ces matieres; qu'elles ſuivent les coûtumes établies parmi elles, par des gens qui n'y avoient fait aucune réflexion, ſans vouloir ſeulement eſſayer de s'en dégager. Je parle de la multitude, car il y a ſans doute des particuliers, qui s'inſtruiſent de leurs devoirs & qui deſapprouvent les mauvaiſes mœurs qui y regnent; mais ils ſont en très-petit nombre, en comparaiſon des autres. „ Il y en a peu qui „ reglent leur conduite, après y avoir „ bien penſé, les autres, comme le „ bois qui nage ſur les rivieres, ſont „ plûtôt emportez par la coûtume, qu'ils „ ne marchent dans le chemin qu'ils ont „ jugé le meilleur: * *Pauci ſunt, qui conſilio*

* *Seneque Ep.* XXIII.

filio ſe ſuáque diſponant; ceteri, eorum more quæ fluminibus innatant, non eunt, ſed ferantur. Quelques peuples, ſobres d'ailleurs pour le manger & pour le boire, croient que la débauche des femmes & l'oiſiveté ſont preſque des vertus; ou au moins des défauts ſi legers, que les plus honêtes gens y ſont ſujets, ſans aucune ſorte d'infamie. S'ils n'oſent pas louër ouvertement le premier de ces vices, ils ne font pas difficulté de louër le ſecond, & de regarder le travail, ſur tout s'il eſt aſſidu, comme une eſpece de ſupplice, auquel perſonne n'eſt ſoumis que par force. Ils aiment mieux vivre dans l'indigence d'une infinité de choſes, & s'accoûtumer à s'en paſſer, que de s'engager dans un travail, qui demande quelque vigueur & quelque aſſiduité. Ils n'aſpirent qu'à avoir des emplois ou dans l'Etat, ou dans l'Egliſe; non pour être utiles au Public, mais pour avoir ſans peine des revenus, qui leur donnent lieu de s'abandonner tout à leur aiſe à la Volupté & à la Fainéantiſe. C'eſt là leur Morale, comme il paroît par leurs diſcours & par leur conduite. Mais comme ils l'ont embraſſée, plûtôt par imitation que par connoiſſance, ils n'en ont pas vû les inconveniens;

& les habitudes qu'ils ont contractées de s'abandonner au Plaiſir & à l'Oiſiveté ſont ſi fortes qu'une grande partie de leur prétenduë Vertu conſiſte non à travailler à ſe guerir de leurs Vices, mais à ſupporter patiemment les affreuſes conſéquences de leurs deſordres. La Fornication, l'Adultere, la mauvaiſe Education de leur famille, la Vengeance, les Jalouſies, les Diviſions, les Meurtres, race maudite de l'Amour déréglé du Plaiſir & de la Faineantiſe, ſont les inconveniens, contre leſquels il faut qu'ils s'arment de conſtance, s'il eſt permis de donner ce nom à une Inſenſibilité vicieuſe, pour continuer de vivre comme ils font. S'ils habitent des païs délicieux, dont le doux climat, & dont la fertilité leur donneroient, avec fort peu de peine, ce qui eſt néceſſaire à la vie; s'ils ont des tréſors, dans d'autres, cachez dans les entrailles de la Terre; ils n'en ſont pas plus heureux pour cela, parce qu'il faut tirer une infinité de choſes des nations voiſines plus induſtrieuſes qu'eux, & auſquelles leur Faineantiſe les rend comme tributaires. Ils ont beſoin de tant de choſes, qui ſont des fruits d'une induſtrie inconnue chez eux, que les vaſtes païs qui leur obeïſſent peuvent à pei-

à peine produire de quoi payer ce qu'ils achetent des étrangers; qui exigent ſouvent d'eux des prix exceſſifs, pour les choſes les plus viles. Il arrive encore de là qu'on les regarde eux & leur païs, comme une proie aſſurée à ceux qui auront la hardieſſe de s'en ſaiſir, dès que les conjonctures ſeront favorables.

S'il falloit continuer à donner des exemples des triſtes ſuites d'une mauvaiſe Morale embraſſée au hazard, parmi des nations entieres, juſqu'à ce qu'on eût épuiſé le ſujet; après avoir parcouru une grande partie de l'Europe, il faudroit repréſenter le miſerable état de preſque tous les peuples de l'Aſie; car pour ceux de l'Amerique & de l'Afrique, ils ſont pour la plûpart ſi ignorans & ſi malheureux, qu'ils ne méritent pas qu'on en parle. Mais il paroît aſſez, par les exemples que l'on vient de rapporter, quel danger il y a de juger d'une choſe auſſi importante que la Morale, ſans l'avoir étudiée, & ſans y avoir fait de longues & de fortes réflexions.

Puis qu'il faut que les Particuliers & les Societez entieres vivent ſous des Loix, & ſous une certaine forme de gouvernement; ils ne ſont pas moins obligez de ſe former des idées de Politique auſſi nettes & auſſi

juſtes qu'il leur eſt poſſible. Ceux qui ont les premiers formé les Etats firent au commencement des Loix fort ſimples & fort groſſieres, & établirent diverſes formes de gouvernement ou par force, ou par le conſentement libre des peuples, ſelon qu'ils le jugerent à propos. Depuis on a ajoûté & changé diverſes choſes, par la volonté des Souverains, ou à la priere des peuples, ſelon les temps & les lieux. Il auroit bien été à ſouhaiter que les premiers qui fonderent les Societez, ou ceux qui ont corrigé les établiſſemens de leurs prédeceſſeurs, euſſent été infaillibles; en ſorte qu'on ne vît en aucun lieu que de bonnes loix, & que d'excellentes formes de gouvernement. Mais puis que cela n'a point été, ni ne ſera, & que toutes les choſes humaines ſont ſujettes à de grands changemens; il eſt neceſſaire que ceux qui gouvernent & ceux qui obeiſſent ſe forment des Idées raiſonnables concernant la Politique; ce qui ne ſe peut faire, ſans application & ſans étude.

J'avouë que ce n'eſt pas un uſage fort établi, & que la plûpart même de ceux qui ſe deſtinent aux Emplois publics, & qui concernent l'adminiſtration de l'Etat,

l'Etat, y apportent très-peu de préparation. On regarde ordinairement les Dignitez & les Charges, comme des moyens de vivre dans l'eclat & dans l'abondance; & l'on ne tâche d'y parvenir que par ambition, ou par avarice. Quand on y eſt parvenu, par faveur & par intrigue, plûtôt que par mérite; on ſe conduit ou par caprice, ou par les lumieres des autres, & l'on n'apprend enfin que par la coûtume, & avec la longueur du temps, à gouverner les peuples, ce qui eſt néanmoins la choſe du monde la plus difficile. Ceux qui ſe trouvent ſujets à quelque paſſion violente tournent même ſouvent toute leur adminiſtration de ce côté-là, ſans ſe mettre en peine, ſi cela eſt utile à la Societé, ou non. Cependant dans toutes les autres profeſſions, qui ſont de beaucoup moindre conſéquence, on ſe conduit d'une maniére toute differente; puis que l'on s'attache à apprendre les Sciences ou les Arts, qui ſont néceſſaires pour exercer ces profeſſions avec honneur, & avec ſûreté. Auſſi de cette négligence de s'inſtruire de ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir, pour gouverner les peuples, naiſſent une infinité de malheurs, dans leſquels les Societez ſe trouvent enveloppées, avec ceux qui

les conduiſent. On croit en bien des lieux qu'il n'y a point de forme de gouvernement meilleure que celle, qui fait dépendre tout de la volonté d'un ſeul homme, au caprice de qui l'on ſoumet toutes les Loix. Ceux qui approchent le plus près de ſa perſonne, n'oublient rien pour gagner ſa faveur, & lui ſacrifient l'Equité, la Juſtice, le bien de toute la Societé, & tout ce qu'il y a de plus ſaint & de plus inviolable parmi les hommes. Par là ils acquierent des biens immenſes, ils gouvernent avec lui l'Etat, ils vivent dans les délices; ſans ſe mettre en peine ni du bien public, ni de celui des particuliers. Si le Prince n'eſt pas content des Etats, qu'il a reçu de ſes prédeceſſeurs, s'il a de l'envie contre ces Voiſins; ces indignes Courtiſans applaudiſſent à ces paſſions, & ne s'occupent qu'à chercher les moyens de les ſatisfaire. Là deſſus on fait des guerres funeſtes, qu'on ne peut ſoûtenir ſans rendre la vie amere à une infinité de gens, par des exactions exceſſives, & qui ſont accompagnées des plus horribles deſordres, que l'on puiſſe imaginer, & pour ceux qui attaquent & pour ceux qui ſe défendent. C'eſt là ce que l'on appelle bonne Politique, comme ſi cette Science n'avoit

n'avoit d'autre but que de rendre les Societez malheureuſes, pour ſatisfaire les paſſions déreglées des Souverains, & de ceux qui ont part à leur faveur. Cependant ceux qui gouvernent de la ſorte ſentent ſouvent eux mêmes des revers fâcheux, & s'expoſent à des malheurs qui leur font comprendre, mais trop tard, que juſqu'à lors ils avoient exercé un mêtier, s'il eſt permis de parler ainſi, qu'ils n'entendoient pas.

Ceux qui n'ont aucune part au gouvernement de l'Etat ne ſont pas à la verité obligez de s'appliquer ſi fortement à connoître la veritable Politique, dans toute ſon étendue. Mais au moins il faut qu'ils ſâchent deux choſes, qu'ils ne peuvent ignorer tout à fait, ſans s'expoſer aux dangereuſes conſéquences d'une ignorance trop groſſiere. La premiere renferme les principes géneraux, ſur leſquels toutes les Societez ſont bâties; tels que ſont par exemple, la ſubordination, qui doit être dans un Etat, pour l'entretien de la Juſtice & de la Tranquillité, & l'obeïſſance que tous les membres de la Societé doivent rendre & aux Loix & à leurs Miniſtres. Si un peuple n'eſt inſtruit de ces veritez, en ſorte qu'il n'en doute point, il

eſt néceſſairement expoſé à des troubles & à des ſéditions, dès qu'il s'en préſente quelque occaſion. L'autre choſe, que chaque Particulier doit ſavoir, c'eſt quelle forme de gouvernement eſt la plus propre pour rendre la Societé heureuſe ; afin de la conſerver dans ſa patrie, ſi elle y eſt établie, ou de l'aller chercher ailleurs, ſi elle ne ſe trouve point chez lui, & s'il n'y a point d'apparence qu'elle s'y introduiſe. Je ne ſai lesquels ſont les plus malheureux de ceux, qui vivant ſous un gouvernement doux & juſte, autant qu'il le peut être dans l'état où ſont les choſes humaines, cherchent à le troubler : ou de ceux qui étant ſoumis à une puiſſance tyrannique, ſous laquelle rien n'eſt aſſuré, n'ont pas le courage d'abandonner les lieux ſoumis à ce joug inſupportable, lors qu'il n'eſt pas poſſible de le ſecouër. Les derniers gemiſſent dans un eſclavage perpetuel, auquel ils ne trouvent aucun remede, que de s'endurcir contre la miſere : & les premiers inquiets & turbulens, pour ne pas ſentir leur bonheur, cherchent des maux, qu'ils n'aiment que parce qu'ils ne les ont jamais éprouvez. Les uns fuyent, comme des inſenſez, la Liberté & la Juſtice, dont ils

ils ont vû les heureuſes ſuites: & les autres n'ont pas aſſez de réſolution, pour fuir les Fers & l'Injuſtice, qui les accablent. Les uns ne veulent obeïr à rien, qu'à ce qui accommode leurs interêts particuliers: & les autres ſont prêts à obeïr aux commendemens les plus injuſtes, ſans les examiner. D'où vient cela, ſi ce n'eſt que ni les uns, ni les autres, n'ont preſque aucune idée de la veritable Politique, dont ils entreprennent néanmoins de juger?

Il n'eſt pas moins viſible, qu'il faut que chacun s'inſtruiſe des ſentimens, que l'on doit avoir de la Divinité & de la Révelation, autant qu'il luy eſt poſſible; puis qu'il faut ſe déterminer là-deſſus, & que ſi l'on s'y trompe, on ſe jette dans des dangers & dans des malheurs effroiables. La plûpart des Chrétiens croient qu'on ne peut eſperer le ſalut éternel, que dans la Societé dans laquelle ils ſe trouvent; ou au moins qu'il eſt plus difficile d'être ſauvé dans les autres, que dans la leur. Avant que de juger de la ſorte, dans une choſe de ſi grande importance, il faudroit être aſſuré qu'on ne ſe trompe pas; & comment en être aſſuré, ſans avoir fait de grandes & de fréquentes réflexions ſur la Reli-

Religion, & ſans y avoir apporté beaucoup d'attention & d'étude ? J'avoüe que les perſonnes même les plus ſavantes s'y peuvent tromper, parce qu'elles ne ſont pas exemptes de préjugez ; mais les ignorans ſont ſans doute en plus grand danger, & ils ne ſe déterminent qu'au hazard.

La Théologie ne regarde pas ſeulement l'autre vie, mais en conſéquence des ſentimens, que l'on a embraſſez, il faut ſe conduire diverſement avec les hommes, & s'expoſer quelquefois à de grands dangers & à de grands maux. Si je me ſuis mis dans la tête, que, ſans rien examiner, parce que je ne croi pas en être capable, je dois ſuivre les ſentimens établis dans les lieux, où je ſuis né, & agir ſelon l'avis des Théologiens que je connois ; ſuppoſé que ces derniers ſe trompent, ce que je ne ſai point, & que leur conduite ſoit injuſte, ce que j'ignore entierement ; je me rendrai coupable de leurs erreurs & de leur injuſtice. Si je veux examiner les ſentimens divers, qui diviſent le Chriſtianiſme, comme je le dois faire pour en juger ; il faudra que je me réſolve à faire ce que ma conſcience me dictera, après cet examen ; comme ſera peutêtre, de me

me déclarer très-éloigné des ſentimens de ceux que j'ai reſpectez & aimez, toute ma vie; de ſortir des lieux, où il ne me ſera pas permis d'en faire profeſſion; d'abandonner, ſi je ne puis faire autrement, mes biens & mes amis, & d'aller vivre dans des pays où je n'ai ni connoiſſances, ni moyens de ſubſiſter. Voilà de fâcheuſes extrémitez, & dont les exemples néanmoins ne ſont pas rares, parmi les Chrétiens. Si l'on n'examine point, on s'expoſe à un danger manifeſte; & ſi l'on examine, il y a ſouvent d'autres extrémitez à craindre. Il n'y a pourtant aucun milieu, entre examiner & n'examiner pas; entre ſuivre les mouvemens de ſa conſcience & ne les pas ſuivre. Lequel des deux embraſſerons-nous? Le parti où le danger eſt moindre : c'eſt à dire, celui dans lequel nous jugeons qu'il n'y a que nos interêts temporels qui courent riſque, & où nous nous aſſurons, autant qu'il eſt en nous, de la faveur du Ciel & de la felicité éternelle. Ce parti, qui eſt celui de l'examen, eſt non ſeulement le plus ſûr, mais encore le plus honête; car enfin on ne peut, ſans en avoir honte ſoi même, faire profeſſion des ſentimens qu'on ne croit pas, & agir contre toutes les lu-

lumiéres de ſa conſcience. On ne peut juger non plus de ce qu'on n'entend point, ni ſur tout condamner qui que ce ſoit; ſans être aſſuré qu'il ſe trompe, par lumiére & par examen, & ſans avoir par conſequent étudié la matiére.

Il faut donc avoüer que quelques que puiſſent être les ſuites de l'examen, on doit s'y expoſer, puis qu'il faut néceſſairement que nous jugions; & que l'on doit aquerir les lumiéres néceſſaires, pour juger ſolidement.

J'avouë que la plûpart du monde juge, ſans bien ſavoir pourquoi; mais la multitude de ceux qui agiſſent imprudemment & injuſtement ne change pas la nature des choſes. Ce ſera toûjours, quoi qu'il arrive, une extrême imprudence, & une injuſtice criante, que de condamner ou d'abſoudre, ſur tout dans une choſe de grande importance, ſans en avoir de raiſon. Ce ſera toûjours, quoi que l'on diſe, une lâcheté honteuſe & extravagante, & un mépris viſible de la Verité, que de préferer ſes interêts temporels à ceux de l'autre vie. Pour en convaincre les Chrétiens, il faut leur repréſenter cette conduite dans une autre Religion. Que l'on demande à quelque Secte du Chriſtianiſme, que l'on vou-

voudra, ſi les Mahometans ſont bien de n'examiner point leur Religion, & de condamner la Chrétienne, ſans la connoître? Elle répondra, ſans doute, que non. Si l'on demande encore, ſi un Mahometan laïque fait bien de ſuivre aveuglément les ſuggeſtions des Mouftis & des Alfaquis, contre les Chrétiens? On répondra indubitablement qu'il fait fort mal. Si l'on continue à demander, ſi un Mahometan, après avoir reconnu la verité de la Religion de Jeſus-Chriſt & la fauſſeté de celle de Mahomet, peut diſſimuler toute ſa vie & continuer à faire profeſſion du Mahometiſme, à cauſe du danger qu'il y auroit à faire autrement? On repondra, qu'il doit mépriſer ce danger, & s'expoſer à tout, plûtôt que de trahir ſa conſcience. Que l'on faſſe donc géneralement ce que l'on exige des autres; car il eſt viſiblement injuſte de faire des loix, que l'on ne veut pas obſerver ſoi même.

Ainſi puis qu'il faut juger, il faut examiner, & s'inſtruire, quoi qu'il en puiſſe arriver. Ceux qui ne le font pas doivent paſſer pour des inſenſez & pour des aveugles, qui négligent la Verité, & leurs plus prétieux interêts qui en dépendent; ou pour des juges témeraires

res & injuſtes, qui abſolvent & qui condamnent ſans connoiſſance de cauſe; ou enfin pour des timides & pour des lâches, qui n'oſent pas ſuivre les lumiéres du Bon Sens, de peur de s'attirer des affaires; en un mot pour des gens dignes d'être mis dans le rang des Mahometans ignorans, ou perfides.

Mais pour raiſonner d'une maniére juſte, ſur des ſujets difficiles & embarraſſez, tels que ſont quantité de controverſes; il faut avoir pris quelque ſoin de cultiver ſon jugement, par la connoiſſance des regles, qui nous apprennent à diſcerner le Vrai du Faux, & à conduire nos penſées, dans la recherche de la Verité. Quand il s'agit de choſes, qui tombent ſous nos ſens, ou qui dépendent de l'experience; la connoiſſance, que l'on en acquiert, par l'uſage même de la vie, fait que l'on connoit ſi les raiſonnemens, que l'on fait ſur ces ſortes de choſes, ſont concluans ou non. On ne trompe guere un laboureur, par des raiſonnemens captieux, concernant le labourage; il voit facilement que l'on raiſonne mal, quoi qu'il ne le puiſſe pas prouver par les regles de l'Art. Chaque artiſan, qui fait ſon métier, par l'experience, eſt à couvert par là contre

tous

tous les ſophiſmes, qu'on lui peut propoſer. Mais un laboureur, ni quelque artiſan que ce ſoit, n'apprend pas, en exerçant ſon mêtier, à juger ſolidement de matiéres ſpéculatives; comme ſont quantité de queſtions Théologiques, ſur leſquelles on oblige néantmoins ces gens-là de prendre parti. Au lieu de prendre des exemples tirez du plus bas peuple, venons, ſi vous voulez, à ceux qui ſe deſtinent aux Charges de l'Etat, ou qui y ſont déja arrivez. Peut-on dire que ces gens-là, ou en faiſant leurs charges, ou en brigant pour y parvenir, ſe mettent en état de bien raiſonner, ſur les diſputes qui diviſent le Chriſtianiſme; & ſe forment des regles ſûres, pour ne s'y pas tromper, lors qu'ils ſont obligez d'en raiſonner? Je ne croi pas que l'experience, qu'ils acquierent dans les affaires du monde, leur rende l'eſprit plus exact & plus juſte en d'autres matiéres. En effet, on voit tous les jours, je ne dirai pas de ſimples Magiſtrats, mais de puiſſans Princes & de grands Rois conſommez, comme l'on croit, par une longue experience, dans l'art de conduire les peuples, publier des Déclarations & des Arrêts, ſur des matieres de Religion, dont l'expoſé eſt pitoiable, & les

raiſonnemens ridicules. S'ils n'étoient ſoûtenus de l'autorité ſouveraine, armée de loix civiles & eccleſiaſtiques, qui trainent après elles d'un côté les recompenſes & de l'autre les peines; on s'en moqueroit publiquement, & l'on montreroit qu'ils ſont pleins de faux raiſonnemens. Il faudroit donc que ceux, que leur naiſſance, ou leur éducation, ou quelque autre conjoncture appelle à des Emplois relevez, étudiaſſent non ſeulement la Politique en géneral, & en particulier la conſtitution de l'Etat, dont ils ſont membres, & les Loix de leur païs; mais encore l'Art de penſer juſte & de ranger ſes penſées dans l'ordre, dans lequel elles doivent être rangées pour éviter l'Erreur & pour trouver la Verité.

J'avoüe que bien des gens, ſans s'être appliquez particulierement à cette étude, raiſonnent ſouvent fort bien, & diſent en bon ordre & avec netteté ce qu'ils veulent. Mais ſi l'on y prend garde, on trouvera premierement que c'eſt pour la plûpart du temps, lors qu'il s'agit de choſes que l'experience leur a appriſes, comme je l'ai déja dit. En ſecond lieu, on verra que ſi ce ſont d'autres matiéres, ils les ont tirées d'Auteurs habiles & exer-

& exercez dans l'Art de bien raiſonner. Cette lecture ſeule ſert beaucoup à former l'eſprit & le jugement, parce qu'en liſant avec aſſiduité des Livres, où la clarté & l'ordre regnent par tout, quoi qu'on ne ſâche pas diſtinctement les regles que ceux qui les ont écrits ont ſuivies, on s'accoûtume inſenſiblement à raiſonner comme eux. Comme les enfans aprennent à bien parler, par l'uſage ſeul, quand ils ſont élevez, par des perſonnes qui parlent bien, quoi qu'ils ignorent les regles des Grammairiens: il y a des gens, qui apprennent à penſer, comme il faut, par le commerce perpetuel qu'ils ont avec des Auteurs, à qui les Loix du bon raiſonnement n'ont pas été inconnues. Cependant il eſt certain que quand il s'agit de choſes que l'on n'entend pas bien, & dont on veut juger, on court grand riſque de raiſonner mal; ſi l'on n'eſt point aidé par les ſecours, que l'Art fournit, pour ne ſe point tromper. On remarque, dans ces occaſions, une très-grande difference entre ceux qui ſont éclairez par les lumiéres de la bonne Logique & ceux qui ne le ſont pas. C'eſt que les premiers trouvent plus facilement la Verité, ſi on la peut trouver, qu'ils expliquent plus net-

tement leurs penſées, & qu'ils prouvent ſans peine aux autres ce dont ils ſont convaincus. Ils diſtinguent facilement ce qui n'eſt que vrai-ſemblable de ce qui eſt aſſurément vrai; & ils ne parlent de chaque choſe qu'à proportion du degré de clarté, dans lequel elle leur eſt connue. Si on ne peut pas parvenir à la connoiſſance de la Verité, ils s'apperçoivent, en peu de temps, que ceux qui la cherchent travaillent en vain; & ils ſont en état de leur montrer, pourquoi on ne peut pas trouver ce qu'ils cherchent; ce qui, en quelques occaſions, n'eſt guere moins important, que la découverte même de la Verité. S'il eſt à ſouhaiter, que l'on puiſſe découvrir ce qui eſt encore caché, il n'eſt pas moins ſouhaitable de ne croire pas avoir trouvé ce que l'on cherchoit, quand en effet on ne l'a point encore trouvé. Au contraire ceux à qui les regles, que l'on emploie pour ne ſe pas tromper, ſont inconnues, ont beaucoup de peine à découvrir la Verité, dans des matiéres, dans leſquelles ils ne ſont pas exercez; & ils ne ſont point en état de faire voir aux autres les lumiéres, dont ils ont été frappez, lors qu'il leur arrive de découvrir quelque verité inconnue. Ce qu'il

y a de

y a de pire, c'eſt que très-ſouvent, s'ils ne prennent pas des fauſſetez manifeſtes pour des veritez, ils s'arrêtent aux moindres vraiſemblances, & croient avoir trouvé ce qu'ils n'ont pas ſeulement entrevû. Après s'être trompé eux mêmes de la ſorte, ils travaillent, ſans le ſavoir, à tromper les autres, non ſeulement par de mauvais raiſonnemens, mais encore par toutes les mauvaiſes voies, dont ils peuvent s'aviſer. Ceux qui prennent pour la Verité de legeres vraiſemblances, ſoûtiennent ordinairement les phantômes, dont ils ſe repaiſſent, avec la derniére violence. Outre cela, ceux qui ne raiſonnent que par coûtume, & qui n'ont pas une connoiſſance diſtincte des regles, ne raiſonnent ſouvent bien que par hazard; & pour un bon raiſonnement ils en font pluſieurs mauvais, dont ils ne s'entêtent pas moins que des meilleurs; aulieu que ceux qui ont examiné avec ſoin les démarches, que les Maîtres de l'Art diſent qu'il faut faire pour découvrir la Verité, ne s'égarent que rarement, & plûtôt par quelque paſſion, dont la plus exacte Logique ne prévient pas les mauvais effets, que par ignorance, ou par oubli.

Que l'on ſeroit heureux, ſi ceux que

la Providence a appellez à la conduite des autres, aimoient autant les bons raiſonnemens, qu'ils aiment l'obeïſſance aveugle! On verroit la tranquillité des Societez établie ſur des fondemens inébranlables; & chacun inſtruit & convaincu de ſes devoirs s'en aquiter avec fidelité & avec exactitude, & contribuer au bonheur de l'Etat, autant qu'il lui ſeroit poſſible. Les lumiéres ſe répendant depuis ceux qui occupent les poſtes les plus relevez, juſqu'à ceux qui font le moins de figure dans le monde; le Bon Sens prendroit de ſi profondes racines, parmi les hommes, qu'aucune Puiſſance ne ſeroit capable de le déraciner.

Comment on peut s'inſtruire.

III. ON demeurera peutêtre d'accord de tout ce que je viens de dire, ou du moins on m'en accordera une bonne partie; mais on me demandera de quelle maniere on peut étudier les quatre Sciences que je ſoûtiens être néceſſaires, pour bien juger de tant de choſes, dont on doit néceſſairement juger, dans quelque état que l'on ſe trouve. On ſouhaitera que je montre le chemin qu'il faut tenir, pour arriver à la connoiſſance de la Verité; ſur tout à ceux qui non ſeulement ne ſont pas gens d'étude, mais à qui la maniére dont ils ont été éle-

élevez, & leurs occupations perpetuelles ne permettent pas de s'appliquer à examiner des choſes auſſi difficiles, que le ſont la Morale, la Politique, la Théologie & la Logique. Quelques fortes, que puiſſent paroître les raiſons, que j'ai données de la néceſſité de cet examen; peutêtre que tout ce que j'ai dit paroîtra inutile, ou même captieux, ſi je n'en montre la poſſibilité; car enfin ce qui eſt impoſſible ne peut jamais être impoſé aux hommes, comme néceſſaire.

Pour ſatisfaire à ces difficultez, il faut, avant toutes choſes, partager le genre humain, en divers ordres, ſelon les differens états où il ſe trouve. Premierement il y a des gens qui n'ont naturellement aucune pénetration, ou qui ont été ſi mal élevez, qu'ils ne ſavent pas ſeulement lire, & que les néceſſitez de la vie occupent ſi fort, qu'ils n'ont que très-peu de temps de reſte, qu'ils puiſſent emploier à d'autres choſes. Secondement il y a d'autres perſonnes, qui quoi qu'elles ne ſoient pas dans une ſemblable pauvreté, & qu'elles aient été mieux inſtruites & mieux élevées, ſont néanmoins très-peu appliquées à la lecture, & à s'inſtruire de ce qu'elles ne ſa-

vent pas. Le Commerce, par exemple, ou des occupations militaires emportent preſque tout leur temps; & ce qu'elles en ont de reſte, elles l'emploient à ſe divertir; c'eſt à dire à penſer à toute autre choſe, qu'à s'inſtruire des ſentimens de Morale, de Politique & de Théologie, dont elles ne jugent pas moins que les autres, & qu'à cultiver leur eſprit & leur jugement. Enfin l'ordre le plus relevé de tous eſt celui des Magiſtrats & des Princes, qui auroient aſſez de temps, s'ils vouloient, pour s'inſtruire des matiéres, que l'on vient de marquer, autant qu'il ſeroit néceſſaire; ſi les intrigues inutiles, & les plaiſirs ne conſumoient une très-grande partie de leur vie. Je ne parle pas des gens de Lettres, qui font profeſſion d'étudier, parce que l'on ſuppoſe qu'ils emploient leurs temps, comme ils doivent. S'ils ne le font pas, rien ne peut les excuſer.

Devoirs des plus ignorans.

Pour commencer par le premier ordre, c'eſt à dire, par ceux qui ſont incapables d'examiner méthodiquement des choſes difficiles, ſans pouvoir remedier à leur incapacité; on voit bien que je n'ai garde d'exiger d'eux ce qu'ils ne ſauroient faire. Que peut-on donc demander

der de ces gens-là? Trois choſes, ce me ſemble, très-poſſibles & très-juſtes. La premiere eſt qu'ils faſſent le meilleur uſage, qu'ils pourront, de leurs petites lumiéres; qu'ils évitent tout ce que l'experience la plus commune de la vie, jointe avec le peu d'inſtruction qu'ils ont, leur a fait connoître n'être pas permis; comme, de nuire de gaïeté de cœur à quelcun, de noircir ſa réputation par des calomnies, de lui enlever ſon bien, de le maltraiter en ſa perſonne, & autres choſes ſemblables; & qu'au contraire ils diſent toûjours la verité, qu'ils conſervent, autant qu'ils peuvent, le bien de leur prochain, & qu'ils en uſent bien envers tout le monde. Si l'on doutoit ſi les plus ſimples ſont perſuadez, par raiſon, de la néceſſité de ces devoirs; il ſeroit facile de découvrir ce qu'ils en penſent, quand même ils entreprendroient de le cacher; ou en leur demandant s'ils voudroient qu'on leur fît le mal qu'ils font aux autres, ou en le leur faiſant effectivement. On verroit à l'inſtant, par leurs réponſes, ou par leurs plaintes, & par leurs actions, qu'ils regardent ces ſortes de choſes comme mauvaiſes, & qu'ils croient qu'on a raiſon de les leur défendre. Il n'y a

perſonne, qui ne ſe plaigne, ſi on le calomnie, ſi on le vole, ou ſi on le maltraite. Les plus groſſiers ont alors aſſez d'eſprit, pour faire voir qu'on leur fait injuſtice. On a donc raiſon de les condamner, par leur propre jugement, & ils ne peuvent pas s'excuſer ſur leur ignorance. Si l'on ſuppoſoit qu'il y a des peuples, ou des hommes, qui ne ſont pas même capables de cette connoiſſance générale; pour ne pas dire que cette ſuppoſition ne ſeroit pas conforme à la verité, je répondrois que des hommes ſi groſſiers ne mériteroient pas d'être traitez de même que ceux qui ont quelques lumiéres; mais d'être ſoumis à un empire deſpotique, qui exigeât d'eux une obeiſſance aveugle; juſqu'à ce qu'ils euſſent apris, par l'experience, les principes de Morale, ſans leſquels aucune Societé ne peut ſubſiſter.

La ſeconde choſe, à quoi le Bon Sens oblige les perſonnes même les plus ſimples, c'eſt à tâcher d'augmenter leurs lumiéres autant qu'il leur eſt poſſible, ſelon l'état dans lequel elles ſe trouvent. Dès que l'on a acquis des connoiſſances, telles que ſont celles, dont j'ai parlé; on peut facilement les augmenter, autant que cela eſt néceſſaire à la condi-

tion

tion dont on eſt ; à moins que par malice & par brutalité, on ne veuille rien apprendre, à deſſein de ſatisfaire plus tranquillement quelque paſſion déreglée dont on eſt agité. Par exemple, il y a des gens adonnez à l'oiſiveté & au larcin, qui ferment les oreilles à ce qu'ils entendent dire contre ces vices, & qui ne veulent pas voir les deſordres qu'ils cauſent, dans la Societé ; à cauſe du plaiſir, qu'ils trouvent à s'y abandonner ; & qui pourroient facilement s'inſtruire & ſe corriger, s'ils le vouloient. Auſſi les Legiſlateurs ont-ils condamné à des peines ſeveres tous ceux qui troublent la Societé, par des crimes défendus par les Loix ; dans la ſuppoſition qu'il n'y a perſonne, qui ſoit ſi ſtupide, qui ne comprenne qu'il fait mal en les violant, ou qui puiſſe dire qu'il n'a pas eu de moien de ſortir d'une ſi groſſiere ignorance.

En effet, le ſeul uſage de la vie, dans quelque Societé que ce ſoit, joint avec tant ſoit peu de réflexion, & d'envie d'apprendre, fournit aux plus groſſiers les principes de Morale, de Politique & de Théologie, dont ils ont néceſſairement beſoin, dans l'état dans lequel ils ſont. Ils ſe peuvent même former

le

le jugement, s'ils en ont la moindre envie, ou par la réflexion, ou en écoutant quelquefois parler ceux qui en ſavent plus qu'eux. On peut dire qu'il en eſt de ce qui eſt abſolument néceſſaire à l'eſprit, pour mettre l'homme en état de vivre conformément à la nature, qu'il a reçuë du Ciel, de même que de ce qui eſt tout à fait néceſſaire au corps. L'un & l'autre eſt facile à aquerir; l'un & l'autre eſt proportionné à tout le monde. La Societé étant néceſſaire aux hommes, pour jouïr de mille biens & ſe garentir d'une infinité de maux; il n'y a perſonne, qui n'aime mieux vivre en ſocieté, que tout ſeul. Or la Societé ne pouvant être heureuſe, qu'à proportion qu'on y obſerve les regles de la Morale la plus juſte; on ne peut vivre parmi les hommes, ſans s'en appercevoir, & ſans ſe former là deſſus des principes fixes & qui s'étendent à la plûpart des actions de la vie; à moins que, par quelque mauvaiſe habitude, où l'on ſe jette volontairement, on ne ferme malicieuſement les yeux à ce que l'on voit tous les jours.

On acquiert de même quelque idée des devoirs de ceux qui conduiſent les peuples, envers ceux qui leur obeïſſent; & des

& des peuples, à l'égard de ceux qui les conduiſent. On ſent le bon & le mauvais ordre, par leurs ſuites avantageuſes, ou deſavantageuſes. On ne confond point un gouvernement doux & juſte, avec une violente tyrannie. On voit facilement ſi le peuple eſt heureux, ou malheureux, dans l'état auquel il eſt; à moins que la coûtume de tyranniſer n'ait tout à fait endurci le cœur, ou que la longue ſervitude n'ait entierement abatu le courage. Encore eſt-il très-difficile, que l'on ne s'en apperçoive pas; pour peu que l'on ait conſervé de ſens commun, dans la haute fortune, ou dans la baſſe condition. J'avouë qu'il faut encore ici être capable de quelque réflexion; mais on ne donne pas des préceptes à ceux, qui ne les ſauroient comprendre, ni réflêchir ſur ce qu'ils voient, ſi tant eſt qu'il y ait des gens dans ce degré de ſtupidité. Plus on fera de réflexion ſur ce que l'on voit, & que l'on entend dire tous les jours; plus on ſera capable de juger de cette ſorte de choſes.

A l'égard de la Religion ou de la Théologie, il eſt facile d'augmenter ſes lumiéres; ſi en ſuppoſant toutes les Veritez aſſurées de Morale & de Politique, que

que l'on aura découvertes par l'experience & par la réflexion ; on vient à conſiderer les corps qui ſont autour de nous & l'ordre merveilleux que les plus ſimples y remarquent. Ils recueuillent très-facilement de là, que ſi les ouvrages de l'art ne ſe font pas d'eux mêmes, ceux que l'on nomme les Ouvrages de la Nature ne ſe ſont pas formez ſans aucune Cauſe intelligente, & par conſequent que ce que l'on dit de l'exiſtence de Dieu eſt veritable. Il ne faut pas être non plus fort ſubtil, pour comprendre que ce Dieu, qui a fait les hommes, comme tout le reſte, & qui les a mis dans la néceſſité de former des Societez, approuve tout ce qui eſt utile à la conſervation de la Societé & au bonheur des hommes, & deſapprouve au contraire ce qui leur eſt oppoſé ; c'eſt à dire, que l'obſervation d'une bonne Morale & d'une bonne Politique lui eſt agreable, & au contraire que la violation des regles, qu'elles nous preſcrivent, lui déplaît. Comme il peut tout, ainſi qu'il paroît par ſes ouvrages (car que peut-on concevoir de plus difficile à faire, que ce qu'il a fait ?) les ſeules lumiéres de la Raiſon apprennent aux hommes qu'il y a une très-grande apparence

rence que Dieu veut recompenſer ceux qui auront vêcu d'une maniere qui lui eſt agreable, & punir ceux qui auront fait tout le contraire. Que ſi l'on joint la Révelation à la Raiſon, pour peu que l'on ſoit capable de réflexion, on comprendra par la ſeule lecture du Nouveau Teſtament, ou par ce qu'on en entend dire à ceux qui l'ont lû, qu'il n'y a rien qui ne s'accorde parfaitement bien aux idées de Morale & de Théologie, que la ſeule Raiſon eſt capable de former dans nos eſprits & qu'elle avoit en effet formées dans ceux des Payens. Plus on fera de réflexion ſur ces ſortes de choſes, plus on ſera convaincu, & plus on augmentera ſes lumiéres; ſans qu'il ſoit beſoin d'y emploier trop de temps.

Si l'on s'applique à ces recherches, autant que l'état où l'on eſt le ſouffre, dans la ſeule envie de ſavoir la Verité & de s'affermir dans ſa connoiſſance, ſans avoir aucune vuë d'interêt, ou d'avancement; il eſt bien difficile qu'on ne voie le fonds des choſes, & qu'on ne découvre, au moins dans ce qui eſt néceſſaire, le veritable ſens de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres. Mais dans quelque degré de connoiſſance, que l'on ſoit,

il

il y a une troiſiéme choſe à obſerver, qui eſt à la portée des plus ſimples. C'eſt que comme l'on eſt obligé de faire ce que l'on juge être bon : il faut éviter au contraire géneralement de faire non ſeulement ce que l'on juge mauvais, mais encore tout ce dont on doute, ſur tout ſi ce ſont des choſes dont les conſéquences ſont importantes à la vie. Il n'eſt pas beſoin d'avoir beaucoup de pénetration, pour ſe faire cette regle; puis que tous les hommes, qui font quelque uſage de leur raiſon, l'obſervent conſtamment, à moins que quelque paſſion, ou quelque interêt préſent ne les en détourne. Quoi qu'ils la violent en des cas particuliers, aveuglez par quelque cupidité qui les agite, ils conviennent néanmoins toûjours de ſa juſtice, à la conſiderer en géneral. Si l'on demande aux plus ignorans, s'il eſt permis de ne pas faire une choſe, que l'on ſait être bonne & agreable à Dieu ; ils ne manqueront pas de dire que non, & de blâmer ceux qui ſe conduiſent de la ſorte. Si on leur demande encore, s'il ne faut pas éviter de faire ce que l'on juge être mauvais; ils diront qu'ouï, & condamneront, ſans héſiter, ceux qui ne s'abſtiennent pas de le faire. Enfin ils ne nie-

nieront nullement qu'il y a un très-grand danger à faire des actions importantes. & dont les ſuites peuvent être dangereuſes; pendant que l'on ne ſait point, ſi ces actions ſont permiſes, ou non. Si un Juge condamnoit un homme à la mort, comme aiant commis un crime, que les Loix puniſſent par ce ſupplice; quoi qu'il ne fût pas bien ſi cet homme auroit commis ce crime, & qu'il ignorât de quelle peine les Loix ordonnent qu'on le puniſſe; & qu'on racontât aux plus ignorans cette action, qui peut douter, qu'ils ne la blâmaſſent?

Cela étant ainſi, il n'y a perſonne qui ne comprenne facilement qu'en matiére de Religion, il ne faut rien aſſûrer que l'on n'ait jugé être veritable, ni rien faire que l'on ne ſoit perſuadé être agreable à Dieu. Ainſi s'il arrive que l'on veuille contraindre quelcun de condamner des ſentimens, qu'il n'eſt pas en état de comprendre, ni d'examiner, ou l'obliger de maltraiter ceux qui ſont dans ces ſentimens; le Sens Commun lui apprend que ceux, qui le veulent faire agir de la ſorte, l'engagent dans un très-grand danger; puis qu'il ne ſait pas s'il ne condamne point la Verité, & s'il ne maltraite point l'Innocence. Voulez-

vous vous assurer s'il est convaincu de ce principe général du Bon Sens & de l'Equité? Servez vous de la méthode, que j'ai emploiée plus d'une fois, dans ces Pensées diverses; racontez lui qu'un autre a fait ce que je viens de dire, & vous verrez ce qu'il vous répondra. On pourra comprendre par là, qu'il n'y a personne qui soit si ignorant, qui ne soit convaincu qu'il faut s'abstenir de juger des controverses de Théologie, que l'on n'entend pas; & de rien faire contre ceux, dont on ne peut pas examiner les sentimens. Aulieu de cette retenue si naturelle & si nécessaire, la multitude aveugle s'ingere presque par tout de juger des controverses les plus obscures & les plus embarrassées, & sert d'instrument aux personnes mal-intentionnées, pour maltraiter, pour persecuter cruellement, & pour faire perir par toute sorte de supplices, ceux qui s'éloignent des sentimens reçus publiquement, quoi que d'ailleurs irréprochables dans leurs mœurs. C'est-là ce qui s'appelle se dépouiller de la Raison, pour suivre une impetuosité aveugle & semblable à celle des bêtes; & se défaire de l'humanité, pour imiter, non celles que leur commerce avec les hommes a apprivoisées, mais

mais les lions, les tigres, & toutes les plus farouches qui ſe trouvent dans les montagnes les plus deſertes & dans les plus impénetrables forêts.

On dira peutêtre que le petit peuple ne peut pas juger des Controverſes, en les examinant en elles mêmes, mais qu'il peut juger qu'il s'en doit fier à ceux qui le conduiſent & qui ont plus de lumiére que lui. Mais je demande s'il doit s'y fier ſans examen, & ſans être aſſuré, par des raiſons claires & ſolides; ou ſi ce n'eſt qu'après s'être aſſuré que ceux, à qui il s'en remet, ne le trompent pas par malice, on ne ſe trompent point eux mêmes par ignorance, par peu d'attention, ou par paſſion? Si l'on dit qu'il doit s'y fier, ſans examen, & ſeulement par le ſentiment qu'il a de ſa propre incapacité; je ſoûtiens qu'il eſt inutile de lui parler de quoi que ce ſoit, car enfin ceux qui doivent croire leurs conducteurs ſans ſavoir pourquoi, & faire tout ce qu'ils leur ordonnent, ſont incapables d'aucune action morale, puis qu'ils dépendent abſolument d'un autre. S'ils ſont tels, qu'on les décrit, je ne vois pas en quoi ils different, au moins à cet égard, des bêtes farouches, auſquelles on expoſe, en quelques lieux,

les criminels condamnez à mort. Qu'on ne les louë donc pas de ce qu'ils font, & qu'on ne les blâme de quoi que ce ſoit; non plus que les bêtes que l'on lâche contre les criminels, de ce qu'elles les dévorent. Cependant on n'oſeroit rabaiſſer les peuples à ce point-là, & les Loix que l'on veut qu'ils obſervent font bien voir qu'on les ſuppoſe plus raiſonnables, que lors que l'on abuſe de leur ignorance d'une maniere ſi ſcandaleuſe. On ne fait pas des Loix pour les bêtes & l'on ne leur propoſe ni recompenſes, ni peines. Si l'on dit qu'avant que la multitude s'en fie à ſes conducteurs, il faut qu'elle s'aſſûre de leurs lumiéres & de leur bonne foi, en ſorte qu'elle ſoit perſuadée, par de bonnes raiſons, qu'ils ne la trompent pas; je répons à cela, qu'on tombe d'accord par là, que le peuple le plus ignorant eſt aſſez éclairé pour décider, en raiſonnant, d'un point auſſi délicat & auſſi important que celui-là. On accorde qu'il doit s'en fier à ſa Raiſon, pour ſavoir s'il doit ſe ſoumettre à celle des autres; & qu'il ne doit venir à cette ſoumiſſion, qu'après s'être clairement convaincu lui même qu'il ne ſauroit mieux faire; en ſorte qu'il ait aſſez de confiance en ſa propre Raiſon, pour croire

croire qu'elle ne le ſauroit tromper, dans ce raiſonnement. Si l'on a cette opinion des plus ignorans, je ne vois pas pourquoi on prétendroit les éloigner de toute ſorte d'examen, à l'égard des queſtions particulieres, qui ſont bien moins importantes & bien moins difficiles que celle-là. Outre cela, ſi l'on veut avouër la verité, on tombera d'accord, que, pour peu que l'on entre dans l'examen de l'autorité des Puiſſances, qui veulent qu'on s'en fie en elles; on aura beaucoup plus de raiſons de s'en défier, que de s'y ſoumettre. Cette ſeule préſomption, que ceux qui parlent de la ſorte ont un interêt temporel très-conſiderable à faire en ſorte que l'on ſe confie en eux, les doit néceſſairement rendre ſuſpects, à tous ceux qui ne ſont pas tout à fait ſtupides. Il n'y a rien de ſi doux, que d'être conſiderez comme les arbitres du Vrai & du Faux, du Juſte & de l'Injuſte, dans la matiére du monde la plus importante; c'eſt à dire, dans la Religion; & d'être reſpectez, à cauſe de cela, par un très-grand nombre de ſes ſemblables. Il n'y a rien de ſi agréable, que de tirer un tribut conſiderable de la multitude, qui ſe croit obligée à le payer, par un principe de conſcien-

ce. A moins que d'être tout à fait aveugle, on voit qu'on a grand ſujet de ſe défier de ceux qui tirent un ſi grand profit de la confiance, qu'ils veulent que l'on ait en eux.

Quelques uns de ceux, qui tomberont d'accord de ce que je viens de dire, m'objecteront peutêtre que ce que j'ai dit, de la maniere dont le peuple peut s'inſtruire de la Religion, & dont il doit ſe conduire à l'égard des dogmes qu'il n'entend pas, peut être veritable; mais qu'il n'eſt d'aucun uſage dans les lieux où il n'y a point de liberté de conſcience, & où il faut ſe ſoumettre ſans examen aux déciſions des Theologiens, à moins que de vouloir ſe perdre. Là les Laïques ne peuvent juger de rien, pas même s'il eſt juſte de ſe ſoumettre, parce qu'il n'eſt pas permis de mettre en doute ce principe fondamental du gouvernement Eccleſiaſtique. Pourquoi parler d'étude & d'examen à des gens, qui ne peuvent s'y engager ſans riſquer tout? J'avouë que le meilleur conſeil, qu'on pût donner à ces peuples ſeroit de ſe retirer des lieux ſoumis à une ſemblable domination, à moins que d'être en état de ſecouër d'un commun accord, ce joug inſupportable. Mais cela n'empêche

pêche pas que ce que j'ai entrepris de prouver ne ſoit veritable; c'eſt que l'on peut augmenter ſes lumiéres, autant que cela eſt néceſſaire, pour juger des dogmes, ſur leſquels on ne peut pas demeurer en ſuſpens.

Il eſt vrai que la multitude ignorante ne ſauroit ſe former de regles diſtinctes du bon raiſonnement, qu'elle puiſſe conſiderer d'une maniere génerale & abſtraite; mais il y a deux choſes, qui lui peuvent beaucoup ſervir, pour l'empêcher de tomber dans l'erreur. L'une c'eſt l'amour de la Verité, dont elle peut être auſſi capable que les gens d'étude. Ces derniers ont ſouvent envie d'apprendre, plûtôt par vanité, ou pour s'avancer dans le monde, que pour s'inſtruire & ſe ſatisfaire d'une connoiſſance ſolide. Auſſi cherchent-ils plûtôt les moiens de paroître habiles à ſoûtenir les ſentimens reçus, qu'à les examiner à la rigueur. Au contraire, il arrive ſouvent que ceux qui n'ont aucune étude aiment plus la Verité, que les ſentimens reçus dans leur païs. L'autre choſe, que l'on remarque aſſez fréquemment, c'eſt que le peuple eſt beaucoup moins aveuglé de préjugez, que ceux qui ſe piquent de ſcience; parce qu'on n'a

pas eu ſoin de lui inſpirer de certains ſentimens de Philoſophie & de Théologie, qui ſervent à prévenir les eſprits, & à les empêcher de reconnoître la Verité, lors qu'elle ſe préſente à eux. Ceux qui croient ſavoir quelque choſe, mais qui ſe trompent, ſont beaucoup moins en état de la recevoir; que ceux, qui, convaincus de leur ignorance, n'ont aucuns ſentimens formez ſur les choſes qu'ils n'ont point examinées. Ainſi le peu de préjugez, dont ils ſe trouvent prévenus, & l'amour ſincere de la Verité leur tiennent lieu de Logique, & les empêchent de ſe tromper.

C'eſt là la raiſon, pour laquelle on a ſouvent remarqué que le peuple recevoit la Verité, avec plus de facilité que ceux qui ſembloient avoir beaucoup plus de lumiere. Quand Jeſus-Chriſt prêchoit l'Evangile aux Juifs, il ſembloit que les Docteurs de la Loi devoient être les premiers à l'embraſſer; parce qu'ils étoient plus capables d'examiner les miracles de Jeſus-Chriſt & de reconnoître l'excellence de ſa doctrine, que ne l'étoit le Vulgaire ignorant. Cependant le contraire arriva, & Jeſus-Chriſt reconnut cet effet de la ſageſſe divine, en s'adreſ-

s'adreſſant à Dieu, en ces termes: * *Je te loüe, ô Pere Seigneur du ciel & de la terre, de ce que qu'aiant caché ces choſes aux ſages & aux prudens, tu les a découvertes aux ſimples.* On avoit remarqué la même choſe, lors que S. Jean Baptiſte avoit commencé à prêcher. * *Tout le peuple l'ayant ouï, & même les Péagers, ils juſtifierent Dieu, aiant reçu le baptême de Jean; mais les Phariſiens & les Docteurs de la Loi ont rendu ſans effet le conſeil de Dieu à leur égard, n'aiant pas été baptizez par lui.* On vit de même, lors que l'Evangile fut prêché aux Payens, peu de Philoſophes l'embraſſer, & quantité de perſonnes ſans Lettres s'y ſoumettre avec joie. Une des principales raiſons de cela, c'eſt ſans doute que le peuple aimoit plus la Verité, & avoit beaucoup moins de préjugez que les Philoſophes; qui étoient entêtez de leurs anciens ſentimens, & qui avoient pris parti ſur pluſieurs choſes, où ils ſe trouvoient oppoſez à la doctrine de l'Evangile. Je pourrois produire des exemples plus récens d'une ſemblable conduite, mais ceux-là ſuffiſent pour établir ce que j'ai avancé, touchant la capacité des plus ignorans à prendre parti, pourvû qu'ils ſuivent les lumieres du Bon Sens.

* Matt. XI, 25. Luc X. 21.

* Luc VII, 29.

Ce que je viens de dire du bon uſage que le peuple a ſouvent fait de ſes lumiéres, quoique petites, fait voir que rien n'excuſe ceux qui en uſent autrement; mais il ne faut pas croire qu'en général les ignorans ſoient plus propres à reconnoître la Verité. „ Quelquefois „ le Vulgaire a le goût bon, mais il ſe „ trompe auſſi ſouvent: *

*Horatius Ep. I. 63. Lib. 2.

Interdum Vulgus rectum videt, eſt ubi peccat.

La plus grande partie du peuple Juif & Payen rejetta autrefois l'Evangile, & ceux qui ont aujourdhui la multitude pour eux n'ont pas pour cela la Verité de leur côté. Mais ſi l'on y prend garde, on s'appercevra que le Vulgaire ne ſe trompe pas ſi fréquemment, en ſe confiant à ſes lumiéres & en les ſuivant, qu'en les ſacrifiant à l'autorité de ceux qu'il croit plus habiles que lui. On doit très-ſouvent attribuer les fautes qu'il commet à ceux, qui abuſent de la confiance qu'il a en eux. „ Celui-là ſe „ trompe, dit un Orateur, qui croit „ que, dans les choſes humaines, il y „ ait aucun crime que l'on doive attri- „ buer au Public. Tout ce qu'une „ ville

„ ville fait doit être attribué à l'autori-
„ té de ceux qui le lui perſuadent ; &
„ dans toutes les actions du peuple, il
„ ne ſe fâche qu'à proportion qu'ils l'ir-
„ ritent: * *Fallitur quiſquis ullum facinus, in rebus humanis, publicum putat. Perſuadentium vires ſunt quidquid civitas facit; & quodcumque facit populus, ſecundùm id quod exaſperatur, iraſcitur.*

* *Quintilianus Orat. XI. pro Divite.*

Après avoir montré que les plus ignorans peuvent s'inſtruire, autant qu'il leur eſt néceſſaire, de Morale, de Politique & de Théologie, & ſe conduire, dans la recherche de la Verité, ſelon les regles de la droite Raiſon ; il ſera bien moins difficile de prouver la même choſe, à l'égard de ceux qui ont reçû une meilleure éducation, & qui peuvent emploier quelque temps à la lecture ; quoi qu'ils ſoient attachez à des occupations fort éloignées de l'étude. Outre qu'ils ont tous les ſecours, dont nous avons fait voir que les plus ignorans peuvent ſe ſervir avec ſuccès ; il y a une infinité de livres écrits dans les Langues modernes, ſur les matiéres que j'ai marquées, dans leſquels ils peuvent s'inſtruire avec facilité.

De quelle maniere ceux qui ſont d'une meilleure condition peuvent s'inſtruire.

Je ne veux pas entreprendre d'en donner ici une liſte. Il y en a ſur tout en Fran-

François, en Anglois & en Flamand une ſi grande quantité, que perſonne n'en peut manquer. Mais comme il y en a beaucoup plus de mauvais, que de bons, je tâcherai de donner de certaines marques, auſquelles on pourra s'aſſûrer qu'un livre eſt bon, & qu'il mérite d'être lû.

A quoi l'on connoit un bon Livre.

Toutes ſortes de Livres doivent avoir trois qualitez, pour mériter d'être lûs par des gens, qui ne font pas profeſſion de Lettres; car ces derniers ſont ſouvent obligez de lire des livres peu utiles, pour des raiſons que je ne dirai pas. Premierement le ſtile en doit être clair & net; & en ſecond lieu l'ordre en doit être commode & facile. Sans cela, ils ne font qu'embarraſſer ceux qui ne ſont pas accoûtumez à pénetrer le ſens d'un livre mal écrit, ni à redreſſer dans leur eſprit le deſordre & la confuſion qu'ils remarquent dans ce qu'ils liſent. Il leur ſemble qu'ils ſont dans une épaiſſe forêt, où ils ne voient que quelques ſentiers entrouvers, & dont ils ne peuvent ſe dégager. Auſſi après l'avoir lû avec attention, ils ne peuvent ſe former aucune idée nette & ſuivie de ce qu'ils ont lû; ce qui fait qu'ils l'oublient bien tôt, ſi ce n'eſt peutêtre quelque penſée détachée,

chée, plus brillante & mieux exprimée que les autres. C'eſt à quoi l'on peut connoître ſi un livre eſt écrit avec ordre & avec netteté. Car il n'eſt pas poſſible qu'un homme capable de quelque attention & qui n'eſt pas deſtitué de mémoire, ne retienne en gros le plan d'un Ouvrage, & ſes principales penſées ; ſi cet Ouvrage eſt clair & méthodique. Que ceux qui entendent le Flamand, ou l'Anglois faſſent cette experience, en liſant quelques Sermons d'*Iſaac Barrow*, fameux Théologien & Geometre, de *Jean Tillotſon*, Archevêque de Cantorbery, ou de *Simon Epiſcopius*, fameux Théologien parmi ceux que l'on nomme *Arminiens*, ou *Rémontrans* dans les Provinces Unies. Ces trois Auteurs étant d'un ordre & d'une clarté extraordinaires, pour ceux qui entendent leur Langue; ils verront que toute la ſuite de leurs diſcours, & leurs principales raiſons leur demeureront dans l'eſprit, après les avoir lûs, & qu'ils pourront s'en ſervir au beſoin. Qu'ils liſent au contraire, s'ils entendent le François, *les Eſſais de Morale*, & ils trouveront qu'il n'en demeure rien dans l'eſprit, excepté l'élegance du ſtile, & quelques penſées détachées. La troiſiéme choſe, que

que doit avoir un Livre, pour être lû avec fruit, par ceux qui n'ont pas le loisir d'emploier beaucoup de temps à la lecture; c'eſt qu'il doit prouver ce qu'il entreprend de perſuader au Lecteur, par des raiſons concluantes; ſans quoi il ne remplit l'eſprit que de vrai-ſemblances & de probabilitez, qui peuvent envelopper des menſonges, auſſi bien que la Verité. On s'apperçoit que des raiſons ſont ſolides, non ſeulement en les liſant, mais encore en ce qu'après les avoir luës, plus on les médite, plus on s'en trouve convaincu. On voit qu'on en peut tirer quantité de conſéquences utiles, & dont on ne manque pas de ſe ſervir, lors que l'occaſion s'en préſente. Au contraire quand des penſées ont plus de brillant que de ſolidité, ſi elles ſurprennent d'abord, l'éclat qu'elles avoient eu à la premiere lecture diminue à meſure qu'on y penſe; & ce feu, qui avoit frappé l'eſprit, devient en peu de temps une fumée qui s'évanouït. Elles n'ont que des conſéquences, dont l'abſurdité fait connoître la fauſſeté des principes dont elles naiſſent. On peut ajoûter à cela que l'on connoit un raiſonnement ſolide à ceci, c'eſt qu'on le peut facilement exprimer en toute ſorte de Langues,

gues, & qu'il paroît auſſi fort, par exemple, en François qu'en Latin. Il eſt viſible qu'un raiſonnement, qui dépend ſi fort d'une Langue, qu'il paroit foible traduit dans une autre, conſiſte plûtôt dans le tour & dans l'expreſſion, que dans la choſe même; car les idées & leur arrangement ſont de toutes les Langues, mais les figures ne le ſont pas. Quand je parle de *traduire*, je n'entends pas mot pour mot; il eſt vrai qu'on ne le peut pas toûjours faire, à cauſe de la difference des Langues; mais on peut exprimer clairement, dans toutes, un raiſonnement que l'on a une fois clairement conçu, & il n'eſt pas poſſible que ce qui eſt un bon raiſonnement en Latin paroiſſe un ſophiſme en François, ſi l'on en rend fidelement le ſens. La Raiſon, & l'art de s'en bien ſervir ſont de tous les temps & de tous les lieux; il n'y a que l'expreſſion, qui n'eſt pas la même. C'eſt à quoi l'on peut reconnoître la vanité des penſées poëtiques, qui paroiſſent ſouvent admirables exprimées en termes poëtiques, & conſiderées avec leur cadence; mais qui ſemblent ridicules, ſi on met leurs expreſſions dans leur ordre naturel, & ſi on les change en d'autres ſynonymes. Il en eſt

eſt des vers, comme d'une femme d'une médiocre beauté, ou même laide, que ſa parure fait ſouvent paroître charmante, ou au moins agreable; mais qui retombe dans ſa médiocrité, ou dans ſa laideur, dès qu'elle a poſé ſa coiffure. Une veritable beauté a plus d'agrément lors qu'elle eſt bien miſe, je l'avouë; mais elle conſerve néanmoins ſes charmes naturels, lors même qu'elle eſt négligée; & il y a bien des yeux, auſquels elle plait davantage en cet état, que ſoûtenue par l'artifice de la parure. On doit être perſuadé qu'un diſcours, veritablement beau & ſolide, ne pert rien de ſa force & de ſa ſolidité, mis dans une autre Langue; par un homme qui l'a bien entendu, & qui s'exprime facilement dans la Langue, dans laquelle il le traduit.

Ce ſont là des marques certaines auſquelles on peut connoître la bonté d'un livre, & ſans leſquelles on aura raiſon de croire qu'il ne mérite pas d'être lû. Peu de feuillets ſuffiſent, pour en faire l'épreuve; & après l'avoir faite, ceux qui ne ſont pas nez, pour emploier leur vie à toutes ſortes de Livres, feroient mal d'en continuer la lecture.

Ces remarques ſont importantes, ſur tout

tout pour les livres de Morale, qui ne renferment ſouvent qu'un amas confus d'expreſſions figurées; qui n'expriment rien de clair, & qui ne renferment que très-peu de raiſonnemens concluans. Ceux qui les ont lûs ne ſauroient en faire aucun uſage, ni dire en autres termes ce qu'ils y ont appris; ſemblables à ceux qui vantent un Sermon, qu'ils ont, diſent-ils, trouvé admirable, mais dont ils ne ſauroient redire une penſée ſolide; ce qui fait voir qu'ils ont été charmez de l'exterieur du Prédicateur & de ſes expreſſions; mais non pas perſuadez, par ſes raiſonnemens. Si l'on fait réflexion ſur ce que je viens de dire, on ſera capable de choiſir les livres, qui méritent d'être lûs, & dont on doit faire ſon étude.

Dès que l'on a découvert des Livres, où l'on trouve de la clarté, de l'ordre, & de la ſolidité; il faut s'y tenir, & les relire pluſieurs fois, juſqu'à ce qu'on en puiſſe avoir d'autres du même caractere, en ſorte que l'on ne perde rien au changement de ſa lecture. Je voudrois pouvoir en indiquer ici un bon nombre, afin de prévenir le dégoût des Lecteurs par la varieté; mais j'avouë que je n'en ſai pas beaucoup, qui ſoient de l'excel-

lence des trois que j'ai nommez. D'ailleurs comme on en publie tous les jours, ſi je ne nommois que les ouvrages des morts, on me ſoupçonneroit d'envie, envers les vivans ; & ſi je nommois ceux des derniers, on pourroit croire que je les flatte. Si j'omettois ceux que quelques perſonnes eſtiment, & que peut-être je n'eſtime pas, ils ſe plaindroient ou de ma négligence, ou de mon mauvais goût. Ainſi il eſt plus ſûr pour moi de m'en tenir à ces remarques génerales.

Si l'on lit pluſieurs fois & avec application des Ouvrages de cette nature, dans peu de temps on ſe formera une idée de Morale aſſez étenduë & aſſez exacte, pour s'en ſervir en toutes ſortes d'occaſions, & pour bien juger de tous les cas particuliers, qui arrivent dans la vie. Je conſeillerois à ceux, qui veulent ſerieuſement apprendre à vivre, de reduire tout ce qu'ils liſent en Maximes & en Regles, & de les écrire, ſelon l'ordre qui leur paroîtra le plus facile & le plus commode. La raiſon de cela eſt que la lecture d'un Livre étendu ne fait pas aſſez d'effet ſur nous, ſi l'on ne le reſſerre, pour ainſi dire, dans ſon eſprit, pour en retenir la ſubſtance. Peu de gens ont la mémoire aſſez bonne, pour

pour ſe reſſouvenir long-temps de ce qu'ils ont lû, au moins d'une maniere diſtincte, & pour pouvoir en faire application à ce qu'ils voient arriver tous les jours; ſans avoir quelque ſecours, qui aide leur mémoire.

Par exemple, après avoir lû le LII. Sermon de *Tillotſon*, qui traite de l'éducation des enfans, on en peut tirer diverſes excellentes maximes * & entre autres celle-ci, touchant la néceſſité de joindre la Connoiſſance à la Pratique: *in folio.*

* *Pag.* 623. *Ed.*

„ La Connoiſſance & la Pratique s'entraident & s'augmentent l'une l'autre. „ La Connoiſſance prépare & diſpoſe „ à la Pratique; & la Pratique eſt la „ meilleure maniére de perfectionner la „ Connoiſſance. La ſimple ſpéculation „ eſt très-imparfaite & très-groſſiere, en „ comparaiſon d'une Connoiſſance diſtincte acquiſe par l'experience. La „ plus grande capacité d'un Géographe, „ qui n'a vû un païs que ſur la Carte, „ n'eſt rien en comparaiſon de la connoiſſance d'un homme qui a joint les „ voiages à la ſpéculation, & qui a vû „ lui même les lieux dont il avoit lû la „ deſcription dans les Géographes. Le „ plus habile homme, dans l'Art & dans „ les Regles de la navigation, n'eſt nul-

„ lement comparable à un pilote expe-
„ rimenté. C'eſt qu'il y a autant de
„ difference entre la Connoiſſance, per-
„ fectionée par la Pratique, & la ſim-
„ ple ſpéculation ; qu'il y en a entre
„ avoir ouï dire comment il faut faire
„ quelque choſe & le ſavoir faire. On
„ peut facilement n'entendre pas bien
„ les Regles, mais une longue & fre-
„ quente Experience trompe rarement.
„ Donnez moi un homme qui ait fait
„ conſtamment bien certaine choſe, &
„ je croirai qu'il ſait comment il la faut
„ faire. On pourroit abreger davanta-
ge cette maxime ; mais il me ſuffit ici
d'avoir produit un exemple, pour faire
comprendre ce que je veux dire.

On m'objectera peut-être que j'éxige bien du travail de ceux à qui je donne ces conſeils, & que j'ai oublié que je les ſuppoſe fort occupez. Mais je répons à cela, qu'il n'y a point de vie ſi occupée, où l'on ne puiſſe trouver quelques heures par ſemaine, pour s'appliquer à lire & à recueuillir quelque choſe de ce qu'on a lû, tantôt plus, tantôt moins, ſelon l'importance des occupations que l'on a. En voulez-vous une preuve ſenſible? Voiez combien d'heures ces gens occupez, à ce qu'ils diſent, donnent à d'inu-

d'inutiles converſations, & à des divertiſſemens ſouvent dangereux ; & vous comprendrez que, s'ils vouloient, ils auroient aſſez de temps pour faire ce que je leur conſeille.

Un autre dira encore que cela eſt trop difficile, & qu'il ne peut pas faire attention à tant de choſes. Si cela eſt, qu'il ſouffre qu'on le range deſormais parmi la populace ignorante, parmi les laboureurs & les bergers. Qu'il n'entreprenne plus de juger de ce qu'il n'entend pas, & qu'il renferme ſa conduite dans les bornes de ſes petites lumiéres. Mais c'eſt ce que cette eſpece de gens ne ſauroit ſouffrir. Elle veut juger de la conduite de tout le monde, & décider, ſans aucunes Regles, de la Vertu & du Vice de tout le Genre Humain.

Il faudroit donner un ſemblable ſoin à l'étude de la Politique, quoi qu'il ne ſoit pas beſoin d'y prendre tant de peine ; parce que tout le monde eſt appellé à bien vivre, & qu'il n'eſt pas appellé à la conduite des peuples. Ainſi une connoiſſance plus générale de la Politique lui doit ſuffire. On la peut apprendre dans des Livres, qui ont été faits exprès, ou dans des Ouvrages qui n'en parlent qu'en paſſant. Les Livres d'*Hugues Grotius*

du Droit de la Guerre & de la Paix, & celui de *Samuel Pufendorf*, intitulé *du Devoir de l'Homme & du Citoyen* ſont admirables pour les principes géneraux. Le ſecond principalement, qui eſt le plus court, établit, avec beaucoup de netteté & d'ordre, les fondemens de la Morale, de la Politique & de la Juriſprudence. Si on le lit avec ſoin, on y trouvera des principes ſuffiſans, pour ſoudre la plûpart des queſtions principales que l'on agite dans ces Sciences.

On voit là la ſpéculation de la Politique, mais ſi on en veut voir la pratique, il faut lire les Hiſtoires, dont on a une grande quantité en toutes les Langues. Il faut choiſir ſeulement les plus exactes & les plus ſinceres, & où l'on voit par tout beaucoup de liberté & de moderation; en ſorte que l'Hiſtorien s'éloigne également de la flatterie & de la ſatire. Ces deux dernieres qualitez ſautent aux yeux des Lecteurs. Mais on peut reconnoître ſi un Hiſtorien eſt exact, & à ſa narration, & au ſoin qu'il prend de marquer les Auteurs qu'il a ſuivis. Pour la ſincerité, on peut s'en aſſûrer; premierement, ſi l'on voit que l'Hiſtorien louë & blâme ſans façon les mêmes perſonnes, ſelon qu'il croit qu'elles

les ſe ſont bien ou mal conduites; & en ſecond lieu, s'il n'a eu aucun interêt à déguiſer, ou à diſſimuler la verité. Dès que l'on eſt convaincu, ou que l'on ſoupçonne qu'il y a eu à gagner, ou à craindre, en favoriſant ou en blâmant quelcun, & que l'on voit un Auteur parler conformément à ſes interêts; il eſt très-difficile de s'y fier. Pour les autres, qui ſont plûtôt des Plaidoyers, que des Hiſtoires, à deſſein de faire eſtimer ou de rendre odieux quelcun; il ne faut lire leurs Ecrits, que comme des *Factums*; que l'on doit comparer les uns aux autres, avant que d'en juger.

Comme cette eſpece d'étude eſt très-agreable, il y a peu de gens à qui elle ne plaiſe. On peut même dire que l'on apprend ordinairement, par le goût du Public, & par la réputation des Livres de cette ſorte, ceux qui méritent d'être lûs. On n'a rarement vû paroître d'Hiſtoire exacte, ſincere, moderée & libre en même temps, ſans être preſque généralement applaudie; & * celles, par exemple, des *De Thous* & des *Burnets* ne periront jamais, à cauſe des qualitez, que je viens de dire. Au contraire les *Maimbourgs* & les *Varillas* ont été généralement contredits, & ont même ſurvêcu

* *Le premier a écrit* l'Hiſtoire Univerſelle de ſon temps, & *le ſecond celle de* la Réformation d'Angleterre.

eu au peu de réputation, qu'ils s'étoient acquiſe dans l'eſprit des perſonnes peu éclairées. Si nous avons lû leurs livres, à cauſe du bruit qu'ils ont fait de nos jours; la génération prochaine ne daignera pas les regarder.

Pour venir à l'étude de la Théologie, le premier & l'unique fondement qu'elle doit avoir, c'eſt l'étude de l'Ecriture Sainte & principalement du Nouveau Teſtament. Les Chrétiens, quoique diviſez, reconnoiſſent tous que c'eſt là au moins la plus pure ſource d'où nous puiſſions puiſer la connoiſſance de la Religion Chrétienne. Quoi que quelques uns d'entre eux diſent qu'il faut l'entendre comme l'Egliſe, c'eſt à dire, leur Parti, l'explique, & que ſans cette explication on n'y entend rien; il n'y a qu'à le lire, pour ſe convaincre que ces diſcours ne ſont que des chicaneries de gens qui ont peur qu'on n'y trouve autre choſe que ce qu'ils ſouhaitent, & qu'on n'y trouve pas au contraire ce qu'ils voudroient bien que l'on y trouvât. Ceux qui avouënt que c'eſt l'unique regle infaillible de la Verité, ou au moins quelques uns d'entre eux, diſent auſſi quelquefois qu'il y faut joindre le conſentement des Chrétiens anciens & modernes, & les Con-

Confeſſions de foi. Mais à l'égard du conſentement des Chrétiens de tous les ſiecles, il n'y a que les gens d'étude & encore qu'un très-petit-nombre, qui puiſſent s'en aſſûrer; car il faut une prodigieuſe lecture, pour s'inſtruire avec quelque exactitude du ſentiment de tous les ſiecles; outre qu'on peut faire mille difficultez ſur ce conſentement, leſquelles il n'eſt pas poſſible de ſoudre. Où Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres nous ont-ils donné cet avis? Faut-il renfermer toutes ſortes de Chrétiens, dans le nombre de ceux, dont on demande le conſentement? Si l'on y met ceux que l'on nomme *Héretiques*, & qu'on ne prenne pour l'eſſence de la Religion Chrétienne, que ce dont ils ſont convenus, on la réduira à peu d'articles, & l'on en effacera des dogmes qui ſont plus clairs que le jour, dans le Nouveau Teſtament, & qui nous ſont recommendez comme abſolument néceſſaires. Si on en exclut les *Héretiques*, c'eſt à dire, ceux qui ont été condamnez par les autres, ſoit qu'ils aient été plus forts ou plus foibles, car la multitude n'y fait rien; quel ſens aura ce que l'on veut dire? Qui ſera *Héretique*, & qui ſera *Orthodoxe?* Chaque Parti prétendra être Orthodore, & il n'admettra

mettra dans le nombre de ceux, dont le conſentement eſt requis, que ceux qu'il croira favorables à ſes opinions; & ce qu'on veut dire reviendra à ceci, c'eſt qu'il s'en faut remettre au conſentement de ceux qui auront l'approbation des Théologiens, qui nous font ces beaux-diſcours. A l'égard des Confeſſions de Foi, elles ne peuvent paſſer que pour des explications du ſentiment de ceux qui les ont faites, qui n'étoient comme on l'avouë, nullement infaillibles, & dont par conſéquent les opinions ne ſont recevables, qu'autant qu'elles ſont conformes au Nouveau Teſtament. Ainſi il eſt inutile d'en parler, lors qu'il s'agit de la Regle infaillible de la Foi. Elles ne ſervent que pour entendre les ſentiments de ceux qui les ont faites, & non pour s'y fier. Ceux qui en parlent autrement ne le feroient pas, s'ils entendoient ce qu'ils diſent, ou ſi l'eſprit de diſpute ou de domination ne les faiſoit pas parler contre leurs propres principes. Il faut donc lire & relire le Nouveau Teſtament, ſans aucun deſſein, que d'y chercher la doctrine infaillible de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres; & comme tout n'eſt pas également clair, dans leurs Ecrits, la premiere choſe, qu'il faut faire,

re, c'eſt de s'attacher à méditer tout ce qui eſt clair; pour s'en former une idée auſſi nette & auſſi exacte qu'il ſera poſſible, afin de l'avoir toûjours préſente à l'eſprit, & de regler là deſſus tous ſes jugemens. Après s'être formé cette idée, on peut venir à l'examen des paſſages, qui ſont obſcurs; qu'il faut conſtamment expliquer, par ceux qui ſont clairs, en ſorte que jamais on ne torde un paſſage clair, pour le concilier avec un paſſage obſcur, mais que l'on ſuppoſe toûjours que ce qu'on n'entend pas bien doit être conforme à ce que l'on entend clairement. Il eſt viſible que le Bon Sens demande que l'on en uſe ainſi, puis que c'eſt là la maniére conſtante dont on explique tous les Livres & tous les Actes, que l'on ſuppoſe avoir été faits par des perſonnes raiſonnables & ſinceres. Comme on croit qu'ils ne ſe ſont pas contredits & qu'ils ont ſû ce qu'ils diſoient, on juge qu'on ne peut mieux expliquer leurs intentions cachées, que par leurs plus claires penſées, avec leſquelles elles ont été ſans doute conformes. S'il arrive qu'on ne trouve aucune explication de ces paſſages obſcurs, qui ſatisfaſſe l'eſprit, il faut ſuſpendre ſon jugement, en attendant que l'on puiſſe trou-

trouver les lumiéres que l'on cherche; & s'il n'arrivoit jamais que l'on pût ſe ſatisfaire, il faudroit ranger ces paſſages, parmi ceux qu'il n'eſt pas néceſſaire d'entendre, puis que rien de ce qui eſt au deſſus de nos forces ne peut nous être néceſſaire. On doit ſe garder ſur tout de deux choſes; la premiere eſt d'abandonner les dogmes, que l'Ecriture ſainte nous enſeigne en termes clairs & formels, pour s'attacher à des penſées tirées de paſſages obſcurs. Quand les propoſitions, ſur leſquelles un raiſonnement eſt fondé, ſont obſcures, il s'enſuit de là néceſſairement que les conſéquences en ſont douteuſes; car on ne peut pas ne point douter de ce qui eſt obſcur, ſi l'on ſait raiſonner. Dire qu'une propoſition eſt obſcure, & dire qu'on ne peut pas s'aſſurer du ſens qu'elle renferme, & que par conſéquent on doit demeurer en ſuſpens là deſſus; c'eſt tout un. L'autre choſe, dont on doit ſe garder, c'eſt d'inventer aucune hypotheſe ſur tout peu croiable, ou oppoſée à des lumiéres certaines, pour expliquer un paſſage obſcur. Toutes les idées & toutes les expreſſions dont on ſe ſert, pour l'explication de l'Ecriture ſainte, qui eſt un Livre à l'uſage de tout le monde, doivent

vent être tirées du Livre même, ou des lumieres génerales du Sens Commun. Autrement, on rendroit le plus admirable Livre, qui ait jamais été fait, le plus abſurde de tous les Livres ; parce que l'on y trouveroit toutes ſortes de chimeres. Il y a eu des Héretiques, que l'on nommoit * *Docetes*, parce qu'ils diſoient que Jeſus-Chriſt *ſembloit* bien avoir eu un corps comme le nôtre ; mais qu'il étoit dans le fonds d'une nature toute differente. Ce ſentiment, comme l'on voit, eſt tout à fait contraire au Nouveau Teſtament, qui nous apprend très-clairement que le Corps de Jeſus-Chriſt étoit comme les nôtres, & ces Héretiques n'y étoient tombez, que parce qu'ils croioient devoir l'entendre, ſelon cette idée étrangere, qu'ils s'étoient formée ; qu'un Corps, dans lequel la Divinité habitoit d'une maniére toute particuliere, ne devoit pas être fait comme ceux des hommes. Sur cette idée, qui étoit de leur pure invention, ils avoient renverſé le ſens des paſſages les plus clairs du Nouveau Teſtament. D'autres pour expliquer à la Lettre des paſſages figurez, ont imaginé des hypotheſes abſurdes, & inconcevables ; qui n'ont aucun rapport avec le reſte de l'Ecriture Sainte,

* *Du mot Grec* δοκεῖν, *ſembler.*

te, ni avec le génie, s'il faut ainſi dire, de la Religion Chrétienne. Si l'on admettoit cette méthode, on tireroit tout ce qu'on voudroit de l'Ecriture Sainte, pourvu que la lettre ſemblât en quelque ſorte le favoriſer. L'abſurdité du dogme ne ſerviroit de rien, pour en faire voir la fauſſeté; on auroit inceſſamment recours au myſtere & à la puiſſance divine, qui s'étend plus loin que nos connoiſſances. C'eſt ainſi que les *Anthropomorphites* prétendoient prouver, par la lettre de l'Ecriture Sainte, que Dieu a un corps ſemblable à ceux des hommes. Ils oppoſoient à tous les raiſonnemens, que l'on faiſoit contre eux, les paſſages de l'Ecriture, où elle attribue des yeux, des mains, & d'autres membres à Dieu; & ils prétendoient qu'il falloit que la Raiſon humaine ſe tût, lors que la Révelation parloit.

Il faut éviter, avec ſoin ces extrémitez, dans leſquelles on ne tombera pas, ſi on lit fréquemment l'Ecriture Sainte; & ſi l'on ſe ſert des Interpretes, qui l'ont expliquée à la Lettre, & qui n'ont eu d'autre but que de faire entendre ſes expreſſions. Il eſt fâcheux qu'il y en ait ſi peu, dans les Langues modernes; mais il faut ſe ſervir de tout ce qu'on pourra trou-

trouver, en attendant que l'on ait davantage de ſecours pour cela. Je ſuis perſuadé que ceux qui apporteront à cette étude beaucoup d'amour pour la Verité, & d'envie de s'inſtruire, ſans ſe laiſſer prévenir par aucuns préjugez, c'eſt à dire, par aucun ſentiment duquel ils n'aient aucune preuve, découvriront bien-tôt de quel côté ſe trouve la Verité, pourvu qu'ils s'appliquent ſerieuſement à cette étude. On peut même dire que lors qu'ils auront fait de bonne foi ce qu'ils auront pû pour s'inſtruire, ils auront aquis toutes les lumiéres qui leur ſeront néceſſaires; parce que c'eſt une Regle de juſtice, que nul n'eſt obligé d'obſerver une Loi, qu'autant qu'il l'entend, après avoir apporté pour l'entendre tout le ſoin dont il eſt capable. Ainſi ſuppoſé que quelcun liſe l'Ecriture Sainte, avec les diſpoſitions que je viens de dire; ce qu'il y aura entendu ſuffira pour lui. Il ne s'agira plus que de regler tous ſes jugemens & toute ſa conduite ſur les lumieres qu'il en aura tirées. Il ſeroit à ſouhaiter que plus de gens vouluſſent faire l'épreuve de cette verité; on verroit qu'ils deviendroient, par cette ſeule lecture, beaucoup plus éclairez, qu'on ne le pourroit peutêtre croire.

Quoi-

Quoique je ne parle que de la lecture de l'Ecriture Sainte, & ſur tout du Nouveau Teſtament, je ne prétends pas déconſeiller la lecture des livres de Théologie & de Controverſe. Il y en a quantité, qui peuvent être très-utiles, pour ſe former une idée juſte de la Religion, & que l'on peut lire, ſelon la commodité que l'on a de les trouver, ou ſelon qu'on les peut entendre. Mais il faut toûjours ſe reſſouvenir que l'Ecriture Sainte en eſt la ſource, & puiſer d'elle ſeule le fonds de la Religion: par lequel on juge de ces Livres, qu'on ne doit eſtimer qu'autant qu'ils y ſont conformes. Il faut donc demeurer longtemps appliqué à la ſeule lecture des Livres Sacrez, avant que de venir aux autres qui traitent de Théologie, & ne l'abandonner jamais. Si on ne prend garde à cela, il arrivera que, ſans y penſer, on n'entendra l'Ecriture Sainte, que par rapport aux Livres de Théologie, que l'on aura lûs, & que l'on y cherchera leur doctrine; que l'on y troûvera aiſément dès qu'on l'aura cruë, quoi qu'il n'y ait rien de ſemblable. Dès qu'une opinion, quelque mal fondée qu'elle ſoit, s'eſt rendue maîtreſſe de l'eſprit; on en trouve la confirmation par tout, & même

même dans les paſſages, qui lui ſont le plus oppoſez. Il faut donc commencer par les Livres, qui ne peuvent pas nous tromper, ſi nous apportons ſeulement à leur lecture l'envie d'apprendre la Verité, & l'attention qui eſt néceſſaire pour cela.

J'ai déja dit que la lecture fréquente des Livres, écrits avec l'ordre & avec l'exactitude, que l'Art demande, forme le jugement & accoûtume à raiſonner juſte; mais que lors que l'on joint la connoiſſance des Regles au commerce, s'il faut parler ainſi, que l'on a avec de bons Auteurs; on eſt plus en état d'éviter l'Erreur & de découvrir la Verité. Comme on ne manque pas de livres de cette ſorte en François, & dans d'autres Langues modernes, ceux qui peuvent donner quelque temps à la lecture auront ſuffiſamment de quoi ſe ſatisfaire. La *Logique de Port-Royal*, & la *Recherche de la Verité* peuvent apprendre à raiſonner ſolidement & à bien diſpoſer ſes penſées. On n'y peut trouver à redire, que quelques ſentimens particuliers, qui ne font rien au but géneral de ces Ouvrages, & qui n'empêchent pas qu'on ne les puiſſe lire avec plaiſir & avec utilité. Telles ſont par exemple, la penſée de l'Auteur

de la *Recherche de la Verité*, que l'on voit toutes choſes en Dieu ; & la coûtume qui lui eſt commune avec l'Auteur de la *Logique*, de renoncer aux principes les plus certains du Sens Commun, lors qu'il s'agit de dogmes Théologiques, qui s'y trouvent contraires. On peut auſſi tirer de très-grandes lumiéres de l'*Eſſai Philoſophique touchant l'Entendement humain*, qui après pluſieurs Editions Angloiſes vient enfin de paroître en François. En nous repréſentant la maniere dont les hommes ramaſſent les idées qu'ils ont, & dont ils tombent dans l'erreur, & en traitant de quantité de matiéres curieuſes & utiles; l'Auteur donne inſenſiblement, ou fait pratiquer les Regles du bon raiſonnement.

Juſqu'au milieu de ce ſiecle, ou environ, ce que l'on appelloit Logique n'étoit qu'un amas inutile de ſpéculations creuſes, ſuivi des Regles des Syllogiſmes. On ne peut pas nier que ces Regles ne ſoient vraies, mais comme elles ne ſervent à découvrir aucune Verité d'importance, mais ſeulement à diſputer dans un Auditoire; on mépriſoit généralement la Logique, comme une ſcience puérile & pédanteſque ; mais depuis que *Deſcartes* eut publié ſa Méthode, & qu'on

qu'on eut formé là deſſus de nouvelles Logiques, on s'apperçut de l'utilité infinie de cette Science; non ſeulement dans les Auditoires de Philoſophie, mais dans la Chaire, dans le Barreau, & dans toutes les Conſultations les plus importantes & les plus ſerieuſes. On vit dans les diſcours de ceux qui avoient pris l'eſprit géometrique, s'il faut ainſi dire, de la méthode Carteſienne, infiniment plus de clarté & plus d'ordre, que dans ceux à qui elle étoit inconnue; & l'on comprit l'uſage que l'on en pouvoit faire en toutes ſortes de Sciences, & en toutes les occaſions, où il s'agit d'éclaircir quelque queſtion embrouillée.

Ceux qui n'ont jamais lû cette eſpece de Livres croient ordinairement qu'ils ſont extrémement difficiles, & par conſéquent ennuyeux; quoi que dans le fonds il n'y ait rien de ſi facile, parce qu'il s'agit dans ces Ouvrages d'idées ou ſimples, ou génerales, qui ſont infiniment plus claires, que celles des choſes ordinaires de la vie, qui ſont extrémement compoſées & qui ne regardent que des choſes particulieres, & par conſéquent difficiles à former, en ſorte qu'on en conçoive diſtinctement toutes les parties. J'avouë qu'il faut être un peu

accoûtumé à penſer, pour pouvoir faire attention à des choſes abſtraites ; mais on peut former cette habitude, en aſſez peu de temps, ſi l'on s'attache à cette lecture, avec quelque paſſion & dans le deſſein de ne la pas abandonner qu'on n'ait une idée nette de la maniére dont il faut chercher la Verité, & dont il faut diſpoſer ſes penſées, pour la faire entrer dans l'eſprit de ceux qui ne la connoiſſent pas encore. S'il y a quelque peine à eſſuyer d'abord, on doit penſer que cette peine ne ſera pas perdue, ſi l'on ſe réſout de continuer; puis que la maniére de bien raiſonner eſt d'un uſage infini dans tous les états où l'on ſe trouve. On s'applique ſouvent à apprendre des Arts Méchaniques, que l'on ne veut ſavoir que par par divertiſſement, & l'on y emploie infiniment plus de temps & plus d'attention, qu'il n'en faut pour lire & pour entendre les livres que j'ai nommez. Pourquoi donc ne prendroit-on pas la même peine, pour apprendre l'Art de ne ſe pas tromper, dans les raiſonnemens que l'on eſt obligé de faire ſur des ſujets de la derniere importance? Si l'on plaint ſa peine, dans cette occaſion, il faut ſe réſoudre à demeurer dans le ſuſpens & dans le ſilence,

ce, & à deſcendre dans le rang de la plus baſſe populace. Il eſt ridicule d'entreprendre de juger & de parler de ce qu'on n'entend point.

Ce que doivent faire ceux qui aſpirent aux charges.

Ce que je viens de dire des études de tous ceux qui peuvent emploier quelque temps à la lecture, de quelque condition qu'ils ſoient, & de quelque maniére qu'ils veuillent paſſer leur vie; regarde encore plus particulierement ceux qui ſe deſtinent à des Emplois publics, & à des charges conſiderables dans l'Etat. Il eſt d'autant plus important qu'ils ne ſe trompent pas, que les autres, de qui les erreurs n'ont le plus ſouvent que peu ou point d'influence que ſur peu de gens qu'ils fréquentent; que les fauſſes opinions de ceux qui gouvernent la Societé & leur peu de capacité à diſtinguer le Vrai du Faux, le Juſte de l'Injuſte & l'Utile du Nuiſible influe le plus ſouvent ſur tout l'Etat. Les débauches, la tyrannie, la ſuperſtition, l'ignorance, le mépris des Arts & des Sciences ſont rarement les vices des Chefs de la Societé, s'ils la gouvernent long-temps, ſans devenir les défauts de ceux qui leur obeïſſent. Les Puiſſances barbares, par exemple, qui ſe ſont rendues maîtreſſes de l'Aſie & de l'Afrique, pour ne pas

parler des autres parties du Monde, y ont répandu tous les deſordres auſquels elles étoient ſujettes. Ils y regnent avec elles, depuis pluſieurs ſiecles, & y regneront juſqu'à ce que quelque révolution plus heureuſe y porte avec elle les bonnes qualitez, que l'on n'y connoit plus depuis ſi long-temps.

Ainſi ceux qui ſe deſtinent à des Emplois relevez doivent avoir ſoin, plus que tous les autres hommes, à ſe former des idées droites de Morale, de Politique, & de Religion, &, pour ne pas y être trompez, à aquerir l'Art, qui donne des Regles, pour bien juger de toutes ſortes de ſujets. S'ils y ſont plus obligez que les autres, il eſt certain auſſi qu'ils ont plus de moyens de le faire que la plûpart de ceux, qui ne penſent qu'à obeïr, n'en peuvent avoir; étant beaucoup plus occupez à aquerir ou à conſerver ce qui leur eſt néceſſaire, pour ſe ſoûtenir parmi leurs ſemblables. Ceux qui aſpirent au Gouvernement ont ordinairement plus de richeſſes, & de temps pour s'appliquer à l'étude, & pour avoir des Maîtres dans les Sciences, qui leur ſont néceſſaires. Il leur eſt donc facile de faire non ſeulement ce que l'on peut exiger de ceux, dont j'ai parlé auparavant;

vant ; mais encore de s'inſtruire de tout, avec plus d'exactitude.

Quoi qu'il y ait des gens qui par l'attention & par l'experience jointes avec une aſſez médiocre lecture, ne jugent pas mal d'une infinité de choſes ; il faut néanmoins que l'on tombe d'accord que s'ils avoient plus de lecture, la connoiſſance acquiſe par cette voie rendroit leurs jugemens plus aſſurez & plus exacts. Car enfin il eſt certain que plus un eſprit, d'ailleurs ſolide & pénetrant, a de lumieres, plus il eſt en état de juger ſolidement, & d'embraſſer plus de choſes, dans ſes vuës. D'ailleurs il y a peu de gens de ce caractere, & la plûpart ont beſoin des lumiéres des autres, pour être en état de ne ſe tromper pas.

Il ſeroit donc à ſouhaiter que les gens, qui ſe deſtinent à des Emplois de cette ſorte, euſſent aſſez de connoiſſance des Belles Lettres, pour lire tout dans les Originaux & pour voir tout par leurs yeux. Ils devroient être capables de lire des livres Latins ; ou au moins, ſi on n'a pas eu ſoin de leur faire apprendre cette Langue, dans leur enfance, ils en devroient ſavoir pluſieurs modernes, afin d'être en état de profiter des lumieres des nations voiſines. Le François, ſur tout,

& l'Anglois me paroiſſent d'une tres-grande utilité, pour pouvoir lire une infinité de livres de toutes ſortes, que l'on à publiez dans ces deux Langues * pendant ce XVII. ſiecle. Il n'y a guere de matiéres, que l'on n'ait traitée dans l'une ou dans l'autre, d'une maniere plus nette & plus ſolide, que l'on n'avoit fait dans les ſiecles précedens.

** On écrit ceci, la derniere année de ce Siecle.*

Si quelcun m'objecte que je prétends charger d'une grande peine ceux à qui je conſeille toute cette Etude ; & que de grands hommes d'Etat s'en étant bien paſſez juſqu'à préſent, on s'en paſſera bien encore à l'avenir ; je réponds à cela premierement que l'on ne peut pas entreprendre en conſcience d'exercer des Emplois conſiderables, ſans être capable de ſupporter beaucoup de peine. Ce n'eſt pas un jeu, que d'être au timon de l'Etat, ou d'opiner tous les jours de choſes de la derniere importance ; & ce n'eſt pas une témerité ſupportable, que d'entreprendre de dire ſon ſentiment de choſes que l'on n'entend point, & que l'on eſt incapable d'entendre, faute d'un peu d'étude, & de contraindre en ſuite les perſonnes les plus éclairées de s'y ſoumettre. Si l'on veut joüir des avantages & des douceurs, que donnent de

grans

grans Emplois, il eſt juſte qu'on prenne la peine, qui eſt néceſſaire pour ſe rendre capable de s'en aquiter dignement. En ſecond lieu, il y a très-peu d'hommes d'Etat, qui aient été fort utiles à leur patrie, ſans étude & ſans lecture ; ſur tout lors qu'ils ſe ſont trouvez dans quelques conjonctures délicates, où il faut néceſſairement de grandes lumieres pour prendre le bon parti. Combien y a-t-il eu de Cours ignorantes & préſomtueuſes, qui pour ne ſe mettre en peine de rien que de ſatisfaire leurs paſſions, uniques lumieres qu'elles conſultoient, en ont ſuivi aveuglément la pente, & ont perdu par là & leur autorité & les peuples qui y étoient ſoumis? Combien y a-t-il eu de Princes, de Grands & de Magiſtrats, qui n'ont été que les vils miniſtres de l'ignorance & de l'injuſtice de ceux à qu'ils avoient livré leur Raiſon, pour ſuivre ſans examen leurs conſeils, & pour ce qui regarde les choſes de cette vie, & pour ce qui concerne l'autre? Je ne veux pas entreprendre d'en faire le catalogue, ni même d'en donner des exemples. Si l'on n'en trouve pas chez ſoi, que l'on en cherche chez les voiſins, & l'on ſera pleinement convaincu de ce que je viens de dire.

III. *Moyens de rendre une République heureuſe.*

JE n'entreprens pas ici de compoſer un traité complet de Politique, ſur les moyens de rendre une République heureuſe ; pour faire un ouvrage de cette nature, il faudroit remplir plus d'un volume, comme celui-ci. Je veux ſeulement donner quelques avis, qui me paroiſſent de grande conſéquence, pour le bonheur de la Societé ; ſans m'engager à rien faire d'achevé, ni à reprendre les choſes à leur ſource. Ceux qui voudront ſavoir comment les Societez ſe forment, & quels ſont les fondemens ſur leſquels elles ſont bâties, pourront s'en inſtruire ailleurs. Un très-habile homme a publié en Anglois en 1690. un petit traité, intitulé, * *Eſſai touchant la veritable origine, l'étendue & la fin du Gouvernement Civil*; & l'on peut trouver dans ce Livre, ſi on le lit avec attention, de quoi ſe ſatisfaire. On le traduiſit en François l'année ſuivante, & on le publia à Amſterdam. Si l'on ne voit pas, dans la verſion, autant de clarté que dans l'Original, & ſi le Traducteur s'en eſt éloigné en

* *On en voit l'Abregé dans le XIX. Tome de la Biblioth. Univerſelle.*

en quelques endroits, on y verra néanmoins le fonds de la matiére.

Les avis que l'on peut donner, pour rendre une République heureuſe, concernent trois choſes ; les Loix, les Chefs de la Societé, & le Peuple. Il eſt viſible que ſi les Loix ſont mauvaiſes, ou trop défectueuſes, ſi ceux qui les doivent faire obſerver s'acquittent mal de leur commiſſion, ou ſi le peuple n'obſerve pas ce qui eſt bien établi, une République ne ſauroit être heureuſe. On a déja touché diverſes choſes, qui ont du rapport à cette matiére, dans le premier Tome de cet Ouvrage, dans des réflexions ſur *les raiſons de la Décadence de divers Etats.* On ne les redira pas ici, mais on fera quelques autres réflexions ſur les Loix, ſur leurs Miniſtres, & ſur les Peuples.

Des bonnes & des mauvaiſes Loix en général.

I. ON peut dire en general qu'une Loi n'eſt autre choſe *qu'un Ordre du Corps entier de la Societé, ou de ceux qui la repréſentent, où il y a quelque recompenſe attachée pour ceux qui l'obſervent & quelque peine pour ceux qui le violent.* Il n'importe que cet Ordre ſoit écrit, ou non, pourvû que l'on convienne qu'il a été obſervé auparavant & qu'il le doit être encore. Il y a diverſes ſortes de Loix, ſelon la

la difference des choſes qu'elles reglent. Les unes regardent la forme du Gouvernement en géneral, les droits des Chefs de la Societé, leurs fonctions & la maniere dont ils doivent les exercer. Les autres regardent le Corps Eccleſiaſtique, qui eſt comme une autre Societé, unie très-étroitement avec la Societé Civile. Les autres enfin regardent la vie, les biens & l'honneur des particuliers. On peut nommer les premieres *Politiques*, les ſecondes *Eccleſiaſtiques* & les troiſiéme *Civiles*. On fera quelques remarques ſur ces trois eſpeces de Loix, en particulier, après les avoir conſiderées en géneral.

Je ſuppoſe ici qu'aucune Societé ne peut ſubſiſter ſans Loix, parce que c'eſt une choſe qu'on ne peut nier, & qui a été prouvée dans le Livre que j'ai nommé, & dans celui de *Samuel Pufendorf*, dont j'ai parlé ailleurs, où il traite *des devoirs de l'Homme & du Citoyen*, pour ne pas parler des autres Livres de Politique. Il faut ſeulement remarquer qu'on regarderoit comme deſtituée de Loix une République ; dans laquelle les recompenſes & les peines qui y ſont attachées ſeroient ſans effet ; parce que la plûpart des hommes ne les obſervent que pour être recompenſez, ou de peur d'être

d'être punis. L'ignorance & les paſſions, qui les aveuglent, les empêchent d'enviſager le bien & le mal, lors qu'ils ſont éloignez; & l'avantage préſent, qu'ils tireroient en leur particulier d'une mauvaiſe action, ne permettroit pas qu'ils penſaſſent qu'ils ſeroient expoſez au même mal qu'ils feroient aux autres, & aux deſordres qui arriveroient, ſi chacun en uſoit comme eux. Cette idée, de laquelle naît celle du devoir & de l'obeïſſance aux Loix, leur paroît dans un trop grand éloignement, pour les ébranler, & ne ſeroit jamais capable, ſans des biens & ſans des maux préſens, de les retenir dans l'ordre. * La plus légitime ſoumiſſion, comme un excellent Hiſtorien moderne l'a fort bien remarqué, n'étant „ dans la plûpart des hommes, que com„ me un reſſort contraint, & ſans ceſſe „ en effort contre le poids qui le preſſe; „ l'eſprit d'indépendance eſt toûjours „ prêt de ſe mettre au large, dans ceux „ qui ne ſont pas retenus par l'amour de „ leur devoir. Ainſi lors que les peines, qui ſont comme la force qui arrête l'effet de ce reſſort, viennent à ceſſer; il n'y a aucun crime, auquel les hommes ne ſe portent.

* *Vie de S. Louïs ſur la fin du Liv. I.*

Mais il ne ſuffit pas, pour le bonheur

de

de la Societé, qu'elle ait des Loix ſoutenues de recompenſes & de peines, il faut que ces Loix ſoient faites pour ſon bien, en ſorte que l'Etat en géneral, & les Particuliers, qui le compoſent, en reconnoiſſent l'utilité par l'experience. Souvent il arrive qu'une Societé entiére, ou ceux à qui elle a donné le pouvoir de faire des Loix, en font qu'ils croient juſtes & avantageuſes; mais que la ſuite fait voir être nuiſibles. Ni la multitude ni ceux qui la gouvernent ne ſont pas exempts d'erreurs & de paſſions, même lors qu'il s'agit de choſes de la derniere importance; de ſorte que les Societez n'ont point de moien de remedier au mal, qu'elles ſe font quelquefois à elles mêmes, ſans y prendre garde, que d'abolir les établiſſemens dont l'experience a fait voir les défauts. Comme le but unique de la Societé eſt le bien géneral de ceux qui la compoſent, on peut dire que c'eſt la ſeule Loi ſuprême & immuable; à laquelle toutes les autres doivent ceder, dès qu'il arrive qu'elles ſe trouvent en oppoſition avec elle. Les hommes ſont faits pour être heureux, & ne ſe ſont engagez à l'obſervation des Loix particulieres, que dans cette ſeule vuë. S'ils n'arrivent à ce but,

but, qu'ils ſe ſont propoſez, par le chemin qu'ils avoient crû le plus droit & le plus ſûr ; ils ne ſauroient demeurer en repos, il faut qu'ils y aillent par un autre.

Mais on demandera ce qu'il faut obſerver dans les Loix, pour ne pas en faire, qui ſoient oppoſées à ce but général, & néceſſaire de la Societé ? Je répons à cela, qu'il faut qu'elles ſoient conformes aux Loix de la nature, qui ſont fondées ſur l'état auquel Dieu a mis les hommes ſur la Terre. Telles ſont par exemple, ces propoſitions générales qu'il y a un Dieu éternel, ami des bons, ennemi des méchans, & auquel les hommes doivent rendre un culte religieux: Qu'en matiere d'opinions, perſonne n'eſt obligé de croire plus que ce qu'on lui prouve, ou de regarder les choſes comme plus certaines qu'elles ne lui paroiſſent: Que chacun eſt maître de ce qu'il a acquis par ſon induſtrie, ſans faire tort à perſonne: Que les Peres & les Meres doivent avoir du ſoin de leurs Enfans, & les Enfans réciproquement du reſpect & de l'amitié pour eux : Que l'on ne doit pas faire à un autre, ce qu'on ne ſouffriroit pas de lui, ſans croire avoir raiſon de s'en plaindre : Que les hommes

mes doivent compoſer enſemble des Societez, pour paſſer la vie plus heureuſement, &c. Les Loix qui ſeroient oppoſées à ces veritez ne pourroient paſſer pour de bonnes Loix ; & s'il arrivoit (ce qui n'eſt arrivé que trop ſouvent, même parmi des nations aſſez éclairées) qu'on en établît quelques unes de cette ſorte, dans peu de temps on en verroit de dangereux effets, auſquels on ne pourroit apporter de remede, qu'en changeant, ou qu'en négligeant ces Loix.

Pour en donner des exemples, ſuppoſons que dans une République, on fût perſuadé qu'il n'y a point de Divinité de qui la Vertu pût attendre des recompenſes, & le Vice craindre des peines, & par conſéquent point de culte religieux à rendre à qui que ce ſoit ; & que l'on fît des Loix fondées ſur cette opinion, comme ſi l'on défendoit toute ſorte de culte de la Divinité ; dans peu de temps, on verroit que ceux qui obeïroient à ces Loix n'auroient d'autre maxime que celle-ci ; c'eſt que tout ce qu'on peut faire, ſans être puni par les hommes, eſt permis. De là il arriveroit que les Princes & les perſonnes trop puiſſantes, contre qui on ne peut pas toûjours faire executer les Loix, ſe croiroient permis

tout

tout ce que leurs paſſions leur ſuggereroient ; & que les autres ne feroient conſcience de rien, pourvû qu'ils eſperaſſent de pouvoir cacher leurs crimes ; ce qu'ils eſpereroient facilement, ſi ces crimes leur apportoient quelque grand avantage ; parce qu'on croit ſans peine ce que l'on ſouhaite avec paſſion. Ces deſordres ſe multipliant feroient bien tôt apercevoir qu'il y a une ſi grande liaiſon entre ces deux veritez ; que les hommes ne peuvent être heureux que vivant en Societé, & qu'il y a un Dieu qui aime ceux qui l'entretiennent, & qui hait ceux qui la détruiſent ; que l'une ne peut ſubſiſter ſans l'autre. Les Rélations de la Chine, qui nous apprennent que les Chinois de qualité ne croient ni l'exiſtence d'une Divinité, qui gouverne toutes choſes, ni l'immortalité de l'Ame ; nous diſent auſſi que * toute la vertu des Chinois ne conſiſte que dans une profonde diſſimulation de leurs vices. Parmi les Juifs, les Sadducéens, * qui nioient l'immortalité de l'ame, quoi qu'ils cruſſent une Divinité, mais à qui ils ôtoient toute Providence, faiſoient auſſi paroître dans leurs mœurs, qu'on ne peut être dans ces ſentimens, ſans devenir ennemi de la Societé. *Les*

* *Mém. de la Chine* T. I. L. 5. & T. II. L. 1.

* *Joſeph de la Guer. Jud. Lib.* 11. c. 12.

Saducéens, dit l'Hiſtorien Juif, *ſont farouches les uns envers les autres, & cruels dans le commerce qu'ils ont avec leurs ſemblables* (c'eſt à dire, avec les autres Juifs) *comme à l'égard des étrangers.*

Suppoſons encore que, dans quelque autre païs, on s'imaginât, ſans ſavoir pourquoi, que la Verité dépendît des déciſions de quelques perſonnes, qui ne ſeroient nullement obligées d'en apporter des raiſons, ou (ce qui eſt néanmoins tout un, dans le fonds) dont les raiſons dûſſent être reçues, avec ſoumiſſion; à peine d'être diffamé, déclaré incapable de parvenir à aucun Emploi, de perdre les biens, & même la vie. Cette conduite, qui eſt entierement oppoſée à la nature raiſonnable que les hommes ont reçuë du Ciel, & qui leur défend de rien croire, ſans ſavoir pourquoi, produiroit de très-méchants effets dans la Societé. Premierement dans la ſuppoſition incertaine que l'on feroit que ces gens-là ne pourroient ni tromper, ni être trompez, on ſe livreroit à toutes les ſuites fâcheuſes, qui naiſſent naturellement d'une ſi dangereuſe ſuppoſition. Ces gens-là pourroient faire paſſer mille menſonges, pour des veritez; ſoit à l'égard de la ſpéculation, ſoit à l'égard de la pra-

pratique. Après avoir établi comme inconteſtablement vrais des dogmes faux & abſurdes, ils ſeroient en état de les impoſer par force à ceux qui vivroient dans l'étendue des païs, où leur autorité ſeroit reconnue. Ils n'écouteroient ni raiſons, ni remontrances, quelques fortes, & reſpectueuſes qu'elles fuſſent; parce que ce n'eſt pas la coûtume de ceux, qui ont reçu une autorité qui ne leur appartient pas, d'avouër qu'ils ont eu tort. L'orgueuil de l'eſprit humain, lors que rien ne l'arrête, ne trouve quoi que ce ſoit d'exceſſif; & le plaiſir, qu'il y a, d'être regardé comme infaillible, eſt trop grand, pour s'en priver, & ſouffrir patiemment la contradiction. Outre cela, on ſe mettroit par là en état d'aller d'erreur en erreur, ſans pouvoir revenir jamais de rien; puis qu'après avoir fait une déciſion fauſſe, il en faudroit ſoûtenir toutes les conſéquences, qui ſont infinies. Dès que l'on s'eſt une fois égaré du droit chemin; plus il ſemble que l'on marche droit, plus on s'en éloigne. Enfin cette étrange ſuppoſition étoufferoit peu à peu tout ce qu'on appelle Raiſon, & Bon Sens. Toutes les lumieres naturelles, toutes les Regles de la Logique devroient ceder aux

décisions de cette autorité, que l'on croiroit infaillible ; & dès lors on n'auroit plus de moien de discerner le Vrai du Faux ; parce que dès qu'on a une fois renoncé aux lumiéres les plus claires, il n'y a plus aucune certitude. Tout ce qui nous paroit vrai peut être faux, & tout ce qui nous paroît faux peut être vrai.

Les Romains supposoient quelque chose de semblable, lors que le Christianisme commença à faire des progrès. Ils prétendoient que la Religion, établie par leurs Peres, étoit veritable, sans en donner d'autres raisons. * Ils opposoient aux Chrétiens les Loix de l'Etat, qui ne permettoient pas que l'on fit aucun changement dans la Religion que par l'autorité du Senat ; qui s'en tenant aux anciens usages, ne vouloit entendre parler d'aucune correction, comme si l'Antiquité avoit été infaillible. Cette conduite étoit sujette à toutes les mauvaises suites, que j'ai marquées. Pour les éviter, il n'y avoit point de remede que de la changer, & de corriger les Loix, qui avoient été faites par des gens sujets à se tromper. * „ Si je trouve, leur „ disoit un Chrétien, que ce que vôtre „ Loi a défendu est bon ; elle ne peut „ pas,

* *Tertulliani Apolog. c.* IV.

* *Tertull. ibidem.*

„ pas, par ce préjugé, me le défendre
„ avec juſtice, comme elle le feroit, ſi
„ cela étoit mauvais. Si vôtre Loi s'eſt
„ trompée; c'eſt, comme je croi, qu'el-
„ le a été faite par des hommes, car
„ elle n'eſt pas tombée du ciel. Vous
„ étonnez-vous, que des hommes ſe
„ ſoient pû tromper, en faiſant une
„ Loi; ou ſe ſoient raviſez, en la deſ-
„ approuvant? *Si bonum invenero eſſe quod Lex tua prohibuit; nonne ex illo præjudicio prohibere me non poteſt, quod ſi malum eſſet, jure prohiberet? Si lex tua erravit, puto ab homine concepta eſt; neque enim de cœlo ruit. Miramini hominem aut errare potuiſſe, in lege condenda, aut reſipuiſſe in reprobanda?* Quand on oppoſoit aux Chrétiens le reſpect, qu'on doit avoir pour les Loix, ils repliquoient
„ qu'aucune Loi ne doit cacher la juſti-
„ ce ſur laquelle elle eſt fondée, qu'il
„ faut qu'elle la faſſe connoître à ceux,
„ dont on s'attend qu'elle doit être ob-
„ ſervée: Que la Loi, qui ne veut pas
„ qu'on l'examine, doit être ſuſpecte; &
„ que celle qui ſans être approuvée,
„ après l'examen que l'on en a fait, de-
„ meure encore en vigueur, ne vaut
„ rien. *Nulla lex ſibi ſoli conſcientiam juſtitiæ ſuæ debet, ſed eis, à quibus obſequium*

exſpectat. Ceterùm ſuſpecta Lex eſt, quæ probari ſe non vult; improba autem, ſi non probata dominetur. On ne doit entendre cela que des Loix, qui regardent des opinions, ou des actions qui n'ont aucun rapport avec les Loix Politiques & Civiles; car au reſte les Chrétiens ne parloient d'aucune innovation, dans la forme du Gouvernement; ils obeïſſoient, en toute autre choſe, aux Empereurs; & ils obſervoient, auſſi exactement, que qui que ce fût, les Loix Civiles, quoi qu'ils condamnaſſent la Religion établie, par autorité publique.

On pourroit donner un autre exemple d'une très-grande Societé, qui occupe les plus belles Provinces de l'Empire Romain, & qui a entrepris, depuis pluſieurs ſiecles, de ſe rendre maîtreſſe de la liberté naturelle des hommes, à l'égard des opinions. Il ſeroit facile de faire voir qu'elle a éprouvé toutes les mauvaiſes ſuites de cette eſpece de tyrannie. La Verité opprimée, le Menſonge mis en ſa place, la Violence, l'Injuſtice, l'Oppreſſion des peuples, la Superſtition, les Tromperies, la Cruauté & tout cela ſans aucune eſperance d'y voir apporter aucun remede, ſont les fruits de cette étrange Loi, qui dépouille

la

la plûpart des hommes de leur Raiſon, pour les aſſujetir aux caprices de quelques autres, & pour les rendre tributaires de leurs Cupiditez. Elle eſt encore ſuivie, à l'égard de beaucoup de gens, de la ruine entiere du Bon Sens ; qui fait que, dès qu'il s'agit de Religion, ils paroiſſent être en délire ; quoi que d'ailleurs ils ſâchent l'Art de raiſonner, & qu'ils raiſonnent fort bien de ce qui n'y a point de rapport. D'autres s'appercevant de l'incertitude des principes fondamentaux, qu'on leur a appris, non ſeulement ne peuvent s'empêcher d'en douter, mais ne croiant pas qu'il y ait rien de meilleur, viennent à douter de tout, & du Pyrrhoniſme tombent dans l'Atheïſme, dont ils ne reviennent jamais ; parce qu'ils ne travaillent pas aſſez à augmenter leurs lumieres & à cultiver leur Raiſon, pour ſe dégager de leurs doutes. Les commoditez de la vie les empêchant de ſe déclarer, ils font ſans ſcrupule, tout ce qu'il faut faire, pour en jouïr tranquillement : comme ils ne font point de conſcience de s'abandonner à tout ce qui ne peut pas nuire à leurs interêts temporels, en particulier ; ſans ſe mettre en peine ni des droits inviolables de la Societé, ni de ce qu'il y a

à attendre dans une autre vie de celui qui a créé les hommes, pour s'aider les uns les autres. Je n'en dirai pas davantage là deſſus. Il eſt facile d'entendre ce que je veux dire.

Si dans un Etat on introduiſoit cette maxime ; ſavoir, que ce que chacun s'acquiert par ſon induſtrie n'eſt pas à lui, mais au Prince, qui en peut diſpoſer, comme il lui plait ; cette penſée étant contraire au Droit naturel détruiroit bien-tôt l'induſtrie des peuples, de laquelle il ne pourroit reſter guere au delà de ce qui eſt tout à fait néceſſaire à la vie. Car enfin qui voudroit ſe donner beaucoup de peine, pour acquerir un bien, dont il n'eſt nullement le maître, & qui lui peut être enlevé à toute heure? Peut-on avoir le courage de travailler, avec application, pour voir un autre vivre dans les délices du gain, que l'on a fait avec peine, pendant que l'on ſe voit replongé dans la pauvreté? Auſſi par ce dogme, ou plûtôt par cette coûtume tyrannique, les plus beaux païs de l'Aſie ſont-ils devenus deſerts ; ou s'ils ſont habitez, ce n'eſt que par des eſclaves malheureux, dont la plûpart vivent dans une extrême indigence. C'eſt ce que l'on peut apprendre partieuliere-

ment

ment dans les Rélations de la Turquie & des Indes.

On a vû autrefois, dans la Grece & dans l'Empire Romain, une abominable coûtume oppoſée aux devoirs naturels, auſquels les peres & les meres ſont obligez envers leurs enfans; & cette coûtume a duré ſi long-temps, que les Empereurs Chrétiens ont eu de la peine à la déraciner. * Dès que l'on ſe ſentoit trop chargé de famille, ou qu'on ne croioit pas pouvoir nourrir les enfans qui naiſſoient; on les pouvoit expoſer impunément en les laiſſant dans les ruës, dans les bois, & en quelque lieu que l'on trouvât à propos. Ils periſſoient ſouvent de faim, ou de froid, ou ils étoient déchirez par les bêtes ſauvages. On pouvoit encore les tuer ſoi même, ſi on le vouloit. La meilleure fortune, qui pût arriver, à ces innocens, étoit d'être enlevez par quelque Maquereau, ou par quelque Marchand d'Eſclaves; qui ne les élevoient, que pour les vendre ou pour les proſtituer. Ainſi ſans parler de l'inhumanité de cette conduite, la République perdoit une infinité de Citoyens, qui lui auroient pû être utiles quelque jour; ou ne faiſoit qu'augmenter le nombre de ſes Eſclaves, &

* *Voiez le* Julius Paulus *de Mr. Noodt, où il a épuiſé cette matière.*

des gens de mauvaiſe vie. Pour moi, je me perſuade que ce fut là une des raiſons, qui fit que l'Empire Romain manqua à la fin de Soldats, nez dans l'Italie, pour ſe défendre, & qu'il fut obligé de remplir ſes armées de Gaulois, de Germains, & d'autres peuples encore plus barbares, qui parvinrent en ſuite aux premieres dignitez de l'Etat, & donnerent même des Maîtres à l'Empire.

Le ſoin que l'on a de ſecourir les pauvres, en pluſieurs Etats de la Chrétienté, & ſur tout en quelques uns, comme dans les Provinces Unies, fait un effet tout contraire. On n'y manque ni de ſoldats, ni de matelots, ni d'artiſans; dont il faut qu'il y ait toûjours une très-grande quantité, pour entretenir le commerce, & pour être en état de ſe défendre contre les invaſions des voiſins.

Auſſi les Philoſophes ont-ils reconnu, que lors qu'il y a de mauvaiſes Loix dans l'Etat; pour défendre ceux qui les ont violées, il eſt permis d'oppoſer à ces Loix le droit naturel autoriſé par le conſentement des autres nations, l'équité & l'utilité publique. * *Si la Loi écrite*, diſent-ils, *eſt contraire à vôtre affaire, il eſt viſible qu'il faut emploier la Loi commune à tous les hommes, & l'Equité, comme*

* *Ariſt. Rhet. Lib.* 1. c. 5.

me étant plus juſtes. — *Il faut dire que l'Equité eſt toûjours la même & ne change jamais, non plus que la Loi commune à tout le genre humain, parce qu'elles ſont fondées ſur la nature ; aulieu que les Loix écrites changent ſouvent.* — *Il faut montrer que ce qui eſt juſte eſt vrai & utile, & non ce qui paroît l'être ; de ſorte que la Loi écrite* (qui y eſt contraire) *n'eſt pas une Loi, puis qu'elle ne s'acquite pas du devoir de la Loi.* Ce devoir c'eſt de procurer *l'utilité publique*, à laquelle les Loix, dont j'ai parlé, ſont tout à fait contraires.

On peut ſe convaincre, par ces exemples & par quantité d'autres, qu'il eſt facile de trouver dans l'Hiſtoire, qu'un Etat ne ſauroit être heureux, ſi l'on y viole impunément quelques unes des Loix de la Nature ; ou de la juſtice & de l'utilité deſquelles on eſt convaincu, par la ſeule Experience, pour peu que l'on y joigne de raiſonnement. Si l'on y prend garde, on trouvera que plus on s'y attache, plus la Societé devient heureuſe ; comme elle devient au contraire plus malheureuſe à meſure que l'on s'en éloigne.

Des Loix Politiques.

II. J'AI dit que l'on pouvoit nommer *Loix Politiques* celles qui reglent la forme du Gouvernement. Telles ſont les

les Loix, qui déterminent le nombre de ceux qui doivent être les Chefs de la Societé, qui marquent la maniere dont on doit parvenir aux dignitez, ſoit qu'elles ſoient héreditaires, ou qu'on y ſoit élevé par élection; qui donnent des bornes à leur autorité, & qui décrivent l'exercice de leurs charges, & les devoirs auſquels ils ſont obligez. Il y a diverſes formes de Gouvernement, comme tout le monde le ſait, que je n'entreprendrai pas de décrire, & l'on peut même aſſurer qu'une ſemblable forme ne ſeroit pas également bonne par tout, à cauſe du different génie des peuples. Les uns ſont ſi accoûtumez au Gouvernement Monarchique, qu'ils n'en pourroient pas ſouffrir un autre; & au contraire il y en a, qui ne pourroient vivre tranquillement, que ſous une République.

Mais quoi que l'humeur des peuples ſoit fort differente, il y a néanmoins de certaines maximes génerales, qui ſont utiles dans toutes les formes de Gouvernement, & que l'on ne ſauroit négliger, ſans que la Societé en ſouffre.

1. Par exemple, il faut par tout que les Loix ſoient la ſouveraine Regle, dont il ne ſoit pas permis de s'éloigner, non ſeulement aux Particuliers, mais pas

pas même aux Magiſtrats & aux Princes. Dès qu'elles ont été une fois établies, par le conſentement de la Societé, & qu'elles n'ont point été révoquées par le même conſentement, il faut qu'elles ſubſiſtent. Autrement on changeroit tous les jours de Loix, en faveur des Princes, ou des perſonnes puiſſantes; ſelon que cela s'accommoderoit avec leurs paſſions, ou avec l'envie qu'ils auroient de perdre ou de favoriſer quelcun. On viendroit même peu à peu à n'avoir aucune Loi, que leur volonté; & la Societé ceſſeroit d'être libre. Car toute la difference d'un homme libre & d'un eſclave; c'eſt que ce dernier eſt ſujet au caprice changeant de ſon maître, aulieu que le premier n'obeit qu'aux Loix, qui doivent être immuables, tant qu'elles ſont utiles à la Societé; comme elles le ſont en effet, à moins que quelque faction trop puiſſante ne vienne à les renverſer. Pour éviter cet inconvenient, on doit bien ſe garder de donner à qui que ce ſoit ou aſſez d'autorité, ou aſſez de force, pour les pouvoir violer impunément. On peut dire qu'il en eſt de même des membres de l'Etat, que des voiſins; leur trop grande puiſſance eſt toûjours formidable.

* *Polybe*

* *Lib. I. p. 117. Ed. Amstel.*

* *Polybe* remarque qu'Hieron, Roi de Syracuſe, après avoir vû les victoires que les Romains avoient remportées ſur les Carthaginois en Sicile, crut qu'il étoit important pour affermir ſa domination, & pour faire alliance avec les Romains, de conſerver les Carthaginois; *de peur*, dit ce judicieux Hiſtorien, *qu'il ne fût permis aux Romains, qui ſe trouveroient les plus puiſſans, de faire tout ce qu'il leur plairoit, ſans courir aucun riſque. En quoi il raiſonnoit très-prudemment, car il ne faut jamais négliger cette ſorte de choſes, ni donner à qui que ce ſoit, une ſi grande puiſſance, qu'on ne puiſſe pas ſoûtenir contre elle ce qui eſt reconnu juſte de tout le monde.*

Les Atheniens avoient ſi peur de tomber dans cet inconvenient, que pour le prévenir, ils envoioient en exil, pour dix ans, ceux qui avoient aquis trop d'autorité dans leur République; même par de belles actions, & avantageuſes à leur patrie. On en peut voir des exemples, dans les vies de Cimon, de Themiſtocle & d'Ariſtide. Je ne ſaurois approuver cette conduite, qui n'étoit propre qu'à dégouter les plus braves gens de ſervir l'Etat, & qui faiſoit qu'il valloit mieux avoir mal fait ſon devoir, que de s'être trop ſagement conduit. Mais les Atheniens

niens auroient eu raiſon de chercher quelque autre voie, pour empêcher qu'aucun citoyen ne vînt à avoir plus d'autorité que les Loix.

La peur que les Romains eurent que la grande autorité de Scipion l'Africain ne diminuât enfin leur liberté, ou ne ſervît d'exemple à ceux, qui ſeroient parvenus aux premieres charges de l'Etat, fit qu'une ridicule accuſation intentée contre lui l'obligea de ſortir de Rome, pour n'y jamais retourner. * On diſoit à Rome „ qu'aucun citoyen ne devoit „ être ſi fort diſtingué des autres, qu'on „ ne le pût appeller en juſtice ; que rien „ n'étoit plus propre à conſerver la li„ berté égale à tout le monde, que de „ pouvoir obliger les plus puiſſans à ſe „ défendre devant les juges ; qu'on ne „ pourroit rien confier à qui que ce ſoit „ avec ſureté, & encore moins les af„ faires de la République, que toute „ autre choſe, ſi on ne pouvoit pas faire „ rendre compte ; que la force étoit per„ miſe contre un homme, qui ne vou„ loit pas que ces concitoyens euſſent „ les mêmes droits que lui : *Neminem unum civem tantùm eminere debere, ut legibus interrogari non poſſit ; nihil tam aquandæ libertatis eſſe, quam potentiſſimum quemque*

* *T. Live Liv. XXXVIII. c. 50.*

que posse dicere causam ; quid autem tutò cuiquam, nedum summam Reipublicæ permitti, si ratio non sit reddenda? qui jus æquum pati non possit, in eum vim haud injustam esse.

On vit en suite qu'une semblable crainte, quoi qu'injuste à l'egard de Scipion, n'étoit que trop bien fondée, dans les guerres civiles de Sylla & de Marius, & ensuite dans celle de Pompée & de Cesar. Les grandes armées qu'ils avoient commendées, à diverses repriſes, ou même plusieurs années de suite, les mirent en état de mépriser toutes les Loix, & changerent enfin la forme de la République, en celle d'une Monarchie, dans laquelle les Empereurs firent tout ce qu'ils voulurent.

On a accoûtumé de dire, que lors que la puiſſance des Chefs de la Societé (soit qu'on les nomme Rois, ou Magiſtrats) eſt bornée ; ils ſont hors d'état de faire quantité de belles actions qu'ils feroient, ſi leur autorité n'étoit pas limitée par les Loix. Comme il ne manque jamais de perſonnes peu éclairées, ou mal-intentionnées, qui ont néanmoins ſouvent beaucoup d'influence dans les Conſeils ; les meilleurs deſſeins échouënt par ignorance, ou par envie, ſous prétexte

texte que les Loix ne permettent pas aux plus éclairez & aux mieux intentionnez de rien executer, malgré leur conſentement. On ne manque pas d'étaler ici quantité d'exemples, par lesquels il paroît que la diſcorde, ou la malice de divers Magiſtrats égaux en autorité, ou les trop longues déliberations ont été cauſe de bien des maux. On conclut de tout cela, qu'il vaut mieux remettre la ſuprême autorité entre les mains d'un ſeul; qui n'obſerve des Loix, que ce qu'il trouve à propos.

On ne ſauroit nier qu'un homme ſeul, ſi on le ſuppoſe extrémement éclairé & vertueux, ne ſoit capable de gouverner mieux l'Etat; qu'une Aſſemblée, dont la plûpart des membres n'ont ni tant de lumiéres, ni tant de vertu que lui. Mais auſſi s'il arrive que cet homme manque ou de la capacité néceſſaire, ou d'une intention droite; il fera beaucoup plus de mal à l'Etat, par ſa mauvaiſe conduite, que n'en pourra faire une Aſſemblée, qui ne va pas ſi vîte dans ſes réſolutions, & dont chaque membre craint au moins d'être cenſuré du Public. Peu de perſonnes ſages empêchent ſouvent de prendre des réſolutions pernicieuſes, que l'on prendroit ſans leurs

avis. Outre cela, il ne faut point ſuppoſer qu'il y ait communément plus de lumiéres & plus de droiture dans la tête d'un ſeul homme élevé à l'autorité ſuprême, & environné de flatteurs, qui ne cherchent que leurs interêts particuliers, ou de perſonnes timides, qui n'oſent pas lui dire leurs penſées; que dans une Aſſemblée des principaux de l'Etat. Pour un Prince de ce caractere, on en voit mille qui ne ſont propres qu'à rendre malheureux ceux qui leur obeïſſent; & il eſt bien difficile que cela ne ſoit ainſi, ſi l'on conſidere la maniére, dont les Princes ſont élevez. Nourris dans les délices, & inſtruits par des flatteurs, qui travaillent à ſe rendre maîtres de leurs eſprits, dès leur enfance, par une complaiſance criminelle, afin d'en profiter lors que ces Princes prendront le gouvernement de l'Etat, obſedez de gens qui leur applaudiſſent, dans le même deſſein, & qui ne cherchent que les moiens de les ſatisfaire, afin de regner avec eux; faut-il s'étonner ſi peu à peu ils s'imaginent que leur volonté eſt la regle du bien & du mal, & qu'ils ſont maîtres légitimes, ou plûtôt proprietaires de la vie & des biens de ceux qui leur obeïſſent? Il n'y a abſurdité, que leurs

leurs Courtiſans ne leur perſuadent.
„ Il n'y a rien, dit * un Poëte, que
„ la puiſſance égale aux Dieux ne puiſſe
„ croire d'elle même, lors qu'on la
„ loue.

* *Juven.* Sat. I V. v. 70.

——— *Nihil eſt quod credere de ſe*
Non poſſit, cùm laudatur Diis æqua poteſtas.

De là eſt venuë l'étrange coûtume d'appuier l'autorité des Déclarations, non ſur leur conformité avec les Loix, & ſur l'utilité dont elles peuvent être; mais ſur la *volonté*, & ſur le *bonplaiſir* de ceux qui les font. *Tertullien* * traitoit autrefois de tyrans les auteurs des Loix contre les Chrétiens, parce qu'ils ſe fondoient ſur un ſemblable principe: „ Lors
„ que vous parlez, diſoit-il, avec dure-
„ té, en nous diſant: *il ne vous eſt pas*
„ *permis d'être Chrétiens*, & que vous
„ n'en dites aucune raiſon équitable,
„ vous faites profeſſion de n'emploier
„ que la violence; & vous reſſemblez
„ à ces tyrans qui dominent dans un
„ lieu dont ils ont ſaiſi la fortereſſe, ſi
„ vous niez qu'il nous ſoit permis d'être
„ Chrétiens, ſeulement parce que vous
„ ne le voulez pas, & non parce que
„ ce doit être une choſe défendue: *Cùm*

* *Apol. Cap. IV.*

durè definitis, dicendo: non licet esse vos; *& hoc, sine ullo retractatu humaniore, præscribitis, vim profitemini; & iniquam exarce dominationem, si ideò negatis licere,* QUIA VULTIS, *non quia debuit non licere.*

Dès que le Souverain, sur tout dans une Monarchie, en est venu à ce degré d'autorité, on doit s'attendre à voir arriver deux choses. L'une est d'être à tous momens en guerre, avec les Voisins, & l'autre d'être chargé d'impôts excessifs. L'Ambition, que l'on croit être une vertu dans les Princes, les rend non seulement si sensibles aux moindres apparences d'injure, mais encore si entreprenans, & si envieux de ce que les Voisins possedent, qu'ils sont prêts de courir aux armes, à l'occasion du moindre démêlé, & que le plus leger prétexte suffit, pour désoler de vastes provinces, & pour réduire en cendre les villes les plus florissantes. Il y a longtemps qu'on fait consister * l'art de regner en certains rafinemens d'interêts, qui sont une source inépuisable de démêlez, & dans l'habileté à forger ou à grossir des prétextes, pour inquieter les Voisins, ou pour les dépouiller de ce qu'ils possedent le plus légitimement, dès qu'on espere de le pouvoir faire avec succès.

* *Vie de S. Louïs Liv. XI. §. I.*

Pour

Pour cela, il faut perpetuellement être en guerre, ou au moins toûjours armé, pour être en état de ſe faire craindre. Il faut avoir des ſommes prodigieuſes d'argent, que l'on ne peut exiger des peuples, ſans faire une infinité de malheureux; car il s'en faut bien que les conquêtes fourniſſent de quoi les conſerver. Et les Provinces conquiſes & celles qui ont aidé à les ſoumettre ſe trouvent auſſi malheureuſes les unes que les autres. Pendant la guerre, il faut des ſubſides extraordinaires, pour la ſoûtenir avec honneur; pendant la paix, il en faut pour entretenir ce que l'on garde de Troupes, & pour ſe dégager des dettes, que l'on a contractées pendant la guerre; de ſorte que le temps ne ſe trouve jamais propre à ſoulager les peuples, qui gémiſſent en vain ſous ces exactions inſupportables. Je ne parle pas du faſte, de la magnificence, & de la profuſion, qui ſont les moindres défauts de ceux qui croient n'être reſponſables à perſonne de leur conduite; ni des crimes, que ceux, qui s'égalent à Dieu ne regardent, comme l'on parle, que comme des pechez véniels. Les Hiſtoires des Monarchies les plus puiſſantes ſont pleines d'exemples de tout ce que je viens de remarquer; &, s'il faut

dire la verité, nous n'avons pas même beſoin d'en chercher dans les Livres.

Il ne faut donc pas ſuppoſer tout le contraire de ce qui eſt fondé ſur l'état, où eſt la nature humaine, & confirmé par l'Experience de tant de ſiecles. Au contraire, on doit s'attendre conſtamment à voir ceux, qui ſont au deſſus des Loix, abuſer de leur pouvoir. Les hommes étant faits, comme ils le ſont, cela ne manquera preſque jamais d'arriver; on doit compter là deſſus. J'ai de la peine à croire qu'il y ait perſonne, qui puiſſe dire ſerieuſement qu'il eſt perſuadé du contraire; mais comme il y a à gagner, en bien des lieux, à parler autrement, il n'eſt pas ſurprenant de voir écrire pour ce qui apporte du profit. Non ſeulement une recompenſe préſente, mais la plus légere eſperance de plaire à ceux qui croient être au deſſus des Loix, ou qui aſpirent à cette autorité exceſſive, eſt capable de toucher de certains eſprits; qui ne le ſont nullement par les idées de la Juſtice, de l'Equité, & du Bonheur des peuples. Tout cela leur paroît des chimeres, pourvû qu'ils profitent en leur particulier de leurs flatteries.

2 S'il ne faut pas faire dépendre les Loix, c'eſt à dire, l'unique fondement du

du repos & du bonheur de la Societé, du caprice d'un ſeul homme; il ne faut pas non plus s'en remettre à la diſcretion de quelque peu de perſonnes, ſoûtenues par la populace. C'étoit un défaut eſſentiel dans la conſtitution des Démocraties de la Grece & de la République même de Rome. Dès que les Démagogues, ou Orateurs publics, entreprenoient quelcun à Athenes, par exemple, il étoit perdu ſans reſſource. Les Tribuns avoient le même pouvoir à Rome, & il n'étoit preſque pas poſſible de leur réſiſter. Ces gens-là, pour peu qu'ils euſſent d'éloquence populaire, échauffoient ſi fort la multitude ignorante, & envieuſe, contre ceux qui étoient en quelque ſorte diſtinguez, qu'il n'étoit plus poſſible de la faire revenir. Plus ils s'échauffoient, plus ils étoient formidables; aulieu que dans une République bien reglée, leurs emportemens les auroient dû rendre ſuſpects. L'Hiſtoire Greque & l'Hiſtoire Romaine ſont pleines d'exemples illuſtres de grands hommes, & à qui leur patrie avoit des obligations infinies, ruinez ou exilez; non pour avoir été convaincus d'aucun crime, mais ſeulement pour avoir été accuſez, par les Orateurs, ou par les Tribuns. Ceux

qui recherchoient ces Emplois, & qui y vouloient réüſſir, n'avoient beſoin que de deux choſes; l'une étoit de paſſer pour populaires, ce qui n'étoit nullement difficile; & l'autre de parler hardiment & avec quelque ſorte de grace, ſelon le goût de la multitude. Pourvû qu'ils euſſent ces deux choſes, aucun vice ne leur pouvoit nuire. Ils avoient beau être ignorans, malicieux, fiers, vindicatifs, violens, cruels; ils couvroient tous ces défauts du voile ſpecieux de l'amour, pour le bien public, & leur facilité à parler leur tenoit lieu de lumieres, dans l'eſprit de la multitude encore moins éclairée qu'eux. Quoi qu'il ſemblât qu'ils dûſſent ſe rendre odieux, en témoignant trop de hauteur & de dureté envers ceux qu'ils accuſoient; le peuple aveugle & credule n'y prenoit pas garde, & prenoit leurs paſſions les plus envenimées, pour un zele extraordinaire pour le bien de l'Etat. *Ariſtophane*, * dans ſa Comedie des Cavaliers, introduit Demoſthene, l'un des Géneraux des Atheniens, en ce temps-là, voulant perſuader à un vendeur de Sauciſſes, d'entreprendre de ſe mêler des affaires de l'Etat; & comme cet homme faiſoit difficulté de s'engager dans un Emploi, dont il ne ſe ſentoit

* *In Equitibus Act.* 1. S. 2.

toit point capable, n'aiant jamais penſé à autre choſe, qu'à ſes Sauciſſes, le Poëte fait parler ainſi Demoſthene: „ Il n'y „ a rien de plus facile, faites ce que „ vous avez accoûtumé de faire. Brouïl„ lez, confondez tout, & feignez toû„ jours d'être populaire, en adouciſ„ ſant vôtre diſcours par quelques ter„ mes de cuiſine. Pour le reſte, vous „ avez tout ce qu'il faut, pour faire un „ Orateur public. Vous avez la voix „ forte, vous êtes mêchant, on vous „ voit tous les jours dans la place pu„ blique; vous avez tout ce qu'on doit „ avoir, pour ſe mêler du gouverne„ ment. C'étoit là le portrait de Cleon, violent Démagogue joüé dans cette Comedie; qui de corroyeur devint homme d'Etat, & qui donna bien de la peine aux plus honêtes gens d'Athenes, & aux plus grands Géneraux de cette République. C'eſt auſſi le portrait des Tribuns du Peuple, chez les Romains; comme on le peut voir, dans toute leur Hiſtoire, Des gens qui n'avoient jamais donné aucune preuve de leur capacité, ni de leur amour pour leur Patrie, étoient élus pour cet emploi; ſeulement parce qu'ils faiſoient les populaires, & qu'ils paroiſſoient ennemis de la Nobleſſe & du Senat.

Des gens de ce même caractere ont ſouvent cauſé de grands deſordres, dans des brouilleries publiques, & dans les Aſſemblées des Etats de divers Royaumes. On nomme ordinairement ces gens-là *des Clefs de meute*, parce que comme les chiens, que l'on appelle ainſi, mettent en mouvement une meute entiére, en aboyant les premiers : dès que ces grands parleurs ont dit ce qu'ils jugent de plus plauſible, pour parvenir à leurs fins, on voit la multitude ſe déclarer pour eux & étourdir de cris & d'injures ceux qui oſent s'y oppoſer. Il y a un Royaume, qu'il n'eſt pas beſoin de nommer, où l'on aſſûre qu'il ne faut que gagner cinq ou ſix des plus grands & des plus hardis parleurs dans l'Aſſemblée des Etats, pour être maitre des ſuffrages. Quand ces gens-là ſont favorables à un deſſein, quelque déraiſonnable & quelque injuſte qu'il ſoit, il ne manque preſque jamais de réüſſir; & au contraire quand ils n'approuvent pas quelque propoſition, le Bon Sens, la Juſtice, l'Equité, l'Utilité publique ne ſont pas d'un aſſez grand poids, pour faire pencher l'Aſſemblée du côté qu'ils deſaprouvent.

Pour rendre inutile la facilité que ces gens-

gens-là, ont à parler, qui fait ordinairement plus de mal que de bien, & qui eſt toûjours dangereuſe ; il faudroit ſéparer les membres de l'Aſſemblée, avant que d'opiner, comme l'on dit que Ptolemée *Philadelphe* ſépara les LXXII. Interpretes Juifs, à qui il fit traduire le Vieux Teſtament ; c'eſt à dire les mettre dans des Cellules ſéparées, & les obliger d'opiner par écrit, & chacun à part. Il y a grande apparence qu'alors ils ne ſeroient pas ſi bien d'accord à commettre des injuſtices, que l'on dit que les Interpretes Juifs le furent à traduire l'Ancien Teſtament. Chacun diſant ſon ſentiment indépendamment des autres, on ne ſe laiſſeroit pas tromper par les impreſſions d'une éloquence, dont les manieres hardies & déciſives tiennent ſouvent lieu de raiſons. Il y a même de l'apparence que le Bon Sens & la Juſtice prévaudroient, chacun rentrant plus facilement en ſoi même, lors qu'il ſe verroit ſeul dans ſa Cellule, pour y conſulter la Raiſon. Au moins on préviendroit des maniéres contagieuſes des imaginations fortes, qui entrainent ſouvent après elles les mieux intentionnez, & qui ne manquent jamais d'ébranler la multitude, quand il n'y a que la Raiſon

ſon qui la retienne dans le devoir. Il faudroit en même temps prendre des meſures, pour empêcher qu'il ne ſe fit des brigues & des cabales, avant les déliberations ; ce qui ſe pourroit faire de diverſes manieres, auſquelles je ne m'arrêterai pas.

3. Mais comme, malgré toutes les Loix, les paſſions de ceux qui ſe trouvent les plus forts, dans l'agitation perpetuelle où ſont les choſes humaines, leur font paſſer les bornes que les Loix leur ont marquées, dès qu'ils croient n'avoir plus de ſujet de craindre les peines qu'elles impoſent à ceux qui les violent ; il faut pour les arrêter, quelque autre frein, qui ſubſiſte toûjours, & qui prévienne également les entrepriſes illégitimes de ceux qui gouvernent, & les mouvemens irréguliers de ceux qui doivent obeïr aux Loix & à leurs Miniſtres. Si les Peuples ne craignent pas que les Princes, ou les Magiſtrats ne ſoûtiennent l'autorité des Loix, ils ſe laiſſent aiſément ſéduire à ceux qui trouvent leurs interêts particuliers à les violer ; & c'eſt là une ſource perpetuelle de brouilleries & de ſéditions, qu'il eſt impoſſible d'épuiſer. C'eſt ce qu'on a ſouvent vû, pendant la Minorité des Princes, ou dans

dans d'autres desordres inévitables, ou imprévûs, qui ont troublé les Etats les mieux reglez. La justice ne pouvant être exercée, des esprits inquiets & turbulens, inspirent bien tôt à d'autres leurs mauvais sentimens; en leur faisant voir qu'il n'y a point de risque à courir, en essayant de rendre leur condition meilleure. Il y a toûjours grand nombre de gens, qui n'étant pas satisfaits de l'état auquel ils se trouvent & qui ne pouvant que gagner au changement; sont prêts à écouter les premieres propositions, qu'on leur fait. Pour prévenir & pour arrêter ces sortes de mouvemens, il est absolument nécessaire que les Peuples sâchent * *que ce n'est pas en vain que le Magistrat porte l'epée, & qu'il est le Ministre de Dieu* (Auteur de la Societé, à qui il a donné le droit de se choisir des Chefs pour sa conservation), *en punissant ceux qui font mal.* Il faut qu'ils craignent cette épée, qui est donnée à ceux qui les gouvernent, pour faire observer les Loix, & pour défendre la Justice & l'Innocence. La force, sans les Loix, est sans doute une pure tyrannie, qu'on a droit de secouër, dès que l'on peut; mais les Loix, sans la force nécessaire pour les soûtenir, contre ceux qui ont plus d'égard à leurs passi-

* Rom. XIII, 4.

paſſions qu'à la Juſtice, ne ſont que des toiles d'araignée, que l'on rompt ſans peine. On peut dire, en renverſant & en changeant un peu les premieres paroles des Inſtitutes de *Juſtinien*, „ que la „ ſouveraine Majeſté doit non ſeulement „ être vénerable, à cauſe des Loix; „ mais encore redoutée, à cauſe des ar- „ mes : *Imperatoriam Majeſtatem non ſolum Legibus decoratam, ſed etiam armis oportet eſſe metuendam.*

Mais d'un autre côté, puis que nous ſuppoſons que les plus grandes Puiſſances ne ſont établies, que pour faire executer les Loix, & pour le bien de la Societé; & que les Puiſſances peuvent abuſer de la force qu'elles ont en main, en l'emploiant à ſe rendre maitreſſes abſoluës & des peuples & des Loix; on demandera quelles précautions on peut prendre, pour les en empêcher. * *Quis cuſtodiet ipſos cuſtodes?* „ Comment ſe „ gardera-t-on de ceux à qui la Societé „ a donné la commiſſion de garder les „ autres? J'avouë que ce n'eſt pas une choſe facile, ſur tout s'ils ſont en trop petit nombre. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que le Peuple doit être extrémement jaloux de ſa liberté, & ſe plaindre des premieres infractions que l'on y fait,

* *Juvenal. Sat.* VI. 348.

fait, afin de ſe faire en quelque ſorte craindre à ſon tour. Comme il n'obeïroit pas, ſans avoir peur des peines; on ne le gouverneroit pas, avec aſſez de Juſtice & d'Equité, ſans avoir peur de lui. De l'humeur dont les hommes ſont, la plûpart ne gardent les devoirs réciproques de la Societé, que de peur de ne trouver pas leur compte à les violer. Si le peuple Romain n'eût pas eu peur des faiſſeaux de haches & de verges, que les Licteurs portoient devant les Magiſtrats; s'il n'avoit pas été tenu dans le reſpect, par les Préteurs & par les Juges des affaires civiles & criminelles; la Nobleſſe auroit été foulée aux pieds par la canaille; ſi au contraire la Nobleſſe n'avoit pas craint le peuple, parce qu'elle avoit beſoin de ſes ſuffrages pour parvenir aux Charges de l'Etat; ſi les Tribuns ne ſe fuſſent pas fait redouter; le peuple Romain ſeroit tombé dans un pur eſclavage. Les ſeditions que les Tribuns exciterent de temps en temps, quoi que dangereuſes, ne laiſſerent pas de rendre la Nobleſſe plus retenue; qui autrement auroit traité le peuple, avec une hauteur inſupportable. Il n'y a perſonne, qui n'avouë qu'il valut mieux que le peuple Romain cauſât quelquefois du deſordre;

dre; que de laiſſer faire aux Patriciens tout ce qu'ils vouloient & devenir ainſi leur eſclave, de peur de troubler la tranquillité publique. Il vaut mieux ſans doute ſe quereller quelquefois, que d'être eſclave pour jamais.

Il y a un certain peuple en Europe, qui a été & qui eſt ſouvent en querelle avec ſes Roix, enſorte que tantôt les Roix font peur à leurs ſujets, & tantôt les Sujets effraient réciproquement ceux qui regnent chez eux. Par cette eſpece de flux & de reflux, les Roix empêchent que les peuples n'abuſent trop de leur liberté; & les peuples de leur côté arrêtent l'ambition démeſurée des Roix. Cela ne ſe peut faire, ſans quelque tumulte, & ſans riſquer quelque choſe; mais ces tumultes & ces riſques ne ſont pas comparables à l'état des peuples qui ont une fois baiſſé le cou ſous le joug, pour le porter éternellement. Un corps malade paſſe ſouvent d'un mal extrême à un meilleur état, par des criſes violentes, qui l'agitent & qui le mettent en danger; mais ſans ces criſes, il n'en reviendroit jamais. Il eſt fâcheux, que pour conſerver un bien il faille paſſer par un mal; mais c'eſt là la nature des choſes humaines, & l'on a ſujet de ſe félici-

féliciter, lorſque le bien eſt plus long & plus conſiderable que le mal, que l'on ſouffre pour en jouïr.

Mais afin que les Peuples puiſſent s'oppoſer, ſans ſédition & ſans guerre civile, à l'abus que les Chefs de la Societé pourroient faire de leur puiſſance; il ſeroit à ſouhaiter que dans tous les Royaumes, auſſi bien que dans les Républiques, il y eût des Aſſemblées, qui repréſentaſſent le peuple; tel qu'eſt encore aujourdhui le Parlement d'Angleterre, & tels qu'étoient autrefois les Etats de France; où les Députez chargez des plaintes que l'on feroit, dans les lieux d'où ils viendroient, obligeaſſent les Roix de les écouter, & d'y mettre ordre. Mais pour mettre ces Aſſemblées en état de ſe faire craindre, ſans quoi toutes les remontrances ſont bien ſouvent vaines, il faut que les Loix les autoriſent à pouvoir refuſer aux Roix quelque choſe, dont ils aient beſoin; telles que ſont les impoſitions extraordinaires; privilege que l'Angleterre a heureuſement conſervé, & ſans lequel il y a long-temps qu'elle ſeroit dans l'eſclavage. Quand on n'a que des remontrances à oppoſer aux paſſions d'une Puiſſance armée & fournie de tout ce

qui eſt néceſſaire pour ſe faire obeïr ; on s'apperçoit bien tôt qu'elle aime mieux emploier les moyens qu'elle a de les ſatisfaire, que d'écouter la Raiſon & la Juſtice, qui s'y oppoſent. Ainſi il faudroit qu'il y eût par tout des Aſſemblées Politiques, qui repréſentaſſent les peuples, & qui pûſſent s'oppoſer aux entrepriſes exceſſives des Chefs de la Societé. Sans cela, ou il faut ſouffrir tout, ou s'oppoſer à eux d'une maniére qui a l'apparence d'une ſédition, & qui eſt d'une dangereuſe conſéquence.

Des graces & de l'explication des Loix.

4. Il y a encore une choſe fort périlleuſe, dans l'adminiſtration de ceux qui ont la commiſſion de faire executer les Loix ; c'eſt l'autorité qu'on leur donne de faire grace à ceux qui les ont violées, & de les expliquer, lors qu'elles ſont conçues en termes ambigus, ou trop géneraux. Ils peuvent beaucoup nuire à l'Etat, en abuſant de ce pouvoir, ou par ignorance, ou à deſſein. En donnant grace trop facilement, ſur tout à des crimes odieux & commis à deſſein, ils peuvent rendre la juſtice mépriſable, & être cauſe ainſi de mille maux. En explicant les Loix, ils les peuvent entendre d'une maniere toute oppoſée au deſſein du Legiſlateur. Cependant la Socie-

Societé ne peut ſe paſſer d'une Puiſſance, qui puiſſe faire grace, en de certains cas; où il y a plus de malheur que de malice, en ceux qui violent les Loix, & où l'Etat perdroit plus par leur perte, qu'il ne gagneroit par l'exercice d'une juſtice rigoureuſe. Les Loix étant conçuës néceſſairement en termes généraux ſont ſujettes à des ambiguitez & à des exceptions; dont il faut faire juge quelcun.

A l'égard des graces, il faudroit que les Loix marquaſſent clairement en quel cas on les peut accorder; depeur que ceux, qui les accordent, ne les étendiſſent trop loin. Quoi qu'une ſéverité exceſſive paroiſſe difficile à ſupporter, ſi elle demeure néanmoins exactement dans les limites preſcrites par les Loix, elle n'eſt pas ſi nuiſible à la Societé; que la mauvaiſe coûtume de faire grace à toutes ſortes de crimes, ou que l'impunité. Comme il n'y a que les peines, qui retiennent la plûpart des hommes dans le devoir; dès qu'ils peuvent eſperer d'obtenir facilement grace d'un crime, ils ne prennent pas les précautions qu'il faut prendre pour s'empêcher d'y tomber, & lors que quelque paſſion, ou quelque mauvaiſe habitude les y porte, ils

ſe mettent peu en peine de réſiſter à ce penchant. On en a vû un exemple en France, pendant pluſieurs ſiecles. Malgré les Loix, qui depuis S. Louïs juſqu'à Louïs XIII. avoient défendu les duels, on ne laiſſoit pas de ſe battre tous les jours, & il periſſoit par là une infinité de gens très-capables de ſervir utilement l'Etat; parce qu'on accordoit facilement grace, pour cette ſorte de crime que l'humeur bruſque & peu endurante de la nation rendoit très-commun. Rien n'a pû arrêter cette fureur qu'une juſtice inexorable; & cette juſtice a fait infiniment moins perir de gens, qu'il n'en périſſoit par les duels, en peu d'années. C'eſt de quoi l'on ne peut ôter la gloire à Louïs XIV. ſans malignité, & ſans envie; & les ſujets de la France ne peuvent que ſouhaiter que ſes ſucceſſeurs en uſent à l'avenir, avec la même ſévérité que lui. On dit que ſous le Pontificat de Gregoire XIII. qui ſe faiſoit honneur de faire grace aux coupables des plus grands crimes, Rome étoit devenue comme un bois, où l'on voloit & l'on tuoit impunément; de ſorte que Sixte V. ſon ſucceſſeur fut obligé d'être extraordinairement ſévere, pour rétablir la ſûreté publique. Mais s'il fît mourir

mourir beaucoup de criminels, pendant les premieres années de ſon Pontificat, les dernieres, la juſtice eut beaucoup moins d'exercice; & avec tout cela, il fit peutêtre moins mourir de coupables, que Grégoire, par une indulgence exceſſive, n'avoit laiſſé perir d'innocens.

Il n'y a pas long-temps, que dans un Roiaume, dont les Monarques jurent d'être ſoumis aux Loix, on s'aviſa de dire qu'à la verité le Roi ſeul n'avoit pas le pouvoir de faire de nouvelles Loix, ni d'abroger les anciennes, pour permettre ce qui étoit défendu, ou pour défendre ce qui étoit permis; mais qu'il pouvoit *diſpenſer des Loix*, c'eſt à dire, permettre de les violer, lors qu'il le trouvoit à propos, comme par grace. Mais on s'apperçut d'abord, que par le moien de cette *diſpenſe*, il alloit rendre toutes les Loix inutiles; car enfin il n'y a pas grande difference, à l'égard de l'autorité ſuprême, entre abroger une Loi & en *diſpenſer* ſes Sujets, quand il lui plait. Les *diſpenſes* pourroient enfin devenir ſi fréquentes, qu'on n'obſerveroit plus les Loix les plus importantes. On doit donc bien prendre garde à ne pas confondre ce prétendu droit, avec celui de faire grace. Celui qui reçoit grace

avouë qu'il eſt criminel, & puniſſable par les Loix qu'il étoit obligé d'obſerver; mais celui qui a reçu une *diſpenſe* prétend qu'il n'eſt pas obligé de leur obeïr, & qu'en les violant, il ne mérite aucune peine.

Il ſeroit bien à ſouhaiter que les Loix fuſſent conçuës d'une maniére ſi claire, qu'il n'y eût aucune ambiguité, & même qu'elles puſſent exprimer tous les cas, mais comme c'eſt une choſe impoſſible, parce qu'il y a une infinité de cas, & qu'il n'y a que très-peu de Regles, qui ne ſoient ſujettes à quelque exception; il faut néceſſairement s'en remettre en pluſieurs choſes, à la diſcretion des Miniſtres des Loix. Ce qu'on doit faire en cette occaſion, c'eſt que dans l'explication d'une Loi, ou dans une application douteuſe, que l'on en fait à un cas particulier, il faut toûjours pencher du côté le plus doux. * Un Orateur Payen, dans une harangue, qu'il a adreſſée à l'Empereur Conſtanſe, a fait quelques réflexions là deſſus, que ceux, qui n'ont pas lû cet Orateur, ne ſeront peutêtre pas fâchez de voir ici. Après avoir dit quelque choſe des punitions, qui ſervent à tout autre, qu'à celui qui les ſouffre, il continue en ces termes: „ C'eſt

* *Themiſtius Or. I. ad Conſtantium* p. 14. *Ed. Paris.* 1684.

„ C'eſt ce que vous avez très-bien com-
„ pris, ô très-ſage Empereur, lors que
„ vous avez jugé qu'entre les peines la
„ mort eſt un remede ridicule; puis que
„ l'on avouë qu'il ne ſert de rien à celui
„ qui eſt malade (*c'eſt à dire, au coupa-*
„ *ble*) mais ſeulement à ceux qui ſe por-
„ tent bien. Quelle ſageſſe y a-t-il à
„ ſe ſervir d'un remede, qui ne guerit
„ point celui à qui on l'applique; &
„ qui eſt utile ſeulement à ceux à qui
„ on ne l'applique pas? Il faut, ſelon
„ moi, qu'un remede ſerve, avant tou-
„ tes choſes, à celui à qui on le fait;
„ or il lui ſert, non lors qu'il le fait pe-
„ rir, mais lors qu'il le rend meilleur.
„ On eſtime habile, non le Medecin,
„ qui coupe d'abord une jambe malade,
„ mais celui qui tâche auparavant de la
„ guerir. Je vous dirai la raiſon, que
„ j'ai d'être de ce ſentiment. Les an-
„ ciennes Loix voulant, comme je croi,
„ épouvanter les hommes, menacent le
„ plus ſouvent de l'épée, & condam-
„ nent également à la mort des crimes
„ fort inégaux. C'eſt parce qu'on ne
„ pourroit faire aucune Loi, ſi l'on
„ entreprenoit d'entrer dans le détail des
„ fautes; car l'inégalité des actions des
„ hommes, qui ſont ſujettes à toutes

„ ſortes de differences, engageroit à un
„ travail infini ceux qui les voudroient
„ toutes exprimer. C'eſt pourquoi,
„ ce me ſemble, on a crû que le meil-
„ leur étoit de prononcer en peu de
„ mots un ſeul jugement de tout, &
„ pour tous les temps à venir, autant
„ qu'il étoit poſſible de le faire à l'égard
„ des crimes, qui n'étoient encore ja-
„ mais arrivez. Il n'y a donc qu'une
„ ſeule choſe, qu'on a laiſſée * au pou-
„ voir du Legiſlateur; à cauſe de quoi
„ la Loi, comme un homme difficile &
„ chagrin, fait ſouvent la même répon-
„ ſe à ceux qui ne lui font pas la mê-
„ me demande. Cela étant ainſi, & la
„ Loi faiſant néceſſairement un ſembla-
„ ble jugement de choſes differentes; un
„ juge trop ſévere s'attache opiniâtré-
„ ment aux paroles de la Loi, & à
„ cauſe de cela fait ſouvent mourir des
„ gens, que la Loi même auroit abſous,
„ ſi elle avoit pû ajoûter encore une
„ parole, & commet une injuſtice en
„ obſervant la Loi. Mais un Prince,
„ qui a de l'humanité, pardonne à la
„ Loi ſon peu d'exactitude, & y ajoû-
„ te ce qu'elle ne peut pas ajoûter elle
„ même.

** C'eſt d'expliquer les Loix.*

Il n'y a perſonne, qui puiſſe deſap-

prou-

prouver ce que l'on vient de lire, mais les paroles ſuivantes de *Themiſtius* renferment une honteuſe flatterie, & digne ſeulement des Grecs de ce temps-là, accoûtumez depuis longtemps à l'eſclavage. Les voici: „ le Prince étant, com-„ me je croi, lui même une Loi, & „ élevé au deſſus des Loix. Mais quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'elles ont très-ſouvent beſoin d'explication, & que cette explication peut être bonne, ou mauvaiſe. C'eſt aux Etats du Roiaume, ou à l'Aſſemblée des prineipaux Magiſtrats de la République à y mettre ordre. Autrement un Prince ou un homme puiſſant trouve facilement des Juriſconſultes, qui ſont prêts à donner aux Loix le ſens qu'il ſouhaite qu'elles aient. On a vû, il n'y a pas longtemps, un Prince conſulter les Juges de ſon Roiaume, non pour ſavoir ſi les Loix lui permettoient de faire certaines choſes, comme il le diſoit; mais pour en tirer la réponſe, qu'il leur avoit dictée, & afin de paroître faire par leur conſeil ce qu'il ſouhaitoit.

Moiens de rendre durable un bon Gouvernement.

5. Après avoir donné au Gouvernement la forme qui paroît la plus convenable à la Juſtice naturelle, & la plus propre au génie du peuple que l'on gouverne;

verne ; pour rendre cette forme de Gouvernement éternelle, autant qu'il eſt poſſible, il faut tâcher de faire deux choſes. La premiere c'eſt qu'il faut perſuader aux peuples que le Gouvernement, ſous lequel ils vivent, ne ſauroit être changé, ſans qu'ils y perdent beaucoup. Cette perſuaſion les tient fortement attachez aux interêts de l'Etat, & les remplit de zele pour la tranquillité publique ; qu'ils ſont prêts alors à conſerver, aux dépends de leurs biens & de leurs vies. Mais s'ils s'imaginent communément qu'il n'y a rien à perdre dans le changement, ou même qu'il y a à gagner ; on peut regarder l'Etat, où cette penſée s'eſt rendue maîtreſſe des eſprits, comme étant à la veille de ſa ruine. Pour y faire le changement deſiré, ou aumoins regardé avec indifference ; il faut ſeulement qu'il ſe préſente quelcun, qui ſoit en état de ſe ſoûtenir quelque temps, contre la puiſſance de ceux qui ont interêt à la conſervation du Gouvernement. Un grand Prince, que je ne nommerai pas, s'étant rendu odieux à ſes Sujets, & aiant allumé dans leur cœur, par ſa conduite, un brulant deſir de voir du changement dans l'adminiſtration de l'Etat, les a vûs, à la premiere apparence

rence de ſe pouvoir ſoûtenir contre lui, ſe ſouſtraire à ſon obeïſſance, & a été obligé d'abandonner un Etat, où ſon adminiſtration faiſoit ſoupirer ſes Sujets pour un autre. Il y a un certain Etat, qui n'en eſt pas éloigné de mille lieuës, & dont le Gouvernement eſt un des plus juſtes & des plus doux, dont on ait jamais oui parler. Cependant une partie du peuple, par pure ignorance, comme je croi, y a aſſez de penchant à voir les Loix, qui y regnent autant qu'en aucun lieu, ſoumiſes à la volonté d'un ſeul; ou au moins verroit, ſans chagrin, ce changement, où il y auroit infiniment à perdre. Déja plus d'une fois, par des malheurs attachez à toutes les choſes humaines, on y a vû ſuſpendre pour un peu de temps l'obſervation des Loix Politiques, à certains égards; avec l'applaudiſſement de la multitude aveugle, qui ne voioit pas le danger où elle étoit. On auroit à donner, ſi cela étoit permis, un conſeil à cet Etat, dont il ne pourroit que ſe bien trouver. C'eſt d'avoir quelques perſonnes habiles & bien intentionnées, qui de vive voix, ou par écrit entrepriſſent de mettre dans l'eſprit des peuples les veritables principes de la bonne Politique, pour leur faire aimer

la douceur & la juſtice du Gouvernement, auquel ils ſont ſoumis. Il ſeroit beaucoup plus utile d'avoir quelques Profeſſeurs *du Droit de la Nature & des Gens*, tel que le fameux *Samuel Pufendorf* l'étoit dans le Palatinat & en Suede, que d'en avoir un ſi grand nombre dans les autres Sciences. Ils pourroient fournir à la Jeuneſſe des principes utiles, à quelque genre de vie qu'elle voulût s'engager, les confirmer par des exemples tirez, non ſeulement des Anciens, mais encore de l'Hiſtoire Moderne, & lui apprendre même cette Hiſtoire, & la maniére de la lire utilement. Ils pourroient produire quantité d'Ouvrages, qui empecheroient que les idées de la Juſtice, de l'Equité, & de l'Ordre ne s'éteigniſſent dans les eſprits de la plûpart des hommes. Je ne doute pas même qu'on n'en vît bien tôt des fruits, par l'affermiſſement de la tranquillité publique, & par l'attachement des peuples à conſerver les choſes dans l'état le plus conforme aux Loix, & à la Liberté. Cela ſoit dit en général & avec tout le reſpect, qui eſt dû à ceux que la Providence a appellez au Gouvernement d'un Etat, à qui tout ce qu'il y a de perſonnes équitables au monde, ont ſujet

jet de ſouhaiter toutes ſortes de biens.

L'autre choſe qu'il faut faire, pour rendre durable un bon Gouvernement, c'eſt qu'il faut intereſſer, dans ſa conſervation, le plus de gens qu'il eſt poſſible; non ſeulement par l'interêt, qui eſt commun à tous ceux qui lui obeïſſent, mais encore par les Charges & les bienfaits particuliers. Lors qu'un ſeul homme jouït de divers Emplois, qui pourroient ſuffire à pluſieurs autres, ou que trop peu de familles ſe partagent entre elles tous les avantages, que l'on peut eſperer en ſervant le Public; cette conduite ne manque jamais d'exciter l'envie d'une infinité de gens, qui croient avoir autant de droit d'y prétendre, que les autres. Si l'on ajoûte à cela que pour conferer les bienfaits on n'ait aucun égard à la capacité & au mérite; premierement les perſonnes indignes, que l'on en fait jouïr, s'attirent en particulier le mépris & la haine du Public, en s'acquitant mal de leurs Emplois, ou en mépriſant leurs Concitoyens; & en ſecond lieu tout le corps, pour ainſi dire, du Gouvernement eſt chargé des fautes que ces gens-là commettent. On le regarde même, comme une Societé de gens qui s'entraident les uns les autres,

non

non à faire du bien à l'Etat, mais à ſe partager ſes dépouilles. Dès que le Public eſt prévenu de ſemblables penſées, il ne s'intereſſe plus pour l'état préſent du Gouvernement, & il embraſſe la premiére occaſion de le changer, qui ſe préſente, ou au moins ne s'y oppoſe point. Il faut donc partager, & répandre les bienfaits auſſi loin que l'on peut, & avoir égard, autant qu'il eſt poſſible, à la capacité de ceux à qui on les donne; afin d'attacher aux interêts du Gouvernement préſent le plus grand nombre de perſonnes qu'il ſe peut, & les plus capables de le ſoûtenir.

La République Romaine fut dans des troubles perpetuels, pendant que les Charges furent entre les mains des ſeules familles Patriciennes; expoſées par là à l'envie implacable des Plebeïennes, qui ne ſe plaignoient pas ſans fondement, de ce que prenant autant de peine, & courant autant de dangers pour ſervir l'Etat, que les Patriciennes, & étant auſſi capables de le gouverner qu'elles, elles étoient néanmoins éloignées de presque tous les Emplois. S'il arrivoit quelque accident fâcheux, par l'imprudence des Géneraux ou des Magiſtrats, le peuple crioit contre le Corps des Patriciens,

ciens, comme s'ils euſſent été tous coupables de la faute de quelques uns d'entre eux. Les armées leur obeiſſoient ſouvent même fort mal, à deſſein de leur attirer encore davantage la haine publique. Enfin il n'y eut pas d'autre moien d'appaiſer ces deſordres, qu'en partageant tous les Emplois, avec les familles Plebeïennes.

Il y a une certaine Monarchie, dans l'Europe, d'une eſpece toute particuliere, qui n'a de l'autorité & de l'influence par tout, & ne ſe conſerve dans un état floriſſant & formidable, contre toutes les raiſons imaginables tirées de la Religion, de la Politique, & du Bon Sens, qu'on lui oppoſe depuis long-temps; que par le grand nombre d'Emplois & de recompenſes, qu'elle donne à ceux qui la ſervent. Elle a trouvé moyen par là d'intereſſer à ſa conſervation un nombre prodigieux de perſonnes de toutes les qualitez; aiant des recompenſes de toutes ſortes, pour les grands & pour les petits. Ceux qui y poſſedent quelque Emploi ne penſent qu'à en jouïr, avec ſûreté; & plus il eſt conſiderable, plus ils s'échauffent à défendre la Monarchie de qui ils le tiennent. S'il eſt petit, ou au moins s'il ne ſatisfait pas la cupidité de

de celui qui l'a, l'eſperance de parvenir à un meilleur Emploi l'y tient fortement attaché; parce qu'en effet toutes ſortes de gens y parviennent aux plus hautes Dignitez. Pendant qu'elle aura ce grand fonds de recompenſes, & qu'elle les répandra ſans diſtinction, ſur tous ceux qui voudront la ſervir; tous les raiſonnemens du monde, quelques ſolides & quelques évidens qu'ils puiſſent être, ne pourront pas la détruire. Les recompenſes feront toûjours plus d'effet ſur l'eſprit intereſſé des hommes, que la Verité quoi qu'accompagnée de toutes les Vertus & de toutes les Sciences.

Il ne faut pas imiter cette Monarchie, en ce qu'elle peut avoir de mauvais; mais il faut profiter de ſon exemple, en ce qu'elle a de prudent & de ſage. On ne ſauroit témoigner plus de zele, pour la conſervation d'un Gouvernement, dont on ſouhaite la proſperité; qu'en lui conſeillant de multiplier le plus qu'il pourra, & d'étendre ſes bienfaits, ſur tout à l'égard de ceux qui en ſont dignes.

Des Loix Eccleſiaſtiques.

III. QUAND on auroit fait non ſeulement tout ce que j'ai dit, mais en géneral tout ce qui eſt utile pour bien regler la Societé Civile, & pour

pour la rendre floriſſante ; on n'auroit encore rien fait, ſi l'on n'avoit établi de bonnes Loix dans une autre eſpece de Societé, que la Religion Chrétienne a introduite dans le monde. Comme le Chriſtianiſme y entra, malgré les Puiſſances, à qui les Juifs & les Payens obeïſſoient, les Chrétiens pour conſerver leur Religion, furent obligez de former une Societé à part, ſans quoi ils auroient infailliblement ſuccombé ſous la perſecution. Chaque Aſſemblée ſe ſoumit donc à la conduite d'un Evêque, qui préſidoit ſur un certain nombre de Prêtres & de Diacres, plus ou moins grand, ſelon la ville où ils étoient. Ils furent chargez du ſoin d'adminiſtrer le Baptême à ceux qui vouloient ſe faire Chrétiens, & l'Euchariſtie à ceux qui étoient déja membres de l'Aſſemblée. Comme il importoit infiniment que la réputation des Chrétiens fût ſans tache ; c'eſt à dire, qu'ils paſſaſſent pour des gens de bien & inviolablement attachez à la doctrine de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres ; les Chefs de l'Aſſemblée eurent ſoin d'en exclurre ceux dont les mœurs étoient ſcandaleuſes, ou qui abandonnoient la doctrine Apoſtolique en leur refuſant l'Euchariſtie, ou même

la porte des lieux, où l'on s'aſſembloit. Si quelcun inventoit quelques nouveaux dogmes, dont on n'eût pas ouï parler, & qui ne ſe trouvât pas dans les livres des Apôtres & qu'il voulût néanmoins faire paſſer pour un dogme Apoſtolique & néceſſaire au ſalut, on le mettoit hors de l'Egliſe. On en uſoit de même envers ceux, qui faiſoient quelque acte de Paganiſme, défendu par la doctrine des Apôtres. Si les uns ou les autres vouloient enſuite rentrer dans l'Egliſe Chrétienne, de peur de ſe diffamer en recevant des perſonnes légeres, & prêtes à changer à la premiére occaſion, on les faiſoit paſſer par une aſſez longue & une aſſez difficile Pénitence. Outre ces ſoins, les Evêques & les autres Eccleſiaſtiques avoient l'adminiſtration de l'argent que l'Aſſemblée offroit pour leur entretien & pour celui des pauvres, & des biens conſacrez à cet uſage. Le nombre des Chrétiens s'étant beaucoup augmenté, ces biens s'augmenterent à proportion & rendirent les Eccleſiaſtiques beaucoup plus conſiderables. Conſtantin aiant trouvé les Egliſes en cet Etat, au commencement du quatriéme ſiecle, accorda de nouveaux privileges aux Eccleſiaſtiques, comme on le peut voir dans

* les

* les *Codes Theodoſien & Juſtinien.* De là ſe forma peu à peu cette Monarchie, dont nous avons parlé plus d'une fois. Je n'entre pas dans le détail de cette Hiſtoire, ni je ne prétends pas examiner le changement qui s'eſt fait, dans la Diſcipline Eccleſiaſtique ; parmi la plûpart des Proteſtans. Il me ſuffit ici de ſuppoſer ce que l'on voit par tout, c'eſt que l'Egliſe eſt comme une Societé à part, gouvernée par d'autres que par ceux qui gouvernent la Societé Civile. Cette diſtinction a ſouvent excité de grands deſordres, les Chefs de l'une & de l'autre Societé empietant ; tour à tour, ſur les droits, qu'on croioit ne leur appartenir pas. Les Eccleſiaſtiques ont prétendu non ſeulement être exempts de la Juriſdiction Civile, mais être Juges ſuprêmes de la conduite des Puiſſances Temporelles, dans ce qui peut avoir quelque rapport à l'Egliſe ; & ces derniéres ont eu ſouvent toutes les peines imaginables de ſoûtenir leur autorité contre les cenſures des Eccleſiaſtiques. Pour prévenir ces deſordres, & tous les autres ſemblables, auſſi bien que pour rendre le Miniſtere Eccleſiaſtique fructueux, c'eſt à dire, propre à engager les Chrétiens à l'obſervation de l'Evangile, on peut

* *Lib. I. utriuſque Codicis.*

prendre diverſes précautions, dont je marquerai ici quelques unes des principales.

Qu'il ne faut pas mêler les interêts du Clergé avec ceux de l'Etat.

1. Pour s'acquiter exactement des devoirs d'un bon Eccleſiaſtique, il faut premierement les ſavoir, & enſuite avoir, ou aquerir les qualitez néceſſaires pour les pouvoir mettre en pratique. Tout le monde ſait que ſes principaux devoirs ſont d'inſtruire les peuples de ce que l'Evangile demande d'eux, & de réfuter par de bonnes raiſons les ſentimens qui y ſont oppoſez. On ſait auſſi que, pour s'en aquiter, avec ſuccès, il faut beaucoup d'application & d'étude, non ſeulement dans la jeuneſſe, mais encore pendant toute la vie. Cela demande donc un homme tout entier, & qui n'ait rien d'autre à faire. J'avouë qu'il n'eſt pas poſſible d'éviter mille petites affaires domeſtiques, dont il faut que les Eccleſiaſtiques prennent ſoin, comme les autres; mais au moins il eſt dans leur pouvoir de ne pas ſe mêler des affaires politiques, parce qu'ils ne le ſauroient faire, en s'acquittant fidelement de leur Emploi.

Auſſi les premiers Chrétiens ne s'en mêloient-ils pas, car l'Empire Romain étant Payen ne le leur auroit pas permis; outre

outre que la forme du Gouvernement de ces temps-là ne ſouffroit pas qu'on ſe mêlât de ce dont les Loix chargeoient les Empereurs & les Magiſtrats, qu'autant qu'ils le vouloient. Mais les Empereurs étant devenus Chrétiens, les Evêques comme je l'ai dit, en reçurent de grands privileges ; ils commencerent à ſe mêler des affaires civiles, & dans les ſiecles ſuivans & les Evêques & d'autres Eccleſiaſtiques des Ordres inferieurs devinrent les Conſeillers & les Miniſtres des Princes, & en divers lieux Princes eux mêmes. Ils regarderent ce mêlange de ſoins Politiques & Eccleſiaſtiques comme quelque choſe de la derniere importance pour eux ; parce que cela leur donna lieu d'emploier l'autorité civile pour établir, ou pour ſoûtenir, non pas tant les dogmes de l'Evangile, que ceux qui ſervoient à augmenter leur autorité & leurs revenus. Dès lors ce qui ſe devoit faire, par la perſuaſion & par les raiſons, commença à ſe faire par l'autorité & par la force. Il ne fut plus beſoin de ſavoir & d'étude, pour réfuter ce que l'on ſoûtenoit être faux, mais ſeulement de la Puiſſance Temporelle, qui executât les arrêts des Eccleſiaſtiques contre ceux qui croioient devoir s'éloi-

gner de leurs ſentimens, parce qu'ils les jugeoient oppoſez à ceux de l'Evangile. Auſſi les Eccleſiaſtiques ne travailloient-ils à autre choſe, qu'à donner un certain tour aux affaires Politiques, qui les rendît toûjours plus puiſſans; & il n'y avoit ni Juſtice, ni Equité, ni Humanité, qu'ils ne ſacrifiaſſent au projet qu'ils s'étoient formez de regner & ſur les eſprits & ſur les corps. C'eſt de là que ſont nées une infinité de violentes perſecutions, contre ceux qui oſoient s'oppoſer au Clergé, qui ont de beaucoup ſurpaſſé celles des Empereurs Payens. C'eſt de là encore que ſont venues tant de querelles & de brouilleries, dans la plûpart des Etats, où l'Autorité Civile ne s'eſt pas trouvée aſſez grande pour reprimer les efforts des Eccleſiaſtiques, & pour calmer leurs agitations.

Il eſt viſible que les Princes & les Magiſtrats doivent ſe propoſer, avant toutes choſes, la tranquillité de la Societé Civiles; & il eſt viſible encore que c'eſt un ſoin dont la Providence, qui veut que les hommes vivent en Societé, les a chargez La Religion Chrétienne, qui vient du même Dieu par lequel la Societé Civile a été établie, ne ſauroit être contraire à cela; & en effet l'Evangile ne recom-

recommende rien tant, que la charité & la paix. S'il arrive donc que, ſous prétexte de Religion, on veuille troubler l'Etat, en l'engageant à maltraiter une partie de ſes membres, quoi que d'ailleurs ils obſervent toutes les Loix Civiles; c'eſt aux Princes & aux Magiſtrats, qui ſont les défenſeurs de ces Loix, à s'y oppoſer de toutes leurs forces, & à renvoier les Eccleſiaſtiques à leurs fonctions; qui ne conſiſtent que dans la perſuaſion, ou tout au plus dans l'infliction des peines Eccleſiaſtiques, à l'égard de ceux qui ſont de mauvaiſes mœurs, ou qui attaquent l'eſſence du Chriſtianime. Si ſous l'ancienne Rome, on avoit attaché le repos de l'Etat, à la concorde des Philoſophes des differentes Sectes entre leſquelles la Philoſophie étoit partagée; ou ſi l'on avoit crû qu'il falloit en faire regner une ſeule, en contraignant tous les autres Philoſophes de ſouſcrire à ſes dogmes, par des peines pécuniares, ou corporelles, ou même infamantes; non ſeulement on auroit commis une extrême injuſtice, mais encore on auroit troublé le repos de l'Empire, ſans que la Societé Civile en tirât le moindre avantage. Les Philoſophes n'auroient pû ſouffrir qu'on leur impoſât un

ſemblable joug, & ils auroient enſeigné leurs dogmes en public, ou en ſecret, malgré l'autorité tyrannique, qui les auroit voulu ranger à une uniformité de ſentimens, que la Raiſon Humaine ne ſouffre pas. Auſſi les Magiſtrats les laiſſoient-ils diſputer, tant qu'il leur plaiſoit ; ſans prêter main forte à aucun d'eux, pour opprimer les autres. On n'avoit garde de faire dépendre le repos de la Societé de l'uniformité de la Philoſophie, ou d'une choſe auſſi changeante que le ſont les opinions des hommes, en matieres ſpéculatives. Il en faut faire de même, à l'égard des ſentimens de Théologie, qui n'ont point de rapport avec l'obeïſſance que l'on doit aux Loix & aux Magiſtrats, ni avec les autres devoirs d'un bon Citoyen. Sans cela, ou le repos de l'Etat ſera toûjours chancelant, ou il ne ſera fondé que ſur une injuſtice criante ; car il n'y a pas moins d'injuſtice (pour ne pas dire qu'il y en a beaucoup plus) à contraindre de faire profeſſion de certains ſentimens de Théologie, purement ſpéculatifs, qu'il y en auroit d'établir, par autorité publique, la maniere dont on doit philoſopher. Ainſi il faut bien ſe garder d'établir, comme un principe de la bonne Politique, que

que la Societé ne peut être tranquille, à moins que l'on n'y faſſe profeſſion de certaines ſpéculations de Théologie, à l'excluſion de tous autres dogmes.

On peut même dire que l'Autorité Civile eſt beaucoup mieux établie & plus aſſurée, là où il y a quelque diverſité de ſentimens, que là où par une Loi de l'Etat, on n'en ſouffre qu'un. Les differentes opinions, en partageant les Citoyens, diminuent beaucoup la puiſſance formidable des Directeurs de la Societé Eccleſiaſtique; parce qu'ils ont moins de gens qui dépendent d'eux, & qu'ils ſont beaucoup moins entreprenants, les Partis oppoſez les empêchant de s'émanciper trop. Pendant que tout l'Occident, à l'exception de très-peu de gens, étoit ſous une ſeule Monarchie Eccleſiaſtique, les entrepriſes perpetuelles de ſes Miniſtres, ſur la liberté publique, tenoient tous les Occidentaux en inquietude. On ne voioit qu'uſurpations ſur l'autorité des Princes; qu'injuſtices des Eccleſiaſtiques, que l'exemption de la Juſtice Civile empêchoit de punir; que pilleries, ſous prétexte de lever des dîmes, pour faire la guerre aux ennemis de Dieu & de l'Egliſe; qu'Excommunications & qu'Interdits, contre

les Particuliers, & même les Royaumes entiers, dès que l'on avoit quelques démêlez avec les Eccleſiaſtiques, depuis le moindre Evêque juſqu'à celui qui s'attribue une eſpece d'Epiſcopat Univerſel; que guerres cruelles, où l'on a vû ſuccomber les plus grands Princes & les plus grands Empereurs, ſous le poids des plus injuſtes excommunications; enfin que deſordres ſcandaleux, dont l'un donnoit la naiſſance à l'autre. L'Hiſtoire des ſiecles XIII. & XIV, ou, ſi l'on veut, l'Hiſtoire ſeule de ce qui s'eſt paſſé ſous le Regne de S. Louïs, en fournit un très-grand nombre d'exemples. Ce n'a été que depuis que l'Europe s'eſt partagée en differens ſentimens; & que l'on a détaché l'interêt des opinions Eccleſiaſtiques du repos de l'Etat, que l'on a vû ceſſer les entrepriſes du Clergé; même parmi ceux qui lui accordent le plus d'autorité, depeur qu'ils n'imitaſſent ceux qui ont entierement ſecoüé ſon joug.

Il y a d'ailleurs de l'imprudence à faire dépendre le bonheur public de certaines choſes, qui n'ont aucune liaiſon naturelle avec la félicité des peuples. On a déja aſſez de peine à arrêter le cours des mauvaiſes actions & des vices, qui troublent la tranquillité de l'Etat & qui empê-

empêchent les peuples d'être auſſi heureux qu'ils le ſeroient, ſans cela ; ſans s'entêter de ſoûtenir, au hazard de troubler l'Etat, de certaines opinions, qui ne ſauroient contribuer en rien à le rendre plus floriſſant. Les Magiſtrats ſont aſſez occupez à reprimer les funeſtes effets de l'ambition, de l'avarice & de l'amour déreglé des plaiſirs, qui déchirent par tout le cœur humain ; ſans s'embarraſſer d'opinions, qui ne ſervent nullement à brider les paſſions. Quand je penſe à ceux, qui en uſent de la ſorte, il me ſemble que je vois des gens qui ont toutes les peines du monde d'arrêter une mer orageuſe par des digues & des levées, & qui aulieu de s'attacher uniquement à tenir ce terrible élement dans ſes bornes, ſe mettent dans la tête d'arrêter le cours des vents, dans leur païs. Tant qu'il y aura des hommes, il y aura parmi eux des opinions, auſſi inconſtantes & auſſi difficiles à retenir que les vents. Comme il faut néceſſairement laiſſer ſouffler les vents, & bâtir des maiſons, qui puiſſent réſiſter à leur violence : il faut laiſſer parler les hommes de ce qu'ils ne ſavent point, & appuier le repos de l'Etat ſur des fondemens, que de vaines opinions ne puiſſent pas renverſer.

2. Pour

Ne donner à perſonne le droit de décider.

2. Pour venir plus facilement à bout de cela, il ne faut pas ſouffrir qu'aucune Aſſemblée faſſe de déciſions, au delà de ce qui eſt tout à fait néceſſaire pour obeïr aux préceptes clairs de l'Evangile, dans l'eſperance de la felicité éternelle qu'il nous promet, à cette condition. Les déciſions renfermées dans l'enceinte des dogmes abſolument néceſſaires, pour bien vivre & pour eſperer le ſalut, ſelon les promeſſes de l'Evangile, ſont ſi raiſonnables, ſi juſtes, & ſi clairement fondées ſur l'Ecriture Sainte; que toutes les ſectes, qui l'ont reçue, les ont toûjours reconnues & les reconnoiſſent encore, malgré toutes leurs diſputes, & toutes les animoſitez qui ſont entre elles. Il eſt ſeulement arrivé qu'elles y ont ajoûté plus ou moins, ſelon l'humeur des Théologiens qui ont fondé ces ſectes. C'eſt en quoi les Chrétiens ont ſujet de bénir la Providence Divine, qui a mis le néceſſaire au deſſus de toutes diſputes; par la ſimplicité & la clarté de la Religion Chrétienne. Avant que de paſſer plus outre, & de penſer à ſe quereller les uns les autres, comme font les Chrétiens, ils devroient s'attacher à cet unique néceſſaire; & ils verroient que les dogmes & la pratique, qui en eſt une con-

conſéquence, leur donneroient aſſez d'occupation, pour emploier leur vie entiere à les méditer, & à faire ce qu'ils demandent de nous. Ils éprouveroient que cette retenue eſt infiniment plus propre à calmer l'eſprit & à donner du repos à la conſcience ; que de diſputer ſans fin, ſur des queſtions épineuſes. On n'oſeroit dire qu'un homme qui recevant l'Ecriture Sainte, en retiendroit tout ce qu'il y pourroit entendre, & obſerveroit, de bonne foi, ſur ce fondement, tous les préceptes dont il comprendroit le ſens ; ſans tordre ni les dogmes, ni les préceptes, par paſſion ; ne fût un homme d'une pieté exemplaire, & très-agreable à Dieu, quoi qu'il ne ſût rien des controverſes, qui diviſent les Chrétiens. On oſeroit encore moins ſoûtenir qu'un homme de cette ſorte ne fût un très-bon Citoyen, & digne de joüir de toute la tranquillité que les Loix Politiques & Civiles promettent à ceux qui les obſervent.

Cela étant ainſi, il eſt de l'interêt & de l'Etat & de l'Egliſe, d'empêcher qu'on ne faſſe aucune déciſion ſur les dogmes obſcurs, ou douteux ; ou ſans leſquels on peut être homme de bien. Tout le monde y eſt engagé & par la juſtice

juſtice de la choſe conſiderée en elle même, & par la grande utilité, que l'on en peut retirer.

Puis qu'il n'y a aucune autorité infaillible ſur la terre, qui puiſſe décider du ſens de la Révelation, en ſorte qu'un homme ſage & ſincere doive ſoumettre ſa Raiſon & ſes lumiéres à ſes déciſions; & les recevoir, quoi qu'il lui ſemble que le contraire eſt plus vrai-ſemblable; il eſt injuſte de vouloir contraindre qui que ce ſoit de ſe ſoumettre à la déciſion d'un autre homme, malgré les lumiéres de ſa conſcience; & on ne peut, ſans une inhumanité effroiable, le mal-traiter là deſſus. On doit être content de ce qu'il embraſſe tout ce qu'il entend, & qu'il fait tout ce qu'il croit lui être commendé, autant que la fragilité humaine le permet.

Il eſt vrai qu'une partie conſiderable des Chrétiens prétend qu'il y a une autorité infaillible, à laquelle il faut ſe ſoumettre; mais pour ne pas dire qu'ils n'ont jamais rien répondu de ſolide à ceux qui le nient, & qui ont montré le contraire; ſi cet homme, dont nous parlons, qui reçoit les principes communs du Chriſtianiſme, & dont les mœurs ſont irréprochables, n'eſt nullement tou-

ché

ché de leurs raiſons, après les avoir examinées, peuvent-ils avec juſtice, ſuppoſé même que la Verité ſoit de leur coté, emploier la violence, pour lui faire dire ce qu'il ne croit pas? Pour aſſûrer que cela eſt juſte, il faudroit s'être dépouillé de l'Equité naturelle, que l'on exige des barbares mêmes. Peuvent-ils ſoûtenir qu'il eſt permis de le maltraiter & d'ôter la vie à un homme tel que je l'ai décrit, de peur qu'il n'attire les autres dans ſon ſentiment? Il faudroit pour cela produire quelque Loi de l'Evangile qui fût claire, ce qu'on ne fera jamais. Pour ceux, qui avouent qu'il n'y a aucune autorité infaillible parmi les hommes; ils ſeroient encore moins excuſables, s'ils en uſoient ainſi. Car de vouloir que l'on ſe ſoumette à une autorité, que l'on croit non ſeulement ſujette à l'erreur, mais même actuellement dans l'erreur; & au défaut de cela, perſecuter, ou tuer les gens, c'eſt une conduite monſtrueuſe, & qui n'en a pas de pire parmi les Mahometans & les Payens.

Outre cela, ſi l'on permet que l'on faſſe des déciſions, dont on peut ſe paſſer, on ſe hazarde ſans néceſſité à tomber dans mille erreurs; car dans peu de

temps

temps les déciſions ſe multiplient étrangement, comme on l'a vû par l'experience, & plus il y en a, plus le danger de ſe méprendre eſt grand, ceux qui les font étant ſujets, comme les autres à ſe tromper. Quand même on ne ſe tromperoit pas, à quoi bon mettre à la gêne les eſprits, pour des opinions, qui pour le moins ne ſont pas néceſſaires pour s'aquiter des devoirs d'un homme de bien & d'un bon Citoyen; & dont l'utilité, par rapport à l'autre vie, eſt très-douteuſe? C'eſt prendre plaiſir à irriter les eſprits & à multiplier les diſputes, qui ne manquent jamais de naître des déciſions inutiles.

Je ſai que l'on a accoûtumé de dire que les Chefs des deux Societez, qui ſe trouvent parmi les Chrétiens, ſont obligez en conſcience de ſoûtenir & de répandre ce qu'ils croient être veritable, & de s'oppoſer au contraire aux erreurs, & aux fauſſes explications de la Révelation. On dit qu'ils doivent avoir ſoin du ſalut éternel des peuples, & de les y conduire autant qu'il leur eſt poſſible; à quoi ſi toutes les Veritez ne ſont pas néceſſaires, elles ſont au moins utiles. J'en tombe d'accord, mais ce doit être par des voies permiſes, & ſans s'arroger une autorité

torité que perſonne n'a ſur la terre. Qu'ils empêchent ſeulement que l'Erreur n'emploie aucunes autres armes que des raiſons, & qu'ils faſſent en ſorte que la Verité puiſſe paroître dans toute ſon étendue; il y aura bien du malheur, ſi elle ne prévaut bien tôt, les eſperances étant égales des deux côtez. Que ſi l'on demeure, après avoir bien raiſonné, dans quelque diverſité de ſentiments, ce ne ſera que dans des choſes douteuſes, où chacun peut embraſſer ſans danger ce qu'il croit de plus vrai ſemblable, ou même demeurer en ſuſpens. Mais quelque effet que pût produire la liberté de dire ſon ſentiment en matiére de Religion, en obeïſſant d'ailleurs à toutes les Loix Politiques & Civiles; il n'eſt pas plus permis aux Magiſtrats d'emploier les recompenſes & les peines, pour ſoûtenir leurs ſentimens, qu'il ne l'eſt aux Eccleſiaſtiques; les uns n'étant pas plus infaillibles que les autres, & perſonne n'étant obligé de ſuivre en cela leurs lumieres, plûtôt que les ſiennes.

J'avouë que je ne puis comprendre ce que la Religion Chrétienne & la Societé Civile pourroient perdre à cela, quoi que je ne diſconvienne pas que l'autorité de divers Chefs des Societez Eccleſiaſtiques

ſtiques ſeroit un peu moins grande ; lors que leurs Déciſions ne ſeroient pas reçues, comme des oracles. Mais la Societé Eccleſiaſtique eſt-elle faite pour ſes Chefs & afin de leur procurer de l'autorité ; ou les Chefs ſont-ils établis, pour le bien de la Societé ? On ne peut pas douter que la ſeconde partie de cette alternative ne ſoit veritable, à l'égard de cette Societé, auſſi bien qu'à l'égard de la Societé Civile. Il n'y a donc pas à balancer là deſſus ; que leur autorité diminue, à la bonne heure, pourvû que le Chriſtianiſme, & la Societé Civile y gagne. On n'a que trop long-temps, ſouffert les funeſtes effets de cette autorité ſans bornes, & l'on n'eſt que trop aſſuré, par l'experience, de ſes dangereuſes ſuites.

Mais quoi, dira quelque Déclamateur, enleverez-vous aux Paſteurs la conduite de leurs Brebis, du ſalut deſquelles ils doivent répondre à l'Auteur de la Societé Eccleſiaſtique ? Si ces Brebis étoient en effet des Brebis, c'eſt à dire, des bêtes, & les Paſteurs des hommes, je n'aurois garde de dire qu'il ne faut pas qu'elles ſoient ſoumiſes aveuglément aux déciſions de ceux qui les conduiſent. Je ſouffrirois ſans peine que ces Bergers les frap-

frappaſſent de la houlette, ſi elles s'égaroient du chemin par où ils les veulent conduire; & même qu'ils les tondiſſent & les mangeaſſent, quand ils voudroient, pourvû qu'elles fuſſent à eux. Mais ici le nom de Brebis ne dégrade pas de la Raiſon, & le nom de Paſteur n'éleve pas au deſſus des lumieres & des foibleſſes humaines. Si les Paſteurs doivent veiller ſur leurs Brebis, les Brebis ne doivent pas s'endormir entre leurs mains, comme s'il n'y avoit rien à craindre, en ſe confiant aveuglément en eux. Il faut qu'ils ſe puiſſent rendre raiſon réciproquement de leur conduite, & qu'ils en puiſſent tous répondre un jour au Souverain Paſteur; qui ne pardonnera pas plus aux peuples de s'être laiſſez ſéduire & porter à mal faire par ſes Paſteurs, qu'aux Paſteurs d'avoir négligé, ou mal conduit leurs troupeaux. L'autorité des uns, ni l'obeïſſance des autres ne ſeront comptées pour rien; il n'y aura que l'obſervation des préceptes de l'Evangile, qui ſoit reçuë en ce jugement: comme il n'y a que cela ſeul, qui ſoit utile à la Societé Civile.

3. Il s'enſuit de là que s'il y avoit des Loix Eccleſiaſtiques, qui fuſſent mauvaiſes & contraires à la juſtice & aux

Corriger, s'il le faut, les Loix Eccleſiaſtiques.

Regles de l'Evangile, il les faudroit corriger, ou les abolir, après l'avoir reconnu: de même que l'on abroge les Loix Civiles, quand on reconnoit, par experience, qu'elles ſont nuiſibles. Il faut remarquer que par les Loix Eccleſiaſtiques je n'entends pas les préceptes de l'Evangile, à l'obſervation deſquels le ſalut eſt attaché; mais ſeulement les additions que les Chefs de la Societé Eccleſiaſtique y peuvent avoir faites, à divers deſſeins, bons ou mauvais. Les premiers ſont abſolument immuables, & ne dépendent que de Dieu ſeul, qui les a donnez, & qui ne peut rien avoir commendé de mauvais, ou qui puiſſe être redreſſé par les hommes. Mais les établiſſemens faits par les hommes, étant ſujets à l'erreur, ſont auſſi ſujets au changement; & il y auroit même de la folie à ne pas changer ce dont on voit les mauvaiſes conſéquences.

Quoi que les Payens n'euſſent ni Societé, ni Loix Eccleſiaſtiques, ils avoient pourtant des Loix, concernant la Religion, en vertu deſquelles ils prétendoient pouvoir perſecuter avec raiſon les Chrétiens. *Celſe* avoit commencé par-là l'Ouvrage qu'il avoit fait contre eux; mais ces derniers ne faiſoient point de

diffi-

difficulté d'accuſer ces Loix d'injuſtice, comme on le peut voir par le commencement du premier Livre d'*Origene*. *S'il arrivoit à quelcun*, * dit-il, *d'être engagé parmi les Scythes, ſans en pouvoir ſortir, ſe trouvant réduit à vivre au milieu de ces peuples, dont les Loix ſont abominables; il ſeroit en droit, pour maintenir la Verité & ſes Loix, qui paſſent pour criminelles parmi eux, de faire des aſſemblées avec ceux qui ſont du même ſentiment que lui, bien qu'il ne le pût faire, ſans choquer les Loix du païs: ainſi lors qu'il s'agit de ces Loix, qui établiſſent parmi les nations le culte des ſimulacres, & l'adoration de pluſieurs Dieux, qui eſt un vrai Atheïſme; l'on ne doit pas trouver étrange que ceux, qui connoiſſent la Verité, faſſent des aſſemblées pour ſes interêts, malgré les Loix qui, devant ſon tribunal, ſont jugées auſſi impies, & plus impies même, s'il ſe peut, que celles des Scythes.* C'eſt pour cela que *Tertullien* en demandoit le changement: *„ Vous étonnez-vous, diſoit-„ il, qu'un homme ait pû ſe tromper, „ en faiſant une Loi; ou qu'il ſe ſoit ra-„ viſé, en la deſapprouvant? Les Loix „ même de Lycurgue, corrigées par „ les Lacedemoniens, ne cauſerent-elles „ pas une ſi grande douleur à leur au-„ teur, qu'il s'en condamna lui même à „ mou-

* *Je me ſers de la verſion de M. Boubereau, qui eſt exacte & fidele.*

* *Apol.* c. 4.

„ mourir de faim, dans ſa retraite? Vous
„ mêmes par les lumiéres, que l'expe-
„ rience vous donne tous les jours, n'é-
„ clairez-vous pas les ténebres de l'An-
„ tiquité, & ne retranchez vous pas dans
„ l'ancienne & l'épaiſſe forêt des Loix,
„ ce que vous trouvez à propos, par de
„ nouvelles Ordonnances des Empe-
„ reurs? Severe, le plus conſtant de
„ tous les Princes, n'a-t-il pas depuis
„ peu après tant d'années, révoqué la
„ vaine Loi Papienne, qui ordonnoit
„ que l'on eût des enfans, avant que la
„ Loi Julienne ordonnât le mariage? Il
„ y avoit encore des Loix, qui permet-
„ toient aux créanciers de partager en-
„ tre eux le corps des débiteurs condam-
„ nez, qui ne les payoient pas; mais on
„ a aboli enſuite cette cruauté, par un
„ conſentement public; & la peine de
„ mort a été changée en une peine infa-
„ mante, en faiſant vendre publique-
„ ment les biens des débiteurs. On a
„ mieux aimé leur cauſer de la honte,
„ que de répandre leur ſang. Combien
„ n'y a-t-il pas encore de Loix, que
„ vous ne ſavez pas, à réformer parmi
„ vous; puiſque ce n'eſt ni le nombre
„ des années, ni la dignité de ceux qui
„ les ont faites, mais la ſeule équité qui
„ les

„ les rend recommendables ? C'eſt pour-
„ quoi, quand on a reconnu qu'elles
„ ſont injuſtes, on les condamne avec
„ raiſon. *Miramini hominem aut errare potuiſſe, in Lege condenda ; aut reſipuiſſe, in reprobanda ? Non enim & ipſius Lycurgi leges, à Lacedæmoniis emendatæ, tantum auctori ſuo doloris incuſſerunt, ut in ſeceſſu inediâ de ſemetipſo judicarit ? Nonne & vos quotidie, experimentis illuminantibus tenebras antiquitatis, totam illam veterem & ſqualentem ſylvam legum novis principalium Reſcriptorum & Edictorum ſecuribus truncatis & caditis ? Nonne vaniſſimas Papias Leges, quæ ante liberos ſuſcipi cogunt, quàm Juliæ matrimonium contrahi, poſt tantæ auctoritatis ſenectutem, heri Severus conſtantiſſimus Principum excluſit. Sed & judicatos in partes ſecari à creditoribus leges erant, conſenſu tamen publico crudelitas poſtea eraſa eſt, & in pudoris notam capitis pœna converſa eſt ; bonorum adhibitâ proſcriptione. Suffundere maluit hominis ſanguinem, quàm effundere. Quot adhuc vos repurgandæ Leges latent ; quas neque annorum numerus, neque conditorum dignitas commendat, ſed æquitas ſola ? Et ideo cùm iniquæ recognoſcuntur, meritò damnantur,* &c. Les Interpretes de *Tertullien* ont fait voir, par d'autres exemples de Loix corrigées, qu'il ne diſoit rien que de très-veritable.

Cela étant ainſi, je ne vois pas pourquoi l'on feroit plus de ſcrupule de corriger les Loix Eccleſiaſtiques, que les Civiles. Cependant ceux, qui ont interêt à la conſervation de certains abus, introduits dans des ſiecles d'ignorance, en parlent comme ſi l'on n'y pouvoit toucher ſans ſacrilege ; quoi que diverſes de ces Loix ne ſoient fondées ni ſur la Révelation divine, ni ſur la Raiſon, & que l'Experience ait fait voir, qu'elles ſont nuiſibles à la Societé Eccleſiaſtique auſſi bien qu'à la Civile. Par exemple, on a crû, que ce qu'une Aſſemblée d'Eccleſiaſtiques avoit une fois décidé étoit inviolable ; quoi qu'il ſoit viſible que ces Aſſemblées ne ſont pas plus infaillibles, en matiéres de dogmes Théologiques, que les Etats des Roiaumes ne le ſont, dans les affaires Politiques & Civiles. On a crû encore que le Chef d'une certaine Egliſe particuliere étoit élevé au deſſus de toutes les autres, quoi que cette opinion n'ait aucun fondement ; & parce que c'eſt une Loi établie dans une grande partie de l'Occident depuis quelques ſiecles, on n'oſe pas y rien changer. Néanmoins l'une & l'autre de ces opinions ont cauſé une infinité de maux, depuis qu'elles ſe ſont introduites, comme

me l'Hiſtoire Eccleſiaſtique nous l'apprend.

D'autres, qui rejettent avec raiſon ces penſées, ſoûtiennent néanmoins que les Chefs de la Societé Eccleſiaſtique ayant une fois établi un certain ſyſteme de doctrine; il n'eſt permis, dans cette Societé, de l'examiner, que pour le trouver bon, & pour l'apprendre, afin de l'enſeigner; ce qui, dans le fonds, revient à la même choſe, que le dogme, dont nous avons d'abord parlé. Quoi que l'on ſâche que la plûpart de ces ſyſtêmes ont été faits aſſez à la hâte, & par des gens, qui n'étoient pas extraordinairement éclairez; on s'y tient opiniâtrément attaché, comme s'ils avoient été infaillibles. Il n'eſt pas même ſûr d'y trouver quelque choſe à redire, avec quelque modeſtie qu'on le faſſe, & quelques raiſons que l'on en apporte. On s'attire à l'inſtant des Cenſures, & des Excommunications, à moins que l'on ne ſe dédiſe; pour ne pas parler d'autres perſecutions plus violentes. Il eſt viſible qu'il y a une contradiction palpable, dans ces dogmes & dans cette conduite.

Cependant ceux qui ſont pour l'immutabilité des Loix Eccleſiaſtiques ré-

pondent à cela trois choſes. La premiere c'eſt qu'il faut obſerver un certain ordre dans l'Egliſe, & que par conſéquent on ne doit rien changer dans ſes dogmes, juſqu'à ce que cela ſe faſſe par autorité publique. Autrement, diſent-ils, chacun y enſeigneroit ce qui lui plairoit, & cette diverſité de doctrines produiroit une trop grande confuſion. Je replique à cela premierement, que ſi les Chefs de la Societé Eccleſiaſtique ont pour maxime de ne changer jamais rien, dans leurs dogmes; on ne doit attendre d'eux aucune correction. Que faut-il donc faire? Il faut que le changement ſe faſſe inſenſiblement, par le moien des Particuliers. C'eſt ainſi que parmi les Lutheriens, on a ſuivi plûtot le ſentiment de *Melanchthon*, que celui de *Luther*, touchant la Predeſtination & la Grace; non par autorité d'aucun Synode, mais par le ſoin des Particuliers, qui ont défendu le ſentiment de *Melanchthon*, dans leurs Ecrits. C'eſt ainſi encore qu'en Angleterre on a approuvé la même opinion, plûtôt que celle de *Calvin*; quoi que cette derniére ſe trouve dans la Confeſſion de l'Egliſe Anglicane. Si l'on avoit autrefois aſſemblé des Synodes là deſſus, ils ſe ſeroient, ſans doute, oppoſez

poſez à ce changement; & comme il ne s'en eſt point tenu, on auroit attendu en vain la déciſion d'une autorité publique, pour oſer dire ce que l'on croioit veritable. En ſecond lieu l'ordre, qui doit être dans l'Egliſe, ne s'étend proprement qu'à l'eſſentiel de la Religion; c'eſt à dire, à l'obeïſſance à l'Evangile, & aux dogmes ſans leſquels on ne peut pas lui obeïr; & non à des ſubtilitez Théologiques, qui ſont ſi peu néceſſaires, que le peuple ne les ſauroit entendre. Il doit y avoir là deſſus la liberté de penſer & de dire ſans emportement ce que l'on en juge de plus vrai-ſemblable, ou au moins de ſe taire de ce qu'on ne croit pas veritable, pour ne pas ſe quereller, avec des gens qui ne cherchent que cela, afin de faire du bruit dans le monde; ſans être cependant obligé de parler contre ce que l'on penſe, ni d'approuver ce que l'on ne croit pas veritable. Si l'on vouloit, il ſeroit fort facile de vivre en paix de cette maniere, ſans troubler l'ordre que la Societé demande néceſſairement. Mais en exigeant une parfaite conformité, en des choſes qui ne ſont point néceſſaires, & dans leſquelles on ne s'accorde pas, on cauſe néceſſairement des diviſions & des Schiſmes. Enfin il

eſt

eſt faux que chacun prêcheroit ce qu'il lui plairoit, ſi les Particuliers oſoient changer quelque choſe dans la doctrine reçuë ; car l'eſſentiel demeureroit toûjours le même, quoi que l'on changeât quelques dogmes particuliers ; comme il paroit, par les exemples que j'ai rapportez. Que ſi quelcun entreprenoit de le changer, ce ſeroit alors à la Societé à s'y oppoſer. Quelque diverſité de ſentimens entre les Docteurs ne feroit aucune confuſion, pourvû qu'ils ne ſe querellaſſent pas, & qu'ils ne tâchaſſent point de former des partis parmi le peuple, afin de s'accabler mutuellement, par la multitude.

On peut remarquer tout cela, dans la Societé Civile, où ſans aucun deſordre on néglige diverſes Loix, non néceſſaires pour la conſervation de l'Etat ; que l'on abolit ſouvent enfin par là, ſans faire aucune Loi contraire. Cependant on ne laiſſe pas d'obſerver les Loix fondamentales, auſquelles on ne pourroit toucher, ſans ébranler toute la Societé. Dans tous les changemens qui arrivent, elles demeurent dans leur entier ; & c'eſt auſſi ce qui a fait que la plûpart des peuples un peu polis ont toûjours eu des Loix aſſez ſemblables, dans le gros, quoi qu'el-

qu'elles fuſſent aſſez differentes en diverſes particularitez. Pour quelque négligence, ou pour quelque petit changement, qui arrivent dans l'obſervation des Loix, ou dans les ſentimens que l'on en a; on n'excite pas des tumultes, & l'on n'arme pas la populace pour vanger une bagatelle, auſſi ſéverement qu'une trahiſon. Par cette ſage conduite des Magiſtrats, la Societé Civile jouït d'une profonde paix, & l'ordre y regne; pendant que les Eccleſiaſtiques, ſe querellant pour rien, troublent eux mêmes l'ordre eſſentiel, en demandant qu'on le garde en des choſes de nulle importance. Ils font ce que feroit un homme qui mettroit le feu à la maiſon de ſon Voiſin, parce qu'on auroit négligé, en la bâtiſſant, quelque ordre peu important de la ville; ſans néanmoins l'avoir rendue moins habitable, & ſans avoir incommodé les Voiſins.

La ſeconde choſe, que l'on dit contre les changemens, c'eſt que ſi l'on en laiſſe introduire, ou ſi l'on en accorde quelques uns; on s'expoſe à perdre même l'eſſentiel, que quelque eſprit inquiet entreprendra de renverſer. Mais à l'égard de ce dernier point, il ſera toûjours temps de s'y oppoſer; car enfin

il

il ne s'enſuit pas de ce qu'on change quelque choſe, pour de bonnes raiſons, que l'on doive changer ce qui eſt bien établi. Dans les Loix Civiles on change ſouvent diverſes choſes, ſans avoir peur, pour cela, qu'il faille changer les Loix fondamentales de la Societé. Ainſi on ne ſauroit ſe ſervir ici de cette mauvaiſe regle de politique : *æqua negantur, ne flagitentur iniqua*, on refuſe des choſes juſtes, de peur qu'on n'en demande d'injuſtes: d'où il s'enſuivroit qu'il ne faudroit jamais corriger un mauvais établiſſement, ce qui eſt contraire à l'experience de tous les jours. Mais il eſt facile de reconnoître que ceux qui diſent qu'il ne faut rien changer, dans la Societé Eccleſiaſtique, ne ſont pas ennemis du changement en géneral ; mais ſeulement du changement en mieux, lors qu'ils croient qu'il eſt contraire à leurs interêts ; en ce que ſi on leur propoſe quelque nouveauté, par le moyen de laquelle ils puiſſent voir leurs revenus & leur autorité s'augmenter, ils l'embraſſent avidement, & n'oublient rien pour la faire recevoir ; ſans ſe mettre en peine ſi elle eſt fondée ſur la Verité & ſur la Juſtice, ou ſi elle leur eſt contraire. C'eſt là le principe, par lequel on a intro-

introduit avec facilité dans l'Egliſe Chrétienne, pendant plus de mille ans, quantité de dogmes faux & de coûtumes injuſtes, parce qu'il y avoit à gagner pour les Chefs de cette Societé ; & qu'on a toûjours eu toutes les peines du monde à en obtenir quelque petite réformation, quoi que les abus fuſſent viſibles.

On dit en troiſiéme lieu, que ſi l'on changeoit facilement, même les choſes, qui pourroient être mieux reglées, & qu'il ſeroit en effet à ſouhaiter que l'on redreſſât; il ſe trouveroit tous les jours des gens, qui propoſeroient de nouveaux changemens à faire, & que pour arrêter cette inquietude de l'eſprit humain, il vaut mieux ne rien changer, ou au moins ne le faire qu'avec beaucoup de peine. Pour ne pas redire ce que j'ai déja dit, je replique à cela, que ſi c'eſt là un moien d'empêcher que l'on n'aille de mal en pis, c'en eſt un auſſi qui empêchera toûjours qu'on n'aille de mal en bien. Si l'on avoit eu cette maxime dans la Societé Civile, il y auroit encore quantité de mêchantes Loix, établies dans des temps barbares, quoi que l'on vît qu'elles ſont mauvaiſes. On ne trouveroit pas dans le *Corps du Droit* tant de Loix abrogées, avec beaucoup de

de raiſon, que l'on y en trouve. Si l'on n'avoit rien corrigé dans les Loix Romaines, pourroit-on excuſer les Préteurs & les Empereurs ; en diſant qu'ils n'y avoient rien voulu changer, de peur que ſi on y corrigeoit quelque choſe, il ne ſe trouvât tous les jours des gens, qui parleroient de nouvelles corrections? Cette excuſe ne vaudroit rien, & l'on diroit à ceux qui s'en ſerviroient qu'il y avoit un milieu à ſuivre entre ces deux extremitez; qui conſiſtoit à ne changer que pour de bonnes raiſons, & après les avoir mûrement examinées. C'eſt ce que l'on doit dire auſſi à l'égard des Loix Eccleſiaſtiques, & que tout le monde trouveroit ſans doute bon ; s'il n'y avoit de certaines gens, qui comme je l'ai dit, craignent de perdre quelque choſe dans la réformation des abus.

Par cette opiniâtreté, les Eccleſiaſtiques ſe ſont attirez, en divers lieux, la réputation d'avoir fort peu de Religion, & de ſacrifier la Verité & la Juſtice à leurs interêts temporels. Ils ont beau faire profeſſion du contraire, il eſt viſible, par leur conduite perpetuelle, que lors que la Juſtice & la Verité ſont, pour ainſi dire, dans une balance & leurs interêts dans l'autre, ceux-ci font conſtamment

ment pencher la ballance, lors que cela dépend d'eux. On les accuſe, à cauſe de la même conduite, de ſe ſoucier peu de la Societé ; dont ils ne procurent point le bien, & aux deſirs de laquelle ils ne ſatisfont jamais, s'ils croient qu'il y ait la moindre choſe à perdre pour eux. On a vû une fameuſe Aſſemblée, dans l'Occident, refuſer opiniâtrément des changemens très-juſtes & très-legitimes; malgré les ſouhaits de toute l'Europe, qui demandoit avec paſſion quelque correction dans des dogmes & des pratiques qu'on ne ſauroit défendre. Qu'eſt-il arrivé de là? C'eſt qu'un Schiſme, qu'on auroit pû faire ceſſer, s'eſt confirmé plus que jamais, & a donné & donnera des peines infinies à ceux qui devoient ſouhaiter, plus que qui que ce ſoit, d'en voir la fin. Avant même que ce Schiſme ſe formât, il auroit été facile de le prevenir, ou de l'étouffer au moins dans ſa naiſſance ; ſi ceux qui gouvernoient en ce temps-là avoient eu quelque ſorte d'Equité, & d'amour pour la Verité. On pourra s'en aſſurer, ſi on ne le ſait pas, par la lecture du I. Livre de l'Hiſtoire de *Jean Sleidan*.

Pour ne rien corriger, les Chefs de la Societé Eccleſiaſtique ſe ſont ſouvent ſervis

vis d'une raiſon, qui fait voir qu'ils ont infiniment plus à cœur leur autorité, que la Verité, ni l'avantage de ceux qui ſont ſoumis à leur conduite. C'eſt qu'après qu'ils ont fait quelque déciſion ou quelque Etabliſſement ; s'il arrive que des perſonnes plus éclairées, ou mieux intentionnées découvrent enſuite que ces déciſions, ne ſont pas conformes à la Verité, ou que ces Etabliſſemens ſont nuiſibles ; on oppoſe aux raiſons les plus claires & les plus ſolides de ces gens-là *l'honneur*, comme l'on parle, *de l'Egliſe* *, qui ſeroit bleſſé, ſi l'on avouoit qu'elle s'eſt trompée, ou qu'elle n'a pas toûjours été tout à fait bien intentionnée. Par ce principe, on s'obſtine à ne jamais rien changer ; c'eſt à dire, qu'on ſe met bien en état d'aller de mal en pis, mais qu'on ferme la porte à toute ſorte de réformation. Cependant perſonne ne doute, qu'il n'en ſoit des Directeurs de la Societé Eccleſiaſtique, comme de ceux de la Societé Civile, & qu'ils ne ſoient également ſuſceptibles & d'erreurs & de mauvaiſes intentions ; puis qu'ils ſont ſujets à toutes les mêmes paſſions & à tous les mêmes vices. Quand je dis que *perſonne n'en doute*, j'en excepte néanmoins le Vulgaire, c'eſt à dire le petit peuple &

* *C'eſt à dire, des Eccleſiaſtiques.*

& ceux qui ne ſont pas plus éclairez, entre leſquels il n'y a que trop de gens du premier rang. „ J'appelle le Vulgaire, „ diſoit un Philoſophe, tant ceux qui „ ſont vêtus de pourpre que la multitu- „ de. Car je ne regarde pas la couleur „ des habits, qui environnent le corps; „ quand il s'agit de juger d'un homme, „ je ne m'en fie pas à mes yeux. * *Vulgum autem tam chlamydatos, quàm coronam voco. Non enim colorem veſtium, quibus prætexta corpora ſunt, adſpicio; oculis de homine non credo.* * *Seneca de Vita Beata c. 2.*

Mais pour revenir aux Eccleſiaſtiques ſouvent il eſt arrivé que le peu d'eſperance que les peuples mêmes ont vû d'obtenir quelque choſe d'équitable d'eux; ſoit à cauſe de leur opiniâtreté, ſoit par un honneur mal entendu; les ont engagez à ſe ſéparer d'eux violemment, & à les envoier gouverner; non pas des hommes, qui ne veulent rien faire contre la Raiſon; mais de veritables brebis, c'eſt à dire, des gens qui ſuivent leurs déciſions ſans examen; * *qui pecorum ritu ſequuntur antecedentium gregem, pergentes, non quà eundum eſt, ſed quâ itur;* „ qui comme des bêtes, marchent après le troupeau qui les précede, & qui ne regardent pas, où il „ faut aller, mais où l'on va. Ils ne * *Ibid. c. 1.*

doivent attribuer ces deſordres qu'à leur opiniatreté & à leur orgueuil ; auxquels les Chefs de la Societé Civile, s'ils ſont ſages, ne doivent jamais ceder.

Que les peines Eccleſiaſtiques ne doivent pas être civiles.

4. Je ne veux pas traiter ici de l'origine des peines Eccleſiaſtiques ; ni de leur bon & de leur mauvais uſage ; je remarquerai ſeulement que ces Cenſures étant infligées, non ſeulement à cauſe des fautes que l'on commet contre les bonnes mœurs, mais encore à cauſe de quelques opinions oppoſées à celles des Conducteurs de la Societé Eccleſiaſtique, mais qui n'ont aucune mauvaiſe influence dans la pratique ; c'eſt aux Magiſtrats à prendre garde que ces peines ne deviennent civiles. Car enfin il n'eſt pas juſte qu'un homme, qui s'aquite de tous les devoirs d'un bon Citoyen, & dont les mœurs ſont irréprochables, ſouffre, pour une ſimple opinion, quelque peine civile. Cependant les Cenſures Eccleſiaſtiques deviennent des peines civiles, lorſque, malgré ce que je viens de dire, un homme cenſuré devient infame, ou ſe trouve par là exclus des privileges dont les autres Citoyens jouïſſent.

Je ne prouverai pas, en cet endroit, qu'une opinion ſpéculative, quoi qu'erronée, n'eſt pas un crime, quand elle n'eſt

n'eſt ſuivie d'aucune mauvaiſe action ; & que par conſéquent elle n'eſt puniſſable par aucunes Loix. Quand je parle d'opinion, je n'entends pas un ſentiment qui demeure caché dans l'eſprit & qui n'eſt connu que de Dieu & de celui qui l'a ; car il eſt viſible que les hommes n'ont point de pouvoir ſur ce qu'ils ignorent ; mais d'une opinion que l'on dit ouvertement, à ceux qui la veulent ſavoir, & que l'on publie, ou pour en perſuader le Public, ou pour en être ſoi-même deſabuſé, ſi elle eſt fauſſe. Je ſoûtiens que s'il n'y a rien contre les bonnes mœurs, ni contre la Societé Civile, on n'a aucune raiſon de s'en formaliſer. Mais elle eſt, dites-vous, contre les Loix de la Societé Eccleſiaſtique, qui ont conſacré d'autres ſentimens. Tout ce qui s'enſuit de là, c'eſt que ces Loix de la Societé Eccleſiaſtique ſubſiſtant, ſi elles ne ſouffrent pas qu'un de ſes membres faſſe profeſſion de cette opinion ; il faut que celui qui les profeſſe, après avoir eſſaié de ramener les autres au ſentiment qu'il croit vrai, ſe taiſe s'il ne le croit pas néceſſaire, ou au moins important à la Religion ; ou qu'il ſorte d'une Societé, qui ne le veut pas ſouffrir, ou qui lui veut impoſer la néceſſi-

té de condamner ce qu'il croit veritable, pour vivre avec ceux qui s'acommoderont de ſes ſentimens, ou qui le voudront bien ſupporter. Mais on ne doit pas ſouffrir que cette ſéparation ſoit jointe avec aucune note d'infamie, ni aucune perte dans la Societé Civile; ſi cet homme eſt d'ailleurs de bonnes mœurs, comme je l'ai déja dit, & obeït aux Loix de l'Etat.

Mais la Societé Eccleſiaſtique qui n'avoit été inſtituée originairement que pour inſtruire & pour porter les hommes à la vertu & les conduire par là au bonheur éternel; étant devenue une Monarchie, ou une Ariſtocratie Politique, dont les Chefs cherchent pour le moins autant leurs avantages temporels, & leurs prérogatives, que les Princes & les Magiſtrats dans la Societé Civile; la Societé Eccleſiaſtique, dis-je, étant changée de la ſorte, ſes Chefs ont prétendu avoir droit de punir toutes les opinions, qui iroient à diminuer en quelque ſorte leur autorité, leur reputation, ou leurs revenus, comme des crimes d'Etat. Ils ont crû pouvoir rendre infames & odieux ceux qu'ils ne vouloient pas ſouffrir dans leurs aſſemblées, empêcher qu'on n'eût du commerce avec eux, & faire même

en ſorte qu'ils fuſſent déchus de tous les privileges des Loix Civiles, quoi qu'ils ne les euſſent nullement violées. Ainſi il eſt arrivé qu'on n'a plus eu d'égard à la verité ni à la fauſſeté des ſentimens; ni à la bonté, ou à la dépravation des mœurs; ni à l'utilité publique, ou au mal qui en peut arriver à la Societé en géneral; mais à la fantaiſie ou à l'interêt des Chefs de cette Societé. Ce qu'il y a eu de pire, c'eſt que les Princes & les Magiſtrats ſont devenus eux mêmes ſujets à ces Cenſures, lors qu'ils ont témoigné d'avoir des ſentimens differents de ceux des Eccleſiaſtiques, ou les vils exécuteurs de leurs arrêts, pour maltraiter, empriſonner, chaſſer ou faire mourir ceux contre qui les cenſures Eccleſiaſtiques avoient été lancées, ſans pouvoir en examiner les raiſons.

Il eſt viſible que par là les plus grandes Puiſſances de la Societé Civile ſont devenues dépendantes, & pour le ſpirituel & pour le temporel, des Chefs de la Societé Eccleſiaſtique, au moins indirectement. On a beau le nier, dans les païs, dans leſquels la Monarchie Eccleſiaſtique de l'Occident s'étend; il n'y a rien de plus veritable. S'il eſt permis de mal-traiter en toutes manieres non

ſeulement une ou deux perſonnes, mais des peuples entiers, pour des ſentimens ſpéculatifs, qui ſe trouvent contraires aux dogmes établis; ſi c'eſt mal-fait de les ſouffrir & de les proteger; les Puiſſances ne peuvent pas manquer d'encourir les Cenſures de l'Egliſe, ſi elles le font, & de déchoir elles mêmes des droits de leurs dignitez. On devra regarder un Prince déclaré Héretique, ou Fauteur d'Héretiques, comme un homme flétri, dangereux, & dont il faut éviter le commerce, pour ſe joindre aux Puiſſances Eccleſiaſtiques, & le réduire à ſon devoir. Pourquoi ſouffriroit-on dans un Prince ce qui eſt crime dans une Nation entiere? Pourquoi en ſeroit-il quitte à meilleur marché, lui dont les ſentimens ont infiniment plus d'influence ſur le Public, que ceux des Particuliers? Auſſi les défenſeurs de la Monarchie Eccleſiaſtique le ſoûtiennent-ils ouvertement; & elle n'a pas manqué de les mettre en pratique, lors qu'elle a crû pouvoir le faire avec ſûreté. L'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſiecles. XII. & ſuivans en fournit une infinité d'exemples, & il n'y a perſonne, qui ne ſâche que les Princes Proteſtans ont été excommuniez, & leurs ſujets abſous du ſerment de fidelité. C'eſt

C'eſt à eux à prendre garde, que cette rédoutable autorité & ces étranges coutumes ne ſe rétabliſſent chez eux, par quelques autres voies, & ſous d'autres noms. Souvent on a vû la Puiſſance tyrannique des Eccleſiaſtiques, ſortir par une porte de devant, & rentrer un moment après déguiſée par une porte de derriére.

On ne préviendra néanmoins jamais cet inconvenient, qu'en réduiſant les fonctions des Eccleſiaſtiques à prêcher l'eſſence de l'Evangile, & à louër les Vertus & à blâmer les Vices; ſans emploier jamais aucunes cenſures contre ceux qui font profeſſion de croire l'Evangile & dont la conduite ne dément pas la profeſſion, par aucune mauvaiſe action; mais ſeulement contre ce que tout le monde reconnoit être vicieux, & dont les mauvaiſes conſéquences ſont viſibles dans la Societé Civile. La doctrine de l'Evangile eſt ſi parfaitement conforme aux lumiéres de la nature, qu'on ne ſauroit la ſuivre ſans rendre la Societé Civile heureuſe; ni la violer, ſans faire tort à cette même Societé. C'eſt à quoi l'on peut reconnoître & la verité de cette divine doctrine, & les parties même eſſentielles dont elle eſt

compoſée. Dès qu'un dogme peut être indifferemment ſuivi, ou rejetté, ſans aucun inconvenient, dans la Societé Civile; on peut s'aſſurer que ce dogme n'eſt pas un dogme eſſentiel de l'Evangile. Qu'on en faſſe l'eſſai, & l'on reconnoîtra la verité de ce que je viens de dire. Qu'on repaſſe dans ſon eſprit tous les dogmes & les préceptes de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres; & l'on verra ſi l'on en peut trouver un, qui ne ſoit utile à la Societé, & qu'on puiſſe négliger ſans lui nuire. Si l'on renfermoit les diſcours & les exhortations Eccleſiaſtiques, dans l'enceinte de ces préceptes, & des dogmes ſans leſquels on ne les peut obſerver; il n'arriveroit jamais, comme il arrive tous les jours, que ce que l'on juge utile à la Societé Eccleſiaſtique fût inutile ou même nuiſible à la Societé civile.

Si les peines Eccleſiaſtiques ne regardoient que les Vices, & les ſentimens inventez pour les autoriſer; elles ne pourroient conſiſter que dans des actions par leſquelles on feroit voir que l'on n'a de la haine que pour le Vice, & que l'on ne demande autre choſe que les bonnes mœurs, & des ſentimens propres à y conduire dans ceux qui veulent être mem-

membres de la Societé Eccleſiaſtique. Ce ſoin que l'on auroit de les tenir dans leur devoir, à cet égard, rejailliroit ſur la Societé Civile, qui eſt d'autant plus floriſſante qu'il y a plus de Vertu dans ceux qui la compoſent. Mais le malheur eſt que l'on y ſupporte les Vices & les Vicieux; aulieu que l'on s'irrite au dernier point contre des opinions, qui n'ont aucun rapport aux Vices, ni à la Vertu. On pourroit faire pluſieurs autres remarques là deſſus, qui ne ſeroient pas moins importantes; mais il faudroit faire un Traité complet ſur cette matiere.

Du choix des Eccleſiaſtiques.

5. Les Eccleſiaſtiques étant, ou devant au moins être des maîtres publics de la Vertu pour le peuple, qui les écoute volontiers, & qui a beaucoup de confiance en eux; il eſt de grande importance d'en faire un bon choix, ſur tout dans les lieux, où il y a beaucoup de peuple. Ils ſont à quelque égard, comme les Démagogues des Grecs & comme les Tribuns des Romains; excepté qu'ils ne ſe mêlent pas, ou ne doivent pas ſe mêler d'affaires politiques. Ceux qui plaiſent à la multitude la peuvent ſouvent enflammer & la retenir, comme ils veulent; lui inſpirer telle paſſion qu'ils

qu'ils trouvent à propos, ou au contraire la porter à la moderation & à la paix. Si le peuple prend occaſion de quelque accident, ou de quelque opinion, de cauſer des brouilleries; ce n'eſt pas tant au peuple qu'il s'en faut prendre, qu'à ceux qui le pouſſent, & qui l'irritent. On n'a guere vû de ville s'émouvoir malgré le conſentement de ceux qui font profeſſion de l'inſtruire, ou en public, ou en particulier.

Ceux qui entreprennent de s'acquiter de ce difficile Emploi doivent avoir principalement trois qualitez. La premiere eſt qu'ils ſâchent la Religion, c'eſt à dire, qu'ils aient étudié avec ſoin l'Ecriture Sainte, & qu'ils l'aient méditée; en ſorte qu'ils ſachent à fonds tous les devoirs du Chriſtianiſme, & toutes leurs ſuites, avec les fondemens ſur leſquels ils ſont bâtis. Ce doit être là le fonds de leurs études & la fin à laquelle toutes leurs lectures & toutes leurs méditations tendent. Ils doivent rapporter à cela tout ce qu'ils ſavent d'Hiſtoire, de Morale, de Philoſophie, de Belles Lettres, & géneralement tout ce à quoi ils s'appliquent, & ne l'eſtimer qu'à proportion de ce qu'il peut ſervir à les mettre plus en état de porter les hommes à obeïr à l'Evangile. La

La ſeconde qualité, qu'ils doivent avoir, & qui n'eſt pas moins importante que la premiere; c'eſt que leurs mœurs doivent être conformes à la doctrine qu'ils enſeignent; en ſorte qu'ils puiſſent être un exemple des Vertus Chrétiennes, qu'ils prêchent aux autres. Quoi qu'on ne puiſſe pas demander d'eux une perfection Angelique, qui eſt au deſſus des forces de la nature humaine, & qu'on leur doive même pardonner leurs foibleſſes, auſſi bien qu'aux autres hommes; il eſt néanmoins certain que l'on exige d'eux, & avec raiſon, non ſeulement plus de lumiére, mais encore plus de Vertu, que l'on n'en demande de ceux qui ſuivent une autre profeſſion. On appelle communément un *honête homme*, parmi ceux qui ſuivent un autre genre de vie, un homme qui ne fait rien d'infamant, ni de puniſſable par les Loix, & qui s'acquite des devoirs exterieurs de la Societé, en ſorte qu'on ne lui peut rien reprocher de honteux, ſelon la maniére de vivre & l'uſage de ſon païs, pour les perſonnes de ſa condition. Cette idée d'un *honête homme* eſt compatible avec toutes les mauvaiſes coûtumes, & toute la dépravation des temps & des lieux, où ceux qui la for-

forment ont été élevez ; & quoi que la corruption des mœurs ne ſoit pas égale par tout, & n'ait pas toûjours été la même, il eſt néanmoins certain qu'il n'y a aucun lieu, où les hommes ne s'entre-pardonnent bien des vices, & même dans un degré qui eſt beaucoup au delà de ce que la regle Evangelique en ſouffre, & qu'aucun ſiecle n'a été exempt de ce deſordre. Par exemple, on peut être très ambitieux, ou aſpirer à des Emplois dont on n'eſt pas capable, & tâcher d'y parvenir par toutes les voies qui ne ſont pas puniſſables, pour ſatisfaire à ſa vanité, & non dans le deſſein d'être utile au Public ; ſans paſſer pour mal-honête homme, & ſans être regardé avec indignation de perſonne. On peut, en conſervant cette même réputation, être infiniment plus avare, & plus adonné aux plaiſirs que l'Evangile ne le permet ; ou faire tout ce qui n'eſt pas honteux dans les lieux où l'on vit, ou puniſſable par les Loix Civiles, pour gagner de l'argent, ou pour augmenter ſon bien, ou pour paſſer ſa vie, dans les délices. Il s'en faut de beaucoup qu'un *honête homme* de cette ſorte puiſſe paſſer pour un *homme de bien*, ſelon les Loix de l'Evangile, ou même ſelon celles de la Morale

Morale Philoſophique. Ceux qui ſont profeſſion d'enſeigner la Religion aux autres ne doivent pas ſe contenter d'être *honetes gens*, ſelon le ſens que l'on donne communément à ces paroles ; mais ils doivent être gens de bien, ſelon le ſens Evangelique ; c'eſt à dire, n'être ſujets à aucun peché d'habitude, ſur tout de ceux qui ſont tout à fait incompatibles avec la pieté.

Si l'on ne les choiſit irréprochables, il en arrive néceſſairement deux maux. Le premier eſt que leur mauvais exemple fait infiniment plus de mal, que leurs bons diſcours ne peuvent faire de bien. Les hommes ſont naturellement beaucoup plus diſpoſez à imiter le mal & le bien, qu'ils voient faire qu'à profiter des plus beaux diſcours ; & ainſi un Eccleſiaſtique, qui vit bien, perſuade plûtôt par ſes mœurs qu'il faut bien vivre, que le plus grand Orateur ne le peut faire par le diſcours le plus étudié : comme au contraire, s'il vit mal, ſes mauvaiſes mœurs font plus d'impreſſion ſur les eſprits, que tout ce qu'il ſauroit dire. Il n'eſt pas beſoin de le prouver, c'eſt un fait que l'experience de tous les jours apprend à tout le monde. Ainſi on a beau avertir les peuples, qu'il faut

faire

faire ce que ces gens-là disent, & non pas ce qu'ils font; on imitera toûjours le mal qu'ils feront, & l'on oubliera tout ce qu'ils diront de bien. Jamais Ecclesiastique ambitieux, ou querelleux n'a inspiré, par ses discours, le mépris des honneurs du monde, ou l'amour de la paix. Jamais avare Prédicateur n'a rendu ses auditeurs liberaux. Jamais Theologien voluptueux n'a persuadé à personne qu'il faut fuïr les plaisirs ou en user avec beaucoup de retenue; au moins lors que ces gens-là ont été connus pour tels qu'ils étoient.

C'est pour le dire en passant, ce qui empêchoit les beaux discours des Philosophes Payens de faire aucun effet sur ceux qui les écoutoient. „ Combien, „ disoit un grand Orateur, * trou- „ vera-t-on de Philosophes, dont les „ mœurs soient reglées, & l'esprit dis- „ posé comme la raison le demande? „ qui croient que leur science n'est pas „ une ostentation de savoir, mais une „ Loi pour la conduite de leur vie? qui „ s'obeïsse à lui même, & qui observe „ ses dogmes? Vous voiez les uns si „ pleins de vanité, & de venterie, qu'il „ vaudroit mieux qu'ils n'eussent rien „ appris; les autres avides de l'argent, „ quel-

* *Ciceron Tuscul. Quæst. Lib.* II. *num.* 12.

„ quelques uns de la gloire, & beau-
„ coup eſclaves des plaiſirs ; en ſorte
„ qu'il y a une étrange oppoſition en-
„ tre leur vie & leurs diſcours, ce qui
„ me paroit la choſe du monde la plus
„ honteuſe. Car comme ſi un homme,
„ qui fait profeſſion de Grammaire, parle
„ d'une maniere barbare, ou ſi un hom-
„ me, qui veut paſſer pour Muſicien,
„ chante mal ; il eſt d'autant plus blâ-
„ mable, qu'il peche dans la choſe qu'il
„ fait profeſſion de ſavoir : ainſi un Phi-
„ loſophe, dont les mœurs ſont mau-
„ vaiſes, eſt d'autant plus digne de cen-
„ ſure, qu'il peche dans les devoirs,
„ qu'il prétend apprendre aux autres,
„ & qu'il manque dans l'art de ſe con-
„ duire dans la vie, dont néanmoins il
„ fait profeſſion. *Quotus quiſque Philo-ſophorum invenitur, qui ſit ita moratus, ita animo ac vitâ conſtitutus, ut ratio poſtulat? qui diſciplinam ſuam non oſtentationem ſcientiæ, ſed legem vitæ putet? qui obtempe-ret ipſe ſibi, & decretis ſuis pareat? Videre licet alios tantâ levitate & jactatione, iis ut fuerit non didiciſſe melius; alios pecuniæ cupidos, gloriæ nonnullos, multos libidinum ſervos, ut cum eorum vita mirabiliter pugnet oratio, quod quidem mihi videtur eſſe turpiſſimum*, &c.

Seneque dans ſa Lettre CVIII. a touché cette matiere avec beaucoup de force. „ Perſonne, dit-il entre autres cho-
„ ſes, ne fait, ſelon moi, tant de mal
„ aux hommes, que ceux qui ont apris
„ la Philoſophie comme un mêtier, que
„ l'on enſeigne pour de l'argent; & qui
„ vivent autrement, qu'ils ne l'ordon-
„ nent. Ils portent avec eux des exem-
„ ples de l'inutilité de leur ſavoir;
„ étant ſujets à tous les vices, qu'ils con-
„ damnent. Un maître de cette ſorte
„ ne peut pas m'être plus utile, qu'un
„ Pilote, qui a mal au cœur dans une
„ tempête. *Nullos pejus mereri de omnibus mortalibus judico, quàm qui Philoſophiam, velut aliquod artificium venale, didicerunt; qui aliter vivunt, quàm vivendum eſſe præcipiunt. Exempla enim ſe ipſos inutilis diſciplinæ circumferunt, nulli non vitio, quod inſequuntur, obnoxii. Non magis mihi poteſt quiſquam talis prodeſſe præceptor, quàm gubernator in tempeſtate, nauſeabundus.* Il ne ſe peut rien de mieux, que cela; mais le malheur eſt que *Seneque* avouë * ailleurs que ni les anciens Philoſophes, ni lui même ne faiſoient ce qu'ils enſeignoient aux autres. Il introduit des gens qui lui font cette objection: *Quid ergo tu? fortiùs loqueris, quàm vivis.*

* *De vita beata c.* 17. *& ſeq.*

„ Et

„ Et vous, ne parlez-vous pas mieux, „ que vous ne vivez; Il joint à cela divers reproches, qui n'étoient que trop bien fondez, à quoi il replique avec plus de verité, que peut-être il ne penſoit: „ Je ne ſuis pas ſage, &, pour ſatisfaire „ votre malignité, je ne le ſerai pas. „ J'exige de moi même, non d'égaler „ les meilleurs, mais d'être meilleur que „ ceux qui ne valent rien. Ce m'eſt „ aſſez de diminuer tous les jours mes „ vices & de cenſurer mes fautes: *Non ſum ſapiens, &, ut malevolentiam tuam paſcam, nec ero. Exigo itaque à me non ut optimis par ſim, ſed ut malis melior. Hoc mihi ſatis eſt, quotidie aliquid ex vitiis meis demere & errores meos objurgare.* Havoüe, dans la ſuite, qu'on avoit fait la même objection aux anciens Philoſophes, comme à Platon, à Epicure, à Zenon: *aliter loqueris, aliter vivis*: vous parlez d'une façon & vous vivez d'une autre. „ Car „ tous ces gens-là, dit-il, diſoient, non „ comme ils vivoient eux mêmes, mais „ comme il falloit vivre: * *Omnes enim iſti dicebant, non quemadmodum ipſi viverent, ſed quemadmodum vivendum eſſet.*

Il eſt facile de voir le tort que cela faiſoit à la Philoſophie, que bien des gens ſoûtenoient à cauſe de cela n'être point

* *Vide eumdem apud Lactantium Lib. III. c. 15. Inſt. Dio. & Lucianum paſſim.*

point telle que les Philoſophes la repréſentoient. „ Tant s'en faut, diſoit *Cor-*
„ *nelius Nepos*, que je croie que la Philo-
„ ſophie apprend à vivre, & qu'elle
„ nous rend heureux ; que je ſuis per-
„ ſuadé que perſonne n'a plus beſoin de
„ maître pour cela, que la plûpart de
„ ceux qui ſont occupez à l'expliquer.
„ Car je vois qu'un très-grand nombre de
„ ceux qui dans l'école donnent des pré-
„ ceptes très-ſubtils de pudeur & de re-
„ tenue, vivent en toute ſorte de cupi-
„ ditez & de plaiſirs : * *Tantùm abeſt ut ego magiſtram eſſe putem vitæ Philoſophiam, beataque vitæ perfectricem, ut nullis magis exiſtimem opus eſſe magiſtris, quàm pleriſque, qui in ea diſputanda verſantur. Video enim magnam partem eorum, qui in Schola de pudore & continentia præcipiant argutiſſimè, eoſdem in omnium libidinum cupiditatibus vivere.*

* *Apud Lactantium Ibidem.*

C'eſt auſſi ce qui fait beaucoup de tort, en divers lieux, à la Religion ; car on croit, en ſecond lieu, à cauſe de la mauvaiſe vie de ceux qui l'enſeignent, non ſeulement qu'on n'eſt pas obligé de vivre mieux qu'eux, mais encore que la Religion même n'eſt qu'un prétexte pour tromper le Vulgaire. En effet les richeſſes immenſes, dont jouiſſent les Eccleſiaſti-

cleſiaſtiques, dans une grande partie de la Chrétienté; le luxe & le faſte, dans leſquels ils vivent; l'orgueuil & la hauteur, que l'on voit dans leurs manieres à l'égard de leurs inferieurs; la colere implacable, avec laquelle ils vangent les injures qu'ils croient avoir reçues, ſur tout de ceux qui jugent qu'ils abuſent de la Religion, pour ſatisfaire leurs paſſions; pour ne pas parler des autres vices plus groſſiers, que l'on remarque parmi eux auſſi communément que parmi les Laïques; tout cela fait croire à ceux, qui ne connoiſſent la Religion Chrétienne que par leur miniſtere, ou par ceux qui dépendent d'eux, & qui aſpirent tous à la même Dignité, que la Religion n'eſt autre choſe qu'un moyen de s'avancer dans le monde, & de parvenir à la jouïſſance des richeſſes, des honneurs & des plaiſirs, en criant contre; de peur que le peuple ne s'apperçoive que c'eſt là l'unique but, que l'on ſe propoſe. Ceux qui ont lû le Nouveau Teſtament, & qui ſavent de quelle maniére la Religion Chrétienne s'eſt établie parmi les hommes, voient facilement que la vie de ces gens-là ne peut pas être tirée en conſéquence pour rendre la Religion douteuſe; mais ceux qui

ne ſavent de la Religion, que ce qu'on leur en montre, & qui voient la conduite de ceux qui prétendent être ſes principaux Miniſtres, ne peuvent s'empêcher de croire que c'eſt une pure Comedie, & que ceux qui la jouënt en ſont plus convaincus que qui que ce ſoit. De là vient que l'on a des proverbes, qui marquent qu'il ne faut que voir ces lieux pour perdre la foi.

J'avouë qu'il n'en eſt pas de même par tout, & qu'il y a des lieux où les Miniſtres de la Religion font un bon uſage de leurs revenus, & d'autres où les revenus ne ſont nullement proportionnez à la peine dont ils ſont chargez. Mais on ne laiſſe pas d'y voir ſouvent autant de mauvaiſes mœurs, que l'état auquel ils ſe trouvent le peut permettre. Si l'on n'y remarque pas ſi ſouvent les vices groſſiers, qui ſont ordinairement les fruits de l'opulence, & des dignitez; l'envie, la malignité, les médiſances, les haines implacables, les cabales pour opprimer ceux que l'on n'aime pas, l'eſprit de domination, la dureté inexorable que l'on témoigne à ceux que l'on a trouvé moien de mettre dans la dépendance, & d'autres vices ſpirituels y regnent preſque autant qu'ailleurs. Ces vices ſont

auſſi

auſſi oppoſez à la Religion Chrétienne, que les autres, & ne ſont pas moins contraires au repos de la Societé. C'eſt donc à ceux, qui éliſent ceux qui doivent inſtruire le Public, à y prendre garde; de peur que leurs mauvaiſes mœurs ne débauchent leurs Auditeurs, ou ne les jettent dans des doutes touchant la Religion.

On accuſe une République d'Italie de choiſir plus volontiers des gens de mauvaiſes mœurs & même ſcandaleux, pour de certains poſtes importans, que des gens irréprochables; ſous prétexte que les premiers ne ſauroient cauſer de desordre, parce qu'on eſt en état de les punir, pour leurs mauvaiſes mœurs; outre que, pourvu qu'on leur permette leurs débauches, ils ne ſe mettent en peine de rien. Au contraire des gens reglez pourroient, comme ils le croïent, faire ſouvent de la peine à la République, dans le temps de quelques démelez avec ce qu'on appelle l'Egliſe, ſans qu'on pût les châtier. Mais c'eſt un grand malheur, que de ſe trouver réduit à permettre la débauche, pour avoir la paix; & il n'y a rien qu'on ne dût faire, pour corriger une ſi mauvaiſe conſtitution. Pour ne pas parler des Loix de

l'Evangile, il eſt viſible qu'un Etat n'eſt pas en danger de perir par la débauche publique, que par la diviſion. Il n'y a rien de ſi facile aux Voiſins que de l'accabler, s'il arrive qu'ils ſoient moins débauchez.

On ne peut pas douter que toutes ſortes de vertus ne ſoient très-avantageuſes & à ceux qui les ont, & aux autres qui vivent avec eux; mais il y en a une, qui eſt principalement néceſſaire à ceux qui enſeignent la Religion, & qui eſt le caractere particulier de l'eſprit Evangelique; c'eſt l'amour de la paix, qui fait éviter toutes ſortes de diviſions & de querelles, & qui finit facilement, autant qu'il eſt en ceux en qui cette vertu ſe trouve, celles qui naiſſent malgré eux dans la Societé Civile & dans la Societé Eccleſiaſtique. Cet amour de la paix eſt la troiſiéme qualité, que l'on doit particulierement rechercher dans ceux qui aſpirent à l'honneur d'enſeigner les autres. Quoi qu'on eût pû renfermer cette vertu ſous le nom géneral de bonnes mœurs, auſquelles elle appartient néceſſairement; on la regarde comme quelque choſe de ſi important, qu'il eſt bon de faire quelques réflexions en particulier, ſur cette qualité d'un Miniſtre Evan-

Evangelique; & cela eſt d'autant plus néceſſaire, qu'il arrive très-ſouvent que des gens, qui ſont irréprehenſibles dans le reſte, font plus de mal par leur humeur inquiete & turbulente; qu'ils n'en feroient par une groſſiere débauche, s'ils y étoient adonnez.

Quand on parle ici de *l'amour de la paix*, on voit bien que l'on n'entend pas proprement *la paix civile*, qui dépend des Princes & des Magiſtrats, & que l'on ne peut troubler, ſans être ſoumis aux peines des Loix Civiles; mais la paix de la Societé Eccleſiaſtique, qu'il dépend, en grande partie, des Eccleſiaſtiques d'entretenir, ou de troubler, ſelon l'humeur dont ils ſe trouvent. S'ils ſont naturellement chagrins & querelleux, ou fiers & opiniâtres, il y a fort peu de paix à eſperer de leur part. La moindre diverſité de ſentimens, & le moindre differend, même concernant des choſes, qui n'ont point de rapport avec la Religion, ſuffiſent pour exciter des querelles éternelles ou qui ne finiſſent, que par la ruine entiere du Parti contraire. Mais lors que les Eccleſiaſtiques ſont d'une humeur douce & pacifique, & ſe piquent de modeſtie, & d'entendre raiſon; s'il s'éleve des controverſes conſidera-

ſiderables, on ne les pouſſe jamais à l'extrémité, & par là elles s'éteignent peu à peu ; ou ſi elles ne ſont pas conſiderables, elles ſont bien tôt finies, en ſe ſupportant les uns les autres. Les premiers, changent, pour ainſi dire, les mouches en élephans, & multiplient à l'infini les ſujets de ſe quereller ; & les ſeconds n'eſtiment chaque choſe, que ſelon ſon importance, & s'abſtiennent avec ſoin de remuer des queſtions inutiles, ou dont l'obſcurité n'eſt propre qu'à embarraſſer les eſprits.

Il eſt donc de très-grande importance, pour ceux qui ſouhaitent de conſerver la paix, dans la Societé Eccleſiaſtique, de prendre garde à l'humeur de ceux qu'ils choiſiſſent pour en occuper les poſtes les plus conſiderables. On peut même dire, que, ſi l'on y prend garde, c'eſt de là que dépend non ſeulement le repos préſent, mais encore celui de la poſterité. On a vû, au milieu du XVII. ſiecle, dans une Academie d'Allemagne un Profeſſeur en Théologie d'une humeur querelleuſe, fiere & contrariante, répandre la même aigreur dans l'eſprit de ſes diſciples ; qui regardent la paix, avec ceux qui ne ſont pas tout à fait du même ſentiment qu'eux, comme le der-

dernier des malheurs, & qui traitent d'impies & d'athées ceux qu'ils nomment *Syncretiſtes*, c'eſt à dire, ceux qui voudroient ſe reconcilier à des conditions juſtes & équitables, avec un Parti qui n'eſt point à mépriſer & dont les ſentimens ne ſont éloignez des leurs, dans aucune choſe eſſentielle. Au contraire, on a vû un autre Profeſſeur, dans une autre Academie d'un païs voiſin, qui ſoûtenoit que ces deux Partis devroient ſe ſupporter l'un l'autre, & ne ſe plus quereller; de peur qu'un troiſiéme, qui eſt leur commun ennemi, ne profite de leurs diviſions, comme il l'a fait plus d'une fois, & ne les accable enfin tous deux. Les diſciples de ce Théologien, animez du même eſprit de paix & de moderation, ſoûtiennent encore à préſent la même choſe. Si dans toutes les Academies, où l'on va étudier la Théologie, on avoit ſoin de mettre des Profeſſeurs moderez & pacifiques, on pourroit voir, dans peu d'années, toutes les aigreurs ceſſer, & la charité & la paix prendre par tout la place de l'eſprit de diviſion & de diſcorde. Ce ſeroit là un conſeil à donner à un grand Prince, dont les Etats ſont partagez en deux Partis, qui ſe querellent depuis leur établiſſement, ſans

ſans que rien puiſſe appaiſer l'aigreur réciproque, qui eſt entre eux. S'il n'appelloit dans ſes Academies que des Profeſſeurs moderez & propres à accommoder, par la douceur, les Partis irritez, on en verroit bien tôt des fruits; ou par une Réunion ſi long-temps deſirée, ou au moins par une Tolerance mutuelle, qui ſeroit un grand acheminement à une entiere paix. Sans faire aucune violence à perſonne, & ſans employer l'autorité, dans une occaſion où les ſeules raiſons doivent avoir lieu; mais ſeulement en ſoûtenant & en favoriſant les eſprits pacifiques; on déracineroit, dans peu d'années, la plus grande partie des animoſitez. Mais pendant qu'on n'a aucun égard à cela, & que l'on choiſit indifféremment des boutefeux & des gens d'une humeur plus douce, ou même que l'on préfere des Théologiens querelleux & opiniâtres, aux pacifiques, on ne verra jamais de paix entre ces deux Partis.

C'eſt pourquoi on ne peut qu'approuver la conduite de bien des Magiſtrats, qui ont beaucoup plus d'égard à l'humeur tranquille & douce de ceux qu'ils appellent pour inſtruire les peuples, qu'aux talents exterieurs, qui plaiſent ſi fort à la multitude. Il importe peu qu'elle

qu'elle ait des Maîtres, qui flattent ſes oreilles; car il ne s'agit pas de la divertir, mais de l'inſtruire. Il lui importe au contraire infiniment de ne pas s'engager dans des brouilleries, à l'exemple & par la perſuaſion de ceux qui l'inſtruiſent. Souvent même il arrive que ceux, que la multitude eſtime les plus éclairez, ne ſont rien moins que ce qu'elle croit; & qu'il n'y a de difference entre ceux, que l'on nomme habiles gens, & les ignorans; ſi ce n'eſt que les uns ont un peu moins d'exterieur, & les autres beaucoup plus de préſomption. Qui peut douter que de deux Orateurs de ce caractere, le moins dangereux ne ſoit celui qui eſt le moins propre à ſoulever le peuple? Les Magiſtrats, qui ont à cœur la tranquillité publique, ont donc raiſon de préferer les pacifiques.

6. L'Emploi d'enſeigner la Religion au peuple, ou à ceux qui ſe deſtinent à l'enſeigner aux autres, étant ſi l'on s'en acquite bien, un Emploi de grande étendue & très-difficile; il faut néceſſairement y conſacrer tout ſon temps, & conſumer même aſſez de bien; ou pour avoir des livres, ou pour aller chercher des Maîtres, dans des lieux quelquefois aſſez éloignez de chez ſoi. Après cela, *Revenus des Eccleſiaſtiques.*

il

il faut vivre d'une maniére, qui ne permet pas que l'on augmente ſon bien, ou que l'on répare la dépenſe, que l'on peut avoir faite; parce qu'on ne peut ſe mêler d'autre choſe, que de ſon Emploi. Il faut encore avoir quelque douceur, dans la vie, ſoit pour ſoi même, ſoit pour les autres, ſi l'on veut réuſſir. Si l'on eſt obligé de vivre avec trop d'économie, parce que l'on ne pourroit autrement fournir aux dépenſes les plus néceſſaires; & que l'on ſe voie à la veille de laiſſer une famille malheureuſe, & expoſée à la miſere; l'occupation chagrine, que l'on a, & les craintes de l'avenir abatent entierement le courage & troublent l'eſprit; en ſorte que l'on n'eſt capable de rien de relevé. On peut dire, avec bien plus de raiſon, de cette occupation, que *Juvenal* ne l'a dit de celle de faire des vers; „ que nos eſprits „ ne ſont pas capables de deux ſoins, „ en même temps, & que c'eſt l'ouvra„ ge d'un eſprit relevé & qui n'eſt pas „ en peine pour trouver de quoi acheter „ une couverture de lit. *

* Sat. VII. 65.

Pectora noſtra duas non admittentia curas. Magne mentis opus, nec de lodice paranda Attonita.

On

On dira que ni la crainte de l'avenir, ni la diſette pour le préſent ne doit troubler l'eſprit de ceux qui ſavent les promeſſes de l'Evangile, envers ceux qui s'acquitent de leur devoir & qui les croient veritables. Je l'avouë, mais ſi *l'eſprit eſt fort*, il faut tomber d'accord que *la chair eſt foible*. On doit ſuppoſer les hommes tels qu'ils ſont, & non tels qu'ils devroient être ; & d'ailleurs ſi ces foibleſſes ne ſont pas dignes d'un eſprit détaché des vanitez de la vie, il eſt encore moins digne d'une Societé Chrétienne de tenir ceux, qui emploient tout leur temps à la ſervir, dans la miſere & dans la crainte de laiſſer une famille mandiante.

Outre cela, il eſt certain que la plûpart des hommes, parmi les Chrétiens, comme parmi les Chinois, viennent facilement à concevoir du mépris pour ceux qu'ils voient dans la pauvreté, & que ce mépris va enſuite juſqu'à mépriſer l'Emploi d'enſeigner la Religion, & peutêtre enfin la Religion même. Il y a certains lieux, où le peu de revenus des Maîtres publics de la Religion empêche très-aſſurément que ceux, qui ſont un peu accommodez des biens, que l'on nomme de la fortune, ne veuillent deſtiner

ſtiner leurs enfans à cet Emploi, qu'ils regardent comme un métier infructueux, & incapable d'entretenir honêtement une famille. Il arrive, à cauſe de cela, que la plûpart de ceux qui prétendent à cet Emploi ne ſont que du menu peuple, qui n'ont eu ſouvent ni éducation honête, ni exemple raiſonnable devant les yeux; ce qui fait que leurs manieres groſſiéres les rendent, & eux & leur Emploi, encore plus mépriſables qu'auparavant. Quoi que le reſpect, que l'on a pour une profeſſion, doit être fondé ſur l'utilité, & l'importance de la profeſſion même, & ſur la maniére dont on s'en aquite, ſans avoir aucun égard aux perſonnes; il eſt pourtant certain que les perſonnes relevent ſouvent l'éclat de leur Emploi, non ſeulement par leurs qualitez perſonnelles, mais encore par l'eſtime que l'on a pour leurs parens & pour leur famille. On a plus d'égard communément pour un homme de bonne famille, que pour un autre, quoi qu'ils s'acquittent également bien de leurs devoirs. Il faut des talens tout à fait extraordinaires, pour faire conſiderer les gens de la lie du peuple. Souvent même leurs parens aiant de la peine à les entretenir ſans rien gagner, & n'étant nullement

ment en état de leur acheter les livres dont ils auroient beſoin ; ils tâchent, s'il eſt permis de parler ainſi, de ſe faire paſſer au plûtôt maîtres dans ce triſte mêtier, pour avoir du pain. Pour cela, tout ce qu'on tâche d'acquerir c'eſt la facilité de parler élegamment ſa langue maternelle, & de réciter en public avec quelque hardieſſe. Si l'on peut contracter cette habitude, & ſi l'on a naturellement la voix forte & agréable, on s'avance bien tôt aux poſtes les moins mauvais de cette profeſſion.

Voilà des inconveniens preſque inévitables, comme l'experience le fait voir, de la pauvreté des Eccleſiaſtiques, parmi les Proteſtans. D'un autre côté, ſouvent les trop grandes richeſſes les ſéduiſent : comme on le voit dans les lieux, où leurs revenus ſont trop grands. Ce qu'il y a de pire, c'eſt qu'il n'y a aucune proportion entre les revenus ; les uns en ayant beaucoup plus qu'il ne faut, & les autres manquant du néceſſaire. Les premiers s'attirent l'envie & la haine du Public, par leurs dépenſes faſtueuſes, & par la vie oiſive & délicieuſe qu'ils mênent ; & les autres le mépris, par la pauvreté, dans laquelle ils ſe trouvent. Il ſeroit facile, ſi l'on vouloit,

de prendre un milieu, & de faire au moins en ſorte que perſonne ne manquât du néceſſaire; ſans ôter même l'inégalité des revenus, afin de conſerver la ſubordination dans les Emplois, & de donner de l'émulation à ceux qui y prétendent.

Sans entrer dans le détail de tout cela, on peut dire que les Societez Civile & Eccleſiaſtique ne pourroient que tirer beaucoup d'avantage d'un reglement qui en mettant les Eccleſiaſtiques au deſſus du mépris & de la miſere, feroit qu'ils pourroient ſe rendre dignes de leurs Emplois, & que ces Emplois ſeroient recherchez des meilleures familles. Comme on leur donneroit le moyen de s'en aquiter, comme il faut, on ſeroit en droit de ſe plaindre lors qu'ils ne le feroient pas; au lieu que de la maniére dont on les traite, il y a peu de ſujet de trouver mauvais qu'ils ne faſſent pas ce qu'ils pourroient faire, ſi leurs revenus étoient un peu plus grands.

Il eſt vrai qu'il y a des ames génereuſes & élevées au deſſus de tous les interêts mondains, qui ſemblent n'avoir aucun égard à la condition où ils ſe trouvent, & qui s'aquitent de leurs devoirs, avec autant de courage & de vigueur, que

que ſi on les recompenſoit, comme on devroit. Mais il n'y a qu'un très-petit nombre de perſonnes de cette ſorte, & la plûpart ont beſoin de ſoûtien, pour ne pas perdre courage.

Une autre choſe, qui décourage beaucoup ceux, qui n'ont pas bien de la conſtance & bien de l'attachement à leur devoir; c'eſt lors qu'ils voient dans les poſtes les plus avantageux, ou les moins mauvais, non ceux qui les méritent, mais ceux qui ont plus de parens ou d'amis, ou qui ont mieux ſû briguer, & qui n'ont d'ailleurs d'autre talent que celui de manger & de boire, & de jouïr agreablement de leurs revenus, en prenant le moins de peine qu'il leur eſt poſſible. Il ſemble que ſouvent on ne cherche nullement des gens, qui ſoient capables de ſe bien acquiter des Emplois qu'on leur donne, ou de ſervir utilement le Public, pour les revenus, ou les gages qu'ils en tirent; mais que l'on conſidere ſeulement ſi ces émolumens les accommodent, ou s'ils en ont beſoin, comme ſi c'étoit par pitié qu'on les leur donnât. Il ſemble que les Emplois, avec les profits qui y ſont attachez, ne ſont pas tant fondez pour l'utilité de la Societé, que pour donner moyen à quel-

ques particuliers de vivre plus à leur aiſe, quoi qu'ils ne ſoient bons à rien. On ne doit pas s'étonner, ſi le Public murmure quelquefois contre cette eſpece de gratification; qui eſt ſans doute une véritable prodigalité, & que l'on ne ſauroit excuſer, ſur tout ſi les Emplois ſont de conſéquence. Ceux qui aiment le bien public, & qui ſouhaitent que leur adminiſtration ait l'approbation génerale, doivent s'abſtenir, s'il eſt poſſible, de cette eſpece de liberalité mal-entendue, & chercher conſtamment des hommes propres aux Charges, qu'ils leur donnent, & non diſtribuer les charges ſeulement en faveur de l'indigence, ou de la cupidité de ceux qui les recherchent.

Des Loix Civiles.

IV. APRE'S avoir tant dit de choſes concernant la Societé Eccleſiaſtique, il faut, avant que de finir ces réflexions, dire quelque choſe des Loix Civiles. Je n'entrerai néanmoins ici dans aucun détail, non plus qu'à l'égard des autres Loix dont j'ai parlé; je ferai ſeulement quelques remarques génerales, qui me paroiſſent importantes & dont on pourra tirer des conſéquences propres à rendre la Societé Civile plus heureuſe.

Inſtruire les peuples.

1. Comme les Loix ne peuvent pas être bien obſervées par ceux qui les ignorent,

rent, il ſemble que l'on devroit avoir ſoin d'en inſtruire les membres de l'Etat, autant qu'il eſt poſſible. Cependant il n'y a guere de choſes, que l'on néglige davantage, & ſi l'on en veut ſavoir la raiſon, la voici telle que je l'ai trouvée dans *S. Auguſtin*, * „ Les Roix, dit- *Civit. Dei*
„ il, ne ſe mettent pas en peine ſi leurs * *Lib. II.*
„ ſujets ont de la vertu, mais ſeulement c. 20.
„ s'ils leur ſont bien ſoumis. Les pro-
„ vinces obeïſſent aux Roix, non com-
„ me à des gens qui doivent regler les
„ mœurs de leurs peuples ; mais com-
„ me à des maîtres, qui doivent avoir
„ ſoin de leur procurer des plaiſirs. El-
„ les ne les honorent pas ſincerement ;
„ mais elles ont peur d'eux, comme les
„ méchants eſclaves ont peur de leurs
„ maîtres : *Reges non curant quàm bonis, ſed quàm ſubditis regnent ; provincia Regibus, non tamquam rectoribus morum, ſed tamquam rerum dominatoribus & deliciarum ſuarum proviſoribus ſerviunt ; eóſque non ſinceriter honorant, ſed nequiter ac ſerviliter timent. Salluſte*, ou l'Auteur des Diſcours à Jules Ceſar, touchant la maniére de regler la République, l'avoit dit avant lui, dans le premier de ces Diſcours : „ La
„ plûpart, dit-il, de ceux, qui ſont
„ maîtres de l'Etat, ſuivent un mauvais

„ conſeil ; ils ſe croient d'autant plus en „ ſûreté, que ceux à qui ils commen- „ dent ont moins de vertu. Mais il faut „ tâcher de faire tout le contraire, & „ d'être non ſeulement vous même bon „ & vigilant, mais de rendre encore, le „ plus qu'il eſt poſſible, honêtes gens „ ceux à qui vous commendez. Car „ ce ſont les plus mal-honêtes gens, qui „ ſouffrent, avec le plus de peine, ceux „ qui les gouvernent. *Plerique rerum potentes perverſè conſulunt, & eò ſe munitiores putant, quò illi, quibus imperitant, nequiores fuere. At contra id eniti decet, cùm ipſe bonus atque ſtrenuus ſis, uti quàm optimis imperites.*

Je ſuppoſe que les Loix Civiles ſont équitables & juſtes, comme elles le ſont en effet ordinairement, pour la plûpart ; de ſorte qu'elles ſont proprement des préceptes de juſtice & de vertu. Cela étant ainſi, on ne peut s'en inſtruire, ſans apprendre en même temps ce qu'on doit obſerver à l'égard du prochain. Cependant il n'y a que les Juriſconſultes, qui s'en inſtruiſent, avec quelque ſoin ; tout le reſte du monde ne les ſait, que par routine & fort confuſément. De là il arrive que moitié par paſſion, & moitié par ignorance, on fait beaucoup de tort

tort aux autres & à ſoi même, en violant les Loix. On ôte injuſtement aux autres ce que les Loix leur ont donné, avec beaucoup de raiſon; & l'on ſe jette dans des procès fâcheux, d'où l'on ne ſort bien ſouvent que ruiné, pour n'avoir pas bien ſû ce que les Loix permettent, ou défendent.

Je ne prétends pas néanmoins que tout le monde devienne Juriſconſulte. Cela ne ſe peut, & ſi un peuple s'entêtoit un peu trop de Juriſprudence, il deviendroit bien-tôt tel que l'on décrit les habitans d'une Province de France; qui, à ce qu'on dit, ne peuvent vivre, ſans avoir trois ou quatre procès, & qui donnent à leurs filles en mariage une corbeille pleine de procès bien fondez. Mais je voudrois qu'avec la connoiſſance des Loix qu'on acquiert, par l'uſage de la vie, & à laquelle on joint, en cas de beſoin, les lumiéres & l'experience des Juriſconſultes, on fût bien inſtruit des principes géneraux de la Juſtice & de l'Equité. Bien ſouvent on ne peche pas tant, parce qu'on ignore les Loix particulieres, que parce qu'on ne ſait preſque ce que c'eſt que Juſtice & qu'Equité en géneral; aulieu que ſi on le ſavoit, on en tireroit facilement les con-

ſéquences, qui en naiſſent, qu'on appliqueroit aux cas particuliers de la vie.

Ceux qui n'ont pas ces idées générales ne ſavent point les raiſons, ſur leſquelles les Loix particulieres ſont fondées; & les regardent ſouvent comme de purs caprices des Légiſlateurs, qui auroient pû également bien établir tout le contraire. Il leur ſemble, pour peu qu'ils aient d'intêret à le croire, que l'on ne leur en peut demander l'obſervation exacte, que par pure tyrannie. Dans cette perſuaſion, ils n'y obeïſſent qu'avec toutes les peines du monde; & dès qu'ils croient les pouvoir violer impunément, ils ne manquent pas de profiter de l'occaſion.

Par exemple, les Loix défendent preſque par tout de briguer une Charge, & d'employer autre choſe que ſa ſeule capacité pour y parvenir. Il y a même, en bien des lieux, des peines établies & contre ceux qui briguent, & contre ceux qui promettent leur ſuffrage. Cependant on trouve fort peu de gens, qui en faſſent ſcrupule, & qui n'emploient même des voies illicites pour diffamer leurs competiteurs, s'ils en ont, afin de les faire éloigner. J'avouë que cela vient en grande partie d'amour propre, d'ambition,

bition, ou d'avarice; mais il eſt certain qu'on fait très-peu de réflexion ſur les principes de Juſtice, ſur leſquels les Loix, contre les brigues ſont fondées, pais qu'on n'a pas le moindre ſcrupule de les avoir violées. On néglige de même mille Loix particulieres, ſans aucun ſcrupule; non ſeulement parce qu'on préfere ſes interêts particuliers à ceux du Public; mais auſſi parce qu'on ignore les raiſons génerales, qui ont fait établir ces Loix, & qu'on croit qu'il n'y a aucun mal à les violer, ſi on le peut faire impunément.

Mais on ne commet point, à cet égard, de faute plus grande & plus conſiderable, que celles qui regardent les Loix Politiques, qui concernent l'établiſſement & la forme de la Societé. Bien des gens ont entrepris de la troubler, par des guerres civiles, ou par des ſéditions, & ont entrainé une infinité de monde après eux, comme ſi ces mouvemens étoient une choſe indifferente; parce que la plûpart du monde ne ſait ce que c'eſt que ces Loix fondamentales, que l'on ne peut violer, ſans mettre la Societé dans un très-grand danger. Lors que ceux qui n'ont aucun Emploi dans l'Etat, ou qui ſont deſtituez de bien, par leur faute ou autrement, conſide-

rent l'éclat dans lequel les Roix & leurs Miniſtres, ou même les premiers Magiſtrats des grandes Républiques vivent ordinairement, leurs richeſſes, leur autorité, les bienfaits qu'ils répandent ſur leurs créatures, les plaiſirs dont ils jouiſſent, & en géneral tout ce qui eſt attaché à une haute fortune; ils leurs portent beaucoup d'envie, ils en parlent mal, ils en ſont en colere, & s'il ſe trouve quelque occaſion apparente de ſe mettre en leur place, ils ne manquent pas de le faire, avec beaucoup d'avidité. Il leur ſemble que les Dignitez & les Charges de l'Etat ſont comme une proie, qu'il eſt permis d'enlever à ceux qui l'ont, dès que l'on ſe trouve le plus fort; en ſorte que ſi on ne le fait pas, ce n'eſt que par pure foibleſſe. En effet s'ils obeïſſent au Gouvernement, ce n'eſt que parce qu'ils ne peuvent pas lui deſobeïr impunément. Mais ſi ces gens-là conſideroient les fondemens, ſur leſquels la Societé eſt bâtie, ils auroient de toutes autres idées. Ils verroient qu'elle ne peut pas ſubſiſter, ſans des Magiſtrats, ou ſans des Miniſtres Publics de ſes Loix; puiſque le peuple ne pouvant s'aſſembler tous les jours, pour les faire obſerver, il a été abſolument néceſſaire qu'il

qu'il ſe déchargeât de ce ſoin ſur quelcun. Ils comprendroient qu'arracher violemment, aux Miniſtres des Loix, l'autorité que la Societé leur a confiée; c'eſt premiérement s'attribuer un droit qu'aucun Particulier n'a, & en ſecond lieu la diſſoudre entierement & mettre toutes choſes, dans l'état où elles ſeroient, ſi perſonne ne ſe croioit obligé d'obſerver aucune Loi, mais de faire pour lui & pour ſa famille tout ce qu'il trouveroit à propos, ſans ſe mettre en peine, s'il feroit tort aux autres. Car enfin s'il eſt permis à un Particulier d'emploier la violence, pour accommoder ſes affaires; s'il peut ſe mettre à la tête de la Societé, ſans ſon conſentement; pourquoi la même choſe ne ſera-t-elle pas permiſe à un autre? Il n'y en a aucune raiſon; & ſi cela eſt, que deviendra le genre humain? Il ne ſera plus compoſé de Societez de gens raiſonnables, qui ſe joignent pour procurer leur bien commun; mais de troupeaux de bêtes ſauvages, qui ne feront que s'entredéchirer les uns les autres; tels que ſont ces troupes de Caffres & d'Anthropophages, auſſi abominables que malheureuſes, qui courent les deſerts de l'Afrique & de l'Amerique, & qui ſe mangent

gent les unes les autres, ſans ſe faire aucun quartier. Voilà quelles ſont les affreuſes conſéquences des rebellions & des ſéditions injuſtes.

Mais on dit que les Princes, les Grands & les Magiſtrats abuſent ſouvent de l'autorité qu'on leur a confiée, & qu'ils ne penſent à la conſervation de l'Etat, qu'autant qu'elle eſt jointe à leur interêt particulier, & que le faſte & les plaiſirs les occupent entierement. Je réponds à cela en ſecond lieu que ceux qui parlent de la ſorte, ſont bien moins touchez de l'envie de rendre, s'ils le pouvoient, la Societé plus heureuſe, ou pénetrez d'indignation contre ces défauts, que fâchez de n'en pouvoir pas faire autant. Si l'on examine les diſcours que tenoient *Olivier Cromwel* & ceux de ſon parti, avant qu'ils ſe fuſſent rendu maîtres du Gouvernement de l'Angleterre ; il ſembloit qu'ils n'avoient d'autre deſſein, que celui de rendre leur patrie heureuſe, en corrigeant les défauts que l'on avoit remarquez dans la conduite de *Charles* I. Mais dès qu'ils furent les maîtres, il parut clairement qu'ils n'aſpiroient à autre choſe qu'à en faire eux mêmes autant que lui, quoi que d'une maniére differente. C'eſt ce que l'on peut voir aſſez clairement

ment dans les Mémoires d'*Edmond Ludlow* & ailleurs. Outre cela, le repos de la Societé eſt de ſi grande importance, & il y a tant de danger à la troubler; qu'on ne doit jamais en avoir la moindre penſée, pour de legers défauts, & deſquels fort peu de gens ſont exempts. Il ne faut pas demander des Chefs de l'Etat, des perfections Angeliques, & que preſque perſonne n'auroit, s'il étoit en leur place; puis qu'après avoir fait un changement ſi périlleux, à cauſe de cela, on ſe trouve dans le même état qu'auparavant. Il eſt abſurde de hazarder une guerre civile, ou une ſédition, qui ſont ordinairement accompagnées d'une infinité de deſordres & de crimes; pour ſe trouver dans le même état qu'auparavant, après la prétendue réformation que l'on y aura faite.

Il arrive très-rarement des révolutions ſemblables à celle qui eſt arrivée depuis peu en Angleterre, ſous la conduite du Roi Guillaume III. où ſans aucune effuſion de ſang & ſans deſordre, ce Prince a rétabli la liberté & les Loix, & mis le Parlement, aſſervi ſous les deux Regnes précedens, en état d'uſer de ſon autorité, dans toute ſon étendue. Cet exemple eſt ſi extraordinaire, qu'il ne doit

doit pas être tiré en conſéquence, & les Anglois ont autant de ſujet de ſoûtenir le Gouvernement préſent, qu'ils en avoient de ſe plaindre des précedents. Il ne pourroit y arriver du changement, qui ne leur fût très-deſavantageux, puis qu'ils ne pourroient mieux joüir de leurs Privileges & de leurs libertez.

Prévenir les deſordres.

2. Il devroit donc y avoir des Loix Civiles, qui fiſſent quelque établiſſement, par lequel les peuples fuſſent inſtruits de leurs devoirs. Mais il ne ſuffit pas d'éclairer l'eſprit des peuples, ſi l'on n'éloigne autant qu'il eſt poſſible les occaſions d'agir contre leurs lumieres. Les paſſions, dont les hommes ſont agitez, & leurs mauvaiſes habitudes font qu'ils agiſſent à tous momens & contre leur conſcience, & contre leurs veritables interêts, lors qu'ils en ont des occaſions trop fréquentes. Perſonne ne doute que la débauche ne ſoit nuiſible, & ſi quelcun en doutoit, il ſeroit très-facile de l'en convaincre, & de tirer cet aveu de ſa bouche. Cependant combien ne voit-on pas de gens, qui s'y plongent d'une maniére honteuſe? Ainſi pour déraciner les vices, autant que cela ſe peut, il faut non ſeulement que les Loix puniſſent les crimes, lors qu'ils ſont arrivez; mais qu'el-

qu'elles les préviennent, en ôtant aux Citoyens les occaſions de les commettre. C'eſt apparemment ce que *Periandre* vouloit dire, par ces paroles, que * l'on trouve dans *Diogene Laërce* & ailleurs: *ne puniſſez pas ſeulement ceux qui commettent quelque faute; mais empêchez que ceux qui la commettroient, n'y tombent.*

* *In Periandro §. 98. ubi vide Menagium.*

Pour faire comprendre ce que je veux dire, il faut rapporter quelques exemples, qui faſſent voir l'importance de cet avertiſſement. La coûtume, qui regne dans les Etats les plus floriſſants, & qui eſt ordinairement une ſuite de l'abondance & des richeſſes, de faire beaucoup de dépenſe; & qui ſe répand, pour ainſi dire, depuis les plus riches juſqu'aux moins accommodez; eſt la ſource de mille maux & de mille crimes, dont on préviendroit une bonne partie, ſi l'on faiſoit ce qui ſe peut, pour en faire tarir la ſource. Mais comme on n'y touche pas, il n'y a aucunes Loix, ni aucunes exhortations, qui en puiſſent arrêter les dangereuſes ſuites.

Ceux qui ſont accoûtumez à une grande dépenſe ſe plaiſent ſi fort à cette maniere de vivre, qu'ils regardent enfin cette dépenſe comme abſolument néceſſaire, & qu'ils ne peuvent s'en paſſer, ſans

ſans un chagrin extraordinaire. Outre que c'eſt là un mal attaché à toutes les longues coûtumes, les exemples que l'on voit de tous côtez de gens de ſa condition, qui font une certaine dépenſe, irritent ſi fort le luxe, auquel on eſt ſujet, qu'on ne peut ſe ſentir hors d'état d'en faire autant, ſans une extrême douleur. Il n'y a guere de chagrins égaux à celui que reſſent un homme glorieux, ou une femme vaine, lors qu'ils voient qu'ils ne ſauroient égaler la dépenſe de leurs égaux. Leur train, leurs domeſtiques, leurs maiſons, leurs meubles, leurs tables ſont tout autant d'objets, qui déchirent le cœur de ceux qui n'en peuvent pas faire autant. S'ils ne peuvent paroître comme leurs égaux, il leur ſemble que tout le monde les regarde de haut en bas & mépriſe leur pauvreté. Ces penſées & ces agitations s'augmentent, lors qu'ils voient ceux qui font belle dépenſe, avec un air content & des maniéres hautaines, faire oſtentation de leurs richeſſes; & lors qu'ils remarquent qu'on a des égards & des empreſſemens pour eux, que l'on n'a point pour ceux, dont la fortune eſt moindre, quoi qu'ils ſoient d'auſſi bonne condition qu'eux. Il n'eſt pas poſſible qu'un cœur, qui n'eſt

pas

pas entierement gueri des vanitez du ſiecle, ou une imagination foible réſiſte à l'impreſſion que ces objets font ſur les Sens. „ Lors qu'un honête homme, dit „ *Salluſte* dans ſon ſecond diſcours à Ce„ ſar, voit un homme, qui ne le vaut „ pas, plus eſtimé & plus honoré que „ lui, à cauſe de ſes richeſſes ; d'abord il „ ſe chagrine, & ſe trouve agité de di„ verſes penſées ; mais quand il voit que, „ de jour en jour, on préfere la répu„ tation à l'honneur, & les richeſſes à „ la vertu ; ſon eſprit abandonne la ju„ ſtice, & ne cherche que ce qui peut „ faire du plaiſir. *Ubi bonus deteriorem divitiis magis clarum, magiſque acceptum videt ; primò æſtuat multaque in pectore volvit ; ſed ubi gloria honorem magis in dies, virtutem opulentia vincit, animus ad voluptatem à vero deficit.*

Les eſprits étant très-communément dans cette diſpoſition, il arrive de là que ceux, qui ſont accoûtumez à la dépenſe, ſont prêts à tout faire, plûtôt que de manquer de quoi ſoûtenir leur faſte. Pour cela on foule aux pieds tout ce qu'il y a de plus ſacré au monde, & l'on n'a aucun égard à quoi que ce ſoit. On change de Religion, on parle contre ſa conſcience, on viole toutes les regles de

la Juſtice, il n'y a fourberie, ni méchanceté que l'on ne faſſe. Un homme d'Etat vend, pour ainſi dire, Dieu & ſa patrie; une femme vaine ſe proſtitue honteuſement, ſans penſer aux ſuites de ce qu'ils font; un Eccleſiaſtique embraſſe le gros parti, contre toutes ſes lumiéres, & ne veut pas entendre parler de réformation, qui diminue le moins du monde ſes revenus. Si toute la multitude des gens du monde, qui n'a pas de quoi faire la dépenſe qu'elle ſouhaiteroit paſſionnément de pouvoir faire, ne va pas pour cela aux derniers excès; c'eſt que tous ne ſont pas également entêtez du faſte, ou qu'ils ont d'autres vices qui contreballancent l'amour du luxe, ou que les occaſions de faire éclatter leur paſſion ne ſe préſentent pas. Cependant l'amour de la dépenſe inutile n'eſt pas éteint dans leur cœur, & ils ſont dans une tentation perpetuelle de mal faire, que la premiere occaſion met en mouvement.

Ceux qui ont beſoin de beaucoup d'argent, & qui n'en ont que peu, à proportion de la dépenſe qu'ils font, ou qu'ils voudroient faire, ſont comme dans une contrainte perpetuelle, d'où ils ſortent dès qu'ils trouvent quelque voie de s'enri-

s'enrichir ; ſans ſe mettre en peine, ſi elle eſt juſte, ou injuſte. L'Hiſtoire nous apprend que Jules Ceſar n'entreprit de ſe rendre maître de la liberté de ſa patrie ; * que parce qu'il ne ſavoit comment payer ſes dettes, contractées par une prodigalité exceſſive, ni comment ſoûtenir la dépenſe prodigieuſe qu'il faiſoit. Bien des gens n'entrerent dans ſon parti, ou dans celui de Pompée, que parce qu'ils n'avoient plus de quoi fournir au luxe, dans lequel ils étoient engagez, & qu'ils eſperoient de gagner, par la guerre civile, de quoi ſoûtenir leur premier faſte. C'eſt ce que l'on peut apprendre dans les deux Diſcours de *Salluſte*, que j'ai déja citez, & dans d'autres Auteurs de ce temps-là. Si les Romains avoient été alors de l'humeur de ce Curius, * que les Samnites trouverent faiſant cuire des raves, lors qu'ils eſſaierent de le corrompre ; ils n'auroient pas été tentez, par l'amour des richeſſes, non plus que lui, de ruiner leur patrie. En effet un homme, qui vivoit de raves, qu'il avoit fait cuire lui même, n'avoit que faire de l'or des Samnites. On dit que François de Mendoze, Amiral d'Arragon, qui avoit été fait priſonnier, par le Prince Maurice de Naſſau,

* *Voiez* Suetone *dans ſa vie c.* 30.

* *Voiez* Plutarque, *dans la vie de Caton l'Ancien.*

à la bataille de Nieuport, ſouhaita, pendant qu'il étoit arrêté à la Haie, de voir l'Aſſemblée des Etats de Hollande, & qu'après avoir vû des gens bien éloignez du faſte Eſpagnol, & qui avoient la mine de ne ſouper gueres mieux que Curius, & de dépenſer dans le reſte à proportion; il dit, qu'il voioit bien qu'il n'y avoit point d'apparence que ſon Prince corrompît jamais des gens, qui avoient beſoin de ſi peu d'argent.

Ce que je viens de dire de ceux qui ont trahi l'interêt de leur patrie pour de l'argent, qui leur étoit néceſſaire pour ſoûtenir leurs vaines dépenſes; on le peut dire de toutes ſortes de crimes, qui, pour parler ainſi, heurtent à toute heure à la porte des perſonnes indigentes & faſtueuſes, & qui ſont rarement exclus, quand ils viennent accompagnez d'une bonne ſomme d'argent. Pour prévenir ces maux & ces deſordres, il n'y a rien de plus utile, que de bonnes Loix ſomptuaires; qui repriment le luxe, & que l'on faſſe executer rigoureuſement. On coûpe ainſi, par la racine, toutes les tentations, que j'ai décrites; & l'on arrête l'envie exceſſive d'avoir de grandes richeſſes, qui deviennent preſque inutiles, dès qu'on ne peut pas s'en faire hon-

honneur dans ſon païs. „ Il faut que „ vous faſſiez en ſorte, diſoit *Salluſte* „ * à Ceſar, que le menu peuple, que „ l'on corrompt par des largeſſes & en „ lui diſtribuant du bled, ait ſes occupa- „ tions, qui l'empêchent de nuire au „ Public; & que la Jeuneſſe s'attache à „ la Vertu & au Travail, & non pas à „ faire de la dépenſe, & à tâcher de „ gagner des richeſſes pour la ſoûtenir. „ Cela arrivera, ſi vous ôtez à l'argent, „ qui eſt la choſe du monde la plus nui- „ ſible, ſon uſage & ſon luſtre. *Provideas oportet uti plebes, largitionibus & publico frumento corrupta, habeat negotia ſua, quibus ab malo publico detineatur; juventus probitati & induſtriæ, non ſumtibus, neque divitiis ſtudeat. Id ita eveniet ſi pecuniæ, quæ maxuma omnium pernicies eſt, uſum atque decus demſeris.* Par là, on procure encore un autre avantage à l'Etat, qui n'eſt pas de petite conſéquence c'eſt que l'on ſe marie beaucoup plus facilement, lors qu'il ne faut pas faire trop de dépenſe, pour ſoûtenir une famille; que lors qu'on ne peut pas éviter honêtement cette dépenſe, à laquelle néanmoins il y a beaucoup d'honêtes gens, qui ne peuvent pas ſuffire. Auſſi *Auguſte* voulant corriger les mœurs des Romains,

* *Orat. I. de Repub. ordinanda.*

entre diverſes Loix, qu'il fît, ou qu'il renouvella, * rétablit en même temps & la Loi ſomptuaire, & celle qui impoſoit aux Romains la néceſſité de ſe marier, *de maritandis ordinibus.* S'il ne put obliger les Romains à obſerver la ſeconde, il y a grande apparence, que ce ne fut que parce que la premiere n'étoit pas aſſez ſévere. On pourroit produire là deſſus l'hiſtoire d'Hortalus qui, quoi que d'une famille illuſtre, ne ſe ſeroit jamais marié, ſi Auguſte ne lui eût fait préſent de ſoixante & quinze mille francs. On la peut voir au long dans le II. Livre des Annales de *Tacite*, c. 37.

* *Suetone.* c. 34.

Il faut remarquer que bien des gens, qui fuyent le mariage pour la raiſon que j'ai dite, ne font aucun ſcrupule de commettre toutes ſortes de débauches; qui vont à la ruine totale & des familles & de l'Etat, & que l'on préviendroit par les Loix, dont je viens de parler.

On loue la République de Veniſe, de ce qu'il y a des Loix ſomptuaires, qui retiennent la Nobleſſe à quelque égard, & qui conſervent ainſi les anciennes maiſons. Je n'en ai pas aſſez de connoiſſance, pour dire ſi ces Loix ſont d'une aſſez grande étendue, & ſi elles s'obſervent avec aſſez d'exactitude; mais je connois

nois une autre République beaucoup plus petite, où ces Loix ſont d'une grande utilité ; quoi qu'elles ne ſoient pas obſervées, avec aſſez de rigueur & de conſtance. Sans cela, les habitans glorieux, & excitez par le faſte d'une nation voiſine, ſe ruineroient en peu de temps ; très-peu de gens y ayant des revenus aſſez grands, pour ſoûtenir une dépenſe conſiderable. Ainſi l'on ne peut que louër ceux qui ont établis ces Loix, également conformes à la bonne Politique & à la Morale Chrétienne. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on les imitât par tout, & principalement dans les Etats, où la veritable Politique, & la Morale de l'Evangile ſont plus connues qu'ailleurs. On préviendroit bien des maux, qui leur arriveront infailliblement, s'ils n'y prennent garde.

Une autre ſource d'une infinité de deſordres, c'eſt l'Oiſiveté, ou le manquement d'occupation utile & honête. L'Eſprit Humain étant d'une nature auſſi agiſſante qu'il l'eſt, il ne peut pas demeurer dans l'inaction ; & s'il n'eſt occupé de quelque choſe de bon, il s'applique inévitablement au mal. Car quoi qu'il y ait des choſes indifferentes, elles deviennent mauvaiſes, lorsqu'elles occu-

pent ſeules l'eſprit ; s'il eſt vrai néanmoins qu'il y ait des perſonnes oiſives, qui s'occupent d'avantage de choſes indifferentes, que de mauvaiſes. Les hommes ſont nez, pour s'aider les uns les autres à paſſer doucement cette vie, & à regler leurs mœurs, en ſorte qu'ils puiſſent eſperer d'être heureux dans l'autre. S'occuper à ce qui peut nuire aux autres, dans les affaires d'ici bas, ou à ce qui peut faire perdre le bonheur éternel, eſt ſans-doute une maniére de vie qu'on ne peut que blâmer ; mais louëra-t-on ceux qui emploient tout leur temps à des choſes, qui ne ſont ni utiles aux hommes, ni agréables à Dieu ? On ne le ſauroit ; s'il eſt vrai, comme on ne peut pas en douter, que les hommes ſoient créez pour faire du bien. Mais ceux qui n'ont rien à faire ne ſe contentent pas ſeulement de ne pas faire ce qu'ils devroient ; ils font ce qu'ils ne devroient pas. Les choſes indifferentes ne ſuffiſent point, pour occuper l'activité de l'eſprit humain ; ſi on ne la tourne du côté du bien, elle s'attache infailliblement au mal. C'eſt comme un torrent, qu'on ne ſauroit arrêter en lui oppoſant des digues ; il faut ſeulement tâcher de regler ſon cours, en le faiſant paſſer par

des

des lieux, où il ne puiſſe pas faire de ravage. Auſſi voit-on, par l'Experience, que ceux qui ne s'appliquent à aucune occupation honête, ſe jettent ordinairement dans la débauche, ou dans le jeu. C'eſt en vain qu'on les exhorte de s'abſtenir de l'un, ou de l'autre; ſi on ne trouve moien de les occuper à quelque choſe d'utile, ils ne pourront s'empêcher de tomber dans le deſordre; car enfin on ne peut pas demeurer, ſans rien faire.

Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'il y eût des Loix contre l'Oiſiveté, pour prévenir ſes mauvaiſes ſuites, & qu'il ne fût permis à perſonne de vivre, ſans avoir quelque occupation honête, ou de l'eſprit, ou du corps. Tous ne ſont pas nez, je l'avouë, pour les arts méchaniques, ou pour le commerce, ou pour exercer quelque profeſſion plus relevée, afin d'en tirer de quoi ſubſiſter; il y a des gens, que l'on deſtine aux Emplois politiques, eccleſiaſtiques ou militaires, qui ne doivent pas s'occuper à gagner leur vie, comme les autres. Mais ces derniers doivent s'attacher à étudier les Sciences, dont on a parlé dans le ſecond Article de ce Volume, ſans quoi ils ſont indignes d'obtenir aucun Em-

ploi. Il ne devroit donc pas être permis à la Jeuneſſe, qui y aſpire, de paſſer dans l'Oiſiveté le temps de leur vie le plus propre à l'étude de la Morale, de la Politique, de la Religion, de l'Art de raiſonner juſte, &, ſi l'on veut, des Mathematiques & de l'Hiſtoire. Il y a encore d'autres perſonnes, qui ne ſe deſtinent à rien, mais ſeulement à manger tranquillement les revenus que leurs Parens leur ont laiſſez, & qui ne ſe ſoucient d'apprendre quoi que ce ſoit; aſſez ſatisfaits d'eux mêmes, s'ils ne conſument pas leur capital. Toute la vertu de ces gens-là conſiſte à regler leur dépenſe, en ſorte qu'elle n'aille pas au delà de leurs revenus. Mais ſi ces revenus ſont conſiderables, il arrive infailliblement qu'ils en abuſent & qu'ils ſe jettent en mille débauches; de ſorte qu'ils deviennent inutiles & aux autres & à eux mêmes. Il n'y a aucun moyen de les retirer de leurs deſordres, que de les obliger de s'occuper à quelque choſe d'honête & d'utile; ſans quoi toutes les raiſons du monde ne ſervent de rien, pour les en détourner. C'eſt le conſeil que donnoit un Poëte, qui n'avoit que trop éprouvé les mauvais effets de l'Oiſiveté. „ Lors que vous croirez, dit-il, pou-

„ voir

„ voir être gueri, par mon art, la pre-
„ miere choſe, ſelon moi, que vous
„ devez éviter c'eſt l'Oiſiveté. C'eſt
„ elle qui vous rend amoureux; c'eſt
„ elle qui ſoûtient vôtre mauvaiſe con-
„ duite, dès que vous y êtes engagé;
„ c'eſt elle qui eſt la cauſe & la nourri-
„ ture de cet agreable mal. Si vous
„ ôtez l'Oiſiveté, l'arc de l'Amour eſt
„ perdu, & il eſt obligé de jetter ſon
„ flambeau éteint. *

* Ovide *de Remedio Amoris.*

Ergo ubi viſus eris noſtræ medicabilis arti,
Fac monitis fugias otia prima meis.
Hæc ut ames faciunt, hæc ut fecere tuentur,
Hæc ſunt jucundi cauſa cibuſque mali.
Otia ſi tollas, periere cupidinis arcus,
Contemtæque jacent & ſine luce faces.

Il continue la même penſée, dans la ſuite; que l'on pourra voir, ſi l'on veut, dans l'Original.

3. J'ai déja dit, en parlant des Loix Politiques, qu'un des plus grands deſordres, qui pût arriver dans un Etat, c'étoit lors que les Loix n'y ſont point obſervées. Il faut remarquer à l'égard des Loix Civiles en particulier, qu'il ne doit y avoir aucune acception de perſonnes, lors qu'il s'agit de juger entre les

Juſtice à tout le monde.

les Concitoyens. Autrement ſi les uns ſont punis, lors qu'ils violent ces Loix, & que les autres les puiſſent négliger impunément; ces Loix ne ſeront faites que pour une partie de la Societé, & l'autre en ſera exempte; ce qui diviſera l'Etat en deux ordres de Citoyens, dont les uns auront des privileges, que les autres n'auront pas. Cette diſtinction eſt propre à entretenir une diviſion éternelle, car il n'eſt pas poſſible que ceux qui ſe voient punir, pour avoir fait ce que les autres font impunément, ne trouvent cette conduite injúſte, & ne conçoivent beaucoup d'envie & de haine, pour ceux qui prétendent être privilegiez. Ces paſſions ne manquent pas de paroître, lors que l'occaſion ſe préſente; & d'éclater avec violence, contre ceux qui les ont fait naître.

On dit qu'un Païſan aiant eu une de ſes vaches tuées, par un taureau d'un Gentilhomme du voiſinage, & ne ſachant comment faire, pour en tirer raiſon, prit ce tour pour lui faire comprendre qu'il lui devoit payer ſa vache. Il fut chez le Gentilhomme & débuta par lui dire, qu'il venoit lui demander pardon d'une diſgrace, qui lui étoit arrivée; *c'eſt*, dit-il, *qu'un taureau que j'ai s'étant échappé*, *il*

il eſt entré dans une de vos prairies, & y a tué une de vos vaches, d'un coup de corne. Là deſſus le Seigneur, prenant un air chagrin, lui répondit qu'il n'avoit point d'autre faveur à lui accorder, que celle de lui abandonner ſa vache, en payant ce qu'elle ſeroit eſtimée. Le Païſan eut beau le prier de conſiderer qu'il ne pouvoit ni vendre, ni garder pour lui la chair de cette vache; le Seigneur conclut toûjours qu'il falloit qu'il la payât, & qu'il n'y avoit rien de plus juſte, puis qu'il n'avoit pas eu ſoin de renfermer ſon taureau, ou de l'embarraſſer en ſorte qu'il ne pût pas ſortir de ſon pré, pour aller ſur les terres des voiſins. Il ſoûtint ſon droit par la coûtume & par les Loix, qui étoient viſiblement pour lui. Il fit même eſtimer à l'inſtant la vache, qu'il croioit avoir perdue, fort haut, & ne voulut recevoir aucune excuſe du Païſan. Ce dernier crut alors qu'il étoit temps de découvrir la verité du fait, & lui dit naïvement: *Monſieur, c'eſt vôtre taureau, qui a tué une de mes vaches, qui paiſſoit dans mon pré, & que vôtre Fermier n'a pas renfermé, comme il devoit. Faites moi donc la grace de me la payer, ſelon l'eſtimation que l'on vient d'en faire, par vôtre ordre.* Alors le Gentilhomme, qui

qui s'étoit condamné lui même, par ſa propre bouche, en changeant de couleur, changea auſſi de langage, & ſe mit à ſoûtenir hardiment que ce n'étoit plus la même queſtion. Comme il n'avoit point de raiſon, la colere y ſuppléa, & il dit mille injures au païſan, qui n'en eut d'autre ſatisfaction.

Il y a bien des lieux, où il en eſt des Juges comme de ce Gentilhomme; c'eſt à dire qu'ils rendent fort bonne juſtice aux Superieurs, lors qu'ils ont à faire à leurs Inferieurs ſurpris en quelque faute; mais qui regardent les mêmes queſtions comme très-differentes, lors que les Loix ſont en faveur de ces derniers. C'eſt ce que l'on remarque dans tous les lieux, où la Nobleſſe eſt trop conſiderée. Ce qui n'eſt qu'une bagatelle dans un Gentilhomme, eſt un crime capital à un Roturier, & ce dernier ne peut obtenir aucune juſtice contre le précedent. L'Allemagne & la Pologne en ſont des exemples ſenſibles, où les Païſans ſont plûtôt d'infortunez Eſclaves, exclus des privileges des Loix; que des membres libres de la Societé. Auſſi ont-ils cauſé quelquefois de terribles mouvemens, dans ces lieux-là, laſſez de la tyrannie de la Nobleſſe. L'an MDXXV. les

les Païſans exciterent une guerre très-dangereuſe contre la Nobleſſe de Suaube & de Franconie ; & peut-être qu'ils ne manquerent que de Chefs, pour la ruiner de fonds en comble. On en peut voir l'hiſtoire dans le V. Livre des Mémoires de *Jean Sleidan*. • Et de qui penſe-t-on qu'étoient formées les redoutables armées de Guſtave Adolfe & de ſes Géneraux, qui déſolerent l'Allemagne pendant tant d'années ; ſinon de Païſans Allemands, qui ſe trouvoient bien mieux de ſe joindre aux ennemis de l'Allemagne & de la piller avec eux ; que de défendre les terres de la Nobleſſe, dans leſquelles, avec tout leur travail, ils avoient toutes les peines du monde à vivre ; & contre laquelle, ils ne pouvoient avoir aucune juſtice.

Quoi que les Loix ne faſſent pas tout le monde égal, à l'égard des Charges & des Dignitez ; ce qui ſeroit changer la Societé en une pure Anarchie, & la détruire ; elles rendent néanmoins égaux tous ſes membres à l'égard de cette Juſtice génerale, qui regarde la proprieté des biens, & qui conſerve à chacun ce qui lui appartient. Le moindre des Citoyens doit poſſeder auſſi ſûrement ce qu'il a acquis, ou qu'il poſſede ſelon les Loix,

Loix, que les plus conſiderables. Qu'il ſoit d'ancienne ou de nouvelle famille, il n'importe; pourvu qu'il ſoit dans le nombre des Citoyens, c'eſt à dire, qu'il vive ſous la protection des Loix, en leur obeïſſant, il doit poſſeder avec toute ſûreté ce qu'il a, & être en état d'obtenir juſtice contre les injures, que les plus anciens Citoyens pourroient entreprendre de lui faire. Outre que la Juſtice le demande ainſi, c'eſt le moyen de rendre la Societé beaucoup plus floriſſante, & d'y attirer de toutes parts de nouveaux membres. Il y a quelques années qu'une grande Princeſſe étant venue voir la plus conſiderable ville des Provinces Unies, & admirait la grandeur & la régularité des ruës, la beauté & la propreté des bâtimens, où l'on ne voit rien qui bleſſe la vuë; on lui dit que cette ville étoit parvenue à cette grandeur dans l'eſpace d'aſſez peu d'années, & qu'elle étoit très-peu conſiderable à la fin du ſiecle paſſé. Elle demanda là-deſſus ce qui avoit ſi fort contribué à l'aggrandir, & on lui repondit „ que cette ville devoit ſon ac-„ croiſſement & ſa grandeur principale-„ ment à trois choſes. La premiere c'eſt „ que l'on n'y perſecute perſonne, pour „ la Religion; la ſeconde, que l'on y

„ prend

„ prend un ſoin extraordinaire des pau-
„ vres: & la troiſiéme, que l'on y rend
„ juſtice, ſans acception de perſonnes,
„ aux nouveaux venus, comme à ceux
„ qui y ſont établis depuis longues an-
nées. Quoi que, dans les choſes humaines, il y ait toûjours quelques défauts; il eſt certain néanmoins qu'il n'y a point de lieu au monde, où l'on obſerve autant ces devoirs de Pieté, de Juſtice & de bonne Politique, qu'on le fait dans cette fameuſe ville. Si elle continue de ſuivre la même route, comme on a tout ſujet de l'eſperer, on la verra toûjours fleurir & croître; pendant que ceux, qui ont des maximes contraires, éprouveront les mauvais effets de leur Superſtition, de leur Injuſtice, & de leur Politique mal entendue.

L'Auteur de la vie de * S. Louïs, après avoir rapporté divers exemples particuliers de la juſtice de ce Prince, fait là deſſus des réflexions qui méritent d'être rapportées ici, & qui devroient être gravées dans le cœur des Princes: *Le fruit préſent*, dit-il, *de cette conduite fut d'établir l'abondance & le repos dans ſon Etat, & d'augmenter en même temps les revenus de la Couronne; & c'eſt là ce qu'on peut appeller le Chef d'œuvre de ceux qui*

* Ad ann. 1262. T. 2. P. 329.

gouvernent. Car ce ne fut point, par des impoſitions extraordinaires qu'il s'enrichit; on ne les connoiſſoit preſque point en ce temps-là &c. Tenant pour maxime que rien ne ſauroit être avantageux au Prince, de ce qui eſt à charge au peuple; *il ne laiſſoit point ſubſiſter les levées, tant ſoit peu onereuſes, quand elles n'étoient pas autoriſées, par une coutume immémoriale. Ainſi la France, que le mauvais ordre avoit preſque rendu deſerte, ſe repeuploit à vuë d'œuil. On venoit de toutes parts y* CHERCHER LA JUSTICE, *qui ne ſe trouvoit point ailleurs; & la paix profonde, dont elle jouïſſoit, pendant que la guerre ravageoit l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-bas, & l'Italie. De ſorte que le commerce reprenant comme une nouvelle vie, & rien ne demeurant inutile, chacun faiſoit valoir ce qu'il avoit, & tout cela ne pouvoit être que les revenus de la Couronne ne s'en reſſentiſſent conſiderablement. Auſſi augmentoient ils tous les ans de moitié, à ce que dit Joinville, quoique le Roi continuât de renoncer à tout ce qui lui paroiſſoit douteux.* Ce ſont là les fruits, non ſeulement de la Juſtice que S. Louïs rendoit aux Princes voiſins, mais encore de celle qu'il faiſoit à ſes propres ſujets, ſans avoir aucun égard aux perſonnes, comme ſon Hiſtorien le fait voir

voir en plusieurs rencontres.

4. J'ai déja montré, dans le premier Volume de ces Recueuils, là où j'ai traité *de la Décadence de quelques Etats*, qu'il est de la derniere importance de favoriser le Commerce. Il n'est pas besoin que je redise ce que j'ai déja dit, mais j'ajoûterai à cela trois remarques qui me paroissent importantes. La premiere est que toute la faveur, que l'on peut faire au Commerce, consiste principalement à ne charger point d'impositions exorbitantes les marchandises qui sortent du païs, soit qu'elles y soient crues, soit qu'elles y soient travaillées; à charger très-peu celles qui viennent du dehors non travaillées, sur tout si on ne les peut pas tirer de son propre païs; enfin de mettre les principales impositions sur celles dont on peut facilement se passer, & qui viennent toutes travaillées d'ailleurs, sur tout si ce n'est que pour vendre dans le païs, & non pour envoyer dehors. Par là, on donne lieu à l'industrie des Ouvriers du païs de s'exercer & de s'entretenir, en sorte qu'elle devient fructueuse à l'Etat. Par là, on donne moyen aux Marchands de pouvoir négotier avantageusement, avec les Etrangers, & d'établir leur commerce malgré

Qu'il faut favoriser le Commerce & les beaux Arts.

leurs oppoſitions ; parce qu'ils peuvent donner leurs marchandiſes à meilleur marché qu'eux. Du reſte on ne doit nullement gêner le Commerce, mais s'en remettre à l'adreſſe des Particuliers, que leur interêt & leur experience rendent plus habiles dans ces matiéres, que les plus grands Miniſtres d'Etat. Mais les voiſins, direz-vous, en feront autant, chez eux, & vôtre ſoin de favoriſer le Commerce ne ſera pas d'une grande utilité. Je répons prémierement que le Commerce iroit encore plus mal, ſi on ne faiſoit pas ce que je viens de dire, parce que les voiſins l'attireroient tout à eux. Mais après que la Puiſſance Souveraine a fait ce qui eſt en elle, pour le faire fleurir; c'eſt aux Particuliers à ſeconder ſes ſoins, par leur travail, & par leur induſtrie. Le principal moyen de ſe rendre maître d'un certain Commerce, qui dépend de quelque manufacture, c'eſt de pouvoir donner une marchandiſe auſſi bien travaillée, qu'on le peut faire ailleurs, à meilleur marché que les autres. Sans cela, on ne ſauroit y réüſſir. Mais je n'ai pas entrepris de faire ici un traité du Commerce.

En ſecond lieu, il faut remarquer qu'en favoriſant le Commerce, on ſe

doit

doit bien garder d'une faute, que l'on voit commettre très-fréquemment en certains lieux. C'eſt que l'on y favoriſe une partie de l'Etat contre l'autre, ou plûtôt quelque peu de Particuliers contre tout l'Etat; ou parce que la Puiſſance Souveraine, ou ſes Miniſtres y gagnent; ou parce que les Particuliers, qui en tirent de l'avantage, ſavent ſi bien cabaler, qu'ils obtiennent des Loix, qui leur ſont favorables, quoi que contraires au bien public.

Dans un Royaume fameux, lors que quelques puiſſans Marchands ſont chargez de quelque Marchandiſe, ſur laquelle ils craignent de perdre, ſi le Négoce a ſon cours ordinaire; lors qu'ils peuvent avoir quelque accès auprès des Miniſtres, ils ne manquent pas d'entreprendre de leur perſuader qu'il eſt de l'interêt de l'Etat, de faire défendre qu'il n'entre point de ces Marchandiſes dans le Royaume; parce qu'il y en a déja aſſez, & que l'on empêche que les Etrangers n'attirent par là chez eux l'argent des ſujets de l'Etat. Ces raiſons paroiſſent plauſibles à des gens qui ne ſavent pas que ceux, qui ont ſoin de les étaler, ne penſent qu'à leur interêt particulier; mais s'ils ne les goûtent pas aſſez pour

entreprendre de porter la Puiſſance Souveraine à faire quelque Déclaration en faveur de ces gens-là ; on ne manque pas de leur faire ouvrir les yeux, en leur offrant une ſomme conſiderable d'argent, s'ils obtiennent une Déclaration telle qu'on la demande. Dès lors, les Miniſtres comprennent très-clairement qu'il eſt de l'interêt de l'Etat de défendre les marchandiſes, dont il eſt queſtion, & ils ne manquent pas de communiquer leurs lumiéres au Souverain, qui fait la Déclaration que l'on ſouhaite, & qui commet de plus les Intéreſſez eux mêmes, pour veiller à ſon execution. Alors ces marchandiſes augmentent conſiderablement de prix, parce que perſonne n'en peut faire venir, que les Intereſſez, qui y mettent tel prix qu'ils veulent. Ainſi aulieu de favoriſer le Commerce dont une infinité de gens profitent, & dont l'Etat tire de grands revenus ; on favoriſe un Monopole, où il n'y a que très-peu de gens qui gagnent, ſans qu'il en revienne aucun avantage à l'Etat. On trompe le Souverain, en mille maniéres ſemblables ; & c'eſt ce qui fait qu'on voit à tous momens des Déclarations & des Arrêts, qui ne font que faire & défaire les mêmes choſes ; pendant que les

Etats,

Etats, où le Négoce eſt beaucoup plus grand, abandonnent ces ſortes de choſes à l'habileté & aux ſoins des Particuliers, & s'en trouvent beaucoup mieux. La regle génerale, que l'on doit ſuivre en ces ſortes de matiéres, c'eſt de rejetter tout ce qui a quelque apparence de Monopole, ou qui le favoriſe en quelque choſe, lors qu'il s'agit d'un commerce établi.

On doit encore ſe garder d'une autre tromperie des Particuliers, qui préferant leurs interêts au bien géneral de l'Etat, obtiennent par ſurpriſe des défenſes qui lui ſont contraires. Suppoſons, par exemple, qu'il y ait un païs, dont une des principales richeſſes conſiſte en pâturages; de ſorte que les plus accommodez aient leurs biens en prairies & en bêtail. Suppoſons encore que ce païs ſoit compoſé de diverſes Provinces, dont quelques unes aient beaucoup plus d'autorité, que les autres, dans l'Aſſemblée Générale des Etats du Royaume. Il peut arriver que les Particuliers de ces Provinces, par autorité, par cabale, ou par adreſſe, perſuadent aux Etats, qu'il eſt avantageux au Public que l'on ne vende que la chair de leur bêtail & que la ſeule laine de leurs moutons. On peut

colorer les plus mauvais conſeils de raiſons aſſez plauſibles, pour tromper la multitude; principalement lors que ces conſeils ſont ſoûtenus, par l'autorité & par l'intrigue & qu'une bonne partie des membres de l'Aſſemblée a le même interêt. S'ils obtiennent ce qu'ils ſouhaitent, il eſt vrai que leurs revenus augmentent conſiderablement; mais ceux de l'Etat diminuent, & les Provinces, qui rendroient beaucoup, ſi on leur permettoit de négotier librement de leur bêtail & de leur laine, ne rendent preſque plus rien. On fait, en cette occaſion, ce que la Comedie a joüé depuis longtemps; c'eſt que l'Etat ſe coupe un bras, afin que l'autre ſoit plus gras. Mais lors qu'il arrive quelque choſe de fâcheux, & qu'il faut prendre les armes; il s'en faut de beaucoup que l'Etat ne puiſſe faire, avec un ſeul bras, ce qu'il pourroit faire avec tous les deux.

Si l'on dit que toutes les Provinces du Royaume ne ſont pas égales, & que quelques unes ayant été conquiſes, elles ne doivent pas avoir les mêmes privileges que les autres; il eſt facile de répondre qu'étant permis aux anciens ſujets de l'Etat de s'habituer dans les Provinces conquiſes, ils peuvent s'y établir, & effa-

effacer tous les veſtiges de la conquête, en les rempliſſant de Colonies, qui n'auront point été conquiſes. C'eſt ainſi que faiſoient les Romains, en envoiant des Colonies dans les païs conquis; où bien loin de perdre leurs anciens droits, elles les communicoient * avec les habitans des lieux auſquels elles ſe joignoient. Il eſt ſurprenant qu'il y ait des Etats, où il ſemble que l'on ne comprend pas encore l'excellence de cette maxime. Il faut donc favoriſer le Commerce, non ſeulement de quelques Provinces, mais en géneral de toutes les parties de l'Etat.

* *Voiez le paſſage de* Denys d'Halicarnaſſe *cité p.* 268. *du* I. *Vol.*

On doit auſſi, en même temps, favoriſer tous les autres Arts & méchaniques & liberaux; ce qui ſe fait en recompenſant liberalement toutes les inventions nouvelles, & en favoriſant ceux qui ont donné des marques d'un genie extraordinaire. Par des recompenſes répandues ſur des perſonnes indignes, on n'avance nullement les Arts & les Sciences; au contraire on eſt cauſe qu'on les néglige, parce qu'on voit qu'elles ne ſervent de rien, pour être conſideré dans la Societé, & qu'elles ne ſauroient produire ce que l'art de mendier & de briguer produit. Mais ſi l'on apporte quel-

que diſcernement dans les recompenſes, & que le Public s'apperçoive que l'on a égard au mérite; tous ceux, qui ont du génie, ſe ſentent animez à perfectionner les Arts & les Sciences, & à employer pour la Societé tous les talents qu'ils ont reçus du Ciel. *Jaques Auguſte de Thou*, dit dans la Préface * de ſon Hiſtoire, „ qu'il faut qu'un Etat „ périſſe, dès que ceux qui le gouver- „ nent ne diſtinguent plus les honêtes „ gens, des mal-honêtes gens : *Eam Civitatem interire neceſſe eſt, cujus præfecti probos ab improbis diſcernere neſciunt*; mais on peut dire que l'Etat, où les Magiſtrats ne diſtinguent point le ſavant homme de l'ignorant, l'homme propre à ſervir le Public de celui qui n'eſt bon qu'à vivre à ſes dépends; que cet Etat, dis je, eſt à la veille de tomber dans la derniere barbarie, & d'être expoſé à toutes ſes ſuites. La raiſon en eſt ſenſible, car le ſavoir & la capacité fuient d'un lieu où on leur égale, & où ſouvent même on leur préfere l'ignorance & la mal-habileté. Mais que dira-t-on des lieux, où le mérite non ſeulement ne ſert de rien, pour jouïr de quelque douceur dans la Societé, mais même eſt nuiſible; en attirant une infinité d'envieux

* *Vers la fin.*

vieux & de médiſans, qui par leur diſcours ſeditieux & pleins de calomnies, empêchent les Chefs de la Societé de faire du bien à ceux qui le méritent, & les portent de plus à leur faire du mal? Si on n'en doit pas faire le jugement qu'*Heraclite* fit des Epheſiens, il eſt certain que cette Societé marche à grands pas à ſa ruïne. Il y avoit alors à Epheſe un excellent homme, nommé *Hermodore*, & dont le mérite étoit ſi grand & ſi diſtingué, que ces Concitoyens ne le purent ſouffrir, & firent à ſon occaſion une Loi tout à fait ſcandaleuſe. Ils l'envoierent en exil, ſimplement parce que perſonne n'égaloit ſa capacité, & firent en même temps une Loi, dont voici les termes: *Que perſonne d'entre nous ne ſoit plus habile que les autres, en quoi que ce ſoit; que s'il arrive que quelcun le devienne, qu'il s'en aille ailleurs & qu'il demeure avec d'autres.* * Ἡμέων μηδὲ εἷς ὀνήϊστος ἔστω· εἰ δέ τις τοιοῦτος, ἄλλη τε καὶ μετ' ἄλλων. *Nemo de nobis unus excellat; ſed ſi exſtiterit, alio in loco & apud alios ſit.* *Heraclite* jugeoit tous les Epheſiens adultes dignes de mort, pour cette infame action; en ſorte qu'il n'y avoit que ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de puberté, qui puſſent échapper au ſupplice. C'eſt qu'il croioit,

* *Diog. Laërt. in Heraclito.* §. 2.

croioit, & avec raiſon, que chacun étoit obligé de s'oppoſer aux affronts que l'on entreprenoit de faire à ceux qui ne les avoient pas mérité. *Il faut*, diſoit il, *éteindre un affront, avec plus de ſoin qu'un incendie: Il faut que le peuple combatte pour ſes Loix*, (qui ne permettent nulle part qu'on faſſe une injuſtice, comme celle que les Epheſiens avoient faite à Hermodore) *comme pour ſes murailles.* Cet excellent homme s'étant retiré en Italie, ſe refugia à Rome; où les Romains furent ravis de profiter de ſes lumiéres, lors qu'ils voulurent former le corps de leur Juriſprudence, contenu d'abord dans les XII. Tables; en reconnoiſſance de quoi ils lui dreſſerent une ſtatue, dans le *Comice*, ou dans la place des aſſemblées publiques du Peuple.

Abreger la Juriſprudence.

5. Cet exemple me fait reſſouvenir d'une autre choſe, qui me paroit de la derniere importance, dans un Etat bien reglé C'eſt que les Loix y doivent être nettes & claires & en petit nombre; de peur que par leur obſcurité, ou leur multitude, elles ne faſſent naître une infinité de procès, & ne paroiſſent plûtôt faites pour faire gagner les gens de Pratique, que pour faire regner la Juſtice. * *Corruptiſſimâ Republicâ*, dit Tacite, *plu-*

* *Annal. Lib.* III. c. 27.

plurimæ leges. Plus la République a été corrompue, plus il y a eu de Loix. L'Empereur *Juſtinien* tâcha, à cauſe de cela, d'abreger, autant qu'il fut poſſible, les Loix Romaines par le moyen de *Tribonien*; mais on accuſe ce Juriſconſulte d'en avoir fait un veritable cahos, & d'y avoir apporté des changemens malicieux, & cauſé beaucoup d'obſcurité. L'on peut-conſulter ſur cela le fameux *François Hotoman*, dans ſon *Tribonianiſme* adreſſé au *Chancellier de l'Hôpital*, où il accuſe le Travail de *Tribonien* de deſordre, de confuſion, & de contrarieté; & ſoûtient qu'on n'étudie pas ſes *Pandectes* à cauſe de leur excellence, & de leur utilité, mais ſeulement à cauſe du profit qu'on en retire, par les chicaneries qu'ils font naître. Il prétend que Juſtinien par ce Recueuil & par ces Inſtitutes a fait la même choſe que *Cadmus*, lors qu'en ſemant les dents du Dragon, qui gardoit la fontaine de Mars, il en vit naître des hommes armez, qui ſe tuerent les uns les autres; c'eſt, à dire, que des Inſtitutes & des Pandectes eſt née cette grande quantité de Notaires, de Solliciteurs, de Procureurs, d'Avocats, & de Juges, que l'on voit dans toute l'Europe; mais qui n'ont garde néanmoins

moins de ſe ruiner les uns les autres, comme firent ces hommes nez des dents du Dragon de Cadmus.

Le Droit Romain étant confondu avec le Droit qui avoit été établi en France, ou par une ancienne coûtume, ou par les Réglemens des Roix, y avoit cauſé une étrange obſcurité, & donné occaſion à une infinité de procès. C'eſt ce qui obligea Henry III. & qui a obligé encore depuis Louïs XIII. & Louïs XIV. des faire des Ordonnances, dont ſont compoſez les *Codes*, qui portent leurs noms; afin d'abreger les procès, & de couper par la racine mille chicaneries, qui naiſſoient de l'obſcurité des Loix. Il eſt certain que leur ſiecle & la poſterité leur auront, à cauſe de cela, une obligation éternelle.

On aſſûre que les Loix d'Angleterre auroient extrémement beſoin d'une ſemblable réformation, étant compoſées d'une infinité d'Actes des Parlemens, pleins d'ambiguitez & d'Antinomies; qu'il eſt très-difficile d'éclaircir, & de concilier. On s'y plaint communément de la longueur inſupportable de la Juſtice, & de la dépenſe qu'il faut faire, pour la meilleure cauſe du monde; défauts qui ne regnent que trop par tout, mais

mais que l'on dit être en leur comble en ce païs-là. Auſſi dit-on que Londres eſt comme les mines de *Potoſi*, pour les gens de Pratique. *Edmond Ludlow* nous apprend, dans ſes Mémoires, que l'on eut, de ſon temps, pluſieurs fois le deſſein de corriger cet abus; mais que les interêts particuliers de diverſes perſonnes empêcherent qu'on ne l'executât. Je ne ſai ſi l'on y a penſé depuis, mais les choſes ſont demeurées dans le même état qu'auparavant.

Le retranchement des ſuperfluitez dans les Loix, leur éclairciſſement, & l'abrogation de celles qui font naître trop de procès & de difficultez, produiroient encore ce bon effet; c'eſt que ceux qui ſe deſtinent à des Emplois de Judicature pourroient plus facilement les étudier, & juger en ſuite plus conformément aux Loix; au lieu que ſouvent ils ne les entendent pas, & qu'il faut qu'ils s'en fient aux Avocats.

Il y a des lieux, où l'on ſupplée en quelque ſorte à ce défaut, en jugeant des queſtions qui ne ſont pas formellement décidées par les Loix, plûtôt par l'Equité naturelle, *ex æquo & bono*; que ſelon les termes rigoureux des Loix, que l'on ſuppoſe devoir être entendus con-

conformément aux regles de l'Equité. On ne peut pas blâmer cette conduite, lors qu'effectivement les jugemens ne ſont contraires à aucune Loi déciſive, & qu'ils ſont conformes à l'Equité, qui doit être la baſe de toutes les Loix. Mais il y a néanmoins quelques inconveniens, dans cette pratique, que l'on doit éviter avec ſoin. Par exemple, il arrive quelquefois, que ceux qui ſont élevez ſur les Tribunaux de Juſtice; ſoit dans les lieux où les Charges de Judicature ſont vénales, & à vie, ſoit dans ceux où l'on y parvient par élection, & où l'on ne les poſſede que peu de temps; n'ont que peu ou point d'étude non ſeulement des Loix, mais pas même de l'Equité. Il y a à la verité des perſonnes, qui par une droiture de cœur, & une pénetration d'eſprit naturelle, jointes à leur éducation & à quelque experience des affaires de la vie, acquierent, ſans grande lecture, aſſez de capacité, pour juger ſolidement d'une infinité de choſes. Mais il y en a beaucoup d'autres, qui n'ont ni droiture, ni pénetration, ni experience, que l'on voit ſouvent aſſis dans les Tribunaux les plus relevez. Il eſt facile à un Avocat, ou à un Procureur habile de donner un tour à ce qu'ils propo-

propoſent, qui fait paroître aux yeux de ceux, qui ne pénetrent pas le fonds des choſes, non ſeulement conforme aux Loix, mais même équitable, ce qui eſt oppoſé & aux Loix & à l'Equité. Qu'on ne diſe pas que l'Avocat de la partie a aſſez de ſoin de découvrir l'artifice de ſon Antagoniſte, ou que les Juges éclairez ſervent de guide à ceux qui ne le ſont pas tant. Souvent il arrive que le plus habile Avocat eſt celui, qui a tort, & que ſon adverſaire n'eſt pas capable d'écarter la poudre qu'il a jettée aux yeux des Juges. Souvent les Juges les plus éclairez ne ſont pas aſſez attentifs, ou quelquefois mêmes aſſez bien intentionnez pour prendre le bon parti; & il eſt toûjours hazardeux de ſe fier à un autre d'une choſe, que l'on n'entend pas, & d'être de ſon ſentiment ſeulement parce qu'on le croit habile homme, & qu'on n'eſt pas capable de juger par connoiſſance de cauſe.

Auſſi arrive-t-il ſouvent que le hazard décide des choſes, dans ces Tribunaux; où les Loix ne ſont pas aſſez connuës, & où ſous prétexte que l'Equité naturelle ſert beaucoup à bien juger, on ſe contente d'apporter le peu de Sens Commun, que l'on a reçu de

la nature, & que l'on n'a point eu de ſoin de cultiver. Un Juge de ma connoiſſance, qui étoit un homme éclairé & integre, ayant un jour rencontré, au ſortir de l'Audience, deux Avocats qui venoient de plaider, avec beaucoup d'art & d'étude, une cauſe un peu embarraſſée, l'un contre l'autre, s'arrêta avec eux, & leur demanda s'ils croioient avoir beaucoup mieux fait, que s'ils engageoient leurs Cliens à décider leur procès, par le ſort? Chacun ſe crut obligé de dire qu'il avoit trop de confiance dans la bonté de ſa cauſe & dans la Juſtice de la Cour, pour penſer rien de ſemblable. Le Juge leur repondit: „ croiez vous donc, Meſſieurs, que „ tous les Juges aient été attentifs à „ toute la ſuite de vos Plaidoyers? „ Mais mettez que tous aient été attentifs, croiez vous qu'ils aient tous „ compris la force de vos raiſons? Croiez vous encore que ceux qui l'ont „ compriſe ſoient ſans préjugez, ou „ qu'ils ſoient tous réſolus de juger ſelon leurs lumieres? Les Avocats ne repondant rien à ces queſtions, il ajoûta que l'inadvertence, l'ignorance, les préjugez, ou le peu de droiture des Juges ne font guere moins perdre de bonnes

nes cauſes, que l'on en perdroit ſi l'on s'en remettoit à la déciſion du ſort. Je ne ſai ſi cet habile homme penſoit à ces Loix Romaines, où la déciſion des procès ſe nomme le hazard des jugemens, ou la deſtinée des cauſes, * *fortuna judicii*, *fata cauſarum*. Les Juriſconſultes, qui ont écrit des remarques de Critique ſur les Loix Romaines, doutent ſi dans certaines paroles * d'*Hermogenien*, il faut lire *Fortunæ judicium*, le jugement de la Fortune, ou *fortuna judicii*, le hazard du jugement; mais ſuivez laquelle de ces deux maniéres de lire, qu'il vous plaira, elle quadre également bien aux déciſions des Juges peu éclairez, qui décident de ce qu'ils n'entendent pas.

* *Voyez G. Menage* Amœnit. Juris *c. 6.*

* *Tit. de Stat. Hom. l.* 13.

C'EST ce que j'avois à dire touchant ce qui peut rendre une République heureuſe. Je ſai que tout ce que j'ai dit ne regarde que l'interieur de l'Etat & les temps de Paix, & qu'il faudroit encore traiter de la maniére dont on doit ſe conduire avec les Etats voiſins & dans la Paix & dans la Guerre. Mais je ne me ſuis engagé à rien de complet, & ces recherches me meneroient trop loin. Il y auroit un très-grand nombre de fauſſes maximes de Politique à réfuter, & bien des remarques à faire non ſeulement

ſur les Guerres juſtes & injuſtes, mais encore ſur la maniére de la faire, que l'on ſuit préſentement, comparée avec celle des Anciens Grecs & Romains, & des temps moins éloignez du nôtre. Tout cela, quoi que traité légerement, & en choiſiſſant les endroits que l'on voudroit, demanderoit un aſſez long diſcours, ſi l'on vouloit laiſſer dans l'eſprit du Lecteur une entiere conviction de ce qu'on auroit entrepris de prouver. Peutêtre qu'on le fera, dans quelque autre occaſion; peutêtre auſſi qu'on gardera le ſilence, ſur des matiéres, que les paſſions préſentes décident bien plus, que ce qu'on en trouve dans les livres.

Au reſte, je n'ai qu'à finir ces Réflexions, par le vœu, par lequel *Salluſte* finit celles qu'il envoia à Ceſar, touchant la maniére de regler l'Etat après la guerre civile, & que j'ai déja citées plus d'une fois: „ Il ne me reſte plus, „ que de ſouhaiter que le Ciel faſſe „ réüſſir tout ce qui ſera jugé bon par „ la Puiſſance Souveraine: *Reliquum eſt optare uti quæ tibi placuerint ea Dii immortales approbent, benéque evenire ſinant.* „ Je „ prie le Ciel, que de quelque maniére „ qu'elle agiſſe, tout réüſſiſſe avantageuſement & pour elle, & pour tout „ l'Etat:

„ l'Etat : *Ceterùm Deos immortales obteſtor, uti, quocumque modo ages, ea res tibi Reique publicæ proſperè eveniat.* C'eſt à quoi ſe doivent réduire les penſées de tous ceux qui écrivent de matiéres politiques. Après avoir dit avec ſincerité, mais ſans invective & ſans eſprit de ſédition, leurs penſées, ſur les matiéres qu'ils entreprennent de traiter ; ils doivent être auſſi prêts à ſe ſoumettre aux déciſions des Miniſtres ſuprêmes des Loix, que ceux qui n'y ont jamais penſé ; & faire des ſouhaits pour le bien de l'Etat en géneral & pour ſes Conducteurs en particulier, quelque parti qu'ils puiſſent jamais prendre. Ni la Raiſon, ni l'Evangile ne nous défendent pas de demander au Souverain Légiſlateur de tout le Genre Humain, qu'il veuille procurer l'execution des bons deſſeins, & détourner le mal qui pourroit arriver, par les fautes, que l'on commet par imprudence ou autrement. Il n'y a que lui, qui le puiſſe faire, & qui ſâche parfaitement ce qui eſt utile ou nuiſible à la Societé. Au contraire, & l'Evangile & la Raiſon obligent à cela tout le monde & principalement ceux qui ne peuvent ſervir le Public, que de leur plume & de leurs ſouhaits. C'eſt auſſi ce que je

fais, de tout mon cœur, à l'égard de toutes les Puiſſances Souveraines, & Subalternes, & ſur tout de celles à qui les Provinces Unies & celle de Hollande en particulier obeïſſent. Qu'elles puiſſent conſerver éternellement tout ce qui eſt veritablement utile à elles & à leurs peuples, & corriger tout ce qui peut leur être nuiſible; en ſorte que leur République, leurs Provinces & leurs Villes ſoient des Ecoles de Bon-Sens & de Vertu, & des Modeles de l'Etat le plus heureux, que l'on puiſſe imaginer ſur cette Terre !

IV. *Réflexions ſur l'Amitié & ſur ſes devoirs, où l'on fait voir qu'elle peut être entre des gens qui ne ſont pas du même ſentiment ſur des choſes très-importantes.*

EN liſant dans l'Hiſtoire des exemples de perſonnes illuſtres, entre leſquelles il y a eu une très-grande amitié, quoi qu'elles fuſſent dans des ſentimens oppoſez, ſur des choſes de la derniére importance; & au contraire une infinité d'autres exemples de ceux, que la diverſité des ſentimens a rendu ennemis; jai tâché de rechercher les raiſons d'une con-

conduite ſi differente, & de découvrir leſquels agiſſent plus conformément aux Regles de la bonne Morale, & doivent nous ſervir de modeles. Pour cela, il a fallu conſiderer la nature de l'Amitié en géneral, & ſes devoirs. Voici donc ce qui m'en ſemble, que je ſoumets néanmoins au jugement des perſonnes éclairées en cette ſorte de choſes, comme tout le reſte de ce que j'écris ; auſſi prêt à changer de ſentiment, ſi l'on me fait voir que j'ai tort, que diſpoſé à défendre ce que je croi veritable.

I. JE commencerai par l'Amitié & par ſes devoirs, dont je ne dirai pourtant que ce qui peut ſervir à ſoudre la queſtion que j'ai propoſée. Il me ſemble que l'Amitié n'eſt autre choſe, *qu'une eſtime & une bien-veuillance réciproque, qui fait que les amis ſe réjouiſſent & s'affligent mutuellement du bien & du mal qui leur arrive, & ſe rendent les uns aux autres tous les devoirs dont ils ſont capables, & que la Vertu permet de rendre.* Pour avoir de l'eſtime pour un autre, il faut être perſuadé qu'il a des qualitez, qui méritent en effet d'être eſtimées ; car l'eſtime ne peut naître que de là. Il eſt contradictoire que l'on eſtime un homme, que l'on regarde avec mépris. On peut ſe trom-

Ce que c'eſt que l'Amitié.

per, à la verité, dans le jugement que l'on fait des perſonnes, comme on voit tous les jours que nous avons de meilleurs ſentimens de nos proches, qu'ils ne le méritent ; mais il eſt conſtamment vrai que l'eſtime eſt fondée ſur un jugement avantageux, que l'on fait de ceux que l'on aime. La bien-veuillance naît de la même choſe, car on ne veut du bien qu'à ceux que l'on croit en être dignes ; & l'on n'en croit dignes, que ceux que l'on juge avoir quelque choſe d'eſtimable. J'avouë que la bien-veuillance eſt auſſi fondée ſur d'autres choſes, comme ſur la reſſemblance d'humeur, d'inclination, de deſſeins & d'interêts ; mais l'eſtime eſt néceſſairement jointe à cette reſſemblance. Comme chacun s'eſtime & s'aime ſoi même, il eſt difficile de voir un autre qui nous reſſemble, en tant de choſes, ſans l'eſtimer & ſans l'aimer. On croit même communément que c'eſt là le plus fort lien de l'Amitié. „ Sou-
„ haiter & craindre les mêmes choſes,
* *In Bello Catilinario.* „ dit Catilina dans * *Salluſte*, c'eſt là
„ l'amitié la plus ſolide : *Idem velle atque idem nolle, ea demum firma amicitia eſt.*

Mais il faut remarquer ici qu'il y a principalement deux ſortes de perſonnes,

nes, qui peuvent avoir de l'eſtime & de la bien-veuillance les unes pour les autres; & que l'on peut faire auſſi deux ſortes de ſouhaits, en faveur de ceux que l'on eſtime & à qui l'on veut du bien. On voit ſouvent de très-grandes liaiſons entre des perſonnes vicieuſes, à cauſe de la reſſemblance de leurs vices, & des mêmes interêts, qui les lient enſemble. Tels étoient les amis de Catilina, que *Salluſte* décrit au commencement de ſon Hiſtoire. C'étoient des gens également abîmez par la débauche & par le luxe, & qui ne pouvoient trouver moyen de continuer de vivre dans les plaiſirs, ou de payer leurs dettes, qu'en cauſant une guerre civile. Ils ſouhaitoient également qu'il arrivât quelque brouillerie dans l'Etat, pour pêcher, comme l'on dit, en eau trouble; & ils craignoient tous que la Juſtice & les Loix ne ſubſiſtaſſent trop long-temps, pour eux, parmi les Romains. Voila ce qui uniſſoit Catilina, & la Nobleſſe débauchée, qui étoit dans ſon Parti. Ces gens-là, qui n'avoient aucune idée de Vertu, & qui ne penſoient qu'à ſatisfaire à leurs paſſions, n'eſtimoient que ceux, qui leur reſſembloient, & ne ſouhaitoient du bien, qu'à des gens comme

eux. Ils haïſſoient mortellement ceux qui paſſoient pour vertueux dans l'Etat, tels qu'étoient Ciceron & Caton ; parce qu'ils avoient des qualitez tout à fait oppoſées aux leurs, & qu'ils étoient intereſſez dans la tranquillité de l'Etat. Les Anciens, qui ont traité de l'Amitié, nient quelquefois que ces gens-là ſoient unis par un ſi beau lien, & ſoûtiennent qu'il n'y a de l'Amitié, qu'entre les perſonnes vertueuſes. Ils appellent l'union, qu'il y a entre les perſonnes vicieuſes, * *conjuration*, plûtôt qu'Amitié ; & en effet ſi l'Amitié eſt le nom d'une Vertu, & ſi elle doit être définie, comme nous l'avons définie, il eſt viſible qu'elle ne peut être qu'entre des perſonnes vertueuſes.

* *Voiez Ariſt. Nic.* VIII, 1. & *Ciceron de Offic. Lib.* III. c. 10. *de Amic.* c. 5.

Auſſi, ſi l'on y prend garde, cette Amitié prétendue n'étant principalement fondée que ſur l'interêt préſent, elle ne dure qu'autant que ces gens-là ont beſoin l'un de l'autre. Si Catilina ſe fût rendu maître de l'Etat, par le moien des troupes, qu'il avoit raſſemblées ; il ſe ſeroit très-peu mis en peine de ceux de la Nobleſſe Romaine, avec leſquels il avoit conſpiré, & il n'auroit point voulu partager avec eux l'autorité ſouveraine. S'il avoit été beſoin de les faire perir, pour

pour n'avoir point de Collegue, il n'en auroit fait aucune difficulté. On vit de même Jules-Ceſar joüir ſeul de la Dictature perpetuelle, ſans en faire part à aucun de ſes Amis. L'Amitié d'Antoine, de Lepide, & d'Auguſte ne dura non plus, qu'autant qu'ils eurent beſoin les uns des autres. Les Philoſophes ont donc raiſon de refuſer le nom d'Amitié à ces liaiſons vicieuſes & intereſſées, que l'on ne contracte que pour un temps.

L'Amitié ſolide & de durée ne peut être qu'entre des gens, qui s'aiment réciproquement, à cauſe des Vertus ſolides, qu'ils voient les uns dans les autres. Tant que ces Vertus durent, (& elles durent très long temps, lors qu'elles ont pris de profondes racines) l'Amitié demeure inébranlable, quelque changement, qui arrive d'ailleurs dans la fortune des Amis. Comme on ne les a eſtimez & qu'on ne leur a voulu du bien, qu'à cauſe de leurs qualitez perſonnelles; pendant que ces qualitez ſubſiſtent, on ne ſauroit s'empêcher de les aimer. Ainſi Atticus touché, depuis ſa jeuneſſe, des belles qualitez de Ciceron, l'aima juſqu'à ſa mort, & ne témoigna pas moins d'empreſſement pour lui dans ſon exil, qu'il en avoit témoigné pendant ſon

ſon Conſulat. C'eſt que les raiſons, qu'Atticus avoit d'aimer Ciceron, bien-loin d'être changées, ſe trouvoient plus fortes dans ſa diſgrace; qui ne fut qu'une épreuve de ſa Vertu, qui en parut davantage. On peut dire la même choſe, de l'Amitié réciproque, que Ciceron eut pour Atticus.

Que s'il arrive néanmoins qu'un homme, en qui l'on avoit d'abord vû de la Vertu, vienne à ſe laiſſer ſéduire, comme il arrive ſouvent à ceux dont la Vertu n'eſt pas aſſez confirmée; alors il n'eſt pas poſſible que ceux, qui demeurent conſtamment attachez à la Vertu, continuent d'être Amis de ceux qui l'ont abandonnée. Ce qui avoit fait naître l'Amitié & ce qui l'avoit entretenue n'étant plus; il ne peut pas ſe faire qu'elle ſubſiſte davantage. Il peut bien arriver, qu'à cauſe de l'ancienne Amitié, on ait encore des égards pour ceux que l'on voit s'écarter du chemin de la Vertu; & qu'on en ait même plus de pitié & de douleur, que d'indignation & de colere; mais il y a une très-grande difference entre la pitié, & l'eſtime. Il arrive encore que, comme l'Amitié ne s'éteint pas tout d'un coup, on ne ceſſe pas d'aimer ceux que l'on a une fois aimez; d'abord

bord que l'on s'apperçoit qu'ils abandonnent la Vertu ; parce que l'on eſpere de les pouvoir ramener à leur devoir, juſqu'à ce que l'on voie, par l'experience, qu'ils l'ont abandonnée ſans retour. Pendant qu'il y a quelque eſperance, on continue d'avoir de l'Amitié pour eux ; mais dès que l'on deſeſpere, on la pert entierement, & elle ſe change même ſouvent non en haine (car il n'eſt jamais permis de haïr qui que ce ſoit) mais en une certaine indignation, qui vient de l'attachement que l'on a pour la Vertu, & de l'éloignement où l'on eſt à l'égard du Vice. „ Il arrive ſouvent, dit * *Ci-* * *Cap.* 21.
„ *ceron* dans ſon Livre de l'Amitié, que
„ les Vices des Amis viennent à éclatter
„ contre leurs Amis, ou contre ceux avec
„ qui ils n'ont point de liaiſon, mais en
„ ſorte que l'infamie de ces Vices rejail-
„ lit ſur leurs Amis. Il faut inſenſible-
„ ment ſe défaire de ces Amitiez, & dé-
„ tacher plûtôt les liens, qui nous uniſ-
„ ſent à ces gens-là, comme je me ſou-
„ viens de l'avoir oui dire à Caton,
„ que de les rompre violemment ; à
„ moins qu'ils ne nous aient fait quelque
„ tort tout à fait inſupportable, en ſor-
„ te qu'il ne ſoit ni juſte, ni honête, ni
„ même poſſible de differer de rompre
„ avec

„ avec eux. *Erumpunt ſæpe vitia amicorum, cùm in ipſos amicos, tum in alienos; quorum tamen ad amicos redundet infamia. Tales igitur amicitiæ ſunt, remiſſione uſûs, eluendæ, &, ut Catonem dicere audivi, diſſuendæ magis, quàm diſcindendæ; niſi quædam admodum intolerabilis injuria exarſerit, ut neque rectum, neque honeſtum ſit, neque fieri poſſit ut non ſtatim alienatio, diſjunctióque facienda ſit.* „ Il faut tâcher, „ dit-il un peu plus bas, de faire en „ ſorte, qu'on ne vienne pas à rompre „ avec ſes Amis; mais ſi cela arrive, il „ faut qu'il paroiſſe que l'Amitié s'eſt „ plûtôt éteinte d'elle même, qu'elle „ n'a été étouffée par quelque violence. *Danda opera eſt, ne qua amicorum diſcidia fiant; ſin tale aliquid evenerit, ut exſtincta potiùs amicitiæ, quàm oppreſſæ eſſe videantur.*

La Bien-veuillance eſt auſſi de deux ſortes, parce que l'on peut ſouhaiter deux ſortes de biens, ſelon les idées que l'on en a. Ceux qui ne ſavent ce que c'eſt que Vertu, & qui n'ont d'idée d'autre Bonheur, que de celui, qui conſiſte dans les Richeſſes, les Honneurs & les Plaiſirs, ne ſouhaitent d'autres biens à leurs Amis: comme ils n'en ſouhaitent en effet pas d'autres, pour eux mêmes. Tout ce que l'Amitié la plus ſincere, ſe-

lon

lon eux, puiſſe faire eſt de ſouhaiter à ſes Amis cette ſorte de biens, & de les leur procurer, lors qu'il eſt poſſible ; ſans qu'il entre dans cette vuë la moindre idée de Vertu, qu'il, regardent comme je ne ſai quoi, qui eſt tout à fait hors d'œuvre, & qui ne ſert de rien à paſſer heureuſement la vie. S'étonneroit-on qu'ils ne la ſouhaitent pas à leurs Amis, puis qu'ils ne la ſouhaitent pas pour eux mêmes ? S'ils s'aviſent de demander des bénedictions au Ciel, par ces bénedictions, ils n'entendent que les inſtrumens, pour ainſi dire, de leurs cupiditez ; c'eſt à dire, les Richeſſes & les Honneurs, qu'ils ne ſouhaitent que pour leur ſatisfaire.

Au contraire, la Bien-veuillance des perſonnes vertueuſes va directement à ſouhaiter, à ceux qu'elles aiment, une augmentation de ce qu'elles eſtiment & qu'elles aiment le plus ; c'eſt à dire, qu'ils ſoient de jour en jour plus confirmez dans toutes les diſpoſitions, qui ſont conformes à l'excellence de la nature qu'ils ont reçuë du Ciel. Ils font des vœux, pour les voir plus éclairez dans les choſes, que tout le monde doit ſavoir, & particulierement dans celles que l'état où ils ſont demande qu'ils ſâchent, avec plus d'exacti-

d'exactitude que les autres ; pour leur voir une force de bon Sens, qui les empêche de s'égarer dans aucune erreur nuisible ; pour les voir enfin marcher constamment selon leurs lumiéres, & demeurer inébranlablement attachez à tout ce qui eſt agréable à l'Auteur de la Nature Humaine. Ils ne leur ſouhaitent de Richeſſes, d'Honneurs & de Plaiſirs, qu'autant que cela ſe trouve compatible avec les diſpoſitions vertueuſes, qu'ils demandent au Ciel pour eux. Ils croiroient l'offenſer, s'ils lui demandoient, pour leurs Amis, avec paſſion des choſes, qui de leur nature ſont indifferentes, & que Dieu répand également ſur ceux qui en uſent bien & qui en abuſent ; & s'ils ne témoignoient que de la froideur pour les biens, que Dieu lui même eſtime le plus, parce qu'ils nous rendent ſemblables à lui, & auſquels il a attaché le bonheur éternel.

Ceux qui ne ſont touchez, que de ce qui regarde le Corps & les Sens, ne s'affligent nullement lors qu'ils voient leurs Amis abuſer de leurs Richeſſes & de leurs Honneurs & ſe plonger dans les Plaiſirs défendus ; tout le plus grand chagrin qu'ils ont, c'eſt de les voir privez des Biens & des Honneurs dont ils abuſoient

ſoient & réduits à ſe paſſer des Voluptez les plus illégitimes. Ils ne connoiſſent pas d'autre malheur, que celui-là. Ils ne ſe réjouïſſent que de voir jouïr leurs Amis, de ce qui lui eſt oppoſé; c'eſt à dire, de les voir riches & honorez, ſans ſe mettre en peine s'ils font un uſage raiſonnable de ce qu'on nomme leur bonne Fortune.

Mais ceux qui ont goûté ce que c'eſt, que les lumiéres de l'Eſprit, & la droiture inviolable du Cœur, ne ſe réjouïſſent qu'à proportion qu'ils voient leurs Amis éclairez & vertueux; & ne s'affligent que lors qu'ils remarquent que ces lumiéres s'éteignent en eux, ou qu'ils commencent à agir d'une maniére qui leur eſt oppoſée. A l'égard des Biens, des Honneurs & des Plaiſirs de la vie, ils ne les regardent que comme des choſes indifferentes; dont on ne doit pleurer la perte, que lors qu'elle met la vertu de nos Amis dans une trop grande tentation; & dont on ne doit féliciter ſes Amis, que lors qu'ils les emploient ſelon les regles de la Vertu, & pour la ſoûtenir dans les autres, de peur que l'indigence, la honte, & la vie trop dure & trop peinible n'en triomphent à la fin, à cauſe de la foibleſſe de la nature humaine.

Les perſonnes, qui ne ſont occupées que de ce qui frappe les ſens, trouveront cette idée de l'Amitié bien éloignée de la leur, & diront peutêtre que j'ai entrepris de décrire une Amitié Angelique, & non telle qu'elle ſe trouve parmi les hommes ; & que c'eſt outrer la matiére, que de demander qu'on penſe & qu'on agiſſe tout autrement, que ne fait la plus grande partie du genre humain, depuis que Dieu l'a mis ſur cette Terre. Je répons à cela, que ſi l'on ſe formoit une idée des Vertus, ſur ce que fait la multitude, elle ſeroit tout à fait contraire à la droite Raiſon, & que même l'on en auroit honte. Si je décrivois la veritable Amitié, telle qu'eſt celle de ceux que j'ai dit n'avoir aucune idée de Vertu ; ne diroit-on pas que je la veux faire paſſer pour un Vice, & en inſpirer de l'horreur ? Ne faut-il pas que l'Amitié ſoit conforme aux lumiéres du Bon Sens & à celles du Chriſtianiſme, que l'on n'en peut plus ſéparer, dès qu'on en a été éclairé ? Il n'y a rien d'outré dans un portrait, ſur lequel il faut néceſſairement, que nous nous reglions ; ſi nous ne voulons paſſer, dans l'eſprit des perſonnes ſages, non ſeulement pour des impies, mais même pour des foux. Car enfin

enfin c'eſt une veritable folie, que d'eſtimer ce qui n'eſt point digne d'eſtime & d'aimer ce qui n'eſt point aimable, ſi on l'examine avec un peu de ſoin ; & au contraire de mépriſer & de haïr ce qui eſt ſeul digne de nôtre eſtime & de nôtre Amitié.

II. IL eſt facile de recueuillir de ce que je viens de dire, qu'il ne faut pas faire des Amis au hazard, ſans les connoître, & qu'il doit y avoir divers degrez d'Amitié, ſelon les degrez de Vertu de ceux que l'on aime ; mais il eſt bon de faire quelques remarques ſur cette matiére. *Choix des Amis.*

Puis qu'on ne doit lier Amitié qu'avec des perſonnes vertueuſes, & qu'il n'y a que leurs bonnes qualitez, qui les doivent faire aimer ; il eſt viſible que l'unique choſe, que l'on doit chercher dans ſes Amis, ce ſont les lumiéres de l'Eſprit, & les bonnes diſpoſitions du Cœur. Il ne faut pas ſuppoſer que ceux qui recherchent nôtre Amitié, ou qui l'accepteroient, ſi nous la leur offrions, ont les qualitez que l'on demande dans un Ami, avant que de les avoir bien examinez. Il arrive ſi ſouvent que l'on eſt trompé à l'exterieur, lors qu'on s'en tient là ; que c'eſt une extrême impru-

dence, que de s'y fier. Mais comment ſe gardera-t-on de ces apparences trompeuſes, pour n'en être pas ſurpris ? Je poſe en fait qu'un homme vertueux, qui n'eſt pas deſtitué de pénetration, & qui a quelque uſage de la vie, ne peut pas fréquenter un homme, pendant quelque temps, ſans s'appercevoir non ſeulement des lumiéres de ſon Eſprit, mais encore des diſpoſitions de ſon Cœur. En parlant ſur une infinité de ſujets, comme l'on fait avec ceux que l'on voit familierement, il eſt bien difficile qu'on ne découvre non ſeulement ſes ſentimens, mais encore ſes inclinations ; ſur tout lors que l'on eſt obſervé par des gens, qui ne ſont pas aveugles. Il ſe trouve, outre cela, tous les jours, tant d'occaſion d'agir, qu'il n'eſt pas poſſible de ſe contraindre perpetuellement, & de cacher ſi bien ſes paſſions, qu'elles ne paroiſſent aux yeux de ceux qui ſont témoins de ce que l'on fait. Ceux qui ſont plus pénetrans que les autres diſtinguent même aſſez facilement un air affecté & forcé, des maniéres ſimples & naturelles de la veritable Vertu. Un Hypocrite, ſi l'on y prend bien garde, s'acquite tout autrement des devoirs exterieurs de la Vertu, que ne font ceux qui en ſont veritable-

ment

ment touchez. Le ſoin qu'il a de paroître homme de bien, dans les choſes exterieures, fait connoître qu'il ne l'eſt pas dans le Cœur.

Il y a néanmoins des perſonnes ſi adroites, & des embuches, pour ainſi dire, ſi cachées, que l'on dreſſe à ceux dont on veut gagner l'amitié, qu'il eſt quelquefois difficile de ne s'y pas laiſſer tromper. Ceux qui forment ce deſſein tâchent de reconnoître la paſſion dominante de celui, de qui ils veulent ſe faire aimer; & après l'avoir reconnue, ils feignent d'entrer dans toutes les penſées, qui ſont des ſuites de cette paſſion. Comme on s'aime naturellement ſoi même, & que l'on croit ſes paſſions légitimes, comme elles le ſont en effet quelquefois, on conçoit facilement de l'amitié, pour ceux qui les approuvent, & qui paroiſſent être poſſedez du même eſprit. Dès lors, on n'examine plus aſſez attentivement leurs diſcours & leur conduite; & la conformité apparente d'humeur, que l'on remarque en eux, ſert à couvrir tous leurs défauts. C'eſt pourquoi les plus habiles gens ont dit, „ qu'il ne falloit aimer, qu'après avoir „ jugé des perſonnes; & non en ju- „ ger, après avoir pris de l'amitié pour

„ elles: * *cùm judicaveris, diligere oportet; non cùm dilexeris, judicare.* Il faut être aſſûré de la Vertu de ceux, avec qui l'on voudroit faire amitié, avant que de s'engager dans aucune liaiſon particuliére.

* *Ciceron de Amicit. c. 22.*

J'avouë que cette conduite rend ces liaiſons un peu difficiles, parce qu'il faut du temps, avant que de s'aſſûrer de la Vertu de qui que ce ſoit. Mais il vaut mieux lier Amitié, avec quelque peine, que de s'engager facilement avec des gens, avec qui l'on ſera peutêtre obligé de rompre peu de temps après; ce qui ne ſe peut jamais faire ſans beaucoup de chagrin, & ſouvent même n'eſt pas ſans danger, lors que l'on a eu beaucoup de confiance en ceux, avec qui l'on eſt obligé de rompre. Il vaut mieux avoir peu d'amis, mais fideles, & qui le ſoient pendant toute nôtre vie; que d'en avoir beaucoup, avec qui l'on coure riſque de ſe brouiller.

En cette occaſion, on peut dire que les Grands & tous ceux, qui ſont relevez au deſſus des autres, ſont plus malheureux que ceux qui n'ont ni grandeurs, ni Dignitez. Ces derniers qui ne recompenſent l'Amitié, que l'on a pour eux, que par une Amitié réciproque, &

en

en qui un homme vertueux ne peut eſtimer que ce qui eſt veritablement eſtimable, ſont beaucoup plus aſſurez de la ſincerité de leurs Amis; que ne peuvent être ceux, de l'Amitié de qui on peut tirer des avantages conſiderables. Car enfin on peut dire ſouvent, à quoi bon recherche l'amitié d'un honête homme, en le trompant; puis qu'il n'y a rien à gagner avec lui, qu'une Amitié vertueuſe? Ce n'eſt pas là, ce que les trompeurs cherchent. Mais on peut être avancé par un grand Seigneur, ou par un Magiſtrat, & tirer beaucoup d'avantage de l'Amitié feinte, qu'on lui témoigne; de ſorte qu'il lui eſt très-difficile de s'aſſûrer ſi ceux, qui lui marquent de l'eſtime, en ont effectivement. S'il n'avoit que de l'Eſtime & de la Bien-veuillance, pour payer les égards & les empreſſemens que l'on a pour lui, il verroit le plus ſouvent diſparoître tous ceux qui lui font la cour avec le plus d'aſſiduité. „ On feint de reſpecter ces gens-là, pour „ un temps; & s'il arrive qu'ils viennent „ à tomber, ce qui n'eſt pas rare, alors „ on voit combien peu ils avoient d'a- „ mis. C'eſt ainſi qu'on aſſure que Tar- „ quin, étant en exil, diſoit qu'il re- „ connoiſſoit ceux qui lui avoient été

„ fideles amis, & ceux qui avoient été „ infideles, depuis qu'il ne les pouvoit „ plus recompenſer. * *Coluntur tamen ſimulatione, dumtaxat ad tempus. Quòd ſi fortè, ut fit plerumque, ceciderint; tum intelligitur quàm fuerint inopes amicorum; quod Tarquinium dixiſſe ferunt tum exſulantem ſe intellexiſſe, quos fidos amicos habuiſſet, quos infidos, cùm jam ncutris gratiam referre poſſet.* Il leur arrive ce qu'un * Comique Grec a repréſenté fort agréablement, dans un homme, qu'il avoit fait venir ſur le Théatre vêtu d'habits magnifiques, & à qui tout le monde faiſoit civilité, à cauſe de cela, mais qui y revenant mal vêtu n'avoit été regardé de perſonne: *Tout le monde, comme il me ſemble*, diſoit cet homme, *parloit à mon habit, & non à moi; car perſonne ne me parle à préſent.* Combien de gens n'y a-t-il pas, parmi les Grands, qui ſe croient environnez d'Amis, & qui les verroient tous diſparoître, s'ils ceſſoient de faire les perſonnages qu'ils font? Souvent même, s'il faut dire la Verité, ils méritent qu'on les traite de la ſorte, parce qu'en effet ils n'ont rien d'aimable en eux mêmes, & qu'il n'y a que les ſervices, qu'ils peuvent rendre, qui les puiſſent faire conſiderer, par ceux qui ont beſoin

** Ciceron Ibid. c. 15.*

** Poſidippus in Floril. Stob. t. 14.*

ſoin de leur faveur. S'ils n'ont point d'Amis fideles on ne doit nullement le trouver étrange, non ſeulement parce qu'ils ne méritent pas d'en avoir de meilleurs; mais parce qu'ils ne ſauroient diſtinguer un Ami d'un flateur, un homme qui a de la vertu d'un autre qui n'en a point. Ils n'eſtiment les gens qu'à proportion de la baſſe complaiſance qu'ils ont pour eux, & de l'encens qu'ils leur prodiguent. Ils ne ſauroient ſouffrir non ſeulement ceux qui les contrediſent en quelque choſe, mais pas même ceux qu'ils ſoupçonnent avoir des principes de Morale indépendans de leurs volontez. En un mot, ils veulent avoir des Eſclaves & non des Amis, & ils ne manquent pas de trouver ce qu'ils cherchent.

Degrez de l'Amitié.

Mais pour laiſſer ces gens-là, qui ne connoiſſent de l'Amitié que le nom: ceux qui ſont capables d'avoir de veritables Amis, & qui ne cherchent en eux que les lumiéres & la Vertu, ſont obligez d'avoir des Amis de differens ordres, ſelon les degrez des qualitez aimables qu'ils remarquent en eux. Comme l'Amitié n'eſt pas une liaiſon aveugle, mais une ſuite d'un jugement éclairé, elle eſt plus ou moins grande, ſelon que ceux, pour qui on l'a conçue, méritent d'être aimez.

On ne peut pas douter qu'il n'y ait differens ordres de perſonnes veritablement vertueuſes. Les lumiéres & les Vertus ne ſont pas également éclattantes, ni également étendues dans tous ceux qui en ont; & ceux qui ſurpaſſent les autres méritent que l'on ait plus de conſideration pour eux. Mais il y a encore une autre choſe, qui met de la difference entre les Amis; c'eſt que les lumiéres & les Vertus ſont accompagnées dans les uns d'agrémens, qu'elles n'ont pas dans les autres. Il y a des gens dont la vertu eſt ſi auſtere, ou ſe trouve jointe avec une humeur ſi peu commode, qu'elle répand je ne ſai quoi de rude dans leurs maniéres; qui rebute quelquefois ceux qui d'ailleurs les aiment, à cauſe de leurs bonnes qualitez. Il n'y a guere de gens, qui puiſſent faire liaiſon avec ceux, qui ont des maniéres trop rudes, & un accueuil rebutant, quoi que d'ailleurs ſinceres & incapables de nuire malicieuſement. Il ſemble que la douceur dans les maniéres ſoit comme un aſſaiſonnement de la Vertu, qui ne la rend pas à la verité plus eſtimable en elle même, mais qui la fait mieux recevoir, même à ceux qui l'aiment ſincerement. Les perſonnes les plus vertueuſes ayant toûjours quel-

quelque choſe à ſe reprocher, & n'étant pas d'ailleurs parfaitement aſſurées de la conſtance des autres, ne peuvent aborder un Ami, dont l'air a je ne ſai quoi de chagrin; ſans craindre d'en être querellé, ou de lui entendre dire quelque choſe qui faſſe voir que ſon Amitié eſt diminuée. Les perſonnes un peu délicates, parce qu'elles croient qu'on a ſujet de les aimer, ne peuvent ſouffrir que l'Amitié que l'on a pour elles paroiſſe ſous le même viſage que la Haine. C'eſt ce qui fait que lors que les Vertus de deux Amis, que l'on a, ſont égales, on ne les aime néanmoins pas également, ſi leur douceur eſt inégale. Celui, dont les maniéres ſont engageantes, l'emporte toûjours ſur celui dont l'air eſt plus rude.

J'ai ſouvent ouï parler, parmi les peuples du Nord, de leur amitié & de celle des peuples plus Méridionaux. Comme chaque Nation ne manque pas de préferer ſes maniéres à celle de toutes les autres, parce que l'on aime ce à quoi l'on eſt accoûtumé dès l'enfance; j'ai pluſieurs fois ouï dire que l'Amitié eſt plus forte parmi les peuples des Climats plus froids, que parmi ceux ſur qui les rayons du Soleil tombent moins obliquement. Je ne doute pas qu'il ne ſe trou-

ve autant d'Amitié dans le Nord, que dans le Midi, parmi les perſonnes vertueuſes, mais je doute qu'il s'en trouve plus. J'ai connu par tout des gens, qui m'ont paru être fort bons Amis, & d'autres qui n'aimoient proprement que leurs interêts, ou leurs paſſions préſentes, & qui n'avoient d'Amis, que par rapport à cela. Mais il faut avouër, que dans les Climats plus doux l'Amitié eſt auſſi communément plus douce, & par conſequent plus agréable. Que l'on ſuppoſe que les Vertus ſont égales dans le fonds en deux perſonnes, dont l'une eſt née au Nord du cinquantiéme degré de Latitude Septentrionale, & l'autre cinq ou ſix degrez au Midi; il eſt certain qu'elles auront un exterieur plus aimable, dans celle qui ſera née du côté du Midi. Cela fait que l'on jouït de ſes Amis & de toutes leurs Vertus avec plus de plaiſir, dans les Climats plus doux; & cela étant il n'eſt pas poſſible que, généralement parlant, l'Amitié des peuples plus Méridionnaux n'ait quelques degrez de plus que celle des Septentrionnaux. On peut dire qu'il en eſt de l'Amitié, à cet égard, de même que des viandes les plus néceſſaires à la vie. Tout le monde aime les viandes, & les mange avec

avec plaiſir ; mais il eſt certain que quand elles ſont bien aprêtées, on les mange plus avidement, que quand elles ne le ſont pas. Rien n'eſt plus agréable que l'Amitié, lors qu'elle eſt ſincere ; mais quand elle eſt de plus aſſaiſonnée d'un air accueuillant & de mille petits empreſſemens, elle donne infiniment plus de plaiſir, & elle devient plus ardente & plus vive.

Ainſi les differents degrez des lumiéres & des Vertus, & les maniéres differentes de les faire paroître font que l'on aime plus ou moins ſes Amis ; quoique l'Amitié ſoit également ſincere.

III. LE premier devoir de l'Amitié c'eſt qu'elle ſoit ſincere ; autrement ce n'eſt qu'une apparence d'Amitié ; que l'on doit plûtôt nommer feinte ou diſſimulation, qui ſont des noms de Vices, que du nom d'une Vertu. Tous les diſcours des Amis doivent être parfaitement ſinceres, & éloignez de toute ſupercherie & de toute tromperie ; puis qu'il eſt viſible qu'on ne ſauroit regarder comme ſon Ami un homme que l'on tâche de ſurprendre & de tromper. Comme il n'y a rien pour quoi l'on ait plus d'éloignement, que d'être la dupe de qui que ce ſoit : il eſt impoſſible que l'on *Devoirs de l'Amitié.*

faſſe

faſſe à ceux, à qui l'on eſt veritablement Ami, ce que l'on ſeroit bien fâché d'éprouver de leur part. „ Il n'y a rien, „ dit *Ciceron* * dans l'Amitié de feint, „ ni de ſimulé; tout ce qu'elle renferme „ eſt ſincere & part du cœur : *In Amicitia nihil fictum, nihil ſimulatum; & quidquid in ea eſt, id eſt verum & voluntarium.* Dès que ceux qui ont été Amis, ou qui ont crû l'être, ſe déguiſent, & tâchent de s'entreperſuader qu'ils penſent ce qu'ils n'ont point dans le cœur; ils ceſſent dès lors d'être Amis. On peut concevoir par là, qu'il ne ſauroit y avoir de veritable amitié entre des gens, qui en ſont aux complimens les uns envers les autres. C'eſt une eſpece de fauſſe monoie, que l'uſage a introduite dans le monde, & que l'on veut bien recevoir de ceux, pour qui l'on n'a point d'Amitié, pour la leur rendre, lors que la coûtume le demande. Mais dès que l'Amitié eſt formée entre deux perſonnes, les Complimens réduits à leur juſte valeur, ſont, s'il eſt permis de parler ainſi, renvoyez au billon, & n'ont plus de cours. Dès que vous voyez des gens s'entre-complimenter, ſoyez perſuadez qu'il n'y a pas grande Amitié entre eux; & ſi quelcun vous aborde, l'encenſoir à la

* *De Amic. c. 7.*

la main, fâchez qu'il n'a pas encore conçu beaucoup d'Amitié pour vous.

Il eſt vrai qu'il y a des gens, qui ſont ſi fort accoûtumez à recevoir & à donner de l'encens, qu'on ne peut en approcher ſans cela; mais jamais je ne chercherois d'Amis, parmi les gens de ce caractere. On accuſe les Nations Méridionales d'être plus ſujettes à faire des complimens peu ſinceres, que les autres; & l'on n'a pas tout à fait tort; parce qu'elles en font une ſi grande quantité, & à tant de gens, qu'il n'eſt pas poſſible qu'ils partent tous du cœur. Mais ceux qui les connoiſſent interieurement ſavent que ceux, qui ſont veritablement Amis, parmi ces Nations, n'emploient aucuns complimens entre eux, & vivent enſemble avec une liberté & une franchiſe, qui ne ſont que peu connuës aux peuples du Nord. Cette ouverture de cœur & ces maniéres ſimples & naïves de la forte Amitié ſont incompatibles avec beaucoup de petites façons gênées, que l'on y appelle Civilité. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait en cela des exceptions, & des Amitiez auſſi dégagées des formalitez inutiles, au deça de cinquantiéme degré de Latitude Septentrionale, qu'au de là.

Le Second devoir, ou, ſi l'on veut, le ſecond caractere de l'Amitié, c'eſt que dès qu'elle eſt parvenue à ſa perfection, elle eſt égale, & ſe ſoûtient toûjours dans le même degré; pendant que la Vertu, qui l'a fait naître, demeure dans le même état. On voit des gens, qui ont l'humeur ſi inégale, &, pour ainſi dire, ſi journaliére, qu'après en avoir été reçu un jour avec le meilleur viſage du monde & avec tous les empreſſemens de la veritable Amitié; on eſt ſurpris en ſuite du froid, avec lequel on en eſt accueuilli quelques jours après, ſans qu'il ſe ſoit rien paſſé qui les puiſſe avoir deſobligé, ni rien dit qui leur puiſſe avoir cauſé ce refroidiſſement. Quand ils ſont de bonne humeur, leurs Amis, ou ceux qu'ils nomment ainſi, ſont les bien-venus; mais s'ils ſont chagrins, ou par bizarrerie ou autrement, ils les querellent ou les reçoivent avec un froid propre à les glacer. S'ils étoient veritablement Amis, ils n'en uſeroient pas ainſi; car il n'y a rien de plus ſûr qu'on aime non ſeulement à répandre ſa joie dans le ſein de ſes Amis; mais que leur vuë, rejouït & conſole, dans tous les chagrins que l'on a. „ Qu'y a-t-il de plus doux „ que d'avoir quelcun, avec qui vous „ puiſ-

„ puiſſiez vous entretenir de tout, com-
„ me vous faites avec vous-mêmes.
„ Quel avantage ſi grand pourriez vous
„ retirer de la proſperité, ſi vous n'a-
„ viez quelcun qui s'en réjouît autant
„ que vous? Pour l'adverſité, il vous
„ ſeroit difficile de la ſupporter con-
„ ſtamment, ſans avoir quelcun, qui y
„ prît plus de part, que vous même.
„ Enfin dans tout le reſte de ce que l'on
„ ſouhaite, chaque choſe n'eſt bonne
„ qu'à un ſeul uſage; les richeſſes ne
„ ſont que pour s'en ſervir, la puiſſan-
„ ce n'eſt que pour être reſpecté, les
„ honneurs ne ſont que pour s'attirer
„ des loüanges, les voluptez que pour
„ ſe réjouïr, la ſanté que pour n'avoir
„ pas de douleur, & pour s'acquiter de
„ toutes les fonctions du corps. L'Amitié
„ renferme pluſieurs choſes; de quelque
„ côté, que vous vous tourniez, elle eſt
„ prête à vous rendre ſervice; on ne
„ l'exclut d'aucun lieu; jamais elle n'eſt
„ hors de ſaiſon, jamais elle n'eſt fâ-
„ cheuſe. C'eſt pourquoi nous ne nous
„ ſervons pas de l'eau & du feu, com-
„ me l'on dit, en plus de lieux que de
„ l'Amitié. * *Quid dulcius quàm habere* * Ibid. c.
quicum omnia audeas ſic loqui, ut tecum? 6.
Quis eſſet tantus fructus in proſperis rebus,

niſi haberes qui illis, æquè ac tu ipſe, gauderet? Adverſas verò ferre difficile eſſet, ſine eo, qui illas graviùs etiam, quàm tu, ferret. Denique cetera res, quæ expetuntur, opportunæ ſunt ſingulæ rebus ferè ſingulis; divitiæ ut utare, opes ut colare, honores ut laudere, voluptates ut gaudeas, valetudo ut dolore careas & muneribus fungare corporis. Amicitia res plurimas continet; quoquò te verteris, præſto eſt; nullo loco excluditur; numquam intempeſtiva, numquam moleſta eſt. Itaque non aquâ, non igni, ut aiunt, pluribus locis utimur, quàm amicitia. Quand on voit donc qu'un jour on eſt bien reçu & un autre mal, on peut s'aſſûrer que l'on n'eſt pas fort avant dans l'Amitié de ceux qui en uſent de la ſorte.

Le troiſiéme devoir de l'Amitié, c'eſt qu'elle doit être pleine de confiance réciproque. Quand on s'eſtime mutuellement, il n'eſt pas poſſible qu'on n'ait de la confiance l'un pour l'autre; parce que l'on ne ſauroit eſtimer une perſonne capable d'abuſer de la confiance, qu'on auroit en elle. On ne ſauroit non plus avoir de la bien-veuillance pour ceux que l'on ſoupçonne d'infidelité, ou de trahiſon, envers ceux dont ils font profeſſion d'être Amis. Il eſt vrai que l'uſage donne quelquefois le nom d'*Ami* à

des

des gens, que l'on fréquente, & avec qui l'on en uſe civilement; mais ſans avoir aucune liaiſon particuliere, & ſans s'être jamais fait confidence de rien. C'eſt alors un ſimple terme de civilité, qui ſignifie que l'on connoit les gens, qu'on les voit quelquefois, & qu'on n'a aucun démêlé avec eux. Mais il vaudroit mieux n'employer ce terme, que dans ſon ſens propre; pour marquer un homme, pour qui l'on eût au moins quelque degré d'eſtime & de bien-veuillance particuliere, & de qui l'on fût conſideré de la même maniére. C'eſt ce qui fait que *Seneque* * cenſure *Lucile* d'avoir nommé *ſon Ami* un homme, en qui il ne ſe fioit de rien: „ Vous dites, lui dit-il, que vous avez „ donné vos Lettres à porter à un de vos „ *Amis*; & enſuite vous m'avertiſſez „ que je ne lui communique pas tout ce „ qui vous regarde, parce que vous n'a- „ vez pas accoûtumé de le faire. Ainſi „ dans la même Lettre vous avez dit „ qu'il étoit vôtre *Ami*, & vous l'avez „ nié. Vous vous êtes ſervi de ce mot „ dans un ſens vulgaire, & vous l'avez „ nommé vôtre *Ami*, comme on appel- „ le *honêtes gens* tous ceux qui préten- „ dent à quelque Charge, & comme „ nous traitons de *Seigneurs* ceux que

* *Ep.* 111.

„ nous rencontrons, lors que nous ne
„ nous ſouvenons pas de leur nom.
„ Mais laiſſons paſſer cela. Si vous cro-
„ yez que quelcun ſoit vôtre Ami, en
„ qui néanmoins vous n'ayiez pas autant
„ de confiance qu'en vous même ; vous
„ vous trompez infiniment, & vous ne ſa-
„ vez pas ce que c'eſt que la veritable Ami-
„ tié. Déliberez de tout, avec vôtre
„ Ami ; mais auparavant déliberez de lui
„ même. Après avoir fait Amitié, il
„ faut avoir de la confiance ; mais avant
„ que de lier Amitié, il faut juger des
„ perſonnes. *Epiſtolas ad me perferendas tradidiſti, ut ſcribis, amico tuo. Deinde admones me ne omnia cum eo ad te pertinentia communicem, quia nec ſoleas ipſe quidem hoc facere. Ita eadem Epiſtolâ illum & dixiſti amicum & negaſti. Itaque ſic priore illo verbo, quaſi publico uſus es, & ſic illum* Amicum *vocaſti, quomodo omnes Candidatos* bonos viros *dicimus, quomodo obvios, ſi nomen non ſuccurrit,* dominos *ſalutamus. Hoc abierit ; ſed ſi aliquem amicum exiſtimas, cui non tantumdem credis, quantum tibi, vehementer erras, & non ſatis noſti vim veræ amicitiæ. Tu verò omnia cum amico delibera, ſed de ipſo priùs. Poſt amicitiam, credendum eſt ; ante amicitiam, judicandum.* Voiez le reſte de cette Lettre,

tre, où il parle du ſoin que l'on doit apporter au choix de ſes Amis. Après les avoir donc choiſis, comme l'on doit, il ne leur faut faire paroître aucune défiance. *Ciceron* le montre au long, dans ſon Livre de l'Amitié, & voici le réſultat de ce qu'il en dit*: „ Quand les mœurs *Cap. 17.
„ des Amis ſont bonnes, alors on leur
„ doit tout communiquer, tous ſes deſ-
„ ſeins & toutes ſes volontez, ſans au-
„ cune exception. *His igitur finibus utendum arbitror, ut, cùm emendati mores amicorum ſint, tum ſit inter eos omnium rerum, conſiliorum, voluntatum, ſine ulla exceptione, communitas.*

Comme on ſuppoſe que l'un & l'autre Ami eſt vertueux, on ſuppoſe en même temps & qu'ils ſauront bien ſe retenir de dire ce qui pourroit nuire à leur Ami, & qu'ils ne feront rien dont il ſoit trop honteux de faire confidence à un autre. „ Penſez long-temps, dit *Sene-*
„ *que*, ſi vous devez recevoir quelcun
„ dans vôtre Amitié; & quand vous au-
„ rez réſolu de le faire, recevez-le de
„ tout vôtre cœur, & entretenez vous
„ avec lui, auſſi hardiment qu'avec vous
„ même. A la verité vous devez vivre
„ en ſorte, que vous ne faſſiez rien, que
„ vous ne puiſſiez confier même à vôtre

„ Ennemi; mais parce qu'il arrive des „ choſes, que la coûtume veut que l'on „ tienne ſecretes, faites part à vôtre Ami „ de toutes vos inquietudes & de toutes „ vos penſées. Vous le rendrez fidele, „ ſi vous le croiez tel; car il y a bien „ des gens, qui ont appris aux autres à „ les tromper, en craignant de l'être, & „ qui par leurs ſoupçons ont donné aux „ autres le droit de pécher contre l'A- „ mitié: * *Diu cogita an tibi in amicitiam aliquis recipiendus ſit; cùm placuerit fieri, toto illum pectore admitte; tam audacter cum illo loquere, quàm tecum. Tu quidem ita vive, ut nihil committas, niſi quod committere etiam inimico poſſis; ſed quia interveniunt quædam, quæ conſuetudo fecit arcana, cum amico omnes curas, omnes cogitationes tuas miſce. Fidelem ſi putaveris, facies: nam multi fallere docuerunt, dum timent falli, & aliis ſuſpicando jus peccandi fecerunt.*

* *Ibid.*

En quatriéme lieu, comme lors que l'on a commis quelque faute, on ne manque pas de ſe la reprocher à ſoi même, & d'en être fâché, dès qu'on la reconnoit: on ne doit pas trouver mauvais, qu'un Ami, qui s'en apperçoit le premier, en avertiſſe, ou pour réparer le mal que l'on peut avoir fait, ou pour

ſe

ſe garder à l'avenir de commettre rien de ſemblable. Quoi que je ſuppoſe que l'Amitié, que je décris, n'eſt qu'entre des perſonnes vertueuſes; je ne ſuppoſe pas que ceux, que je nomme ainſi, ſoient impeccables, ou qu'ils ſoient tous parvenus à un degré de Vertu, qui exclue toutes ſortes de défauts. Si cela étoit, il ne pourroit y avoir de l'Amitié qu'entre les Anges & les Eſprits Bienheureux; & ce ſeroit, à nôtre égard, une liaiſon de l'autre vie, & non de celle-ci.

La veritable Vertu, autant qu'on la poſſede ici bas, eſt compatible avec bien des foibleſſes & bien des fautes; qu'il faut que l'Amitié corrige, ou ſupporte. Il y a des perſonnes très-vertueuſes d'ailleurs, qui ont des défauts, qui ſont plûtôt des Travers d'Eſprit, comme l'on parle, que des Vices du Cœur; ou ſi ce ſont des Vices, ils font ſi peu de mal à ceux qui en ſont atteints, & à ceux qui ont à faire avec eux, que ce ſont des défauts véniels, & que l'on doit ſupporter, ſans que l'Amitie en ſouffre, ſi on ne les peut corriger. Telles ſont, par exemple, diverſes opinions ſpéculatives, ou qui n'influent nullement dans la conduite de nos Amis, & dans leſquelles

néanmoins, ils ſe trompent. Telles ſont une promptitude à parler, ou à agir un peu trop grande ; ou au contraire une lenteur, qui cauſe de l'impatience à ceux qui ſont un peu plus ardents ; trop de hardieſſe, ou trop de timidité ; des maniéres un peu trop particulieres, & qui bleſſent en quelque ſorte l'uſage reçu parmi ceux qui ont quelque politeſſe, & autres choſes ſemblables. Ce ſont là des défauts, dont on doit ſouhaiter que ſes Amis ſoient exempts, & tâcher de les en corriger ; mais ſi on ne peut en venir à bout, comme en effet ſouvent les plus honêtes gens ne s'en corrigent jamais entierement, il les faut ſupporter, & les pardonner à ſes Amis, à cauſe des bonnes qualitez, qu'ils ont d'ailleurs. Il en eſt, en cette occaſion, d'un Ami, comme d'une Femme. Il faut guerir ſes défauts, ou les ſouffrir ; ſi on les guerit, on a un Ami dont les opinions, ou les maniéres ſont meilleures ; ſi on ne les guerit pas, & qu'on les ſouffre patiemment, on devient ſoi même meilleur. *Vitium uxoris*, diſoit *Varron* dans une Satire Menippée, touchant le devoir des Maris, qui s'eſt perdue, *aut tollendum, aut ferendum eſt. Qui tollit vitium, uxorem commodiorem præſtat ; qui fert, ſe ſe meliorem facit,*

Mais

Mais il arrive encore qu'on fait des fautes conſiderables, parce que les Vertus de cette vie ne ſont pas inamiſſibles, comme parlent les Théologiens, & parce qu'encore que l'on ne perde pas une bonne habitude, on agit quelquefois contre ſon penchant, à cauſe de quelque tentation violente. Les fideles avertiſſemens d'un Ami ſont, en cette occaſion, de grande utilité ; puis qu'ils ſoûtiennent la Vertu chancelante, contre la violence de la tentation, & qu'ils la remettent en pleine poſſeſſion d'un cœur, où elle ne regnoit plus auſſi abſolument qu'auparavant, & d'où elle étoit peut-être prête à s'enfuir.

Ces avertiſſemens doivent être réciproques, ſelon le beſoin des Amis, & donnez avec toute la douceur, que l'Amitié demande ; c'eſt à dire, avec la même douceur avec laquelle on ſe traite ſoi même, quand on ſe reproche quelque faute ; en ſorte que l'on témoigne beaucoup de douleur & point du tout de colere, & que l'on faſſe voir, que l'on ne demande autre choſe, ſi ce n'eſt que celui qui a fait la faute n'y retourne plus, & que l'on eſt prêt à cette condition de conſerver pour lui toute l'Amitié que l'on a euë auparavant, ſans ſe

ſouvenir plus du paſſé. Des reproches que l'on fait d'une choſe, où l'on ne retombe plus, ſeulement pour humilier les gens, & pour prendre au deſſus d'eux un air de ſuperiorité, ne ſont pas compatibles avec la veritable Amitié. Ce ſont là des diſcours d'un Maître, & non d'un Ami. Mais comme celui, qui reprend, le doit faire avec douceur: celui, qui eſt repris avec juſtice, doit écouter patiemment les cenſures de ſon Ami. S'il s'agit ſur tout d'une faute, dont il faut ſe repentir; c'eſt à dire, qu'il faut éviter à l'avenir, à moins que l'on n'abandonne une Vertu eſſentielle à un homme de bien; il faut ſouffrir d'être repris, & faire voir par la ſuite que l'on a profité des avertiſſemens de ſon Ami. Sans cela, l'Amitié ne pourroit plus ſubſiſter, puis qu'elle ne peut être qu'entre des gens de bien.

Pour les affaires de la vie, où il n'y a proprement ni bien, ni mal, par rapport à la Morale, mais tout au plus de la prudence, ou de l'imprudence à ſe conduire d'une certaine façon; il faut qu'il y ait beaucoup de liberté & de complaiſance entre les Amis; en ſorte qu'ils puiſſent prendre le parti, qu'ils trouvent le meilleur; ſans ſe choquer les uns les autres,

tres, que l'on n'ait pas ſuivi leurs avis.

Ciceron qui a été lui même un des modelles de la plus belle Amitié, que l'on ait vuë parmi les Payens, nous en a donné de très-belles leçons dans le Livre qu'il a écrit ſur cette matiére. J'en traduirai ici un paſſage remarquable, * où *Lelius*, qui dans ce Livre explique la nature de l'Amitié, parle de la ſorte : „ Je ne ſai „ comment il arrive qu'il n'y a rien de „ ſi vrai, que ce que dit mon Ami (*Terence*) dans l'Andrienne : *La Complaiſance fait des Amis, mais la Verité produit de la Haine.* La Verité eſt fâcheuſe, s'il en naît de la Haine, qui „ eſt le poiſon de l'Amitié ; mais la Complaiſance eſt bien plus fâcheuſe, lors „ que par indulgence pour les fautes de „ ſes Amis, on permet qu'ils ſe précipitent dans le Vice. Celui qui a le „ plus grand tort eſt néanmoins celui „ qui rejette la Verité, & que la Complaiſance ſéduit. Il faut donc avoir „ beaucoup de ſoin, dans toute cette affaire, premierement que les avertiſſemens ſoient ſans aigreur, enſuite que „ la cenſure ne ſoit accompagnée d'aucun affront, & que dans la Complaiſance, (pour me ſervir encore du ter-

* *Cap.* 24. & 25.

„ me

„ me de *Terence*, ce que je fais volon-
„ tiers) il y ait de la Civilité. Mais pour
„ ce qui regarde la Flatterie, qui ne ſert
„ qu'à favoriſer le Vice, il la faut en-
„ tierement éloigner. Bien-loin d'être
„ digne d'un Ami, elle n'eſt pas ſeule-
„ ment digne d'un homme libre ; car
„ enfin on vit autrement avec un ty-
„ ran, & autrement avec un Ami. On
„ doit deſeſperer d'un homme, dont les
„ oreilles ſont ſi fort fermées à la Veri-
„ té, qu'il ne la peut même ouïr dire à
„ ſes Amis. Caton diſoit fort bien, en
„ cette rencontre, comme en pluſieurs
„ autres : *Qu'il y a des gens à qui leurs*
„ *ennemis ſont plus de bien, que leurs amis*
„ *qui leur paroiſſent les plus agreables ; parce*
„ *que ceux-là diſent ſouvent la Verité, que*
„ *ceux-ci ne diſent jamais.* Ce qu'il y a
„ d'abſurde, c'eſt que ceux, que l'on
„ avertit de leur devoir, ne ſe chagri-
„ nent pas de ce qui les doit chagriner,
„ & au contraire ſe chagrinent de ce qui
„ ne leur devroit donner aucun chagrin.
„ Ils ne ſont pas fâchez d'avoir commis
„ une faute, mais ils ſouffrent avec pei-
„ ne qu'on les en reprenne ; au lieu qu'ils
„ devroient avoir du chagrin d'être tom-
„ bez en faute, & de la joie de s'enten-
„ dre cenſurer. Comme donc avertir &

„ être

„ être averti eſt le propre de la verita-
„ ble Amitié; dans laquelle on avertit
„ librement, mais ſans aigreur, & l'on
„ reçoit les avertiſſemens avec patience
„ & ſans peine : il faut être perſuadé
„ qu'il n'y a point de plus grande peſte
„ dans l'Amitié, que la Flatterie, les
„ Careſſes, & la mauvaiſe Complaiſan-
„ ce : *Neſcio quomodo verum eſt quod in Andria familiaris meus dicit :* Obſequium Amicos, Veritas Odium parit. *Moleſta veritas, ſi quidem ex ea naſcitur odium, quod eſt venenum Amicitiæ ; ſed obſequium multò moleſtius, quod peccatis indulgens præcipitem amicum ferri ſinit. Maxima autem culpa in eo eſt, qui & Veritatem aſpernatur & in fraudem obſequio impellitur. Omni igitur hac in re, adhibenda ratio & diligentia eſt ; primùm ut monitio acerbitate, deinde objurgatio contumelia careat ; in obſequio autem (quoniam Terentiano verbo libenter utimur) comitas adſit : adſentatio, vitiorum adjutrix, procul amoveatur, quæ non modò amico, ſed ne libero quidem digna eſt ; aliter enim cum tyranno, aliter cum amico vivitur. Cujus autem aures Veritati clauſæ ſunt, ut ab amico verum audire nequeat, hujus ſalus deſperanda eſt. Scitum eſt enim illud Catonis, ut multa :* meliùs de quibuſdam acerbos inimicos mereri, quàm

eos

eos amicos, qui dulces videantur; illos verum ſæpe dicere, hos numquam. *Atque illud abſurdum eſt, quod ii qui monentur, eam moleſtiam, quam debent capere, non capiunt; eam capiunt, quâ debent vacare. Peccaſſe enim ſe non anguntur, objurgari moleſtè ferunt; quod contrà oportebat, delicto dolere, correctione gaudere. Ut igitur & monere & moneri proprium eſt veræ Amicitiæ, & alterum liberè facere, non aſperè: alterum patienter accipere, non repugnanter; ſic habendum eſt, nullam in Amicitiis peſtem eſſe majorem, quàm adulationem, blanditiam, adſentationem.* Le paſſage eſt un peu long, mais la Latinité en eſt ſi belle, que ceux qui l'entendent ne s'ennuieront pas plus à le lire, que je ne me ſuis ennuié à le copier.

Le cinquiéme devoir de l'Amitié, eſt de ſecourir & d'aider ſes Amis, en tous leurs beſoins, autant qu'on le peut faire. Il faut prendre leur parti, lorsque leur réputation eſt attaquée; ſoit que l'on invente d'eux des choſes abſolument fauſſes; ou que l'on faſſe paroître leurs défauts plus grands qu'ils ne ſont, pour les diffamer; ou que l'on tourne odieuſement quelques unes de leurs actions ou de leurs paroles, qui peuvent avoir été faites ou dites innocemment. Comme

j'ai

j'ai déja dit pluſieurs fois, qu'il n'y a que les perſonnes vertueuſes, avec qui l'on puiſſe avoir une Amitié ſolide ; on voit bien que je n'ai garde de dire que la veritable Amitié engage à mentir pour ſes Amis, ou à ſoûtenir leurs Vices, ou leurs mauvaiſes actions ; puis qu'un Ami vertueux n'a que faire d'un ſemblable ſecours. S'il tombe néanmoins dans quelque faute, qui ſoit connue, on ne le doit pas défendre, en niant un fait averé, ni en ſoûtenant que ce qui eſt mal eſt bien, ni même en diminuant une faute inexcuſable ; car on ne doit pas ſervir ſes Amis aux dépends de la Verité & de la Vertu, ou mentir & établir de fauſſes maximes de Morale, pour ſauver leur réputation. Tout ce qu'on peut faire, c'eſt de faire remarquer qu'ils ne péchent pas par habitude, de donner eſperance qu'ils ne tomberont plus à l'avenir dans de ſemblables fautes, & de contrebalancer leurs fautes, par leurs bonnes qualitez & leurs belles actions.

Si l'on attaque un Ami, dans ſes biens, c'eſt à dire, ſi on tâche de l'en dépouiller injuſtement ; il eſt de l'Amitié de le défendre, par toutes les voies que la Juſtice permet. Mais il n'eſt pas de l'Amitié de l'aider à retenir le bien d'au-

d'autrui, ou à l'enlever à qui que ce ſoit. Ce ſeroit ſe rendre complice d'Injuſtice ou de Larcin ; ce qui rendroit l'Amitié une eſpece de cabale nuiſible à la Societé, Car enfin les Amis conſpireroient en quelque ſorte contre les Loix, & feroient, pour ainſi dire, une Ligue offenſive & défenſive contre le Droit, & la Juſtice ; ce qui eſt tout à fait contraire à la deſcription de l'Amitié vertueuſe, que j'ai d'abord propoſée. Tout ce que peut faire un Ami, dans une ſemblable occaſion, c'eſt de détourner ſon Ami d'un ſi pernicieux deſſein ; & de rompre avec lui, s'il s'obſtine à vouloir fouler aux pieds la Juſtice & les Loix, c'eſt à dire, s'il veut abandonner la Vertu, ſans vouloir rentrer dans ſon devoir, quelque remontrance qu'on lui puiſſe faire. Que s'il arrive que par malheur il ſoit hors d'état de payer ce qu'il doit légitimement, il faut l'aider à le payer, ſi l'on peut, ou de ſon propre bien, ou par quelque voie honête qu'on lui ſuggere ; mais non pas en lui fourniſſant les moyens que la Chicane inſpire, pour faire perdre ceux à qui il doit, ou en emploiant ſon autorité, ſi l'on en a, à l'empêcher d'être pourſuivi par ces légitimes Créanciers. L'Amitié vertueuſe eſt une liaiſon,

ſon, qui engage à tout faire pour ſes Amis, excepté ce qui eſt mauvais. Mais ſi l'on attaque la vie d'un Ami, *Ciceron* permet que l'on aille un peu plus loin. „ Il faut, dit-il, ſe renfermer dans ces „ bornes, c'eſt que lors que les mœurs „ de ſes Amis ſont bonnes, il faut que „ tout ſoit commun entre eux, ſans „ aucune exception, deſſeins, volontez „ & tout le reſte; en ſorte que ſi, par „ hazard, il arrive qu'il faille ſoûtenir „ quelques volontez injuſtes de nos Amis, „ où il s'agit de leur tête, ou de leur „ réputation, on ſe détourne un peu du „ droit chemin, pourvu que cela ſe „ puiſſe faire, ſans une trop grande in- „ famie. On peut pardonner à l'Ami- „ tié, juſqu'à un certain point : * *His finibus utendum arbitror, ut cùm emendati mores Amicorum ſint, tum ſit inter eos omnium rerum, conſiliorum, voluntatum, ſine ulla exceptione communitas; ut etiam, ſi qua fortuna acciderit, ut minùs juſtæ Amicorum voluntates ad juvandæ ſint, in quibus eorum aut caput agatur, aut fama, declinandum ſit de via, modò ne ſumma turpitudo ſequatur. Eſt enim quatenus Amicitiæ dari venia poſſit.* Ce grand Orateur ſe contredit en cette occaſion, car comment eſt-il poſſible qu'un Ami de bonnes mœurs exige de

* *Cap.* 17.

ſes Amis qu'ils favoriſent ſes injuſtices? Lui même ne dit-il pas ailleurs, qu'il ne peut y avoir d'Amitié qu'entre les perſonnes vertueuſes, & que cet agreable lien eſt rompu, dès que d'un côté ou de l'autre on rompt avec la Vertu? On verra encore, dans la ſuite, qu'il ſoûtient qu'on ne peut rien exiger d'injuſte de ſes Amis.

Mais pour parler plus diſtinctement du ſecours, que l'on doit à ſes Amis, quand ils ſont en danger de perdre la vie; il eſt indubitable qu'on les doit ſecourir de toute ſa force, c'eſt à dire, qu'on ne doit épargner ni ſoins, ni ſollicitations, ni peines, ni dépenſes pour la leur ſauver, par toutes les voies que la Juſtice ne condamne point. On doit même les ſecourir, autant que l'on peut, lors qu'ils ſont en danger de la vie, pour quelque crime que les Loix condamnent juſtement; pendant que l'on peut croire que leur vie eſt plus utile, ou au moins auſſi avantageuſe à la Societé, que leur mort. Alors il les faut défendre, non en palliant leur crime, ou en ſoûtenant qu'ils ont bien fait; mais en implorant la miſericorde du Souverain, & en faiſant tout ce qu'il eſt poſſible de faire pour obtenir leur grace. On ne ſauroit être blâmé d'en uſer ainſi,

prin-

principalement lors que le crime dont il s'agit, eſt un crime commis plûtôt par accident, & dans l'ardeur d'une paſſion, dont il eſt difficile d'être le maître, qu'à deſſein prémedité & de ſang froid. Les perſonnes vertueuſes, pendant qu'elles conſervent quelque habitude à bien faire, ne peuvent guere commettre cette derniére eſpece de crime; & s'il arrive que des gens, en qui l'on avoit remarqué de la Vertu, le faſſent, c'eſt une marque qu'ils l'ont abandonnée, & qu'ils ont entierement ruiné les fondemens de l'Amitié, que l'on avoit pour eux. Outre cela, il eſt infiniment plus important, pour la conſervation des Loix de la Vertu & de la Societé parmi les hommes, que ces gens-là périſſent, qu'il n'eſt avantageux & honête à leurs Amis de les conſerver.

Il faut donc ne rien épargner, pour ſecourir ſes Amis vertueux, dans leurs beſoins, & leur aider, autant qu'il eſt poſſible, à paſſer leur vie avec quelque douceur, ſans abandonner jamais la Vertu. On ne doit pas craindre une fauſſe infamie, dont on tâche quelquefois de les couvrir, ni la puiſſance de qui que ce ſoit qui les veuille perdre injuſtement. C'eſt le plus beau ſacrifice, que l'on

puiſſe faire non ſeulement à l'Amitié, qui eſt ce qu'il y a de plus doux parmi les hommes, mais à la Juſtice & à l'Innocence, ou plûtôt à Dieu, qui eſt l'auteur & le rémunerateur de toutes ces Vertus. Ce n'eſt pas être Ami, que d'eſtimer quelcun, & de ſouhaiter du bien à ſes Amis; ſans que cette eſtime & ſes ſouhaits produiſent jamais aucun effet, quoi qu'on le puiſſe faire, ſans s'incommoder, & que l'on ſâche que ſes Amis ont beſoin que l'on faſſe quelque choſe pour eux. Ce n'eſt pas être Ami de la Vertu, que de l'honorer dans le fonds de ſon Ame, & de faire en ſecret de ſimples ſouhaits pour elle, lors qu'elle a beſoin de quelque choſe de plus. Ce n'eſt pas l'aimer, que de faire paroître ſon amour par de ſimples paroles, & lors ſeulement qu'elle n'a que faire d'autre ſecours plus réel. C'eſt l'abandonner honteuſement, que de cacher ſes ſentimens ou d'en demeurer-là, ſans vouloir rien hazarder pour elle, dans un temps fâcheux & où elle a beſoin des effets les plus ſolides de l'Amitié.

Ce que j'ai dit de la maniére, dont il faut aider ſes Amis, me conduit à un ſixiéme avertiſſement que j'ai à donner à ceux qui veulent entretenir, avec leurs Amis,

Amis, une liaiſon vertueuſe. C'eſt qu'il n'y a point d'Ami, qui puiſſe exiger d'un autre, qu'il faſſe du mal en ſa faveur. *Ciceron* nous l'enſeigne, en très-beaux termes, en plus d'un endroit du Livre, que j'ai déja cité tant de fois. „ Il faut, „ dit-il, établir cette Loi dans l'Amitié, qu'on ne demande à ſes Amis rien „ de honteux, ni qu'on ne faſſe rien de „ ſemblable, ſi l'on en eſt prié. C'eſt „ une mauvaiſe excuſe, & que l'on ne „ peut recevoir, ni pour quelque autre „ faute que ce ſoit, ni lors que l'on „ avouë que l'on a fait quelque choſe, „ contre le bien de l'Etat, en faveur „ d'un de ſes Amis. * *Hæc lex in Amicitia ſanciatur, ut neque rogemus res turpes, nec faciamus rogati. Turpis enim excuſatio eſt, & minimè accipienda, cùm in ceteris peccatis, tum ſi quis contra Rempublicam ſe amici cauſâ feciſſe fateatur.* En ſuite, il rapporte l'exemple de quelques illuſtres Romains, qui avoient été abandonnez par leurs Amis, dans les entrepriſes, qu'ils avoient faites contre l'Etat; après quoi il conclut encore en ces termes: „ Que ce ſoit donc la premiere Loi, „ que l'on établiſſe dans l'Amitié, que „ l'on ne demande de ſes Amis que des „ choſes honêtes, & que l'on ne faſſe

* *Cap.* 12.

„ pour eux que ce qui eſt honête ; que
„ l'on n'attende pas même d'être prié ;
„ qu'on leur faſſe toûjours plaiſir, avec
„ ardeur & ſans retardement ; que l'on
„ ſe réjouiſſe d'en recevoir des conſeils
„ libres ; que l'autorité des Amis, qui
„ conſeillent bien, ſoit de grand poids
„ dans l'Amitié ; qu'on l'emploie non
„ ſeulement pour avertir avec franchiſe,
„ mais encore avec force, ſi la choſe le
„ demande ainſi, & qu'on lui obeïſſe :
Hæc igitur prima lex Amicitiæ ſanciatur, ut ab amicis honeſta petamus, amicorum cauſâ honeſta faciamus ; nec exſpectemus quidem, dum rogemur ; ſtudium ſemper adſit, cunctatio abſit ; conſilium verò dari gaudeamus liberè ; plurimum in amicitia amicorum bene ſuadentium valeat auctoritas ; eáque & adhibeatur ad monendum non modò apertè, ſed etiam acriter ſi res poſtulabit, & adhibita pareatur.

Fins de l'Amitié. Ces veritez n'ont pas beſoin d'un plus long commentaire ; on en recueuillira ſeulement, que l'utilité, que l'on doit rechercher dans l'Amitié, n'eſt autre choſe que de s'aider mutuellement à paſſer vertueuſement la vie ; à quoi la ſincerité de l'Amitié, ſa conſtance, la confiance réciproque que les Amis ont les uns pour les autres, les avertiſſements fide-

fideles qu'ils s'entredonnent, & les ſecours qu'ils ſe rendent réciproquement, ſans s'entredemander jamais rien d'injuſte, ſervent infiniment. On a raiſon de s'aimer ſoi même, on n'a pas tort de chercher ſon avantage, j'en conviens; mais il faut ſavoir auparavant ce qui nous eſt veritablement avantageux, & ce qui nous peut faire le plus de bien. Or il n'y a rien, qui nous ſoit plus utile, que de paſſer la vie en ſorte, que lors que nous irons en rendre compte, nous n'ayons pas à nous reprocher de l'avoir paſſée dans le deſordre & dans le Vice.

Si l'on a pour but de retirer cette utilité de l'Amitié, on n'aura guere que des Amis vertueux & fideles. Mais ſi l'on y cherche des avantages, qui n'ont aucun rapport avec la Vertu, comme font la plûpart des gens; on ne ſe conduit ni en veritable Ami de ſoi même, ni en homme qui recherche à lier une Amitié ſolide, avec ceux qui en ſont capables. Il eſt bon d'écouter là deſſus *Epictete*, * qui après avoir montré que la liaiſon du ſang, ni les careſſes réciproques ne font pas l'Amitié, continuë de la ſorte: „ Ne vous y trompez point; il n'y a „ rien à quoi aucun animal ſoit plus

* *In Diſſert. Lib.* II. c. 22.

„ fortement attaché, qu'à ſa propre
„ utilité. Tout ce qui paroît y appor-
„ ter de l'empêchement, quand ce ſe-
„ roit ſon frere, ſon pere, ſon enfant,
„ celui qu'il aime le plus, ou dont il
„ eſt le plus aimé; il le hait, il l'a en
„ horreur, il le déteſte. Car il ne ſau-
„ roit rien aimer, à l'égal de ſa propre
„ utilité. C'eſt là ſon pere, ſon frere,
„ ſon parent, ſa patrie, ſon Dieu. Nous
„ maudiſſons les Dieux mêmes, lors
„ qu'ils nous y paroiſſent oppoſez, nous
„ renverſons leurs ſtatues & nous bru-
„ lons leurs Temples: comme fit Ale-
„ xandre, après la mort de ſon cher He-
„ pheſtion, à l'égard des Temples
„ d'Eſculape. C'eſt pourquoi ſi quel-
„ cun confond ce qui lui eſt utile, avec
„ ce qui eſt ſaint, ce qui eſt honête, ſa
„ patrie, ſon pere & ſa mere, ſes amis,
„ il conſervera tout cela en même temps;
„ mais s'il diſtingue ſon utilité propre
„ de ſes amis, de ſa patrie, de ſes parens,
„ & même de ce qui eſt juſte, tout ce-
„ la eſt perdu, l'utilité propre lui étant
„ préferée. Il eſt de néceſſité que l'a-
„ nimal penche vers le côté, où eſt,
* Τὸ ἐγὼ καὶ τὸ ἐμόν. „ pour ainſi dire, * le MOI & le
„ MIEN. Si c'eſt dans des choſes
„ charnelles, elles feront ſa paſſion do-
„ minan-

„ minante ; ſi c'eſt dans des choſes ſpi-
„ rituelles, il y ſera fortement attaché.
„ Si donc ce que je regarde comme le
„ MOI, qui m'appartient, eſt du côté
„ de l'eſprit ; alors ſeulement je pourrai
„ être Ami, Fils, Pere, tel que je le
„ dois être. Alors je jugerai qu'il m'eſt
„ utile d'être fidele, plein de pudeur,
„ retenu, éloigné des plaiſirs, bien fai-
„ ſant, & d'obſerver tous les devoirs
„ auxquels je ſuis obligé. Que ſi je me
„ ſépare de ce qui eſt honête, le dogme
„ d'*Epicure* prévaudra, qui dit que l'Ho-
„ nête n'eſt rien, ou ne dépend que de
„ l'opinion des hommes. Pour avoir
„ ignoré ces veritez, les Atheniens &
„ les Lacedemoniens ſe firent autrefois
„ la guerre, les Thebains ſe brouillerent
„ avec ces deux peuples, le Grand Roi
„ avec les Grecs, les Macedoniens avec
„ les uns & les autres : comme aujour-
„ dhui les Romains le ſont avec les Ge-
„ tes. C'eſt encore pour cela, que ſe
„ fit autrefois la guerre de Troie. Ale-
„ xandre (*Paris*) avoit été logé chez
„ Menelas, & ſi quelcun eût vû les ca-
„ reſſes qu'ils ſe faiſoient l'un à l'autre,
„ il n'auroit jamais pû croire qu'ils n'é-
„ toient pas Amis. Mais une belle fem-
„ me fut entre eux, comme un mor-

„ ceau, que l'on jette à deux chiens,
„ & cauſa la guerre dont je viens de
„ parler. Préſentement lors que vous
„ voyez des freres, qui paroiſſent être
„ d'accord, ne jugez point par là de
„ leur Amitié; quand même ils en jure-
„ roient, & qu'ils diroient qu'il leur eſt
„ impoſſible de vivre ſéparément les uns
„ des autres. L'eſprit d'un homme vi-
„ cieux eſt infidele, inconſtant, irréſo-
„ lu, & ſuccombe ſous les phantômes
„ de ſon imagination. Ne recherchez
„ pas, comme les autres, s'ils ſont nez
„ de mêmes parens, s'ils ont été nourris
„ enſemble, s'ils ont eu le même pré-
„ cepteur; mais ſeulement en quoi ils
„ font conſiſter leur utilité propre, ſi
„ c'eſt dans les choſes exterieures, ou
„ dans celles qui regardent l'eſprit. Si
„ c'eſt dans les choſes du dehors, vous
„ ne les pouvez pas nommer Amis, plû-
„ tôt que fideles, conſtans, hardis, ou
„ libres, &c. Mais ſi vous apprenez que
„ ces gens-là croient en effet que le vrai
„ bien ne ſe trouve que dans les choſes
„ qui concernent l'eſprit, & dans un bon
„ uſage de ce qui frappe l'imagination;
„ ne vous informez pas s'il s'agit d'un
„ fils, ou d'un pere, ou de freres, ou
„ s'ils ont vecû long-temps enſemble,

„ ou

„ ou entretenu un long commerce les „ uns avec les autres. Dès que vous „ avez ſû cela, dites hardiment qu'ils „ ſont Amis, de même que fideles & „ juſtes. Car où ſeroit l'Amitié, ſi ce „ n'eſt là où eſt la fidelité, là où eſt la „ pudeur, & là où on ne s'entrecom- „ munique rien que ce qui eſt honête? Il n'y a rien de mieux que ce que dit ce Philoſophe, & je voudrois avoir pû rendre en François toute la force de ſes expreſſions. Ceux que la Vertu lie enſemble ſe trouvent avoir les mêmes inclinations, & les mêmes vuës, & poſſeder les mêmes biens, ſans que ce que l'un a puiſſe diminuer ni augmenter ce que l'autre poſſede. Comment pourroient-ils ſe connoître, ſans s'aimer; & comment ne s'aimeroient-ils pas, s'ils demeurent dans les mêmes diſpoſitions? Au contraire ceux qui ne s'aiment que pour quelque interêt d'avantages temporels, que l'un croit tirer de l'autre, partagent néceſſairement ce qu'un ſeul voudroit bien poſſeder, & ne peuvent rien s'entrecommuniquer, ſans que l'un perde ce que l'autre gagne. Cela produit facilement de la diviſion, & s'ils s'entreconnoiſſoient bien, ils ne pourroient que ſe haïr; parce qu'ils ſont rivaux, & éperdu-

dument amoureux d'un objet qu'aucun d'eux ne peut poſſeder entierement, ſans en priver les autres.

Amitié entre des perſonnes de differentes opinions.

IV. APRE'S avoir décrit de la ſorte l'Amitié & ſes devoirs, il faut venir à la queſtion, qui a été l'occaſion de ce que l'on vient de lire. Je ſoûtiens qu'il peut y avoir une très-grande Amitié entre des perſonnes de differens ſentimens, même en des choſes de grande importance. Ma raiſon génerale eſt, que l'on peut avoir de la Vertu, quoi qu'on ſoit dans des ſentimens très-éloignez; & que la Vertu étant la baſe de l'Amitié, la diverſité des ſentimens ne ſauroit la détruire.

Quoi que j'aie ſuppoſé la Vertu telle qu'elle eſt, ſelon les idées du Chriſtianiſme, dans la deſcription que je viens de faire de l'Amitié; il faut néanmoins reconnoître qu'il y avoit parmi les Payens, & qu'il peut encore y avoir une eſpece de Vertu, qui naît des lumiéres naturelles, & qui conſiſte à vivre conformément à ces lumiéres. Ainſi deux Payens, qui vivoient de cette maniére, étoient vertueux, & pouvoient lier entre eux une Amitié auſſi forte qu'il y en pouvoit avoir de ce temps-là. Je ſai que quelcun a appellé les vertus des Payens

des

des *vices éclattans*; mais pour avoir droit de parler ainſi, il faudroit qu'il eût montré auparavant que les lumiéres naturelles que l'on a touchant le bien & le mal ſont fauſſes, & que c'eſt mal fait de vivre conformément à ces lumiéres. Autrement il faut convenir que ceux, qui profitent de leurs lumiéres, autant qu'il leur eſt poſſible, font bien & peuvent être nommez vertueux. Il eſt vrai qu'il peut entrer dans la conduite de ces gens-là des motifs, qui ne ſont pas conformes à la Raiſon; mais alors c'eſt par leur faute, la Raiſon ſeule en fourniſſant de très-beaux & de très-légitimes, comme il ſeroit facile de le montrer. D'ailleurs la faute de quelques Payens, qui s'attachoient peutêtre à la Vertu, par vanité, n'empêche pas que d'autres ne puſſent s'y attacher par des motifs très-raiſonnables & très-ſolides, & ne doit pas être regardée par conſéquent comme un défaut de la Vertu Payenne en géneral: non plus que l'hypocriſie de quantité de Chrétiens, qui ſe ſervent du prétexte de la Religion pour regner ſur les peuples, pour s'enrichir, & pour vivre dans les délices, ne peut paſſer pour un défaut de la Vertu Chrétienne.

Ce que je dis de la Vertu des Payens, il

il le faut entendre auſſi, ſi l'on veut, de celle des Mahometans & de ceux d'entre les Chrétiens, dont les pensées ſont les plus éloignées de celles des Apôtres, quels qu'ils puiſſent être, ce que je ne décide point ici. Quoi qu'ils ſoient dans l'erreur, à quantité d'égards, s'ils reglent leur vie ſur les idées de Vertu, qui leur ſont demeurées, ſoit par les lumiéres naturelles, ſoit par celles qu'ils ont tirées de la Révelation, quoi que corrompue par leurs erreurs, on les peut nommer vertueux.

Ainſi l'ambiguité du mot de *Vertu*, étant ôtée, on comprend facilement que quoi que la Vertu d'un veritable Chrétien ſoit la plus parfaite & la plus relevée de toutes, & par conſéquent le fondement le plus inébranlable de la belle & de la ſolide Amitié; les Payens, les Mahometans, & les Chrétiens les moins éclairez ne laiſſent pas d'être capables d'un certain degré de Vertu, ſur lequel on peut bâtir une Amitié, que l'on ne ſauroit nommer mal fondée. On peut encore comprendre par là que par les *ſentimens*, dont la diverſité n'empêche pas l'Amitié, je n'entends pas des ſentimens, qui détruiſent les idées que cette liaiſon ſuppoſe néceſſairement, telles que ſont les

les idées de Vertu & de Vice, qui doivent être néceſſairement conformes, à pluſieurs égards, entre les Amis. Si quelcun appelloit Vice, ou regardoit avec mépris, ou avec haine tout ce que nous nommons Vertu; il eſt viſible qu'il ne ſeroit pas poſſible de faire Amitié avec lui. J'entends donc par ces ſentimens, dans leſquels les Amis peuvent être éloignez, ſans qu'ils en ſoient moins Amis, des opinions qui laiſſent dans leurs Eſprits des idées communes de Vertu & de Vice, & des diſpoſitions ſemblables dans leurs Cœurs, à l'égard de l'un & de l'autre. Il faut encore remarquer qu'on doit diſtinguer les ſentimens conſiderez en eux mêmes, des conſéquences qu'on en tire; ſoit qu'elles en naiſſent néceſſairement, ou qu'on les en tire ſans raiſon; parce qu'il arrive très-ſouvent que ceux, qui font profeſſion de certains ſentimens, rejettent leurs conſéquences, qu'ils croient n'en pouvoir être tirées, ſoit qu'ils ſe trompent, ou non. Ainſi il pourroit arriver que des ſentimens, dont les conſéquences légitimes ſeroient incompatibles, avec la veritable Vertu, ſe trouveroient néanmoins joints avec elle dans une même perſonne, qui rejetteroit ces conſéquences.

ces. Ainſi un Academicien pouvoit être un homme de bonnes mœurs; quoi que les conſéquences, qui naiſſent de l'opinion des Academiciens touchant l'incertitude de toutes choſes, ſoient incompatibles avec la Vertu. On doit dire la même choſe d'un Epicurien, à l'égard des ſentimens d'*Epicure*, concernant la Providence, qu'il nioit tout à fait, & la mortalité de l'Ame, qu'il ſoûtenoit. Si l'on preſſoit les conſéquences de ces ſentimens, la Vertu ſe trouveroit réduite à une ſimple adreſſe de vivre auſſi doucement qu'il ſeroit poſſible, ſans être ni deshonoré, ni puniſſable par les Loix; & par conſéquent un Epicurien ne pourroit paſſer, pour un homme vertueux. Mais on ſait qu'il y en a eu, qui ont porté la vertu beaucoup plus loin, & j'en donnerai deux illuſtres exemples.

Après ces éclairciſſemens, je ſoûtiens qu'il y a pû avoir une étroite amitié entre deux Philoſophes de Sectes oppoſées, ou entre deux perſonnes qui ſuivoient les ſentimens de diverſes Sectes. Prenons les deux Sectes, dont nous venons de parler, je dis qu'un Academicien, ou un homme qui a embraſſé une bonne partie de leurs ſentimens, a pû être Ami intime d'un Epicurien, dont les principes

ſont

ont été très-éloignez de ceux des Academiciens. Je n'entre pas dans la diſcuſſion de ces ſentimens, qui ſont d'ailleurs aſſez connus. La raiſon de cela eſt, qu'un Academicien & un Epicurien ont pû convenir, malgré la diverſité de leurs idées ſpéculatives, qu'il falloit vivre de la même maniére, pour paſſer ſa vie conformément à la droite Raiſon. Quoi que les fondemens de leur Philoſophie fuſſent très-differens & que les Academiciens prétendiſſent qu'il falloit ſuivre ce qui étoit le plus vrai-ſemblable; néanmoins un honête homme Academicien & un honête homme Epicurien n'étoient pas fort differens dans leurs mœurs. *Epicure* n'a pas vécu moins ſobrement, par exemple, que *Socrate* ou *Carneade*, comme on le peut voir dans la vie du premier compoſée par *Gaſſendi*.

Cela étant ainſi, cette reſſemblance de mœurs, ou de Vertu, a pû lier, entre deux perſonnes de la ſorte, une très-étroite Amitié. Nous en avons deux exemples remarquables, dans l'Amitié qui étoit entre *Ciceron* & *Atticus*, & dans celle qui étoit entre *Brutus* & *Caſſius* chefs de ceux qui tuerent Jules-Ceſar, pour délivrer la République de ſa tyrannie. Tous ceux, à qui les Ecrits de *Ciceron* ſont un

peu connus, ſavent qu'il ſuivoit les ſentimens des Académiciens, & qu'il ſe ſervoit même des idées des Stoïciens, comme dans ſes livres des Offices. Ils ſavent encore, qu'il crie à tous momens contre les ſentimens d'*Epicure*, & qu'il en parle en termes très-desavantageux, même dans les Livres, qu'il a dédiez à *Atticus*, qui étoit Epicurien, comme ceux de la Vieilleſſe & de l'Amitié. Cependant ce dernier, qui croioit ſans doute qu'il ſe trompoit, ne l'en aimoit pas moins pour cela, ne lui reprochoit nullement les ſervices qu'il lui avoit rendus, & ne lui en rendit pas de moindres, dans la ſuite. * La ſœur d'*Atticus* étoit mariée à *Quintus Ciceron*, & *Marc Ciceron* avoit fait ce mariage. Il avoit vêcu dans une très-grande union avec *Atticus*, depuis qu'ils avoient été à l'Ecole enſemble, & étoit même plus familier avec lui, qu'avec ſon frere *Quintus*; deſorte, dit l'Auteur de la vie de cette illuſtre Chevalier Romain, qu'on pouvoit voir, que la reſſemblance des mœurs étoit plus propre à former l'Amitié, que le parentage. Il aſſiſta *Ciceron* dans tous les dangers, auſquels ils s'expoſa pour la République, & lors qu'il fut obligé de quitter ſa patrie, il lui fit préſent de deux cents cinquante

* *Cornel. Nepos in Attico c.* V. *& alibi.*

quante mille ſeſterces, c'eſt à dire de plus de cinq mille écus, il eut ſoin de toutes ſes affaires, & il travailla beaucoup à le faire rappeller de ſon exil. Du temps de la proſcription des Triumvirs, Antoine étant rentré en Italie, il n'y eut perſonne, qui ne crut qu'*Atticus* ſeroit en très-grand danger, à cauſe qu'il étoit Ami intime de *Ciceron* & de *Brutus*. C'eſt pourquoi il ſe cacha chez P. Volumnius, Ami d'Antoine, à qui il avoit rendu auparavant un ſervice important; mais Antoine quoi que ſi irrité contre *Ciceron*, qu'il haïſſoit tous ſes Amis, & qu'il les vouloit proſcrire, ſe ſouvint néanmoins d'une obligation qu'il avoit à Atticus, & s'étant informé du lieu où il étoit, lui écrivit de ſa main qu'il n'eût point peur, & qu'il l'avoit ôté du nombre des proſcrits.

Une marque particuliére de l'Amitié d'*Atticus* & de *Ciceron*, c'eſt qu'encore que le premier fût pour le parti de la liberté, auſſi bien que ſon Ami; il ne ſe crut pas néanmoins obligé d'entrer dans toutes ſes paſſions, en matiére d'Etat, ſans qu'il paroiſſe qu'il l'en ait moins aimé. * Antoine, aiant été jugé ennemi de l'Etat, ſortit de l'Italie, ſans qu'il eût aucune eſperance de ſe rétablir. * *Id. Cap. IX.*

Alors on vit non ſeulement ſes ennemis, qui étoient puiſſants & en grand nombre, mais même ſes amis ſe joindre au parti qui lui étoit oppoſé, comme s'il y avoit eu à gagner à lui nuire. Ils le maltraitoient, en toute occaſion, & tâchoient même de dépouiller Fulvie ſa femme & de tuer ſes enfans. Mais *Atticus*, quoi qu'intime de *Ciceron*, & grand ami de *Brutus*, ne voulut jamais, pour leur faire plaiſir, nuire à Antoine. Au contraire, il aida ſes amis, autant qu'il put, à ſortir ſecretement de Rome. Il rendit de ſi grands ſervices à P. Volumnius, qu'un pere n'en pourroit pas rendre de plus grands à ſon fils. Il prit le parti de Fulvie, avec tant de ſoin, que dans un temps où elle avoit beaucoup de procès, & où on lui faiſoit de grandes frayeurs, elle ne comparut pas une ſeule fois devant les Juges, ſans Atticus, & qu'il répondit toûjours pour elle. Ayant même acheté un fonds, dans ſa bonne fortune, qu'elle devoit payer à un certain terme, & ne pouvant pas trouver de l'argent à emprunter, dans ſon malheur; *Atticus* intervint, & lui prêta l'argent dont elle avoit beſoin, ſans interêt & ſans obligation. Il croioit que c'étoit beaucoup gagner, que de faire voir qu'il avoit de

de la reconnoiſſance, & qu'il n'étoit pas Ami de la fortune, mais des perſonnes. On ne pouvoit croire qu'il s'accommodât au temps, car qui que ce ſoit ne ſoupçonnoit alors qu'Antoine pourroit ſe rendre maître de l'Etat. On ne peut guere douter que *Ciceron* ne deſapprouvât la bonté de ſon Ami, & l'Auteur de ſa vie remarque que quelques uns des principaux le reprenoient de ce qu'il ne paroiſſoit pas aſſez ennemi des mauvais Citoyens. On peut voir par là que *Ciceron* n'étendoit pas les droits de l'Amitié, juſqu'à impoſer la néceſſité de ſuivre en tout ſes ſentimens, & qu'Atticus ne croioit pas être moins bon Ami de *Ciceron*, en traitant ſi généreuſement Antoine & tous ceux qui lui appartenoient. Auſſi toutes les maniéres d'*Atticus* étoient ſi pleines de bonté & de généroſité, & ſes mœurs étoient ſi reglées, qu'il n'étoit pas poſſible de n'aimer pas cet obligeant & cet honête Epicurien. Aujourdhui même en liſant ſa vie, on a, s'il faut ainſi dire, de l'inclination pour l'idée que l'on s'en forme; & l'on ſeroit diſpoſé à lui faire mille careſſes, s'il revenoit du lieu d'où perſonne ne vient nous revoir. En liſant les Lettres que *Ciceron* lui a écrites, pleines des plus vives mar-

ques d'une tendre Amitié, & d'une Confiance, ſans réſerve ; il n'y a perſonne qui ne voulût être le troiſiéme, dans une ſemblable Amitié. Il n'y a qui que ce ſoit, qui ne ſouhaitât d'avoir des Amis, dont le Cœur fût auſſi bon & les maniéres auſſi aimables que celles de ces deux illuſtres Romains. Cependant ces gens-là étoient très-éloignez de ſentimens & dans la Philoſophie, & dans les maximes concernant la conduite de la vie, à l'égard de la République.

Pour venir préſentement à *Brutus* & à *Caſſius*, *Plutarque* témoigne au commencement de la vie du premier, qu'il ſavoit les ſentimens de toutes les Sectes des Philoſophes; mais qu'il s'étoit attaché particulierement aux diſciples de Platon, & à l'ancienne Academie ; car il n'approuvoit pas la moyenne, ou la nouvelle. Il admiroit ſur tout *Antiochus* d'Aſcalon, dont un frere, nommé *Ariſton*, étoit ſon ami & mangeoit à ſa table. Cependant il ſemble que *Brutus* penchoit un peu du côté des Stoïciens, à cauſe de *Caton* d'Utique ſon Oncle & enſuite ſon Beau-pere ; qui avoit ouvertement favoriſé cette Secte, & que *Brutus* ſe propoſoit comme un modele de ſageſſe, qu'il tâchoit d'imiter. *Caſſius* au contraire,

traire, Beaufrere de *Brutus*, étoit Epicurien, comme Plutarque l'aſſure dans la vie de * Jules-Ceſar, & dans * celle de *Brutus*. Cependant non ſeulement ils étoient alliez, comme je viens de le dire, mais encore très-bons Amis, & ils entreprirent enſemble de délivrer leur patrie de la tyrannie de Jules-Ceſar. Il ſemble qu'un Epicurien ne devoit pas trop ſe fier à un Platonicien, parce que le Platoniſme étoit aſſez plein de ſuperſtitions, dont les Epicuriens ſe moquoient ouvertement; & qu'au contraire un Platonicien devoit avoir de l'averſion pour un Epicurien, qui non ſeulement rejettoit les ſuperſtitions vulgaires, mais encore ſe moquoit de tout ce qu'on diſoit de la Divinité & de la Providence. Mais comme l'un & l'autre vivoit d'une maniére auſſi reglée, & que *Caſſius* étoit ſi éloigné de la débauche qu'il ne buvoit pas même de vin; outre qu'ils étoient tous deux paſſionnez pour la liberté de leur patrie; ils s'unirent auſſi étroitement, que s'ils avoient été en tout de la même opinion. Il paroît encore, par cet exemple, que la conformité des ſentimens n'eſt pas une choſe néceſſaire pour lier Amitié; & qu'il ſuffit que l'on ait de certains principes

* *Pag.* 739. *Ed. Vechel.*
* *Pag.* 1002.

de Vertu, & de conduite dans la vie, que l'on approuve également. Si *Brutus* eut été un débauché, & un lâche, jamais *Caſſius*, que l'on décrit comme un homme pâle, ſerieux, penſif, & ennemi juré des tyrans & de la tyrannie, n'auroit fait amitié avec lui; & ſi *Caſſius* avoit vêcu, comme les Epicuriens auroient dû vivre, ſelon les principes de leur Philoſophie, & avoit préferé ſes plaiſirs au bien public, jamais *Brutus*, admirateur de Caton, ne ſeroit devenu ſon Ami. Mais la vertu Romaine, qui leur étoit commune, les lia pendant leur vie, & fit même que l'un ne voulut pas ſurvivre à l'autre.

On me demandera peutêtre ici, s'il eſt vrai que la diverſité des ſentimens de Philoſophie ne devoit nullement être une raiſon d'inimitié entre ceux, qui ſuivoient des Sectes differentes, d'où vient que les Philoſophes Grecs étoient perpetuellement en querelle les uns avec les autres, comme on le voit par ce que *Lucien* racconte en divers endroits de leurs démêlez. Je réponds à cela, qu'on ne doit pas attribuer ces querelles à la diverſité des opinions, mais à l'eſprit querelleux des Grecs, qui ne pouvoient pas vivre en paix, ni dans leurs Républiques,

ques, ni dans leurs Ecoles. Ils ſe piquoient ſi fort de ſavoir bien défendre un ſentiment, & de bien attaquer un adverſaire, qu'ils faiſoient beaucoup plus de cas de ceux qui entendoient l'art de diſputer, que celui de trouver la verité. C'eſt ce qui eſt connu à tous ceux, qui ſont un peu verſez dans l'hiſtoire de leurs Philoſophes; & c'eſt auſſi ce que les Romains leur reprochoient. * *Græculi*, diſoient-ils, *contentionis cupidiores, quàm Veritatis*; les Grecs aiment mieux ſe quereller, que de trouver la Verité. Outre cela l'interêt, qui ſe trouvoit joint à cette humeur querelleuſe, leur faiſoit faire mille choſes indignes du nom de Philoſophe. Ils croioient qu'il s'agiſſoit de leur réputation, & de leur profit, dans les querelles qu'ils avoient entre eux. Un Stoïcien ſe croioit faire plus eſtimer, s'il décrioit non ſeulement la Philoſophie d'Epicure, mais les perſonnes mêmes des Epicuriens; & cette eſtime lui attiroit un plus grand nombre de diſciples & par conſéquent plus de profit. Il en étoit de même d'un Epicurien, à l'égard des Stoïciens, & de tous les autres Philoſophes qui étoient ennemis les uns des autres, & qui rendoient la Philoſophie mépriſable, par leurs querelles. La dif-

* *Cicero de Oratore Lib.* I. c. 11.

ference des ſentimens n'étoit point, dans le fonds, la veritable cauſe de leurs démêlez; mais l'eſprit de chicane, ſi eſtimé parmi les Grecs, la vanité, & l'avarice de ceux, qui faiſoient profeſſion de ne rechercher que la Verité, & de mépriſer également & la gloire & les richeſſes. Pour s'aſſûrer de cela, ſi ç'avoit été une choſe douteuſe, il n'auroit fallu qu'ériger dans une ville deux Auditoires, & les donner à deux Philoſophes de la même Secte, ſans leur accorder de gage que ce qu'ils pourroient tirer de leurs Ecoliers; on auroit vû bien tôt deux Stoïciens, par exemple, ſe quereller auſſi âprement que ſi l'un d'eux eût été Epicurien, quoi qu'ils fuſſent des mêmes ſentimens. Deux Philoſophes qui auroient vêcu auparavant en bonne intelligence, & qui auroient, ſi vous voulez, étudié ſous le même Maître, de qui ils auroient tiré leurs opinions, ne ſe ſeroient pas plûtôt vûs réduits à moiſſonner le même champ, je veux dire, à vivre des diſciples qu'ils pourroient avoir dans une meme ville; que l'on entendroit *Zenon* dire des injures à *Cleanthe*, & être traité de même par ſon Rival. C'eſt là la principale ſource des querelles des Philoſophes.

C'eſt

C'eſt pour cela qu'un * Rhéteur Grec, qui connoiſſoit le génie de ceux de ſa nation, déconſeille à ceux, qui veulent bien vivre enſemble, d'exercer la même profeſſion, quoi que d'ailleurs il attribue les querelles, plûtôt au mauvais naturel, qu'au mêtier commun. „ Il eſt dangereux, dit-il, que la reſ- „ ſemblance des inclinations, qui fait „ ſouhaiter les mêmes loüanges, n'en- „ gage inſenſiblement à ſe quereller. „ C'eſt pourquoi ſi la fortune a lié d'a- „ mitié un Orateur avec un Orateur, „ un Médecin avec un Médecin, un „ Grammairien avec un Grammairien; „ qu'il n'entreprenne pas de diſputer avec „ ſon Ami, mais qu'il combatte plûtôt *Heſiode*, (*qui a dit que les gens du même mêtier s'envioient les uns aux autres*) „ & „ qu'il tâche de faire voir, non que ſon „ Ami ne l'égale pas lui même en ſa- „ voir, mais que le Poëte n'a pas dit la „ verité. Qu'il cede à ſon Ami le pre- „ mier rang dans la réputation, & qu'il „ ſe contente du ſecond, quoi que le „ premier lui ſoit dû légitimement. S'il „ ſe conduit de la ſorte, nous n'aurons „ plus de ſujet d'admirer les vers d'*He-* „ *ſiode*, mais nous lui dirons plûtôt: ô „ Poëte admirable, & qui n'étiez rede- „ vable

* *Themiſtius in Orat. de Amicitia*, p. 275.

„ vable de l'art de faire des vers qu'à vous
„ même, ce n'eſt pas la reſſemblance
„ des arts qui produit la colere & les
„ querelles, mais le naturel des hom-
„ mes. S'ils ſont doux & moderez, leur
„ art commun ne les émouvra pas mal à
„ propos les uns contre les autres; mais
„ s'ils ſont d'une humeur oppoſée, l'i-
„ gnorance, auſſi bien que le ſavoir, les
„ empêchera de s'unir jamais d'Amitié.

Les illuſtres Romains, que j'ai nommez, n'étant point d'une humeur querelleuſe, en matiéres de Philoſophie, & n'aiant aucun bas interêt, ni pécuniaire, ni de réputation, de faire triompher le Platoniſme, l'Epicureïſme, ou la nouvelle Academie, & de ruïner de réputation & de biens ceux, qui n'étoient pas de leurs ſentimens, vivoient enſemble dans une auſſi parfaite union, que s'ils avoient tous été dans une même penſée. Ils combattoient cependant de part & d'autre auſſi librement les ſentimens de leurs Amis, que ſi ces derniers n'y avoient pris aucune part. Mais ils diſtinguoient avec ſoin les opinions des perſonnes, & *Ciceron*, qui fait mille invectives contre l'Epicureïſme, louë les mœurs d'*Epicure* & de quantité d'Epicuriens de ſon temps, qui vivoient en

une

une très-grande Amitié. Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions encore les Ecrits d'*Atticus*, & ſur tout ſes Lettres à *Ciceron*; nous y verrions ſans doute les loüanges d'*Epicure*, auſſi bien que celles des Academiciens, dans les Ecrits de *Ciceron.*

Il faut que j'ajoûte à ces exemples d'Amitié, entre des Payens de divers ſentimens, un exemple beaucoup plus remarquable d'Eſtime, de Confiance & de Généroſité entre un Empereur Chrétien, & un Roi de Perſe; qui adoroit à la verité un Dieu ſuprême, mais qui rendoit encore un culte ſuperſtitieux aux Elemens & ſur tout au Feu. Malgré l'énorme difference, qu'il y a entre la doctrine du Nouveau Teſtament & celle du * *Zend*, un Empereur Chrétien, charmé ſans doute des belles qualitez d'un Roi de Perſe, eut pour lui la plus grande confiance, qu'on puiſſe avoir pour qui que ce ſoit; & ce Prince touché, de ſon côté, de cette marque d'Amitié, rendit à l'Empereur un ſervice, que ſon propre frere ne lui auroit peut-être pas rendu avec la même facilité. Sa conduite me paroît avoir quelque choſe de ſi grand & de ſi plein d'Amitié; que je ne puis m'empêcher de reſſentir quelque

* *C'eſt ainſi que les Perſes appellent les livres de Zoroaſtre, Auteur, ou Réformateur de leur Religion.*

que eſpece d'indignation contre les Hiſtoriens Chrétiens, qui ne l'ont pas aſſez louée, ou qui n'en ont rien dit, en haine apparemment de la Religion des Perſans; comme ſi le mal devenoit bien entre les mains des Chrétiens, & que le bien devint mal entre celles des Payens; ſans penſer à celui qui nous a dit que ceux qui n'ont point reçu la Loi ſeront jugez ſans la Loi, par leurs propres lumiéres: comme ceux, qui ont reçu la révelation, ſeront jugez par la révelation. Mais c'eſt une matiére, dont je n'ai pas entrepris de traiter ici.

Pour ne pas tenir le Lecteur plus longtemps en ſuſpens, l'Empereur, dont je veux parler, c'eſt *Arcadius*, & le Roi de Perſe c'eſt le fameux *Iſdegerde* ou *Jezdegherd* qui vivoit, auſſi bien que cet Empereur, ſur la fin du IV. ſiecle, & au commencement du V. Voici ce qu'en raconte *Procope*, qui eſt le ſeul Hiſtorien Chrétien, qui ait parlé de cette action, avec l'éloge qu'elle méritoit. * „ Arcadius Empereur de Byzance étant prêt „ de mourir, & en peine touchant ſon „ ſucceſſeur Théodoſe ſon fils, * qui „ étoit encore au berceau, cherchoit „ dans ſon eſprit quel tuteur il pour„ roit lui donner, pour gouverner l'Etat „ pen-

* *De bello Pers.* Lib. I.

* *Socrate* Lib. VI. c. 23. *dit qu'il avoit* 8 *ans.*

„ pendant ſa minorité, pour l'élever comme il faut, pour repouſſer ſes ennemis & pour lui remettre enſuite l'Empire en bon état. Comme il n'avoit aucun parent à Conſtantinople, pluſieurs de ceux, qui lui venoient dans l'eſprit, lui paroiſſoient plus diſpoſez à devenir tyrans, qu'à être tuteurs. Pour ſon frere Honorius, il ne le jugeoit pas propre à cela, parce que les affaires étoient brouillées en Italie; outre qu'il y avoit ſujet de craindre que les Perſans, mépriſant l'enfance de Théodoſe, n'attaquaſſent l'Orient. Arcadius étant dans cet embarras, quoi que d'ailleurs d'un eſprit fort médiocre, forma un deſſein ſalutaire, par lequel il ſauva ſon fils & l'Empire. Soit que ce fût de l'avis de ſes principaux Miniſtres, qui ne l'abandonnoient point, ou par une inſpiration divine, il fit un Teſtament, dans lequel il fit ſon fils héritier, & déclara tuteur Iſdegerde Roi de Perſe; qu'il pria de diverſes choſes & principalement de conſerver en ſon entier, par ſa prudence & par ſes forces, l'Empire à ſon fils Theodoſe. Après avoir reglé les choſes de la ſorte, il mourut. Si jamais Iſdegerde fut eſtimé

„ pour

„ pour ſon bon naturel & pour ſa gran-
„ deur d'ame, il parut principalement
„ digne d'admiration, dès qu'il eut lû
„ le Teſtament qu'on lui préſenta. Loin
„ de mépriſer la commiſſion qu'Arca-
„ dius lui avoit donnée, & la confiance
„ qu'il avoit témoignée d'avoir en lui;
„ pendant tout le temps qu'il regna, il
„ fut en paix avec les Romains, & il
„ écrivit d'abord au Senat (*de Conſtanti-*
„ *nople*) qu'il acceptoit le ſoin dont Ar-
„ cadius l'avoit chargé, & promit de
„ défendre l'Empire d'Orient contre
„ tous ſes ennemis. On pourra voir la confirmation de cette Hiſtoire dans *Théophane*, & dans l'Auteur de l'Hiſtoire Mêlée qui l'a traduit. Ils y ajoûtent quelques circonſtances, comme qu'Iſdegerde envoya un habile homme à Conſtantinople, nommé *Antiochus*, pour ſervir de Tuteur en ſa place.

La mémoire de cette action d'Amitié d'Iſdegerde envers Arcadius, ſe conſerva long temps, dans l'Empire d'Orient, comme *Agathias* le témoigne dans le Livre IV. de ſon Hiſtoire; mais perſonne, comme il le dit, n'en avoit rien écrit avant *Procope*, quoi que pluſieurs Hiſtoriens euſſent écrit l'Hiſtoire de la mort d'Arcadius. *Agathias* paroît être ſur-

ſurpris de ce ſilence, mais pour moi je ſoupçonne que l'envie des Chrétiens de ce temps-là, paſſion tout à fait indigne de la Religion, dont ils faiſoient profeſſion, n'ait ſuprimé cette belle action d'*Isdegerde*, dont peutêtre très-peu d'Empereurs Chrétiens auroient été capables. Il reprend de plus *Procope* d'avoir loüé *Arcadius*, de la confiance qu'il avoit euë dans le Roi de Perſe. Il ne peut comprendre comment Arcadius pouvoit recommender en mourant ce qu'il avoit de plus cher, à un étranger, à un barbare, au Roi d'une nation ennemie de l'Empire, à un homme d'une opinion differente, de la juſtice & de la fidelité duquel il ne pouvoit pas être aſſuré. Il ajoûte que ſi *Isdegerde* en uſa, comme il devoit, il mérite bien davantage d'en être loüé, qu'Arcadius d'avoir eu cette confiance en lui. Mais quoi qu'on n'ait pas ſujet de croire qu'Arcadius ait été un grand homme, rien n'empêche qu'on ne puiſſe juger qu'il avoit aſſez de connoiſſance de la géneroſité d'Iſdegerde, dont les Etats touchoient les ſiens, & avec qui il devoit avoir fréquemment des affaires. Il eſt même tout à fait incroyable que le Roi de Perſe ne fût très-connu à Conſtantinople, & qu'Arca-

dius, assisté de ses Conseillers, mît la Tutelle de son fils unique, & l'administration de l'Empire entre les mains d'un Prince dont la Vertu ne lui auroit pas été connue. Car enfin que pouvoit-on faire de pis, quand tout auroit été perdu? Ne valloit-il pas mieux confier Théodose à la conduite de quelques uns de ses Ministres, qu'il connoissoit, au moins en quelque sorte, que de livrer tout entre les mains d'un Prince formidable, & d'un Prince qu'il n'auroit point connu? Il y a donc toutes les apparences du monde qu'Arcadius connoissoit à fonds la haute générosité d'Isdegerde, & qu'il étoit pleinement persuadé que, malgré les superstitions du *Zend*, qu'il prenoit mal à propos pour un livre divin, il ne violeroit jamais la justice envers son pupille. En effet quoi que *Zoroastre* ait inventé ou rétabli un grand nombre de céremonies superstitieuses, que les anciens Persans prenoient pour des commendemens divins; il a laissé quantité de beaux préceptes de Morale, & persuadé à ses disciples, qu'il y aura une Resurrection, où les gens de bien seront recompensez & les méchans punis.

homme * qui vient de nous don-

donner tout fraîchement un Traité très-ſavant & très-curieux de la Religion des Anciens Perſans, nous en a fourni des preuves inconteſtables. Il ſeroit bien à ſouhaiter que pendant la vie de cet habile homme, qui entend preſque toutes les Langues de l'Orient, & même la Langue morte du *Zend*, on pût acheter ce livre dans les Indes ou dans la Perſe; où l'on pût lire les paroles mêmes de *Zoroaſtre* dans ſa Langue, & dans ſes caracteres. Ce ſeroit ſans doute un thréſor, pour l'intelligence des Antiquitez Orientales & même de pluſieurs endroits du vieux Teſtament, où il y a quantité d'alluſions aux mœurs des peuples plus Orientaux. Mais pour revenir à *Agathias*, il eſt étonnant qu'un Payen, comme lui, ait trouvé mauvais qu'un Chrétien ſe fiât en un Perſan. Il ſe peut faire qu'étant Juriſconſulte, & verſé dans la chicane, il fût devenu plus défiant, qu'il n'auroit été. Peut-être auſſi qu'il jugeoit de la généroſité d'Iſdegerde, par lui même, & que ne ſe ſentant pas capable de faire rien de ſemblable il a douté de la verité de cette hiſtoire, & condamné Arcadius d'imprudence, ſuppoſé qu'il eût fait ce que *Procope* avoit écrit de lui, & que l'on diſoit

ſon livre de Religione vett. Perſarum.

ſoit communément. „ Bien des gens „ ne croyent pas que l'on faſſe ce qu'ils „ ne ſauroient faire, & jugent de la „ Vertu, par leur foibleſſe : * *Non putant fieri poſſe quidquid facere non poſſunt, ex infirmitate ſua de Virtute ferunt ſententiam.*

* *Seneca Ep.* LXXI.

Quoi qu'il en ſoit, les Hiſtoriens qui avoient écrit l'Hiſtoire des regnes d'Arcadius, ou de Theodoſe ſon fils, depuis le temps de ces Princes, juſqu'à celui de Juſtinien, auquel vivoient *Procope* & *Agathias*, n'étoient pas pardonnables d'avoir omis un évenement auſſi remarquable & auſſi extraordinaire que celui-là. On ne peut pardonner ce ſilence à *Socrate* & à *Sozomene*, qui ont tous deux écrit ſous *Theodoſe* le Jeune, & qui ont étendu leurs Hiſtoires juſqu'à ſon temps, & dont le premier a même parlé d'Iſdegerde comme d'un Prince qui avoit de bons ſentimens * pour la Religion Chrétienne. C'eſt une diſſimulation honteuſe & pour eux & pour le regne de Théodoſe, ſi l'on pouvoit ſoupçonner qu'ils ne diſſimulaſſent, que parce que la Cour le trouvoit à propos. Si cela étoit, on ne pourroit pas laver la mémoire de ce Prince, de la plus honteuſe ingratitude, dont on ait jamais ouï parler; car il eſt certain que plus la généroſité

* *Socr.* L. VII. c. 8.

nerosité d'Isdegerde avoit été grande, plus le manque de reconnoissance dans Theodose étoit blâmable.

ON voit assez, par ces raisons & par ces exemples, que l'on peut être de differens sentimens dans des choses de grande importance & néanmoins Amis; d'où l'on doit conclurre qu'il se pourroit faire qu'entre les Chrétiens, tous divisez qu'ils sont, les personnes vertueuses lieroient une forte Amitié ensemble, quoi qu'elles vécussent en differens Partis. Ces Partis, quoi qu'on en puisse dire, ont beaucoup plus de choses communes ensemble, & de plus grande importance; que n'en avoient les illustres Amis, dont j'ai parlé. Si l'on observoit ce dont on convient de tous les côtez, on ne pourroit pas disconvenir que l'on ne vêcût d'une maniére très-vertueuse; & par conséquent on seroit en état de contracter des Amitiez solides & bien fondées, les uns avec les autres. D'où vient donc qu'on ne le fait, que fort rarement? C'est, s'il faut dire la verité, que les prétenduës Vertus de bien des Chrétiens sont des Vertus de faction & d'interêt, & non des Vertus Evangeliques. On est attaché à certains sentimens, & on les défend avec chaleur; à cause des Hon-

neurs, des Richeſſes, & des Plaiſirs, dont chaque Parti recompenſe, non l'amour de la Verité, l'Erudition & les bonnes mœurs, mais la paſſion que l'on témoigne pour ſes ſentimens. C'eſt ce qui fait qu'on décrie, non ſeulement les ſentimens des Partis contraires, mais encore les perſonnes qui les ſoûtiennent, & qu'on craint de paſſer pour leurs Amis; de peur d'être ſoupçonné de manquer de zele, ou de n'être pas *orthodoxe* à la mode des lieux où l'on vit. Les Partis ſur tout deſtituez de bonnes raiſons ſont étrangement ſoupçonneux, dans ces ſortes de choſes, & ils craignent même l'ombre d'un Héterodoxe. On n'oſe ni le fréquenter, ni le louër, comme on reconnoit en ſecret qu'il le mérite; & l'on veut paroître eſtimer des gens & être attaché à eux, quoi qu'on les mépriſe dans le fonds de l'Ame. Mais ſi, par miracle, on détachoit par tout les avantages mondains des opinions, qui diviſent le Chriſtianiſme, & qu'il n'y eût pas plus à craindre, ni à eſperer de quelque côté qu'on ſe tournât, & de quelque ſentiment que l'on fît profeſſion; qu'il n'y avoit à craindre ou à eſperer pour les Sénateurs & les Chevaliers Romains, à l'égard de la Secte de Philoſophie

phie qu'ils préferoient aux autres ; on verroit bien tôt la chaleur que l'on témoigne pour ſes ſentimens particuliers ſe diminuer, & le zele ſe refroidir. On n'auroit plus d'averſion pour perſonne, à cauſe de ſes opinions, & l'on n'auroit égard qu'aux Vertus, qui ſont d'uſage dans la Societé Civile. Le Catholique Romain s'uniroit d'Amitié avec le Proteſtant, & le Proteſtant avec le Catholique Romain, ſans aucun ſcrupule ; pourvû qu'ils trouvaſſent réciproquement, dans leurs Amis, les Vertus ſur leſquelles l'Amitié eſt fondée. Il en ſeroit de même des Sectes, qui diviſent les Proteſtans, & qui peuvent beaucoup plus facilement ſe réünir. Perſonne n'entreprendroit plus d'impoſer à ſon Voiſin la néceſſité d'embraſſer de certains ſentimens ; parce qu'il n'y auroit rien à gagner pour lui en cela, ni rien à craindre s'il ne le faiſoit pas.

Ainſi l'interêt de ceux, qui ont de l'avantage à ſoûtenir de certains ſentimens, les a rendu ennemis de tous ceux qui n'en ſont pas, & même de ceux qui ont plus de moderation qu'eux, quoiqu'ils ſoient dans les mêmes idées ; & cette paſſion s'eſt répandue ſur les autres membres de la Societé, ſoit par imitation, ou par

ignorance, ou par timidité; de ſorte que ceux là même qui ſont dans le fonds les moins entêtez font ſouvent les zelez, de peur d'avoir à dos toute la cabale paſſionnée pour la Diane des Epheſiens; c'eſt à dire, pour le profit, que l'on couvre du voile de la Pieté. Cela fait que l'on trouve moins d'exemples parmi pluſieurs d'entre les Chrétiens d'Equité, de Moderation, de grandeur d'ame, & de vertueuſe Amitié, qu'il n'y en a eu parmi les Payens. S'il y en a encore quelques uns, ils ne ſe trouvent que parmi ceux, qui ne vivent pas d'opinions, s'il m'eſt permis de parler ainſi, & dont ni les Honneurs, ni les Biens, ni la Douceur de la Vie n'en dépendent point. Tel étoit, par exemple, l'illuſtre Préſident *Jaques Auguſte de Thou*, qui avoit pluſieurs Amis Proteſtans, & entre autres *Joſeph Scaliger* & *Iſaac Caſaubon*, à qui il donnoit publiquement de très-grands éloges, comme il l'a fait dans la Préface de ſon Hiſtoire. C'eſt ce que n'auroit jamais fait un Eccleſiaſtique, quelque perſuadé qu'il eût été du mérite de ces deux grands hommes. S'ils donnent quelque loüange aux Hétérodoxes, c'eſt avec de malins correctifs, & des reſtrictions odieuſes, en diſant qu'ils

qu'ils voudroient que leur Religion leur permît d'en dire davantage ; comme s'ils avoient peur que la bonne opinion, que l'on a du mérite perſonnel des habiles gens, ne rejaillît ſur leurs ſentimens. Ces Ames vénales & artificieuſes ont fait, par leurs bas interêts, que la Religion Chrétienne dont l'ame eſt la Charité ; qui eſt une Amitié génerale pour tous les hommes, & qu'une Amitié plus étroite ſuppoſe néceſſairement ; au lieu de réünir tout le genre humain, comme elle le devoit faire naturellement, a produit contre l'intention de ſon Auteur, des diviſions, des querelles, des perſecutions, des guerres ſous prétexte de Religion, deſquelles on n'avoit encore vû aucun exemple. Mais il ne faut pas que je finiſſe cet article, qui traite de l'Amitié, par rien qui puiſſe reſſentir l'aigreur. Puiſſe le Ciel faire en ſorte que l'on voie enfin le temps auquel le loup demeurera avec l'agneau, & le tigre ſe repoſera avec le chevrau ; c'eſt à dire, auquel les hommes ceſſant d'imiter les bêtes farouches ſe feront honneur de poſſeder la vertu qui tire ſon nom d'eux !

V. *Caracteres du vrai & du faux* ZELE *& de celui qui eſt douteux.*

Ce que c'eſt que Zele en général.

QUOIQUE le mot de *Zele* ſoit Grec & que l'on en doive chercher l'origine dans la langue Greque; il a eu une ſignification particuliere parmi les Juifs, de qui elle eſt paſſée aux Chrétiens. Comme l'Ecriture Sainte nous repréſente Dieu, comme un *Dieu jaloux*, c'eſt à dire, qui ne permet pas qu'on en adore un autre que lui, & qui punit ceux qui le font: elle nous décrit auſſi les perſonnes attachées à la Loi de Dieu, comme ne pouvant ſouffrir qu'on introduiſît aucun autre uſage, & c'eſt pour cela qu'elle les nomme * *jalouſes*. Les Interpretes Grecs du Vieux Teſtament & les Auteurs du Nouveau ſe ſont ſervis du mot de *Zele*, qui ſignifie *jalouſie*, pour exprimer cette diſpoſition d'eſprit; qui étant jointe avec beaucoup d'ardeur, ce mot-là a ſignifié enſuite parmi les Juifs & les Chrétiens *une certaine ardeur, avec laquelle on défend, ou l'on execute ce que l'on croit révelé de Dieu, ou au moins lui être agreable.* Comme on peut ſe tromper, dans cette créance, ou que l'on peut

* *Num.* XXV, 11.

peut même feindre d'être perſuadé de ce que l'on ne croit pas, pour en tirer quelque avantage, en trompant les autres : il peut y avoir un vrai & un faux *Zele*; de ſorte que ce mot eſt devenu équivoque, & ſe prend également en bonne & en mauvaiſe part; pour une ardeur blâmable, auſſi bien que pour une diſpoſition d'eſprit digne de loüange. Quoi que tout Zele ſoit néceſſairement ou bon, ou mauvais, ceux qui en jugent ne peuvent pas toûjours diſcerner l'Erreur ou la Tromperie de la Verité, & de la Bonne-Foi, & c'eſt en ce ſens-là qu'on peut dire qu'il y a un Zele douteux; lors qu'on n'y peut remarquer aucun caractere aſſuré, qui convainque que ceux, qui en paroiſſent animez, aiment veritablement la Verité & la Vertu & qu'ils agiſſent par ce principe.

Avant que d'examiner en détail ces trois ſortes de Zeles, il faut montrer en peu de mots que celui que l'on nomme un bon Zele eſt tout à fait néceſſaire. Perſonne ne peut diſconvenir qu'il ne faille aimer la Verité & la Vertu; & l'on peut dire auſſi que tout le monde, & même les plus corrompus les aiment, à quelque égard, au moins dans les autres & autant qu'il eſt de leur interêt particulier.

Si

Si l'on mettoit le Menſonge & la V
rité en géneral dans le même rang ,
n'y a perſonne qui ne s'écriât contre
goût ſi extravagant. Si c'étoit à la v
rité dans des choſes de nulle conſéque
ce, & dans leſquelles ſoit que l'on
trompe, ou que l'on ait raiſon, on
voit aucune ſuite avantageuſe pour ceu
qui ne ſe trompent pas, ni deſavanta
geuſe pour ceux qui ſe trompent ; o
pourroit pardonner l'indifference qu
l'on auroit, pour le Vrai & le Faux
ſur tout s'il étoit difficile de découvrir c
qui en eſt. Par exemple, que l'on pren-
ne, ſi l'on veut, un point conteſté de
l'hiſtoire Greque ou de l'hiſtoire Ro-
maine; il importe ſi peu de ſavoir ce qui
eſt vrai, ou faux, qu'on a raiſon de s'en
mettre peu en peine. Ce n'eſt pas que,
ſi l'on avoit à choiſir, on n'aimât mieux
ne s'y tromper pas, que de s'y tromper;
pourvu qu'on pût s'aſſûrer, ſans beau-
coup de peine, de ce qui eſt vrai. Car enfin
on aime à tout ſavoir, quand il n'en
coûte rien, & l'on n'aime point à ſe
tromper. Mais on ne ſauroit poſer pour
maxime génerale, qu'on peut regarder
avec indifference le Vrai & le Faux.
On ne peut pas faire une démarche rai-
ſonnable dans la vie, ſans ſuppoſer de
cer-

certaines veritez comme aſſurées ; & l'on ſent bien que, ſi l'on s'y trompoit, il en arriveroit de grands deſordres, ſelon l'importance des choſes dont-il s'agiroit. Que ſi cela eſt conſtant, dans les choſes de la vie, qui n'ont aucune conſéquence pour l'éternité, & ſi nous ſouhaitons paſſionnément de ſavoir la Verité, quand il s'agit de quelque interêt que l'on regarde communément comme important ; comment peut-on être indifferent, ſans extravagance, à l'égard des veritez qui concernent la Religion, dont les ſuites ſont de la derniére importance, pour cette vie, ou pour l'autre ? Eſt-il indifferent pour le repos & pour le bonheur de cette vie même, quelque ſentiment que l'on ait en matiére de Religion ? Perſonne ne le peut dire, qui ſâche la difference qu'il y a & pour le repos d'eſprit & pour la Societé Civile, entre une Religion raiſonnable & une autre qui ne l'eſt pas. Il n'y a aucun mal, que les Religions extravagantes n'aient fait commettre aux hommes ; & il n'y a qu'une Religion conforme aux lumiéres de la Raiſon, telle qu'eſt la Chrétienne, qui y puiſſe remedier. On ne peut pas dire non plus que pour la vie à venir, s'il y en a une (je parle dans la ſuppoſition de ceux

ceux qui doutent) il n'importe point de ſavoir la Verité, en matiére de Religion. Comme les Incredules ne ſauroient prouver qu'il n'y a point de Dieu, ils ne ſauroient non plus faire voir qu'il n'y a point d'autre vie, & qu'il n'y a pas des recompenſes & des peines à attendre, ſelon qu'on aura vêcu dans celle-ci, comme la Religion Chrétienne l'aſſure. Quand la choſe ſeroit incertaine, il n'y a perſonne qui ne dût ſouhaiter paſſionnément de ſavoir ce qui en eſt; car enfin ſi quelque choſe doit nous toucher, c'eſt l'eſperance d'un bonheur éternel, ou la crainte d'un ſupplice dont on ne voit point de fin. Pour n'avoir que de l'indifference pour ces recherches, il faut être viſiblement extravagant. Mais ſi l'on ajoûte à cela, que la Religion Chrétienne donne des preuves ſolides d'une autre vie, où il y a des recompenſes & des peines, ſelon qu'on aura vécu ici bas; on ne peut plus regarder ces dogmes avec froideur, & comme s'il s'agiſſoit de ſpéculations inutiles, ſans devenir ennemi de ſoi même.

Si l'on conſidere d'un autre côté la Vertu & le Vice, & les ſuites avantageuſes de l'une, & les malheurs dont l'autre eſt ſuivi, dans cette vie même; il

il n'y a perſonne qui ne doive ardemment ſouhaiter que les hommes deviennent vertueux, & qu'ils s'éloignent du Vice. Il n'y auroit point de Societé au monde, dont le bonheur approchât de celui d'une Societé, dont tous les membres vivroient ſelon les regles de la Vertu; & ſi tout le Genre Humain gardoit cette conduite, il ne ſeroit preſque inferieur aux Anges, que par la mort, qui ne finiroit cette aimable vie, que pour aller joüir d'une autre plus heureuſe. Mais ni le Genre Humain en géneral, ni aucune Societé en particulier, ne régloant aſſez exactement ſa conduite ſur les idées de Vertu, que l'on peut ſe former par la ſeule Raiſon; il en arrive les malheurs, que l'on voit regner plus ou moins, parmi toutes les Nations, ſelon que la Vertu y eſt plus ou moins négligée. Si la Vertu, comme la Religion Chrétienne l'aſſure, eſt recompenſée dans l'autre vie d'une félicité qui ne finit point, & le Vice puni de ſupplices ſans bornes; peut-on penſer à cela, ſans ſe ſentir ſaiſir d'une très-grande envie de gagner cette recompenſe & d'éviter ces peines? On ne ſauroit ne pas ſentir ce mouvement, à moins qu'on ne regarde ce qu'en dit la Religion Chrétienne comme faux; ce qu'il

qu'il eſt impoſſible de prouver, & que les raiſons des Chrétiens au contraire rendent ſi vrai ſemblable, qu'on ne peut refuſer de le croire, ſans tomber dans un ridicule Pyrrhoniſme.

Ainſi les Veritez que la Religion Chrétienne nous enſeigne & les préceptes qu'elle nous donne, également utiles pour cette vie & ſoûtenus des recompenſes & des peines d'une autre, doivent néceſſairement, ſi nous ſommes tant ſoit peu raiſonnables, nous enflammer d'un Zele qui nous porte premiérement à ſavoir & à pratiquer nous mêmes tout ce qu'elle nous enſeigne, & en ſuite à tâcher d'éclairer les autres des mêmes lumiéres dont nous avons été frappez, & à les engager à l'obſervation des mêmes commendemens, dont nous admirons la ſageſſe & la ſainteté. Car c'eſt un de ſes préceptes les plus eſſentiels, que d'aimer ſon Prochain comme ſoi même; ce qu'on ne peut faire, ſans bruler d'envie de lui montrer le chemin de la félicité, en cas qu'il l'ignore, & de lui perſuader de le ſuivre, s'il ne le fait pas. Comme la Religion Chrétienne veut qu'on traite ſon Prochain, comme ſoi même; elle n'ordonne pas ſeulement qu'on le ſecoure dans les néceſſitez de la vie, mais auſſi

auſſi dans des beſoins bien plus importans, c'eſt à dire, lors qu'il lui manque quelque choſe ou utile, ou néceſſaire pour parvenir au ſalut éternel. Si l'Evangile ne promet point le ſalut à ceux qui ne ſecourent pas leur prochain, autant qu'ils le peuvent, lors qu'il eſt dans l'indigence : il le promet encore moins à ceux, qui ne font pas ce qu'ils peuvent, non pour le délivrer de quelques incommoditez de la vie, mais pour le mettre en état d'être éternellement heureux. C'eſt pour cela que Jeſus-Chriſt envoia ſes Diſciples, pour prêcher l'Evangile par tout l'Univers, malgré les dangers auxquels ils s'expoſoient, & les peines infinies qu'il falloit qu'ils priſſent; & que ces ſaints hommes lui obeïrent, avec tant d'ardeur & de courage, qu'ils compterent pour rien leurs peines & leurs vies, pourvu qu'ils lui obeïſſent, & qu'ils gagnaſſent quelques Ames à leur Maître. C'eſt pour cela encore qu'il étoit venu lui même au monde, & que la vie la plus auſtere, & la mort la plus cruelle & la plus honteuſe, qu'il lui fallut ſubir, ne l'empêcherent pas d'executer ſon deſſein. Il eſt vrai que tout le monde n'eſt pas appellé au même Emploi que Jeſus-Chriſt & ſes Apô-

tres, & n'a pas reçu les talens du Ciel, qui ſeroient néceſſaires pour faire ce qu'ils firent. Mais on eſt néanmoins obligé de les imiter, autant qu'il eſt poſſible & ſelon les circonſtances dans leſquelles on ſe trouve. *Si quelcun parmi vous*, dit * S. Jaques, *s'égare de la verité, & que quelcun le faſſe retourner* (dans le bon chemin), *qu'il ſache que celui qui a fait revenir un pecheur de ſon égarement, délivrera une ame de la mort & couvrira une multitude de pechez.*

* C. v, 20.

Il eſt donc viſible que ſoit que l'on doute de la Religion, pour ne la pas aſſez connoître, ſoit que l'on en ſoit convaincu; on ne peut pas demeurer dans la froideur & dans l'indifference, à l'égard de la Verité & de la Vertu, du Menſonge & du Vice, ſans mépriſer également & les lumiéres du Bon Sens, & celles de l'Evangile. Ne ſe ſoucier pas de les connoître, quand on n'en eſt pas inſtruit, eſt un aveuglement qui dégrade l'homme, pour le mettre au rang des bêtes, qui ne cherchent que le préſent & que ce qui frappe leurs ſens. Ne ſentir pas ſon bonheur, quand on les connoit, & n'être pas plein d'ardeur à regler ſes mœurs ſur ſes lumiéres, & à faire triompher & dans ſoi même & dans les

les autres la Verité du Menſonge & la Vertu du Vice, autant qu'il eſt poſſible ; c'eſt être, à quelque égard, encore pire que les bêtes, qui jouïſſent au moins avec plaiſir des biens qu'elles ont, & qui ne ſe les laiſſent enlever qu'avec toutes les peines du monde. Il eſt donc facile de comprendre que les tiedes & les froids, en ces ſortes de choſes, ſont tout à fait inexcuſables.

C'eſt ce dont on peut encore ſe convaincre plus clairement, ſi l'on prend garde de quelle maniére ces gens, ſi froids en matiére de Religion, s'échauffent pour les choſes de la vie, dans leſquelles ils s'intereſſent. Qu'on attaque leur réputation, qu'on leur enleve juſtement ou injuſtement quelque petite partie de leur bien, qu'on les empêche de prendre les plaiſirs auſquels ils ſont accoûtumez ; on les voit tout émûs faire leur apologie, & étaler leur innocence à tous ceux qui la veulent ouïr ; implorer le ſecours des Loix pour défendre leurs droits, ou ſe jetter dans tous les labyrinthes de la Chicane, pour ne pas payer ; crier d'une maniere tragique, contre la rigueur ou la dureté de ceux qui ſont cauſes qu'ils ne vivent pas ſi agreablement qu'ils avoient accoûtumé.

On ne remarque alors rien en eux de foible & de languiſſant, ils ſe donnent les plus violens mouvemens, pour ſe défendre, & rien ne peut ſatisfaire leur impatience & leur ardeur. S'agit-il encore d'augmenter les honneurs dont ils jouiſſent, leurs biens, ou leurs plaiſirs, lors mêmes qu'ils en ſont comblez ? Il n'y a point d'aſſiduité, ni de vigilance, qui ſoit comparable à la leur. Néanmoins non ſeulement les Chrétiens, mais même les plus ſages d'entre les Payens, tombent généralement d'accord, convaincus par l'évidence de la choſe, que ce qui regarde la Verité & la Vertu, ſur tout en matiére de Religion, eſt infiniment plus important, que tout ce qu'on peut poſſeder de plus agréable dans cette vie. D'où vient donc que l'on n'a que de la froideur, pour la Verité & pour la Vertu, pendant que l'on eſt ſi échauffé pour tout le reſte; & comment peut-on excuſer ceux qui en uſent de la ſorte? Le Bon Sens permet-il de s'emporter beaucoup pour ce qui importe peu, & de vivre dans l'indolence à l'égard de ce qui eſt de la derniére conſéquence? Ou il ne faut s'échauffer pour rien, ou il faut témoigner de l'ardeur, à proportion de l'importance des choſes dont il s'agit.

Mais

Mais comme il y a une infinité de gens, en qui l'on remarque cette indifference; il y en a auſſi beaucoup d'autres, en qui l'on voit un Zele ſi peu reglé, & ſi peu ſage, qu'il n'eſt propre qu'à diffamer la Religion & à la rendre ou ridicule, ou odieuſe. C'eſt peutêtre même là une des raiſons, qui font que bien des gens, qui ont d'ailleurs de l'eſprit, agiſſent avec plus de froideur, qu'il ne faudroit, en matiére de Religion; pour s'éloigner des maniéres indiſcretes & violentes des Eſprits trop bouillants, qu'ils ont raiſon de deſapprouver. Mais ils devroient plûtôt diſtinguer le vrai Zele du faux, ou du douteux; que de ſe jetter dans une extrémité vicieuſe, qui les fait agir avec une nonchalance blâmable. Pour les aider à faire cette diſtinction, & pour empêcher qu'ils ne condamnent le bien & le mal en même temps; j'entreprendrai de donner les caracteres differens de ces trois eſpeces de Zele, par leſquels il ſera facile de les diſtinguer.

I. Le premier caractere du Zele loüable, c'eſt qu'il naît d'une connoiſſance claire, que l'on a de la doctrine, ou de la conduite que l'on défend; en ſorte que l'on ſait qu'elle eſt ou veritable, ou *Caracteres du vrai Zele.*

agréable à Dieu ; ou au contraire que ce qu'on attaque eſt faux, ou oppoſé à la volonté divine. Pour cela, il faut avoir examiné ſoigneuſement & ſans préjugé les matiéres, dont il s'agit, en ſorte que l'on ſoit pleinement aſſuré que l'on ne ſe trompe point. Il faut avoir lû & écouté le pour & le contre, ſur tout quand il eſt queſtion de condamner quelcun, à moins que ce ne ſoit une choſe tout à fait claire. S'il faut agir contre quelcun, la juſtice de ce qu'on entreprend de faire, doit être ſi claire, que ceux-là même, contre qui l'on agit, ſoient obligez d'en convenir. Ainſi * Phinées, qui eſt le premier Zelateur, dont l'Ecriture Sainte parle avec éloge, ayant remarqué que Zimri violoit une Loi de Dieu, dont le ſens eſt clair & indubitable, & ne pouvant pas douter du fait qu'il voioit, & que les Juges d'Iſraël laiſſoient impuni, par pure lâcheté, le tua lui & la femme Madianite, qu'il avoit amenée dans ſa tente. L'action criminelle étoit hors de doute, & la défenſe de Dieu d'avoir commerce avec des femmes étrangeres & adonnées à l'Idolatrie, étoit auſſi ſans équivoque. Zimri lui même n'auroit pû en diſconvenir, ſi on l'avoit examiné ſur le crime qu'il avoit commis. C'eſt

* *Num.* xxv, 7. & *ſeqq.*

C'eſt une Régle de Morale que l'Ecriture Sainte donne & que tous les Sages Payens, & Grecs & barbares ont approuvée, qu'avant que de rien faire, il faut ſavoir ſi ce qu'on va faire eſt bon ou mauvais. S. Paul * après avoir montré que chacun doit ſe conduire ſelon les ſentimens de ſa conſcience, dit que *tout ce qui ne vient pas de la foi eſt un peché*, c'eſt à dire, qu'en matiere de Morale, on commet un peché, lors que l'on agit, ſans être entierement convaincu que l'on fait bien. *Ciceron* a dit de même, que „ ceux-là nous donnent un bon avis, qui „ nous défendent de rien faire de ce dont „ nous doutons s'il eſt juſte ou injuſte: * *Bene præcipiunt qui vetant quidquam agere, quod dubites æquum ſit, an iniquum.* Les Diſciples de Zoroaſtre diſent de même: * *Quand il ſe préſente quelque action douteuſe, que vous ne ſavez pas ſi c'eſt une bonne action ou un peché, il ne faut pas la faire, juſqu'à ce que vous vous en ſoyiez informé du Doſtur.* (C'eſt ainſi qu'ils nomment les Docteurs de leur Religion) *Car il eſt certain dans la Religion, que Dieu a dit en ſecret à Zoroaſtre: ne faites pas l'action, de laquelle vous ne ſavez pas ſi elle eſt bonne, ou ſi c'eſt un peché; & ne tâchez pas d'obtenir ce que vous ne connoiſſez pas.*

* *Rom.* XIV, 23.

* *Offic. Lib.* 1. *c.* 9. *ubi vide Init.*

* *In Sadder, portâ* 30. *apud Th. Hyde.*

Informez vous, & vous instruisez, après quoi vous agirez; mais ne faites rien, avant que de vous être informé. Il n'y a rien de si juste que cette maxime, puis qu'agir sans une connoissance certaine, c'est visiblement s'exposer à tomber dans l'Erreur; & à s'engager dans toutes ses mauvaises suites. On ne peut pas s'échauffer avec plus de raison, pour une chose, que l'on ne sait pas si elle est bonne ou mauvaise, permise ou défendue; qu'un Juge ne peut absoudre ou condamner une personne accusée, sans savoir assurément si elle a observé, ou si elle a violé les Loix.

Mais direz-vous, les Zelez prétendent souvent qu'ils sont instruits de ce qu'ils ignorent. Pour les desabuser, il n'y a qu'à les prier de rendre raison de leur Zele, * „ Si c'est le devoir de cha-
„ cun, comme S. Pierre nous l'apprend,
„ *d'être prêt de répondre à tous ceux qui lui*
„ *demandent compte de l'esperance qui est en*
„ *lui:* il est sans doute beaucoup plus du
„ devoir de chacun d'être en état de
„ rendre raison de son Zele; parce que
„ le Zele de chacun a beaucoup d'in-
„ fluence pour le Public & lui est de
„ beaucoup plus grande importance,
„ que ce qu'un homme croit ou espere
„ en son particulier. Le

* *Mr. Sharp Archevêque d'York. Serm.* X.

Le ſecond caractere du Zele loüable, c'eſt qu'il embraſſe toute la Révelation, ſans excepter aucun des commendemens de l'Evangile. Il ne s'attache pas à quelques points de ſpéculation, ou à quelques céremonies, pour abandonner l'obſervation de la Morale. Ce qui inſpire du Zele pour la Religion, c'eſt ſon Auteur; c'eſt la grande utilité & la grande importance de ce qu'elle nous enſeigne; & par conſequent il la faut recevoir & la ſoûtenir toute entiere, ou à cauſe de ſon Auteur, ou à cauſe des grands avantages que nous en tirons. Qui pourroit ſouffrir qu'un ſerviteur choiſit entre les ordres qu'on lui auroit donnez, & n'executât que ceux qui s'accommoderoient avec ſon humeur & négligeât les autres? On diroit que ce ſerviteur s'aimeroit lui même, & non pas ſon Maître. On ſoutiendroit, avec raiſon, qu'il n'a aucun zele pour ſon ſervice. Au contraire on eſtimeroit infiniment un ſerviteur, qui étant une fois inſtruit de la volonté de ſon Maître, fait ponctuellement tout ce qu'il lui a commendé; ſans avoir aucun égard à ſa propre inclination, ni à ſa commodité. Tel fut le Zele de nôtre Seigneur, à obeïr à Dieu ſon Pere, * *en accompliſſant toute* * Matt. III, 15.

toute juſtice. Il ne ſe contenta pas d'o
ſerver ce qui pouvoit être facile à obſe
ver dans la Loi Morale, ou Céremoni
le; il accomplit généralement tous l
commendemens, ſans aucune exceptio
Il executa de même à la rigueur tous l
ordres qu'il avoit reçus de ſon Pere, da
les fonctions particulieres de ſon offi
de Rédempteur des hommes. Comm
il ne put ſouffrir que l'on fît du Tem
• *Joan.C.* ple * un lieu de commerce, quoi qu
11, 11. ne fût deſtiné qu'au culte de Dieu, pa
ce que *le Zele de la maiſon de Dieu le co
ſumoit:* il ne put ſouffrir non plus q
les Scribes & les Phariſiens corrompi
ſent, comme ils faiſoient, la Loi de Di
par leurs fauſſes explications, & il le le
reprocha ouvertement, ſans craind
leurs cabales, ni leur cruauté. Ses Apó
tres en uſerent de même, & témoign
rent autant d'attachement, pour ce qu
y avoit de plus difficile & de plus auſt
re, dans les fonctions de leur Apoſtola
que pour ce qu'il y avoit de plus facil

Il faut néanmoins remarquer, que
troiſiéme caractere du Zele légitim
conſiſte à diſtinguer les doctrines & l
pratiques les plus importantes, de cell
qui le ſont moins. Car enfin toutes l
doctrines veritables ne ſont pas tout
néce

néceſſaires au ſalut, & toutes les pratiques utiles ne le ſont pas également, ni ne peuvent pas être exigées d'une maniére indiſpenſable. Les Juifs enſeignoient avec raiſon qu'il ne falloit rien faire le jour du Sabbath, ſelon les préceptes de Moïſe, & étoient extraordinairement zelez pour l'obſervation de ce jour-là. Ce commendement n'étoit néanmoins pas d'une ſi grande importance, qu'il fallût néceſſairement ſouffrir un dommage conſiderable, plûtôt que de faire quelque choſe le jour du Sabbath. C'eſt pourquoi lors que les Diſciples de Jeſus-Chriſts fatiguez & mourant de faim, frierent entre leurs mains quelques épis de bled, pour pouvoir continuer leur chemin; il répondit aux Phariſiens, qui les reprenoient, comme ayant fait une choſe, qu'il n'étoit pas permis de faire le jour du Sabbath : * *n'avez-vous pas lû ce que fit David, ayant faim, auſſi bien que ceux qui étoient avec lui? comme il entra dans la Maiſon de Dieu & qu'il prit les pains préſentez à Dieu, dont il mangea & dont il donna à ceux qui étoient avec lui, quoi qu'il ne ſoit permis d'en manger qu'aux ſeuls ſacrificateurs? Il leur dit encore que le fils de l'homme étoit maître du Sabbath*; c'eſt à dire, comme il s'exprime * ailleurs, que

* *Luc.* VI, 3.

* *Marc.* II, 27.

que *le Sabbath a été établi à cauſe de l'ho*
me, & non l'homme à cauſe du Sabba
Quoi que S. Paul fût très-zelé pour to
tes les doctrines de l'Evangile, il diſti
guoit pourtant avec ſoin ce qui eſt n
ceſſaire de ce qui ne l'eſt pas. Quoi qu
* ſoûtînt fortement qu'on ne devo
point impoſer aux Gentils la néceſſi
d'obſerver les céremonies Judaïques, &
que Dieu n'en exigeoit plus l'obſerva
tion de qui que ce ſoit; il ſouffroi
néanmoins que les Juifs, qui faiſoien
ſcrupule de les négliger, les obſervaſſen
encore, pourvû qu'ils n'entrepriſſent pa
de contraindre les autres à la même ob
ſervance. * Il diſtingoit *le fondement de*
ce qu'on bâtit deſſus, & pourvu qu'on re
tînt le premier, c'eſt à dire, que Jeſus-
Chriſt eſt le Meſſie, en qui il faut croi-
re, & aux commendemens de qui il faut
obeïr, il n'excluoit pas du ſalut ceux qui
mettoient ſur ce fondement des matiéres
moins precieuſes; c'eſt à dire, des er-
reurs, qui ne le détruiſoient pas.

* *In Epp. ad Rom. & ad Gal.*

* 1 *Cor.* III, 11.

Le quatriéme caractere du veritable
Zele, c'eſt qu'il ne ſe trouve jamais en
oppoſition, avec aucune Vertu, que la
Raiſon, ou l'Evangile nous ait enſei-
gnée. Puis que ce n'eſt autre choſe qu'une
ardente envie de ſervir Dieu, & d'exe-

cuter

cuter ſes volontez, il eſt viſible qu'il ne peut qu'être conforme à ce qu'il a commendé, & ſur tout aux principaux de ſes commendemens; qui ſont exprimez, dans le Nouveau Teſtament, avec beaucoup de force & de clarté. Quel ſerviteur pourroit paſſer pour un homme zelé pour les interêts de ſon Maître, qui en faiſant ſemblant de le ſervir avec ardeur, violeroit ſes ordres les plus précis & les plus fréquemment réïterez? S'il trompoit ceux qui ne ſeroient point informez de la volonté de ſon Maître, il ne ſauroit paſſer pour un bon Serviteur, dans l'eſprit de ceux à qui elle ſeroit connue, & encore moins dans celui de ſon Maître.

C'eſt pour cela que de très-habiles gens ont judicieuſement remarqué que pour être zelé d'une maniére qui ſoit loüable il faut que l'ardeur, que l'on témoigne pour le ſervice de Dieu, ſoit jointe avec la charité envers le Prochain, qui après l'amour de Dieu eſt la plus grande & la plus recommendée de toutes les vertus Chrétiennes. * „ Le zele, qui eſt ſelon la connoiſſance, eſt toûjours accompagné d'une charité ſincere. Ce n'eſt point cette amere paſſion, dont l'Apôtre parle, qui traîne

* *Mr. Sharp Arch. d'York Serm. x.*

„ avec

„ avec ſoi la haine, l'envie, & l'eſ
„ de contention. Il eſt bien faiſant
„ eſt ſociable. il eſt doux, mêm
„ l'égard de ceux qui ne ſont pas du n
„ me ſentiment. C'eſt cette *ſageſſe*
„ *vient d'enhaut, qui eſt premierement pu*
„ *& enſuite amie de la paix, facile & tr*
„ *table.* C'eſt un zele qui aime Di
„ & ſa verité ſincerement, & qui e
„ prêt à faire tout ce qui lui eſt poſſ
„ ble pour l'honneur de Dieu & pou
„ l'avancement de la Verité ; mais qu
„ en même temps aime auſſi tous le
„ hommes. C'eſt pourquoi dans toute
„ les choſes, où il paroît, il examine
„ d'abord l'importance des queſtions
„ dont il s'agit ; mais il laiſſe les perſon-
„ nes à part. La marque aſſurée d'un
„ zele ignorant & mal conduit, c'eſt
„ lors que l'on n'a point d'égard aux
„ queſtions, & à l'interêt que l'on doit
„ prendre dans la gloire de Dieu ; &
„ que l'on tourne toute ſon ardeur con-
„ tre ceux à qui l'on à faire ; lors que
„ l'on eſt de mauvaiſe humeur & en co-
„ lere contre ceux, avec qui l'on eſt
„ en diſpute ; lors que l'on ne ſe con-
„ tente pas d'oppoſer argumens à argu-
„ mens, & de gagner ſa cauſe par un
„ raiſonnement calme & tranquille :

„ mais

„ mais que l'on s'emporte d'une manié-
„ re furieuſe & pleine de rage, après
„ quoi l'on ne s'informe plus de ce qui
„ eſt ſéant, & l'on attaque aigrement tous
„ ceux qui ſe trouvent en des partis op-
„ poſez.

En géneral le Zele, qui eſt veritablement Chrétien, comme les mêmes l'ont très-bien dit, „ ne ſe propoſe que des „ fins légitimes, aux quelles il ne tâche de „ parvenir que par des moyens légiti- „ mes. Il ne fait jamais aucun mal, „ pour ſoûtenir la bonne cauſe. C'eſt „ ce que S. Paul nous a donné, comme „ une regle, qui doit être éternellement „ obſervée par les Chrétiens; lors que „ dans le Chapitre III. de l'Epître aux „ Romains, il déclare que *la condamna-* „ *tion de ceux-là eſt juſte, qui diſent : fai-* „ *ſons du mal, afin qu'il en arrive du bien.* „ Quand la cauſe que nous défendons „ ſeroit la meilleure, & la plus impor- „ tante du monde, néanmoins ſi nous „ emploions quelques moyens deshonê- „ tes & illicites pour la gagner; je veux „ dire, ſi nous faiſons quelque choſe, „ qui ſoit en ſoi même mauvais, & qui „ paroiſſe être tel par les lumiéres na- „ turelles, ou qui ſoit défendu par les „ Loix de nôtre Sainte Religion; il eſt

„ cer-

„ certain que nous ſommes coupab
„ Encore que nôtre cauſe ſoit très-b
„ ne & que les fins, que nous nous p
„ poſons, ſoient très-loüables ; né
„ moins puis que les moyens, par
„ quels nous y allons, ſont inſoûte
„ bles, toute nôtre action & toute
„ tre procedure ne valent rien, de qu
„ que zele qu'elles puiſſent proceder. C
„ le vrai zele ſuppoſe également une
„ ſtruction exacte, à l'égard de ce
„ en fait la matiére ; & que l'on a
„ par des voies honêtes, afin de ne p
„ venir à ſes fins que par des moyens
„ gitimes.

En cinquiéme lieu, le veritable Z
ne s'attache jamais à cenſurer ou à c
riger les défauts du Prochain, qu'ap
avoir ſanctifié ceux qu'il anime ; & l
qu'il regarde les autres, il eſt plus à le
avantage, qu'à l'avantage de celui qui
eſt enflammé. Si c'eſt l'amour des L
divines, & l'envie de les voir obſerv
qui échauffe nos cœurs ; il eſt viſil
que la premiere penſée, qui nous d
venir, c'eſt de voir ſi nous les obſerv
nous mêmes. Si nous avons quelque
terêt à corriger les autres, nous en avc
infiniment plus à nous corriger nc
mêmes. Les Loix divines ſont fai

éga

également pour tout le monde, & l'on n'eſt pas diſpenſé de les obſerver, parce que l'on travaille à faire que les autres les obſervent. S'il réſulte quelque avantage temporel de l'obſervation des Loix divines, cet avantage doit être principalement pour ceux qui les obſervent & non pour ceux qui les portent à cela; de peur que l'on ne croie que ce n'eſt pas tant l'amour des Loix divines, qui anime ces derniers, que le profit qu'ils eſperent de tirer de ceux qu'ils auront engagez à les obſerver. C'eſt ce que l'on peut voir clairement, dans le zele de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, qui ne prêchoient aucune Vertu, dont ils ne fuſſent eux mêmes des modeles: & qui ne tiroient aucun avantage temporel de ceux qu'ils avoient amenez à la Vertu, ſi ce n'eſt ce qui leur étoit néceſſaire, pour vivre dans une grande auſterité, & pour pouvoir donner tout leur temps à la prédication de l'Evangile. A cela il étoit facile de connoître qu'ils étoient pénetrez de l'amour des Loix divines, qu'ils obſervoient les premiers, avec beaucoup d'ardeur & d'exactitude, ſans qu'ils tiraſſent aucun profit mondain d'une ſi ſainte & d'une ſi édifiante vie.

Marques du faux zele.

III. CE ſont là les marques aſſurées du

du Zele, qui eſt digne de loüange voions à préſent celles du Zele blâmable, dont l'oppoſition rendra les précédentes encore plus ſenſibles. Comme il y a parmi les hommes beaucoup plus de zele vicieux, que de zele eſtimable on en pourroit fournir bien plus d'exemples; mais ceux qui ſe donneront la peine de lire ceci n'auront qu'à y ajoûter les exemples, qui ſeront venus à leur connoiſſance.

La premiere choſe, que l'on remarque ordinairement dans le faux zele, c'eſt qu'il eſt deſtitué de connoiſſance. Il ne connoit bien ni les Loix divines, ni les infractions que l'on y peut faire; & ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que moins il les connoit, plus il eſt violent. Tel étoit le zele des Payens contre la Religion Chrétienne, dont ils ne connoiſſoient preſque que le nom, comme ſes anciens Apologiſtes le leur reprochent. Ils ne ſavoient pas non plus eux mêmes, pourquoi ils ſuppoſoient comme veritable la Religion de leurs Peres; & ils ne pouvoient rendre, que des raiſons ridicules, de leur conduite. Tel étoit encore le zele des Juifs, contre la même Religion Chrétienne, que * S. Paul dit *avoir été un zele de Dieu, mais qui n'étoit pas*

* Rom. x, 2.

pas ſelon la connoiſſance; c'eſt à dire, que quoi qu'à parler en géneral, ils fuſſent zelez pour les Loix du vrai Dieu, néanmoins en cette occaſion ils faiſoient une mauvaiſe application de leur zele; parce qu'ils ne ſavoient pas, que les Loix du Chriſtianiſme étoient des Loix du même Dieu, qui avoit donné celles de Moïſe.

Mais il n'eſt pas beſoin d'aller chercher dans les ſiecles paſſez, ou parmi les Infideles, des exemples de zele aveugle. On n'a qu'à jetter les yeux ſur celui qu'une grande partie des Chrétiens ſe font honneur d'avoir contre ceux, qui ne ſont pas de leur Communion. Les uns font non ſeulement profeſſion de s'en fier à leurs Conducteurs, ſur ce qu'il faut croire, ſans aucun examen; mais encore de condamner toutes les opinions, qu'ils deſapprouvent, ſans vouloir écouter les raiſons de ceux qui les ſoûtiennent, ni lire leurs Livres. D'autres, qui cenſurent avec raiſon cette foi aveugle, ne laiſſent pas d'irriter ſouvent les peuples, autant qu'ils peuvent, contre ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment; quoi qu'ils ſe gardent bien de les exhorter à lire les livres de leurs Adverſaires, pour juger par eux mêmes de quel côté eſt la Ve-

rité. Si l'on ſait quelcun, qui les l
avec attention, & qui ne veut pas jug
ſans connoiſſance de cauſe ; on le tie
d'abord pour ſuſpect, & dans les lieu
où le zele aveugle regne le plus, ce
lecture ſuffit pour être condamné. Co
ment peut-on néanmoins s'ériger en
ges, dans des cauſes ſi importantes ;
condamner premierement aux flamm
éternelles, autant qu'il eſt en ſoi, ce
dont on n'a point examiné les raiſo
& en ſuite les regarder avec horreur,
au moins avec averſion ; pour ne pas p
ler ici des mauvais traitemens, que l
fait à ceux que l'on a une fois conda
nez ? J'avouë que je ne comprends
quelle Injuſtice on peut condamner
l'on approuve ce Zele aveugle, que l
tâche néanmoins d'allumer dans le co
des peuples les plus ignorans. Ce
mauvaiſe coûtume de porter les gen
juger de ce qu'ils n'entendent pas, &
les détourner en même temps de s'en
ſtruire, en écoutant également les d
Partis, a produit quelquefois un étr
ge effet. C'eſt que le peuple mal
formé a condamné, ſans y prendre
de, les perſonnes de ceux dont il appr
voit les ſentimens, ſans le ſavoir : &
contraire a ſoûtenu, par un Zele ex
vaga

vagant, ceux dont il desapprouvoit les opinions. L'Auteur de la Vie de *Simon Episcopius* * rapporte qu'un Charpentier, qui s'étoit aidé à piller la maison du frere de ce grand homme à Amsterdam, sous prétexte d'Arminianisme, étant interrogé par un Magistrat, pourquoi il étoit entré dans la maison de *Rembert Episcopius*, lui répondit, *que c'étoit par un bon zéle, pour attaquer les Arminiens, qui étoient assemblez-là.* Comme on lui demanda d'où venoit qu'il avoit tant de haine pour les Arminiens, *faut-il supporter*, reprit cet homme, *des gens qui prêchent une fausse doctrine, & qui disent que Dieu a créé les uns pour les damner, & les autres pour les sauver?* Tout le monde sait, que c'est là le dogme des *Supralapsaires*, que les Arminiens ont le plus fortement attaqué. Un Soldat * de la garnison de *Louvestein* étoit aussi dans la même erreur, & avoüa à un Ministre Arminien, qui étoit prisonnier dans ce Château, qu'il avoit mal-traité des gens, dans les sentimens de qui il étoit, sans le savoir.

* *Pag.* 104.

* *Ibid. p.* 311.

Un autre exemple remarquable du Zele sans connoissance, c'est celui des Fanatiques, qui avoüant qu'ils ne peuvent point prouver leurs dogmes par des

raiſons, & ſe fondant ſur des ſentim
interieurs qu'ils ont, diſent-ils, d
verité de ce qu'ils ſoûtiennent, ne
ſent pas de mal-traiter, au moins de
roles, ceux à qui ils ne ſauroient pr
ver leur prétenduë inſpiration. Ils
peuvent leur donner aucune raiſon
de, pour laquelle ils croient que
mouvemens, dont ils ſont animez, v
nent de l'eſprit de Dieu, plûtôt qu
colere, d'orgueuil ou de mélanch
& par conſéquent ils ne ſavent eux
mes ce qu'ils font. Si leurs paſſion
leur temperament ne ſont pas la c
des excès qu'ils commettent, c'eſt q
quefois l'eſprit d'imitation, qui les
te à faire ce que font leurs Conducte
ſans ſavoir s'ils font bien ou mal, en
imitant. „ Les uns ſont zelez, di
* *Mr. Sharp. Serm. x.* „ excellent Auteur, * ſeulement à
„ ſe qu'ils voient que leurs Docte
„ ou que ceux qu'ils fréquentent le
„ Ils ſuivent le torrent, ſans exam
„ les choſes. D'autres ont un prin
„ de zele, qui eſt au delà de tout
„ la. Ils ſont émûs, diſent-ils, i
„ rieurement à ſuivre un certain P
„ & leur eſprit eſt pouſſé à cela, d
„ maniére à laquelle ils ne peuven
„ ſiſter. Mais ce fondement ne

„ J

„ juſtifier perſonne. Car ſi ces mouve-
„ mens, dont ils parlent, venoient de
„ Dieu, ils ſeroient accompagnez de
„ telles raiſons, en faveur du Parti pour
„ lequel ils ſont zelez; qu'en les pro-
„ duiſant, elles ſatisferoient & convain-
„ croient toutes les perſonnes raiſonna-
„ bles, auſſi bien qu'eux. Il eſt ridi-
„ cule de s'imaginer que Dieu agiſſe
„ aujourdhui ſur les hommes, par des
„ voies qui ne ſoient pas conformes à la
„ Raiſon, & à la régle qu'il nous a don-
„ née dans ſa Parole; & ſi le zele peut
„ être juſtifié par l'une ou l'autre, on
„ n'a que faire d'inſpiration pour cela.

En ſecond lieu, le faux Zele n'embraſſe point toutes les Loix divines, mais ſeulement celles qu'il peut obſerver, ſans que ceux qui en ſont animez ſe corrigent de leurs plus grands défauts. Ils choiſiſſent, dans la révelation, ſeulement ce qui les accommode, & qui les laiſſe dans leurs mauvaiſes diſpoſitions, & abandonnent tout le reſte. C'eſt ce que faiſoient les Phariſiens, du temps de nôtre Seigneur, comme il paroît par cette cenſure qu'il leur adreſſe: * *Malheur à vous, Scribes & Phariſiens hypocrites, parce que vous payez la dime de la menthe, de l'anet & du cumin, & vous abandonnez* * *Matth.* XXIII, 23.

les préceptes plus importans de la Loi, la juſtice, la miſericorde & la fidelité. Il falloit faire ces choſes-ci & ne négliger pas celles-là. La raiſon de cette conduite, c'eſt qu'ils pouvoient obſerver rigoureuſement la Loi Céremonielle & en faire encore plus que Moïſe n'avoit commendé; ſans ceſſer d'être orgueuilleux, avares, inhumains, vindicatifs & d'avoir mille autres défauts, beaucoup plus grands que n'auroit été la négligence de quelques Céremonies. Ces obſervances gênoient à la verité, mais elles n'avoient aucune influence ſur le cœur, & l'on ne ſauroit dire que l'exactitude, dans ces ſortes de choſes, vînt d'un veritable Amour de Dieu, pendant que l'on négligeoit ſes autres commendemens. Si les Phariſiens croioient veritablement être agreables à Dieu, par cette étrange conduite, il faut avouër que leurs paſſions les aveugloient étrangement. Car enfin il faut bien être aveugle, pour croire pouvoir plaire à Dieu, en négligeant ſes plus importantes Loix, pour s'attacher ſeulement aux Céremonielles. Cependant il y a de l'apparence qu'il y en avoit nombre, qui ſe trompoient de bonne foi; ſi l'on conſidere l'exemple de S. Paul, qui étoit attaché à cette Secte,

& qui

& qui témoigne que ce n'étoit que * *par ignorance.* Quand la ſuperſtition s'eſt une fois rendue maîtreſſe d'un eſprit, les plus groſſieres erreurs & les abus les plus ſcandaleux de la Religion ne paroiſſent plus ce qu'ils ſont en effet, & paſſent même ſouvent pour des Vertus.

* 1 Tim. 1, 13.

On voit encore des gens aujourdhui, parmi les Chrétiens, qui ont un Zele extraordinaire pour tout le dehors de la Religion, qui n'en eſt, pour ainſi dire, que l'habit, & qui en négligent entierement le dedans & le corps même. Ces gens-là ſont auſſi déraiſonnables, que ceux qui négligeroient leur ſanté, & qui croiroient ſe porter bien, parce qu'ils ſeroient bien vêtus. Ils aſſiſtent régulierement à tous les exercices publics de la Religion & s'aquittent de toutes les Céremonies que l'on y pratique ; mais ils ne laiſſent pas d'être ennemis de la Verité, voluptueux, avares, ambitieux, fiers, intraitables, trompeurs, calomniateurs & adonnez en un mot à tous les Vices que les Loix Civiles ne puniſſent pas. On remarque même ſouvent que ceux, qui ſont les plus zelez pour l'exterieur de la Religion, ſont ordinairement des gens, en qui on ne peut guere ſe fier. On ne peut pas les blâmer de leur aſſi-

duité dans les exercices publics, ni c
leur exactitude dans l'obſervation des C
remonies inſtituées par Jeſus-Chriſt, c
même par les Conducteurs de la Socie
Eccleſiaſtique ; lors que ces dernier
n'ont rien de mauvais, ni de ſuperſt
tieux ; mais on a raiſon de cenſurer l'e
prit dans lequel ils le font, auſſi bie
que leurs mauvaiſes mœurs. Il paro
qu'ils regardent ce dehors comme la R
ligion même, aulieu que ce n'en e
qu'une ſimple profeſſion ; qui eſt loü
ble, quand on obeït d'ailleurs aux pré
ceptes de l'Evangile, mais qui eſt blâ
mable quand on s'en tient-là. Car
ſemble que l'on prétend ſatisfaire Die
& les hommes de quelques pratiques ex
terieures, qui ne font aucun changemer
dans le cœur ; ce qui eſt la derniere ſu
perſtition, ou la derniere hypocriſie. L
Religion ſeroit une choſe très-inutil
dans le monde, ſi les plus corrompus pou
voient faire tout ce qu'elle ordonne, ſa
renoncer à leurs corruptions ; mais ell
eſt d'une nature, qu'il n'y a que le
gens de bien, c'eſt à dire, ceux qui obſe
vent également toutes les Vertus Chr
tiennes qui ſoient religieux aux yeux d
Dieu, & des hommes mêmes, qui or
un peu étudié la nature de la Religion

* *Le culte pur & ſans tache aux yeux de Dieu, qui eſt nôtre pere, c'eſt de viſiter les orphelins & les veuves, dans leur affliction, & de ſe conſerver ſans être ſouillé par le monde.* *Jaq. 1, 27.

La troiſiéme marque du faux Zele c'eſt qu'il ne fait aucune diſtinction entre les ſentimens, & les fautes. Toutes les opinions, que ceux, qui en ſont prévenus, ont embraſſées, ſont eſſencielles; toutes les fautes, ou ce qu'ils jugent être tel, méritent les plus ſeveres peines eccleſiaſtiques & civiles. Cette étrange humeur, qui les fait emporter pour rien, & qui les conduit aux derniers excès, leur fait non ſeulement violer entierement la Juſtice & la Charité; mais les empêche même de penſer à ſe corriger de leurs mauvaiſes mœurs.

„ Ils s'intereſſent ſi fort, * dit un illu-
„ ſtre Prélat Anglois, dans de petites
„ opinions ſpéculatives, qu'ils appellent
„ toûjours articles fondamentaux de la
„ foi, qu'ils négligent preſque entiere-
„ ment la pratique de la Religion. Ils
„ ſont ſi occupez à épier & à cenſurer
„ les erreurs & les héreſies dans les au-
„ tres, qu'ils ne penſent jamais à ſe gue-
„ rir des Cupiditez, des Vices & des
„ Paſſions, qui regnent ſi viſiblement

* *Jean Tillotſon Serm.* XXXIV.

en

„ en eux. Que ces gens-là ſe trompen
„ qui ne conſiderent pas que la plu
„ grande héreſie du monde c'eſt la mau
„ vaiſe vie, parce qu'elle eſt directemen
„ oppoſée à tout le deſſein de la Reli
„ gion Chrétienne ; & qui ne penſen
„ pas que Dieu pardonnera plûtôt à u
„ homme cent défauts de ſon Entende
„ ment, qu'une ſeule faute de ſa Vo
„ lonté!

* *Mr. Sharp. Serm.* x.

Un autre * Prélat de la même Egliſ
a très-bien décrit & ce faux Zele & ce
lui qui lui eſt oppoſé, en ces termes
„ Le Zele, qui eſt ſelon la connoiſſan
„ ce, eſt régulier dans ſes meſures. Ce
„ lui qui en eſt rempli prend garde d
„ ne paſſer pas certaines bornes, com
„ me font les zelez ignorans. Il diſtin
„ gue les differens objets, pour leſquel
„ il a du zele, & s'y intereſſe ſeule
„ ment à proportion qu'ils le méritent
„ & pas davantage. S'il ne s'agit qu
„ d'une choſe peu importante, il ne s'
„ intereſſe que peu. Si c'eſt une choſ
„ de grande conſéquence, il y emploi
„ tous ſes ſoins. Mais il regarde, com
„ me folle & témeraire, & comme l'ef
„ fet de beaucoup d'ignorance & de foi
„ bleſſe, la conduite de ceux qui s'échauf
„ fent & ſe paſſionnent également pou
„ tout

„ tout. Nous regarderions, comme
„ un enfant, ou comme un ſimple,
„ celui qui ſe plaindroit en termes auſſi
„ forts d'une petite coupure qu'on lui
„ auroit faite au doit, que ſi on lui avoit
„ caſſé une jambe. C'eſt commettre la
„ même faute, que de faire grand bruit,
„ pour des choſes de nulle conſéquen-
„ ce, & dans leſquelles ni la Religion,
„ ni la Tranquillité publique ne ſont
„ que très-peu intereſſées ; comme ſi
„ nos vies & nôtre ſalut étoient en dan-
„ ger. C'eſt pourquoi toutes les per-
„ ſonnes prudentes & ſages doivent ſe
„ garder d'employer leur zele pour de
„ legers ſujets, & de témoigner trop de
„ paſſion & de véhemence pour des cho-
„ ſes qui ne le méritent pas. Si nous
„ voulons faire paſſer les choſes, pour
„ être de plus grande importance qu'el-
„ les ne le ſont en effet ; ſi nous té-
„ moignons autant de chaleur pour des
„ queſtions peu conſiderables, que s'il
„ s'agiſſoit des fondemens de nôtre foi ;
„ nous ſommes à la verité *zelez*, mais
„ non pas *ſelon la connoiſſance*.

La quatriéme marque du faux Zele, c'eſt que ſous prétexte de défendre la cauſe de Dieu, il viole les devoirs que la Nature nous apprend, & que la Religion

gion Chrétienne nous preſcrit. Supp
ſons qu'il défende en effet une verit
que quelcun attaque, ſans la connoître
ou qu'il deſapprouve une conduite, q
ceux qui la ſuivent croient bonne, qu
qu'elle ſoit mauvaiſe; il ne s'enſuit pa
qu'à cauſe de cela, il faille violer la J
ſtice, l'Equité naturelle, ou la chari
Chrétienne. Les Loix de la Religio
qui nous ordonnent de rechercher
Verité, de la ſuivre, & de nous co
duire ſagement, ne nous ordonnent p
moins de rendre Juſtice aux autres,
d'avoir de l'Equité & de la Charité po
tout le monde.

Nous avons des exemples de ce Z
mal-entendu dans le Nouveau Teſt
ment, même dans les Apôtres, ma
avant qu'ils fuſſent aſſez inſtruits de l'E
* *Luc* vangile. * Quelques Samaritains aya
IX, 51. refuſé de donner logement à Jeſus-Chriſt
qui paſſoit par leur païs, parce qu'ils
prenoient pour un ſimple Juif, qui a
loit à Jeruſalem; Jaques & Jean, fils
Zebedée, irritez de ce refus, & d'ai
leurs haïſſans ce peuple, ſelon la coût
me des Juifs, voulurent faire tomber
feu du ciel ſur ces Samaritains; ſa
avoir aucun égard à leur ignorance
aux ſujets que les Juifs leur donnoie
to

tous les jours de n'en uſer pas mieux envers eux. Ils demanderent à leur Maître qu'il le leur permît, ou plûtôt qu'il fît en ſorte qu'à leurs prieres le feu du ciel tombât ſur eux; mais Jeſus-Chriſt les cenſura & leur dit : *vous ne ſavez de quel eſprit vous êtes ; car le fils de l'homme n'eſt pas venu pour faire perir les ames des hommes, mais pour les ſauver.* C'eſt comme s'il leur eût dit, qu'ils ignoroient la diſpoſition d'eſprit que l'Evangile demande de ceux à qui il eſt révelé, & ſur tout de ſes Miniſtres; & qu'ils devoient ſavoir que cette diſpoſition d'eſprit étoit la patience, la douceur, la charité, la miſericorde; vertus abſolument néceſſaires aux Miniſtres du Meſſie, qui étoit venu non pour punir les hommes, & les envoyer inceſſamment dans les lieux des peines duës à leurs pechez, comme quelques Prophetes, en certaines occaſions; mais pour n'oublier rien de ce qu'il ſeroit poſſible de faire, pour les ramener à leur devoir & les ſauver.

Tel fut encore le Zele de S. Pierre, qui, lors que l'on prit ſon Maître, mit l'épée à la main & coupa l'oreille * au ſerviteur du Souverain Pontife; comme ſi Jeſus-Chriſt avoit eu beſoin d'une ſemblable

* *Matth.* xxvi, 51.

blable défenſe. Dieu demandoit de lui qu'il ſe laiſſât prendre & mener au ſupplice, ſans aucune réſiſtance; & ne vouloit pas punir ſur le champ le crime, que faiſoient les Juifs. Prendre l'épée, pour attaquer ceux qui venoient le prendre, c'étoit premierement s'oppoſer au deſſein, aux prédictions & au commendement de Dieu; & enſuite violer la Charité, qui ne permettoit pas qu'on bleſſât un miſerable ſerviteur, qui ne faiſoit qu'executer la volonté de ſon Maître, le premier Magiſtrat que les Juifs euſſent en ce temps-là de leur nation, & qui ne ſavoit pas qui étoit Jeſus. C'eſt pourquoi Nôtre Seigneur ordonna à S. Pierre de remettre ſon épée en ſon fourreau, & lui dit que ceux *qui auroient pris l'épée periroient par l'épée*; c'eſt à dire, que le temps viendroit, ſans qu'il s'en mêlât, auquel ceux qu'il voioit armez, pour prendre ſon Maître, periroient eux mêmes, par les armes de leurs ennemis. Ce qui arriva ſans doute dans les guerres, qu'il y eut en ſuite dans la Judée.

On peut encore mettre le Zele de S. Paul avant ſa converſion, dans le même rang; car outre qu'il pechoit par ignorance, pour ſoûtenir la Loi de Moïſe il renverſoit toutes les régles de la Juſtic

ſtice & de la Charité; lors * qu'entrant dans les maiſons il en tiroit les hommes & les femmes, par force, & les faiſoit mettre en priſon; * lors qu'il étoit plein de menaces & ne reſpiroit que le ſang des Diſciples du Seigneur; * lors qu'il perſecutoit, comme il le dit lui même, & qu'il ravageoit avec excès l'Egliſe de Dieu, ſe ſignalant dans le Judaïſme au deſſus de pluſieurs de ceux de ſa nation & de ſon âge, & ayant un Zele démeſuré pour les traditions de ſes peres. Les Chrétiens de la Judée & du voiſinage, que S. Paul perſecutoit ſi violemment en ce temps-là, n'étoient pas puniſſables, non ſeulement ſelon les Loix de l'Equité naturelle, mais pas même ſelon la Loi de Moïſe. Car enfin ayant été Juifs, avant que d'être Chrétiens, ils obſervoient cette Loi comme auparavant, & ils n'y ajoûtoient autre choſe, que la créance que Jeſus étoit le Meſſie, à qui il falloit obeïr, & qui viendroit juger les vivans & les morts. Suppoſé qu'ils ſe fuſſent trompez, ce qui n'étoit pas poſſible, on ne leur pouvoit néanmoins rien faire, en vertu de la Loi de Moïſe, qui ne puniſſoit aucune opinion, qui n'introduiſoit pas un nouveau Dieu, ni un nouveau culte. On pouvoit n'être

* *Act.* VIII, 3.
* *Ib.* IX, 1.
* *Gal.* I. 13.

pas du même ſentiment, ſur les traditions, ſans rien craindre; la Loi n'ayant rien dit là deſſus, & la pratique même des Juifs permettant aſſez de diverſitez d'opinions, comme on le voit par les trois Sectes, dans leſquelles ils étoient diviſez. Ainſi c'étoit contre toute raiſon, que l'on mal-traitoit les Chrétiens, quand même ils ſe ſeroient trompez. Cependant le Zele Phariſaïque, qui alloit toûjours à l'extremité, s'il n'étoit retenu par la force, ne pouvoit pas ſouffrir les Chrétiens, & faiſoit commettre à S. Paul mille injuſtices, & mille cruautez.

Les Apôtres, ſelon leur ſincerité ordinaire, ayant fait voir eux mêmes que leur Zele étoit blâmable, & tout à fait contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme, comme ils l'avoient appris de leur Maître; il eſt ſurprenant que les Chrétiens aient depuis aimé mieux imiter le zele aveugle de S. Paul encore Phariſien, ou des autres Apôtres encore peu inſtruits; que leur conduite, après qu'ils eurent été éclairez par le S. Eſprit. Une infinité d'entre eux ſoûtiennent que la perſecution pour des ſentimens de Religion qui n'ont point de rapport avec les bonnes mœurs, eſt permiſe, & perſecutez

autant qu'ils peuvent ceux qui ne ſont pas de leur ſentiment. C'eſt une abominable coûtume, établie depuis pluſieurs ſiecles, & que les Zelez entretiennent autant qu'ils peuvent, contre toutes les lumiéres de la Raiſon & de la Révelation. On diroit que Dieu n'exige des Chrétiens qu'une charité bornée à ceux qui ſont du même ſentiment; & que les autres, qui refuſent de changer de penſées, quoi que d'ailleurs ils ſoient de bonnes mœurs, ſont exclus du nombre de ceux que Jeſus-Chriſt veut que nous regardions comme nos Prochains. A en juger, par la conduite de bien des gens, ou diroit que les régles d'Equité & de Juſtice, que la Religion & la Raiſon nous apprennent, doivent être renfermées dans les bornes de leur Societé, & que c'eſt un privilege du ciel qui leur eſt particulier. Cette conduite eſt ſi indigne de Chrétiens & d'hommes raiſonnables, qu'on la peut prendre pour l'un des principaux caracteres du Zele blâmable.

La derniére marque du faux Zele eſt lors qu'il ſe tourne entierement du côté des autres, & qu'il ne produit aucun effet en ceux qui en ſont animez. Il eſt viſible qu'il n'y a rien de ſi abſur-

de que d'exhorter, avec beaucoup de Zele, les autres à faire des choſes que l'on ne veut pas faire ſoi même. On peut pourtant tromper le monde, en ſe conduiſant de la ſorte, pourvu que l'on ait ſoin de couvrir les dehors de quelque belle apparence. Bien des Docteurs de la Loi paſſoient pour des perſonnes très-pieuſes, pendant * *qu'ils chargeoient les hommes de fardeaux inſupportables, qu'ils n'euſſent pas voulu avoir touchez du bout du doit.* Combien de gens ne voit-on pas encore, qui prêchent avec ſuccés la modeſtie & l'humilité, en donnant des marques d'un orgueuil inſupportable, & d'une ambition ſans bornes ; qui crient contre l'amour des richeſſes, & qui ne parlent que du mépris qu'on doit avoir pour elles, pendant qu'ils jouïſſent de très-grands revenus, qu'ils ont recherchez par toutes ſortes de brigues, ou dont ils font une oſtentation pleine d'une groſſiere vanité ; qui déclament ſans fin contre les plaiſirs des autres, quelques innocents qu'ils ſoient, & qui ne meinent rien moins qu'une vie auſtere ? Perſonne ne liſe ceci, qui n'en puiſſe fournir un bon catalogue, que je laiſſerai à chacun ſoin de faire.

* *Luc.* xi, 46.

M

Mais d'où vient, dira quelcun, que ce faux Zele étant ſi facile à connoître, on s'y laiſſe ſurprendre depuis tant de ſiecles? Pourquoi ne ſe détrompe-t-on point, ſur des choſes ſi claires? Il eſt aiſé d'en trouver la raiſon, ſi l'on conſidere de quelle ſorte d'eſprits la multitude eſt ordinairement compoſée. Les uns ſont tout à fait ſtupides, & ſe laiſſeroient tromper encore plus groſſiérement, & ce ſont ceux qui ſont le grand nombre. Les autres, qui peuvent s'appercevoir de la tromperie & qui ſont beaucoup moins, ſont de deux ordres. Il y en a qui font ſemblant de n'en rien voir, & qui n'en diſent mot, afin de profiter à leur tour de l'utilité que l'on retire de ce Zele affecté, ou mal-conduit; ou de peur de s'attirer des affaires, par trop de ſincerité. S'ils n'en profitent pas eux mêmes, ou s'ils n'ont rien à craindre, ce ſont leurs parens, ou leurs Amis; ce qui ſuffit pour les faire taire. D'autres, qui ſont en très-petit nombre, ont aſſez de ſincerité, de deſintereſſement & de courage; pour dire tout ce qu'on en a dit, ou même davantage; mais le grand profit qu'il y a à les laiſſer dire ſans entreprendre de rien ré-

former, & le danger où l'on ſe met, en s'oppoſant au faux Zele, fait que leurs avertiſſements ne produiſent preſque aucun effet.

Il y a particulierement une puiſſante Cabale de gens animez du Zele blâmable, que je viens de décrire; qui tient, depuis pluſieurs ſiecles, dans l'eſclavage les plus beaux pays du monde, ſans qu'ils penſent à ſecouër ce joug, pour les raiſons que j'ai dites. On y voit une infinité de gens s'emporter, ſur des opinions qu'ils n'entendent point; choiſir de la Religion ce qui les accommode & abandonner tout le reſte; s'échauffer exceſſivement pour des ſentimens qui ne ſont d'aucune conſéquence, ni pour cette vie, ni pour l'autre; violer les plus grandes Vertus, pour s'oppoſer à des dogmes, que l'on peut croire ſans être engagé dans aucun Vice; prêcher enfin aux autres, avec la derniere véhemence, ce qu'ils ſeroient bien fâchez de faire eux mêmes; & après tout cela être conſiderez, honorez, reſpectez comme des modeles de Vertu, & comme les arbitres ſuprêmes du ſalut de ceux qu'ils tyranniſent en cette vie. Faut-il s'étonner après cela ſi le faux Zele

dure

dure ſi long temps, puis qu'il y a tant à gagner à en ſuivre les mouvemens, & tant à craindre ſi l'on entreprend de le décrier?

III. J'AI dit, depuis le commencement de cet Article, qu'il y a un Zele, que l'on peut nommer douteux; parce qu'il eſt difficile de ſavoir s'il vient d'un bon, ou d'un mauvais principe. Il eſt facile de reconnoître le Zele, qui mérite des loüanges, & celui que l'on doit blâmer, aux marques que j'en ai données, & qui ne ſont point équivoques, lors qu'elles ſe trouvent toutes enſemble. Mais il arrive ſouvent que l'on n'en voit qu'une partie & que le mélange du mal & du bien fait douter de la diſpoſition de ceux en qui on les remarque. On ne peut accuſer un homme de faux Zele, parce que ſa conduite n'eſt pas telle, que l'on décrit celle de ceux qui en ſont animez; & l'on ne peut pas non plus le juger, avec certitude, homme de bien, parce que les marques exterieures de Vertu, qu'il donne, pourroient venir d'un principe qui n'a rien de loüable. Il eſt vrai qu'il y a une régle de Morale, qui ordonne de regarder chacun comme vertueux juſqu'à ce que l'expe-

rience faſſe voir le contraire ; mais on a ouï dire à un fameux Druïde, que cette régle étoit bonne pour les autres profeſſions ; mais que tout Druïde devoit paſſer pour malhonête homme, juſqu'à ce qu'il eût fait voir, par ſa conduite, qu'il ne l'étoit pas. On eſt ſi fréquemment trompé, en ces ſortes de choſes, qu'on a ſujet de ſe défier de tout. Il y a néanmoins deux choſes principalement, qui peuvent faire douter de la droiture des intentions de ceux qui paroiſſent zelez. La premiere c'eſt lors que l'on fait principalement paroître ſon zele, en des choſes qui font honneur dans le Parti où l'on eſt, qui peuvent ſervir à s'avancer, à augmenter ſes revenus, à s'attirer la faveur des Grands ; à ruiner des ſentimens & des perſonnes, que l'on n'aime pas ; enfin en tout ce dont on peut tirer quelque avantage temporel. Suppoſé même que ceux, en qui l'on voit ce zele, aient des ſentimens droits de la Religion, qu'ils aient du ſavoir, & de la conduite, & que leurs mœurs ſoient irréprochables, ſelon l'uſage de leur temps & des lieux dans leſquels ils vivent ; il peut ſe faire très-facilement que l'ardeur qu'ils témoignent pour ce qu'ils défen-

défendent & contre ce qu'ils attaquent ne vienne pas d'un bon principe, mais ſeulement de l'envie de ſe ſignaler dans le Parti, & de s'y avancer aux premieres Dignitez. Le veritable Zele naît uniquement de l'envie de faire ſon propre ſalut, & de ſauver les autres, ſelon les regles que l'Evangile nous a marquées. Il n'y entre rien du tout, que ces vuës, que l'on ne ſauroit aſſez louër. Mais lors qu'en paroiſſant travailler à ſon ſalut, & à celui des autres, on gagne des Dignitez, des revenus, & beaucoup de douceur dans la vie; il eſt difficile aux autres de ſavoir ſi ces dernieres choſes ne ſont point les principaux motifs, qui ébranlent les zelez. C'eſt pourquoi il ſemble que la Providence ne voulut accorder aucune ſemblable recompenſe aux premiers fondateurs du Chriſtianiſme; que l'on vit mépriſez, pauvres, miſerables, expoſez à mille contradictions, du dedans & du dehors, courir les terres & les mers avec des fatigues incroiables pour répandre l'Evangile, & enfin mourir, pour la plûpart, par des ſupplices cruels & honteux. Cette vie, malheureuſe aux yeux des hommes, étoit une marque certaine de la ſincerité de leurs diſcours & de leur Zele. Car enfin des gens,

qui n'auroient pas brulé d'une verit
envie d'obtenir le ſalut éternel pour
mêmes, & d'y conduire les autres,
roient bien tôt abandonné un Empl
dont ils ne tiroient aucun avantage,
l'égard de cette vie. Suppoſez au cc
traire que les Apôtres ayant gagné la pl
grande partie de l'Empire Romain
les Empereurs mêmes, euſſent fon
douze ſieges Apoſtoliques, dans leſque
ils euſſent vêcu dans le même éclat, dai
la même abondance & avec la mêm
douceur, que ceux qui prétendent au
jourdhui avoir ſuccedé à S. Pierre; il ſe
roit bien difficile de perſuader au monde
qu'ils n'auroient eu aucun égard à ces
agreables effets de leur prédication. Qui
voudroit croire qu'ils auroient joui de
tant d'honneur, ſans s'en ſoucier; qu'ils
auroient conſumé leurs grands revenus,
pour ſoûtenir, comme l'on dit, l'hon-
neur de l'Egliſe, en mépriſant les ri-
cheſſes; qu'ils auroient eu des tables
magnifiques, des trains ſuperbes, des pa-
lais, & des jardins délicieux, ſans que
le plaiſir les y intereſſât en aucune ma-
niére? Certainement il faudroit peu con-
noître le cœur humain, pour pouvoir ſe
le perſuader. Après cela, que peut-on
dire de ceux, à qui le Zele ne manque
preſ-

preſque jamais de procurer des honneurs, des richeſſes, & des délices, ou au moins beaucoup de douceur? On ne peut pas toûjours dire qu'ils ſoient de mal-honêtes gens, ſelon la maniére de vivre qui eſt établie aujourdhui, ni qu'il y ait de l'hypocriſie dans leur Zele; mais il eſt difficile de croire qu'il ne s'y mêle beaucoup de deſirs mondains, & l'on a bien de la peine à ſe perſuader que leur Zele fût le même, s'il n'étoit recompenſé que d'ignominie, de pauvreté, de peines, de chagrins, & de ſouffrances.

Ce qui rend encore ce Zele plus douteux, c'eſt que s'il paroit ſouvent avoir les marques du veritable, à divers égards; on voit pourtant en ces gens-là communément beaucoup plus d'ardeur contre ce qu'il eſt honorable & avantageux de condamner, que contre ce qui eſt plus mauvais & plus dangereux, mais qui eſt en uſage. Qu'il s'éleve, par exemple, quelque héreſie, que je ſuppoſe une veritable erreur, mais ſpéculative; on les voit s'échauffer tout autrement contre cette héreſie, que contre ceux qui perſecutent ceux qui en ſont infectez; quoi qu'ils ſoient convaincus que la perſecution n'eſt pas permiſe, & que les Perſecuteurs ſont mille fois pires, que les Héretiques. On

n'a

n'a garde de refuſer la Communion aux premiers & on la refuſe à des gens qui ont de ſimples erreurs ſpéculatives ; quoi qu'il n'y ait aucune comparaiſon entre le crime des Perſecuteurs, qui eſt un des plus énormes, que l'on puiſſe commettre, & des erreurs de l'entendement, qui ſont ſouvent involontaires, & toûjours plûtôt des foibleſſes, que des pechez. D'où vient cela ? C'eſt qu'il y a alors du deſhonneur à proteger l'innocence noircie & opprimée, & qu'il n'y en a point à regarder comme freres les plus violens Perſecuteurs. Peu de gens ont le courage d'imiter * S. *Martin* de Tours, qui refuſa de communier avec les Perſecuteurs des Priſcillianiſtes, quoi qu'étrangement diffamez ; parce que ſi l'on a du Zele pour l'honneur de Dieu, on eſt également ſenſible pour celui du monde, ou pour le moins on paroît l'être. On prend quelquefois le parti de l'innocence, je n'en diſconviens pas ; mais c'eſt lors que cela ſe peut faire, avec l'approbation du Public ; autrement on l'abandonneroit, ſi ſa protection attiroit la haine, ou les cenſures de la multitude.

* *Vide Sulpitium Severum* Lib. II. *ſub fin.*

L'autre marque du Zele douteux, c'eſt l'indiſcretion qui l'accompagne le plus ſouvent. Il ſe peut faire que l'ardeur, que

que l'on témoigne, ſoit dans le fonds loüable, & qu'il n'y paroiſſe aucun des caracteres du Zele vicieux ; mais on ne peut pas s'en aſſurer, lors qu'on y remarque trop d'indiſcretion. Dire tout ce qu'on penſe, quoi que veritable, en tout temps, en tous lieux, & ſans avoir égard aux perſonnes devant qui l'on parle, ni à la maniére dont on doit propoſer la Verité, ni aux autres circonſtances où l'on ſe trouve ; c'eſt une indiſcretion, qui vient ſouvent plûtôt d'ardeur de temperament & d'impetuoſité naturelle, que d'envie d'obeïr aux préceptes de l'Evangile. Il nous ordonne d'être *prudens comme les ſerpens & ſimples comme les colombes* ; c'eſt à dire, d'être prudens ſans fourberie, & ſinceres ſans indiſcretion. Ceux qui ſe croient animez d'un Zele loüable doivent s'examiner, ſelon cet avertiſſement, & prendre garde de ne donner pas dans l'indiſcretion, auſſi bien que dans la tromperie ; quand ce ne ſeroit que parce qu'un Zele indiſcret n'édifie perſonne, & offenſe une infinité de gens.

ON pourroit dire beaucoup d'autres choſes, ſur les trois eſpeces de Zele dont j'ai parlé ; on les pourroit encore ſoûtenir de quantité d'exemples & d'autori-

tez

tez des ſiecles paſſez & du nôtre ; ma
il faudroit faire un volume exprès, &
vaut mieux laiſſer à ceux, qui liront c
ci, le ſoin d'augmenter & de confirm
ce qu'on a dit, par leur propres reche
ches, & par l'experience qu'ils en auror
faite. En parlant trop de ces ſortes d
choſes, & en faiſant l'application de
principes géneraux à ce qui ſe paſſe de
vant nos yeux, ſi l'on ne bleſſoit pas l
ſimplicité loüée dans l'Evangile ; il ſeroi
dangereux qu'on ne pechât, contre le
regles de la *prudence*, qu'il nous a égale
ment recommendée.

FIN.

INDICE

INDICE
DES
MATIERES
Du Tome II.

I. REflexions ſur les DISPUTES des gens de Lettres & particulierement des Théologiens. pag. 1
1. *Que la diverſité des ſentimens eſt inévitable.* Ibid. & ſeqq.
2. *Qu'il doit être permis d'attaquer & de défendre.* 4. & ſeqq.
Que les diſputes ſont utiles. 10. & ſeqq.
3. *Ce qu'il faut obſerver dans les diſputes, à l'égard de ceux qui attaquent.* 18. & ſeqq.
4. *Ce que doivent faire ceux qui ſe défendent.* 37. & ſeqq.
Si l'on peut, pour repouſſer les calomnies, ſe repréſenter tel que l'on eſt. 43
II. Penſées ſur la néceſſité & ſur la maniere D'ÉTUDIER, pour les perſonnes, qui ne font pas profeſſion de Lettres. 54
1. *Que tout le monde juge néceſſairement d'une infinité de choſes.* Ibid. & ſeqq.
2. *Que*

2. *Que tous ceux, qui veulent juger doi*
s'inſtruire. 61. & ſe
De la Morale.
De la Politique.
De la Religion.
De l'Art de bien raiſonner.
3. *Comment ceux qui ne ſont pas gens de L*
tres peuvent s'inſtruire dans ces Sciences.
& ſe
Comment peuvent faire les plus ignorans.
& ſe
De qu'elle maniére ceux qui ont été mieux e
vez peuvent s'inſtruire. 107. & ſe
A quoi l'on peut connoître un bon livre. 1
Comment il faut s'en ſervir, pour en profit
1
Ce que doivent faire ceux qui aſpirent aux Cha
ges de l'Etat. 1
III. Moyens de rendre une REPUBLIQ
heureuſe. 138. & ſeq
1. *Des bonnes & des mauvaiſes Loix en gén*
ral. 139. & ſeq
2. *Des Loix* POLITIQUES. 15
Que perſonne ne doit être au deſſus des Loi
156. & ſeq
Qu'il ne les faut pas faire dépendre de la popu
lace & de ceux qui ſont propres à l'émouvoi
166. & ſeq
Qu'il faut que les peuples craignent les Mag
ſtrats, & qu'il eſt bon que ceux-ci apprehen
dent d'irriter les peuples. 172. & ſeqq
Danger qu'il y a à accorder des graces & à expli
quer les Loix. 178. & ſuiv
Moyens de rendre un bon gouvernement durable
185. & ſeqq
3. *Des Loix* ECCLESIASTIQUES. 19
Qu'i

Qu'il ne faut pas confondre les interêts du Clergé avec ceux de l'Etat. 196. & ſeqq.
Qu'il ne faut donner à perſonne le droit de décider en matiére de Religion. 204. & ſeqq.
Que l'on ne doit pas faire difficulté de corriger les Loix Eccleſiaſtiques, lors qu'il en eſt beſoin. 211. & ſeqq.
Que les peines Eccleſiaſtiques ne doivent pas devenir civiles. 228. & ſeqq.
Qu'il faut apporter beaucoup de ſoin au choix des Eccleſiaſtiques. 235. & ſeqq.
Des Revenus Eccleſiaſtiques. 253
4. *Des Loix* CIVILES. 260
Qu'il faut que les peuples ſoient bien inſtruits de leurs devoirs. 261. & ſeqq.
Qu'il faut prévenir les deſordres de l'Etat, qui ſont des ſuites des mauvaiſes mœurs des peuples. 270. & ſeqq.
Qu'il faut rendre juſtice également à tout le monde. 283. & ſeqq.
Qu'il faut favoriſer, le commerce & les beaux Arts. 291. & ſeqq.
Qu'il faut empêcher la longueur des procès. 300. & ſeqq.
IV. Réflexions ſur l'AMITIE' & ſur ſes devoirs, où l'on fait voir, qu'elle peut être entre des gens, qui ne ſont pas du même ſentiment ſur des choſes très-importantes. 310
1. *Ce que c'eſt que l'Amitié.* 311. & ſeqq.
Que la veritable Amitié ne peut être qu'entre des perſonnes vertueuſes. 315
2. *Qu'il faut apporter beaucoup d'attention dans le choix des Amis.* 323. & ſeqq.
Qu'il y a divers degrez dans l'Amitié comme dans les

les vertus des Amis. 329
3. *Six principaux devoirs de l'Amitié.* 333. & ſeqq.
Fins que l'on ſe propoſe dans l'Amitié. 359. & ſeqq.
4. *Amitié entre des gens de differentes opinions.* 364. & ſeqq.
Exemple de Ciceron & d'Atticus. 369
Exemple de Brutus & Caſſius. 374
D'où venoient les diviſions entre les Philoſophes. 376
Exemple remarquable d'Amitié entre Arcadius & Iſdegerde. 381
Cenſure des Hiſtoriens, qui n'en ont pas parlé. 384.
Concluſion où l'on fait voir que les Chrétiens de differens partis pourroient être amis. 389
V. Caracteres du vrai & du faux ZELE & de celui qui eſt douteux. 394. & ſeqq.
Ce que c'eſt que Zele en géneral, & que le Zele loüable eſt néceſſaire. Ibid.
Cinq principaux caracteres du Zele loüable. 405. & ſeqq.
Caracteres oppoſez du zele blamable. 417. & ſeqq.
Caracteres du Zele douteux. 439

FIN.

CA-

CATALOGUE

DE

LIVRES

Imprimez chez HENRI SCHELTE, & de quelques autres dont il a nombre.

AMerique Angloiſe, avec des Cartes & des Fig 12.

Audry, Réflexions ſur l'uſage préſent de la Langue Françoiſe, in 12.

--- De la Generation des vers dans le corps de l'homme, in 12.

Apologetique de Tertullien, de la traduction de Mr. *Giry* de l'Academie Fr. avec le Texte latin à côté. in 8.

Art de guerir les maladies. 12.

Art de plaire dans la Converſation. 12. N. Ed.

Le grand Atlas de Blaeu en Eſpagnol. 10. Voll. in fol. grand papier.

--- Idem en Latin. 11. Voll.

Audiffret, Hiſtoire & Geographie Ancienne & Moderne. 3 Voll. 12.

Bayle (Pierre) Critique generale de l'Hiſtoire du Calviniſme de Maimbourg. 4 Voll. 12.

Beaujeu (le Chevalier de) ſes Memoires, contenant ſes Voyages en Pologne, en Allemagne & en Hongrie, avec des Relations particulieres des Guerres & des Affaires de ces Païs-là. 12.

Bellegarde (Abbé de) Réflexions ſur ce qui

peut plaire ou déplaire dans le Commerce du Monde. 12.

- - - Suite des Réflexions ſur ce qui peut plaire, &c. 12.

- - - Réflexions ſur le Ridicule. 12.

- - - Suite des Réflexions ſur le Ridicule. 12.

- - - Modelles de Converſations. 12.

Le Berger Fidelle. Traduit de l'Italien en vers François. 12. Fig.

Bigarrures Ingenieuſes. 12.

Bibliotheque Univerſelle & Hiſtorique. 25. Voll. 12.

Bizardiere (Michel de la) Hiſtoire de la Sciſſion ou Diviſion arrivée en Pologne le 27. Juin 1697. au ſujet de l'Election d'un Roy. 12.

Blanc (Thomas) Abregé de l'Hiſtoire de la Maiſon de Savoye. 3 Voll. in 12. Lyon 1693.

Le Songe de Bocace. Traduit de l'Italien. 12.

Boileau Deſpreaux (Nicolas) ſes Oeuvres diverſes. N. Edit. augmentée de 3 Epitres Nouvelles. 2 Voll. in 12. Fig.

Buſſy-Rabutin (le Comte de) ſes Memoires. 2 Voll. in 12. N. Ed. augmentée de ſon Diſcours ſur l'uſage des Adverſitez.

- - - Idem de l'Edition de Paris en 2 Voll. in 4.

Caracteres, Penſées, Maximes & ſentimens, dédiez à M. de la Rochefoucaut. 12.

Chapelle (Emanuel Louillier) Voyage de Bachaumont & la Chapelle. Nouv. Edition. 12.

Chapelle (Jean de la) de l'Academie Françoiſe, ſes Oeuvres. 2 Voll. in 12.

Clerc (Jean Le) Entretiens ſur diverſes matieres de Theologie. 12.

--- Par-

- - - Parrhaſiana ou Penſées diverſes de Critique, d'Hiſtoire, de Morale, & de Politique. in 8.
- - - Idem Tome Second.

Commentaire Philoſophique ſur ces Paroles *contrain les d'entrer.* 4 Voll. 12.

Comte (Le P. Le) Nouveaux Mémoires de la Chine. 2 Voll. 12. Fig.

Courtin, Nouveau Traité de la Civilité Françoiſe. 12.

Darſy (Jean Louïs) Dictionaire Flamand & François, & François & Flamand. 2 Voll. in 4.

D'herbelot, Bibliotheque Orientale. in Folio. Paris 1699.

Dictionaire de l'Academie Françoiſe, de l'Edition de Paris 1694. 4 Voll. in Fol.

- - - Hiſtorique de Morery, Huitiême Edition, corrigée & augmentée par Mr. *Le Clerc.* 4 Voll. in Fol.
- - - Hiſtorique & Critique de Bayle. 4. voll. in Fol.
- - - Etymologique, de la Langue Françoiſe. Par Menage. Avec les Origines Françoiſes de Caſeneuve. in Fol. Paris, 1694.
- - - François de Richelet. Dern. Edition de Geneve. 1694. in 4.

Edouard, Hiſtoire d'Angleterre. 12.

Fenelon (François de Salignac, Archevêque de Cambray) Education des Filles. Nouv. Edition augmentée d'une Inſtruction d'une jeune Princeſſe, par M. *de la Chetardye.* 12.

- - - Explication des Maximes des Saints. N. Ed. où l'on a ajouté diverſes pieces concernant ce Livre; & l'Inſtruction Paſtorale touchant le même Livre. in 12.

- - - Avantures de Telemaque, cinquiéme Edit. in 12.

Fontaine (Jean La) ſes Oeuvres Poſthumes. 12.

Froger, Ingenieur, Relation du Voyage de Mr. de Gennes, au Détroit de Magellan. Enrichie d'un grand nombre de Figures deſſinées ſur les Lieux. 12.

Gouvernement Civil. Traduit de l'Anglois.

Gracian, Son Criticon, ou l'Homme détrompé. Traduit de l'Eſpagnol. 12.

Guſtave Vaſa, Hiſtoire de Suede. 12.

Hiſtoire des trois derniers Empereurs Turcs. 12.

- - - Des Diables de Loudun. 12.

Laume (de) ſes Satyres. 12.

Leti (Gregoire) La Vie d'Olivier Cromwel, Traduite de l'Italien. 2 Voll. in 12. Fig.

- - - Vie de Sixte V. in 12.

- - - Idem en Flamand.

- - - Vita dell'Imperadore Carlo V. 4. Voll. in 12.

Limborch (*Phil. à*) *Hiſtoria vitæ Simonis Epiſcopii*, in 8.

Locke (Jean) Eſſai Philoſophique concernant l'Entendement Humain, où l'on montre quelle eſt l'Etenduë de nos Connoiſſances certaines & la maniere dont nous y parvenons. Traduit de l'Anglois par *Pierre Coſte*, ſur la quatriéme Edition augmentée par l'Auteur. in 4.

- - - De l'Education des Enfans. Traduit de l'Anglois par le même. in 8.

Loix Civiles dans leur Ordre naturel par M. d'Aumat, Avocat du Roy au Siege Preſidial de Clermont. 3 Voll. in 8.

Maire (Le) Voyage aux Iſles Canaries. 12. Fig.

Marſolier, Hiſtoire du Cardinal Ximenès. 12.

Mar-

Martene (*Edm.*) *de Antiquis Eccleſiæ Ritibus Libri IV. Tomus I.* in 4.

- - - *Veterum Scriptorum Collectio Nova.* in 4.

Marthe (Le P. Denis de Ste) Vie de Caſſiodore. 12.

Matthiole, Commentaires ſur Dioſcoride, Traduits du Latin en François. Dern Edit. enrichie d'un grand nombre de Figures in Fol. à Lyon 1680.

Mazarin (Le Cardinal) ſes Lettres en 2 Voll. 12.

Meneſtrier (Le P.) Les divers Caracteres des Ouvrages hiſtoriques. Avec le Plan d'une Nouvelle Hiſtoire de Lyon. 12. à Lyon 1694.

- - - Hiſtoire de la Ville de Lyon. in Fol. à Lyon 1699.

Mezeray (François de) Abregé Chronologique de l'Hiſtoire de France. 7 Voll. 12. Fig. N. Ed. Augmentée.

- - - Sa grande Hiſtoire de France, en 3. Voll. in Fol. à Paris.

Nani (Baptiſte) Procurateur de S. Marc. Hiſtoire de la Republique de Veniſe. Traduite de l'Italien. en 4 Voll. in 12. dont le III & le IV. ſont ſous la preſſe avec Fig.

Noble (Le) Avantures Provinciales, ou Voyage de la Falaiſe. 12.

- - - Avantures Provinciales, ou la Fauſſe Comteſſe d'Iſamberg. 12.

- - - Ses 12 Promenades, 2 Voll. 12.

- - - Idem, les 2 voll. à part.

Nodot, Sa Traduction de Petrone, ſuivant le MS. trouvé à Belgrade en 1688. 2 voll. Fig.

Recueil des Opera, repréſentez par l'Acade-

mie Royale de Muſique, 50 pieces qui ſont 7 voll. 12. Fig.

Orleans (Le P. d,) Hiſtoire des Revolutions d'Angleterre. 3 voll. 12.

Ovidii *Opera*, *ex recenſione Nic. Heinſii.* 3 voll. in 24.

Pays (René Le) Amitiez, amours & amourettes. 12.

- - - Nouvelles Oeuvres. 2 voll. 12.

Pointis (Mr. de) Relation de ſon Expedition de Carthagene faite en 1697. 12. Fig.

Pontis, ſes Memoires. 2 voll. 12.

Pradon, ſes Comedies & Tragedies. 12.

Quinault (Philippe) ſon Theatre en 2 voll. in 12. Fig.

Racine (Jean) ſes Oeuvres, en 2 voll. 12. Fig.

Recueil des Apophtegmes des Anciens & des Modernes. 12.

Religion des Dames. Diſcours où l'on montre que la Religion eſt & doit être à la portée des plus ſimples, des femmes, & des gens ſans Lettres Traduit de l'Anglois. 12.

Que la Religion Chrêtienne eſt très-raiſonnable, telle qu'elle nous eſt repréſentée dans l'Ecriture. Traduit de l'Anglois. in 8.

Roſini (Joh.) *Antiquitatum Romanarum Corpus abſolutiſſimum cum Notis* Th. Dempſteri. 4. Ed. Nova.

Roſſ, Religions du Monde, 3. voll. 12. Fig.

Segrais, de l'Academie Françoiſe, Zayde, Hiſtoire Eſpagnole. dern. Edit. revuë par l'Auteur. Avec le Traité de l'Origine des Romans par M. *Huet* Evêque d'Avranches. 12.

Sylvii Deleboë (*Franciſci, Opera Medica.* in 4.

Vertot (l'Abbé de) Hiſtoire des Révolutions de Suede. 12. 2 voll.

Villiers (Abbé de) Traité de la Satire. 12.

AOI 1467593
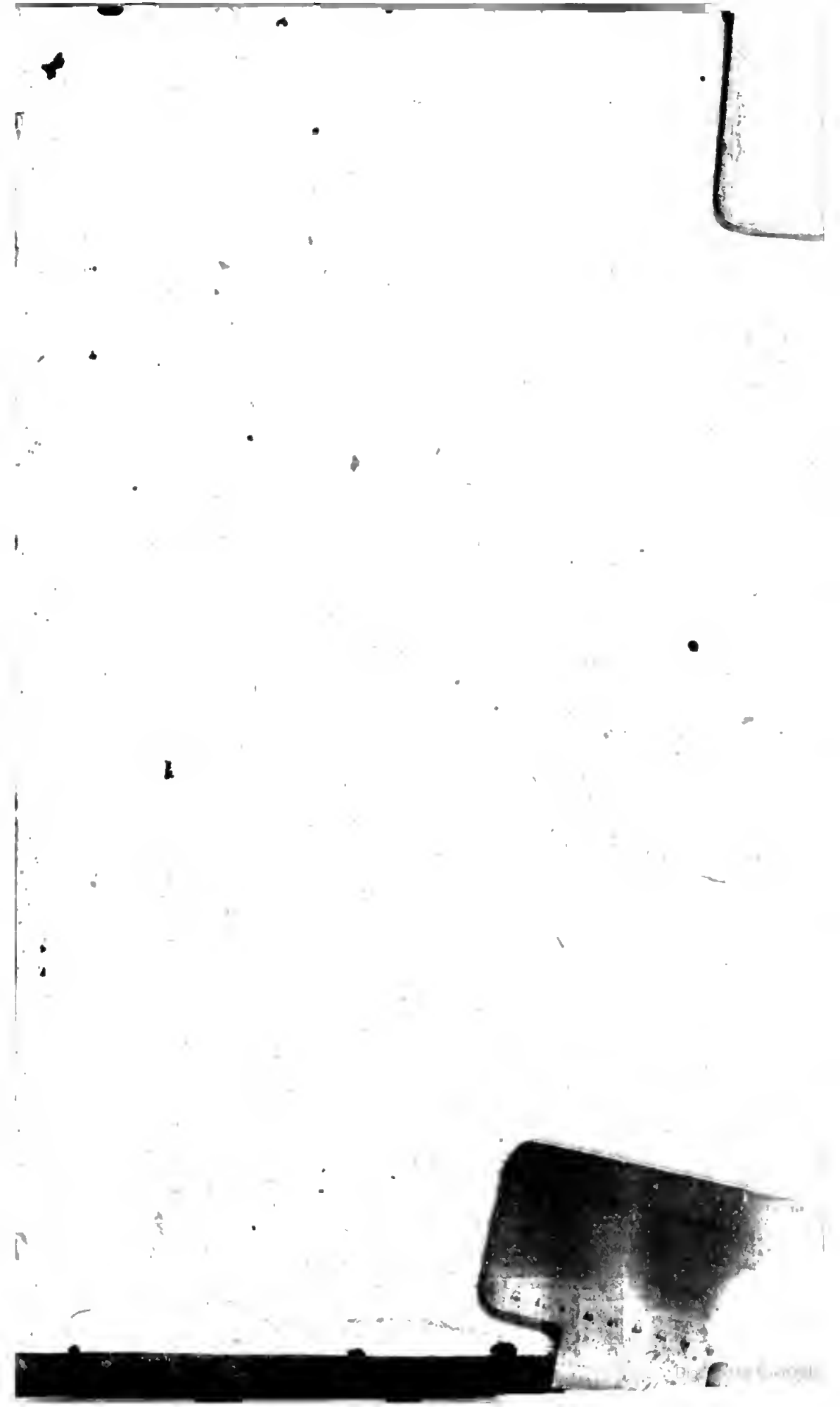
A01 1467593